



DELIBERATIONS

(Délibérations du CONSEIL)

CONSEIL du 15/12/2023

Le présent document regroupe l'ensemble des délibérations accompagnées de leur(s) annexe(s), classés par élus rapporteur et par compétences.

SOMMAIRE

Elu rapporteur : BERNARD Alain

Vie Institutionnelle

- 23-C-0351 - Compte rendu à l'assemblée délibérante - Délibérations du Bureau métropolitain, décisions prises par délégation du Conseil, tableaux des marchés - Restitution depuis la séance du 20 octobre 2023 5
- 23-C-0352 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants dans les commissions 56
- 23-C-0353 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2020-2026 - Ajustement des désignations de représentants au sein d'organismes extérieurs 62

Finances

- 23-C-0354 - Budget général - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 72
- 23-C-0355 - Budget annexe AIE - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 125
- 23-C-0356 - Budget annexe Opération d'aménagement - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 174
- 23-C-0357 - Budget annexe Crématorium - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 213
- 23-C-0358 - Budget annexe Assainissement - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 238
- 23-C-0359 - Budget annexe Eau - État des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 266
- 23-C-0360 - Budget annexe Transports - Etat des décisions modificatives n° 2 - Exercice 2023 291
- 23-C-0361 - Délibération annuelle de la dette 2023-2024 319
- 23-C-0362 - Rapport d'orientations budgétaires - Exercice 2024 350
- 23-C-0363 - Attribution de compensation prévisionnelle 2024 515
- 23-C-0364 - Dotation de solidarité communautaire prévisionnelle 2024 523
- 23-C-0365 - Ouverture de crédits provisoires - Exercice 2024 531
- 23-C-0366 - Avance remboursable pour Sourcéo 539
- 23-C-0367 - LEZENNES - Avenant au protocole entre la Métropole européenne de Lille et la commune de Lezennes relatif au Stade Pierre Mauroy 545
- 23-C-0368 - VILLENEUVE D'ASCQ - Avenant au protocole entre la Métropole européenne de Lille et la commune de Villeneuve d'Ascq relatif au Stade Pierre Mauroy 553



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105581-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0351

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

COMPTE RENDU A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE - DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN, DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL, TABLEAUX DES MARCHES - RESTITUTION DEPUIS LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil aux membres du Bureau métropolitain ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil à Monsieur le Président ;

Vu la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023 portant ajustement des délégations des attributions du Conseil au Président de la Métropole européenne de Lille et au Bureau métropolitain.

I. Exposé des motifs

Les délibérations sus-visées prévoient, que les décisions ainsi prises doivent satisfaire aux exigences de la loi et un compte rendu formel doit en être fait au Conseil métropolitain sous la forme d'une délibération *ad hoc* reprenant l'ensemble des délibérations du Bureau et décisions prises par délégation depuis la dernière séance du Conseil.

Il convient de rendre compte aux membres de l'assemblée délibérante des différentes délibérations adoptées lors des séances du Bureau intervenues depuis la dernière restitution, ainsi que des décisions prises par délégation du Conseil au Président.

• Délibérations du Bureau :

Le Bureau métropolitain s'est réuni à une occasion depuis le Conseil métropolitain du 20 octobre 2023 : le 15 décembre 2023.

Lors de la séance 15 décembre 2023, 66 délibérations ont été adoptées. Ces délibérations sont recensées par délégation dans le compte rendu de séance, ci-annexé, et sont par ailleurs mises à disposition pour consultation sur le portail des élus et le site de la MEL.

- **Décisions prises par délégation :**

En application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par la délibération n°23-C-0114 du 30 juin 2023, le Président, les Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués ont pris 186 décisions directes depuis la restitution effectuée lors du Conseil métropolitain du 20 octobre 2023, réparties par thématiques comme suit :

N°	Nom de la commission	Nombre
01	Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière	62
02	Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion Parcs d'activité - Aménagement numérique	25
03	Climat - Transition écologique - Énergie - Eau - Assainissement - GEMAPI - Résidus urbains - Espaces naturels - Agriculture	10
04	Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	15
05	Gouvernance - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - Ressources humaines	38
06	Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité	6
07	Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse	30

La liste de ces décisions directes est annexée à la présente délibération sous la forme d'un tableau synthétique. Enfin, lesdites décisions sont consultables sur le portail des élus et le Flash Conseil.

En outre, l'ensemble de ces actes est publié sur le site de la Métropole européenne de Lille conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Tableau des marchés :**

Les délégations accordées au Bureau métropolitain et au Président de la Métropole européenne de Lille, ainsi que les différents modes de passation permis par les textes, conduisent à la conclusion de marchés, passant par divers modes décisionnels (délibération, décision ou simple signature du contrat). Dans un souci de bonne lisibilité de ces marchés, un tableau récapitulatif, trié par tranche de montant, est annexé à la présente délibération en vue de la restitution à l'Assemblée délibérante.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte du présent compte rendu.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT COMPTE RENDU

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

COMPTE RENDU A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE - DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN, DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL, TABLEAUX DES MARCHES - RESTITUTION DEPUIS LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22-C-0069 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil aux membres du Bureau métropolitain ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 portant délégation des attributions du Conseil à Monsieur le Président ;

Vu la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023 portant ajustement des délégations des attributions du Conseil au Président de la Métropole européenne de Lille et au Bureau métropolitain.

I. Exposé des motifs

Les délibérations sus-visées prévoient, que les décisions ainsi prises doivent satisfaire aux exigences de la loi et un compte rendu formel doit en être fait au Conseil métropolitain sous la forme d'une délibération *ad hoc* reprenant l'ensemble des délibérations du Bureau et décisions prises par délégation depuis la dernière séance du Conseil.

Il convient de rendre compte aux membres de l'assemblée délibérante des différentes délibérations adoptées lors des séances du Bureau intervenues depuis la dernière restitution, ainsi que des décisions prises par délégation du Conseil au Président.

• Délibérations du Bureau :

Le Bureau métropolitain s'est réuni à une occasion depuis le Conseil métropolitain du 20 octobre 2023 : le 15 décembre 2023.

Lors de la séance 15 décembre 2023, 66 délibérations ont été adoptées. Ces délibérations sont recensées par délégation dans le compte rendu de séance, ci-annexé, et sont par ailleurs mises à disposition pour consultation sur le portail des élus et le site de la MEL.

- **Décisions prises par délégation :**

En application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 22-C-0068 du 29 avril 2022 modifiée par la délibération n°23-C-0114 du 30 juin 2023, le Président, les Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués ont pris 186 décisions directes depuis la restitution effectuée lors du Conseil métropolitain du 20 octobre 2023, réparties par thématiques comme suit :

N°	Nom de la commission	Nombre
01	Aménagement durable du territoire - Urbanisme - Logement - Politique de la ville - Habitat - Planification - Gens du voyage - Stratégie et action foncière	62
02	Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion Parcs d'activité - Aménagement numérique	25
03	Climat - Transition écologique - Énergie - Eau - Assainissement - GEMAPI - Résidus urbains - Espaces naturels - Agriculture	10
04	Espaces publiques - Voirie - Vidéosurveillance	15
05	Gouvernance - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Administration - Ressources humaines	38
06	Transports - Mobilité - Accessibilité - Prévention-Sécurité	6
07	Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse	30

La liste de ces décisions directes est annexée à la présente délibération sous la forme d'un tableau synthétique. Enfin, lesdites décisions sont consultables sur le portail des élus et le Flash Conseil.

En outre, l'ensemble de ces actes est publié sur le site de la Métropole européenne de Lille conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

- **Tableau des marchés :**

Les délégations accordées au Bureau métropolitain et au Président de la Métropole européenne de Lille, ainsi que les différents modes de passation permis par les textes, conduisent à la conclusion de marchés, passant par divers modes décisionnels (délibération, décision ou simple signature du contrat). Dans un souci de bonne lisibilité de ces marchés, un tableau récapitulatif, trié par tranche de montant, est annexé à la présente délibération en vue de la restitution à l'Assemblée délibérante.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De prendre acte du présent compte rendu.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT COMPTE RENDU

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

N° DD	TITRE DE LA DD	COMMISSIONS THEMATIQUES
23-DD-0760	MARCQ EN BAROEUL - Place Doumer - Préjudice commercial - MODERN OPTIQUE - Indemnisation	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0777	Analyses chimiques et microbiologiques des eaux - Accord-cadre à bons de commande - Conclusion	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0808	CHERENG - 35 rue du Maréquaix - Acquisition amiable à titre gratuit	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0809	Travaux de remplacement de 26 automates de portes et grilles de stations de métro - Avenant n°1 sans incidence financière	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0810	LILLE - Renouvellement des systèmes de climatisation des postes de commande centralisés de la Gare Lille Flandres - Avenant n°2 sans incidence financière	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0811	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du Monde de Rugby 2023 - Centre des volontaires - Convention de mise à disposition au profit du GIP #France 2023 - Avenant n°1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0812	Fonds de Solidarité Logement - Convention de participation - Répartinor - 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0813	Financement des investissements - Souscription d'un emprunt auprès de l'Agence France Locale	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0814	Financement des investissements - Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0815	LEERS - LYS-LEZ-LANNOY - Marché subséquent - Travaux de construction ou de réfection de la RM 700 du PR 5+0695 au PR7+0946 - Conclusion	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0816	BAISIEUX - 3 rue de la Malterie - Mise à disposition - Convention particulière avec SFR	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0817	CAPINGHEM - Rue d'Ennetières - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0818	MARCQ-EN-BAROEUL - Rue Marcel Boussac - Rue des Lainiers - Sentier des Amoureux de Peynet - Acquisition d'immeubles non bâtis	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0819	WATTRELOS - Cession à titre gratuit d'un véhicule	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0820	TOURCOING - 31 rue de Bottrop - Délégation du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0821	Concession de service public pour la gestion du service public de distribution d'eau potable et d'eau brute pour 66 communes de la MEL - ILEO - Nouveau règlement de service- Saisine de la Commission consultative des services publics locaux	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0822	LANNOY - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0823	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Désignation d'un cabinet d'avocats	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0824	BONDUES - Avenue du Général de Gaulle - Société SL DECORATION - Préjudice commercial dans le cadre de travaux de voirie et d'assainissement - Indemnisation	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0825	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition en nature de trottoir	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0826	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition en nature de trottoir	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0827	Datavisualisation Archives - Appel à projets "Applications et dispositifs numériques innovants" - DRAC Hauts-de-France - Demande de financement	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0828	HALLUIN - Route de Linselles - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0829	QUESNOY-SUR-DEULE - Le Petit Meurchin - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0830	MOUVAUX - Rue du Docteur Calmette - Cité-jardin de l'Escalette - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0831	MOUVAUX - Rue Maxence Van Der Meersch - Cité-jardin de l'Escalette - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0832	QUESNOY-SUR-DEULE - Allée de l'Épinette - Résidence du Clair Soleil - Création d'un droit d'occupation tréfoncière dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0833	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0834	SEQUEDIN - Lieudit la Grande Couture - Protocole de révocation amiable anticipée avec indemnisation	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0835	FROMELLES - Musée de la Bataille de Fromelles - Mise à jour de la grille tarifaire de la boutique	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

23-DD-0836	VILLENEUVE D'ASCQ - Paris 2024 - Stadium - Mise à disposition d'espaces de travail	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0837	Ouverture de 3 comptes à terme auprès du Trésor	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0838	Marché de valorisation d'objets et matériaux par réemploi - Avenant n°1 sans incidence financière	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0839	Marché de prestations de transport, récupération, tri et valorisation d'objets et matériaux par réemploi - Lot n°1 - Avenant n°1	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0840	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0841	TOURCOING - WATTRELOS - Emprise "Tourcoing Marchandises" - Projet de site de maintenance du tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing - Convention d'occupation	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0842	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0843	ERQUINGHEM-LYS - Parcelles cadastrées section AB n° 296 et 302 - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0844	LA BASSEE - Rue des Tanneurs - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0845	MARCQ-EN-BAROEUL - Rue des Drapiers - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0846	LILLE - Marchés subséquent en vue de la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires pour l'aménagement du square Carnot et de l'ancien site du Rectorat - Avenant n°1	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0847	WASQUEHAL - Rue Marie Curie - Aménagement de la voie verte reliant la rue Jean Macé au Chemin de Halage - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0848	TOURCOING - Site du CETI Park - Révocation amiable du bail commercial - Abrogation de la décision n° 22-DD-0427	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0849	VILLENEUVE D'ASCQ - Coupe du monde de rugby - Centre des volontaires - Bail civil - Avenant n° 1	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0850	BAISIEUX - Rue de Breuze - Convention d'occupation temporaire - Avenant n° 2	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0851	VILLENEUVE D'ASCQ - LaM - Acquisition d'œuvres d'art - Quatre peintures d'Aref El Ravess et quatre œuvres d'Yto Barrada - Conclusion d'un marché	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0852	LESQUIN - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0853	Coupe du monde de rugby - Contrat de soutien financier dans le cadre de l'avance sur l'héritage	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0854	Accords-cadres à bons de commande relatif à la fourniture de réactifs chimiques pour les stations d'épuration exploitées en régie par la MEL (3 lots) - Conclusion	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0855	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0856	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0857	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0858	RONCQ - 140 rue de Tourcoing - Déclassement de deux emprises relevant du domaine public routier métropolitain	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

23-DD-0859	PERENCHIES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0860	LA CHAPPELLE D'ARMENTIERES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0861	MARQUETTE LEZ LILLE - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0862	Marché de prestations audiovisuelles diverses - Lot n° 2 - Avenant n° 1	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0863	ANNOEULLIN - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0864	FOURNES-EN-WEPPES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0865	QUESNOY-SUR-DEULE - Route de Linselles - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0866	BAISIEUX - 1 rue de Lille - Mise à disposition de l'immeuble et transfert de gestion	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0867	MOUVAUX - 11 rue Gambetta - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0868	WATTIGNIES - Rue Nungesser - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0869	LILLE - 29 rue du Château - 8 ter rue des Jardins Caulier - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0870	ROUBAIX - 97 rue de la Conférence - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0871	Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) Sud - Tranches fonctionnelles 2 et 3 - Aménagements cyclables - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 - Demande de financement	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE

23-DD-0872	CHERENG - 62 rue du Maréquaix - Acquisition - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0873	VILLENEUVE D'ASCQ - 55 boulevard Van Gogh - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0874	VILLENEUVE D'ASCQ - Rue du Rondeloir - Travaux de défrichage et d'enfouissement des réseaux - Convention d'occupation précaire - Prolongation	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0875	ROUBAIX - Boulevard Gambetta - Déclassement rétroactif d'un ensemble immobilier	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0876	FEDER - Appel à projet « European Urban Initiative - Innovative Actions » - Projet Time2Adapt - Convention de subvention	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0877	HAUBOURDIN - 45 rue du Maréchal Leclerc - Exercice du droit de préemption	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0878	FROMELLES - Musée de la Bataille de Fromelles - Mise à jour de la grille tarifaire de la boutique	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

23-DD-0879	HERLIES - 7 rue de la Maladrerie - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0880	SECLIN - Pôle d'échange multimodal - Parcelle SNCF Gares et Connexion - Exercice du droit de priorité	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0881	SECLIN - Pôle d'échanges multimodal - Parcelle SNCF Réseau - Exercice du droit de priorité	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0882	SECLIN - Pôle d'échanges multimodal - Cession	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0883	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - 32 rue Gambetta - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0884	MARQUETTE LEZ LILLE - Rue pasteur et Avenue industrielle - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0885	LILLE - 14 rue des Jardins Caulier et 35 rue du Château - Cession - Prolongation de la durée de la condition résolutoire	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0886	PREMESQUES - Rue Charles de Gaulle - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0887	LOOS - Quartier des Oliveaux - Place Charles de Gaulle - Désaffectation future d'espaces publics	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0888	LOOS - Eurasanté - Rue Paul Doumer - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0889	WILLEMS - Site Willems Caddy - Acquisition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0890	Marché de services "assurances automobiles et risques annexes - Lot n°3" - Avenant n°1 sans incidence financière	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0891	ROUBAIX - 144 rue Jules Guesde - Acquisition amiable - Décision modificative	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0892	ARMENTIERES - Prés du Hem - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0893	ARMENTIERES - Prés du Hem - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0894	HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0895	SEQUEDIN - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0896	WAVRIN - Parc de la Deûle - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0897	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0898	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0899	LA BASSEE - Lieudit Trois Maisons - Bail rural - Fin d'occupation anticipée - Versement d'indemnités	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0900	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0901	Centrale d'Achat Métropolitaine - Acquisition de fournitures de restauration collective et petit matériel de cuisine - Conclusion d'un marché	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0902	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la trame verte et bleue du Parc de l'Arc Nord - Avenant n°2 sans incidence financière	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0903	Décisions de modification unilatérales - Modification non substantielle et sans incidence financière - Autorisation de signature	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0904	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0905	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0906	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0907	Information à quai pour le métro - Lot n°2, Système central d'information voyageurs métro - Avenant n° 2 - Sans incidence financière	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0908	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0909	Travaux de maintenance des infrastructures numériques - Opérations de montée en débit sur le réseau cuivre - Accord-cadre à bons de commande - Conclusion	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0910	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0911	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0912	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0913	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Saison sportive 2022-2023 - Autorisation d'occupation temporaire - Avenant n° 2 de prolongation	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0914	CROIX - VILLENEUVE D'ASCQ - WASQUEHAL - Accord-cadre relatif à une mission d'urbaniste en chef - Marchés subséquents - Avenants sans incidence financière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0915	LILLE - Rue du Molinel - Canal Hybernois - Réalisation du diagnostic d'archéologie préventive - Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Convention	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0916	ENGLIS - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0917	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0918	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0919	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0920	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0921	WAVRIN - Parc de la Deûle - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0922	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0923	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0924	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0925	BOUSBECQUE - Rue de Wervicq - Acquisition foncière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0926	HAUBOURDIN - Rue des Lostes - Transfert de parcelles du domaine public communal dans le domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0927	LOOS - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0928	LYS-LEZ-LANNOY - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0929	RONCQ - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE

23-DD-0930	MONS-EN-BAROEUL - Projet de renouvellement urbain - Nouveau Mons - Accord cadre de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 2 sans incidence financière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0931	WERVICQ-SUD - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0932	LILLE - Jardin de mode - 58-60 rue du Faubourg des Postes - Désaffectation et déclassement	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0933	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0934	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0935	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0936	BOUSBECQUE - 14 rue de Wervicq - Exercice du droit de préemption urbain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0937	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0938	ROUBAIX - 27 rue de l'Espérance - Mise à disposition	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0939	Fourniture de fondants routiers - Conclusion d'un marché	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0940	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0941	ANSTAINING - BOUVINES - FOREST-SUR-MARQUE - GRUSON - HEM - SAINGHINEN-MELANTOIS - TRESSIN - VILLENEUVE D'ASCQ - Espaces naturels métropolitains - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0942	MONS EN BAROEUL - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0943	VILLENEUVE D'ASCQ - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0944	TOURCOING - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0945	ANNOEULLIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0946	LESQUIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0947	SAINGHIN-EN-WEPPEES - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0948	WATTRELOS - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0949	MARQUETTE LEZ LILLE - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0950	MARCQ EN BAROEUL - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0951	WATTRELOS - 223 rue de Leers - Autorisation d'occupation temporaire	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0952	HALLUIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0953	WASQUEHAL - Chemins de Halage du canal de la Deûle à l'Escaut - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0954	FRETIN - PERONNE-EN-MELANTOIS - Chemins du Val de Marque - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0955	CROIX - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0956	BAISIEUX - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0957	TOURCOING - Berges du canal de Roubaix - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0958	COMINES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE

23-DD-0959	MONS-EN-BAROEUL - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0960	VILLENEUVE D'ASCQ - Acquisition d'oeuvres d'art - 11 dessins d'Hélène MÜLLER dite Hélène SMITH pour la collection du LaM - Conclusion d'un marché	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0961	CAPINGHEM - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0962	LAMBERSART - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0963	Fonds "Actions en faveur de la transition écologique : Aides aux actions ponctuelles" - Demande de subvention auprès de l'ADEME	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0964	LEERS - Rue Bossuet - Classement de la voie dans le domaine public métropolitain - Acquisition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0965	HAUBOURDIN - Rue de la Canteraine - Transfert du domaine public communal au domaine public métropolitain	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0966	LILLE - Marché de maîtrise d'œuvre pour la préfiguration d'un port de plaisance métropolitain - Avenant n°6 sans incidence financière	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : CONSEIL DU 15/12/2023

23-DD-0967	Fonds de Solidarité Logement - Convention de participation de la Régie Municipale d'Électricité de Loos au titre de l'année 2023	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0968	Projet pour la Gestion Electronique des Documents (GED) - Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) - Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert	06 - TRANSPORTS - MOBILITE - ACCESSIBILITE - PREVENTION - SECURITE
23-DD-0969	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0970	CROIX - Rue Kléber - Convention relative à l'enfouissement des réseaux - Autorisation de signature	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0971	TOURCOING - Ruche d'entreprises - Marché de raccordement au réseau de chauffage urbain - Avenant n°1 sans incidence financière	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0972	HEM - Rue Braquaval - Convention relative à l'enfouissement des réseaux - Autorisation de signature	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0973	BAISIEUX - 25 rue Victor Hugo - Mise à disposition de l'immeuble et transfert de gestion	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0974	TOURCOING - 157 rue de Roubaix - Acquisition immobilière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE

23-DD-0975	ARMENTIERES - Rues Emilienne Moreau et Roger Salengro - Cession sans déclassement préalable	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0976	TOURCOING - Marché de maîtrise d'œuvre pour la transformation du boulevard industriel Ouest en ceinture verte - Avenant sans incidence financière	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0977	Attribution d'un mandat spécial - Mme Hélène MOENECLAHEY - Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France - 20, 21, 22 et 23 novembre 2023	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0978	Accord cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre et de concertation, information et communication pour l'émergence du Parc de l'Arc Nord - Avenant n°1 sans incidence financière	03 - CLIMAT - TRANSITION ECOLOGIQUE - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT - GEMAPI - RESIDUS URBAINS - ESPACES NATURELS - AGRICULTURE
23-DD-0979	TOURCOING - 51 rue des Anges - Acquisition immobilière	01 - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME - URBANISME - LOGEMENT - POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - PLANIFICATION - GENS DU VOYAGE - STRATEGIE ET ACTION FONCIERE
23-DD-0980	LOOS - Liaison intercommunale Nord-Ouest - Partie Sud - Tranche Fonctionnelle n° 1 - Travaux d'aménagement paysager - Liaison entre la rue Ambroise Paré et la rue Guy Môquet - Conclusion d'un marché	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0982	ARMENTIERES - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0983	TOUFFLERS - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE

23-DD-0984	LA MADELEINE - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0985	LEERS - Ouvertures dominicales des commerces de détail - 2024 - Avis favorable	02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI - RECHERCHE - INSERTION - PARCS D'ACTIVITE - AMENAGEMENT NUMERIQUE
23-DD-0987	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Marché de travaux de démolition et de génie civil des virages nord et sud du Stade Honneur - Avenant n°1 sans incidence financière	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0989	VILLENEUVE D'ASCQ - Stadium - Autorisation d'occupation temporaire	07 - RAYONNEMENT DE LA METROPOLE - CULTURE - SPORTS - TOURISME - JEUNESSE
23-DD-0990	VILLENEUVE D'ASCQ - Installation de caméras de gestion de trafic et de caméras de vidéo-protection - Mutualisation des mâts - Convention de mise à disposition	04 - ESPACES PUBLICS - VOIRIE - VIDEO SURVEILLANCE
23-DD-0991	Décision de défendre les intérêts de la MEL	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0994	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
23-DD-0995	Décision de défendre les intérêts de la MEL - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES

23-DD-0998	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires	05 - GOUVERNANCE - FINANCES - EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - CONTRÔLE DE GESTION - ADMINISTRATION - RESSOURCES HUMAINES
------------	---	--

CONSEIL DE LA METROPOLE

LISTE DES MARCHÉS SIGNES (DONT LE MONTANT DE REFERENCE EST INFERIEUR A 215 000 € HT) ENTRE LE 20/09/2023 ET LE 20/11/2023

*Information du Conseil de la Métropole en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Les marchés peuvent être consultés (dans le respect des secrets protégés par la loi) sur demande préalable adressée à la MEL :*

Service Archives (guichet unique) – 2 Boulevard des Cités Unies -59000 Lille

Présentation du tableau des marchés.

L'ensemble des données sont extraites depuis notre application interne Oméga.

Les marchés sont répartis par Pôle et classés par date de signature (du plus ancien au plus récent).

Le montant de référence repose sur une méthode de calcul interne :

Montant de référence = Montant forfaitaire du marché + Montant Maximal (pour la partie à bons de commande).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Direction opérationnelle	Date signature	Vfluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PARCOURS ENTREPRISES	21/09/2023	23DE3500	Réalisation d'une étude de mobilité portant sur les trajets domicile travail	Réalisation d'une étude de mobilité portant sur les trajets domicile travail	INCUB'ETHIC SAS	26 100,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	03/10/2023	23DE3900	Production d'un documentaire autour du textile et diffusion dans le cadre d'une soirée de projection le 14 novembre 2023 Mel toi du Territoire	Production d'un documentaire autour du textile et diffusion dans le cadre d'une soirée de projection le 14 novembre 2023 Mel toi du Territoire	ASS SPORT DANS LA VILLE	16 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	04/10/2023	23DE4300	Ambassadeurs/ambassadrices pépite dans le cadre de Mel toi du Territoire	Ambassadeurs/ambassadrices pépite dans le cadre de Mel toi du Territoire	LE MOMENT	17 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	06/10/2023	23DE4500	Master class "Entrepreneur sans le savoir: révélez-vous" dans le cadre de l'opération Mel toi du territoire	Master class "Entrepreneur sans le savoir: révélez-vous" dans le cadre de l'opération Mel toi du territoire	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCF	10 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	17/10/2023	23DE4800	Atelier de cuisine et préparation d'un buffet pour 30 personnes- Opération "MEL toi du territoire"	Atelier de cuisine et préparation d'un buffet pour 30 personnes-Opération "MEL toi du territoire"	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE LILLE METROPOLE	4 822,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	07/11/2023	23DE4900	Organisation du village de l'Entreprenariat et de l'emploi dans le cadre Mel toi du Territoire	Organisation du village de l'Entreprenariat et de l'emploi dans le cadre Mel toi du Territoire	POUR TOI L'ENTREPRENEUR	12 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ATTRACTIVITE ET INNOVATION	07/11/2023	23DE0800	Organisation d'un salon professionnel dédié au sport et à l'innovation	Organisation d'un salon professionnel dédié au sport et à l'innovation	SPORT UNLIMITECH	56 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PARCOURS ENTREPRISES	07/11/2023	23DE5000	Mission d'assistance foncière DUP et parcellaire ZAC Front de Lys Halluin	Mission d'assistance foncière DUP et parcellaire ZAC Front de Lys Halluin	ACF ASSISTANCE CONSEIL FONCIER	6 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
	07/11/2023	23DE4700	Location d'une salle à Roubaix pour le 14 novembre 2023 dans le cadre "Mel toi du territoire"	Location d'une salle à Roubaix pour le 14 novembre 2023 dans le cadre "Mel toi du territoire"	ASS SPORT DANS LA VILLE	1 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ECONOMIE DE PROXIMITE ET EMPLOI	09/11/2023	23DE5400	MEL toi du territoire - Cocktail dinatoire du 16 novembre 2023	MEL toi du territoire - Cocktail dinatoire du 16 novembre 2023	MARCEL	8 735,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ECONOMIE DE PROXIMITE ET EMPLOI	10/11/2023	23DE5500	MEL toi du territoire - Animation du défilé du 16 novembre	MEL toi du territoire - Animation du défilé du 16 novembre	AFRIFATA-ACADEMY EUROPE-AFRIQUE	3 200,00 €	Exclusivité / raisons techniques

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

Direction opérationnelle	Date signature	Vfluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
CULTURE ET TOURISME	22/09/2023	23CT3800	MBF - Traduction complémentaire de textes pour panneaux d'indication	MBF - Traduction complémentaire de textes pour panneaux d'indication	A.D.T.	29,37 €	Autre
CULTURE ET TOURISME	22/09/2023	23CT3200	Achat de prestations de visibilité lors du Salon de la Bière à Lille les 23 et 24 septembre 2023	Achat de prestations de visibilité lors du Salon de la Bière à Lille les 23 et 24 septembre 2023	L ECHAPPEE BIERE	24 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	27/09/2023	23SP1300	Politique de soutien et promotion d'événements sportifs métropolitains - Achat de prestations - Label Terre de jeux - Lille Métropole Athlétisme (I MA)	Politique de soutien et promotion d'événements sportifs métropolitains - Achat de prestations - Label Terre de jeux - Lille Métropole Athlétisme (I MA)	LILLE METROPOLE ATHLETISME	100 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	28/09/2023	23NAB700	Aspiration de lentilles d'eaux sur 2 biefs du Canal de Roubaix	Aspiration de lentilles d'eaux sur 2 biefs du Canal de Roubaix	KERVEA	17 254,60 €	Urgence impérieuse
SPORTS	04/10/2023	23SP2900	Prestation de billetterie et d'hospitalités - LOSC saison 2023-2024	Prestation de billetterie et d'hospitalités - LOSC saison 2023-2024	LOSC LILLE	65 897,60 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	04/10/2023	23CT3500	Réalisation d'un audit de labellisation Destination Innovante et Durable	Réalisation d'un audit de labellisation Destination Innovante et Durable	BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE	5 725,00 €	Exclusivité / raisons techniques
RELATIONS AVEC LES USAGERS CITOYENNETE ET JEUNESSE	11/10/2023	23CJ1100	Organisation d'une manifestation « par et pour les jeunes de la MEL » en 2024	Organisation d'une manifestation « par et pour les jeunes de la MEL » en 2024	LIBE PLUS	58 333,34 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	08/11/2023	23SP3700	Achat de prestations de visibilité pour la saison 2023-2024 - Lille Métropole Tennis de Table	Achat de prestations de visibilité pour la saison 2023-2024 - Lille Métropole Tennis de Table	LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	20 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	09/11/2023	23CT4400	Droits d'auteur et réimpression de l'édition des carnets des spectateurs MINUS " Que le spectacle commence"	Droits d'auteur et réimpression de l'édition des carnets des spectateurs MINUS " Que le spectacle commence"	MINUS EDITIONS	5 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

GOUVERNANCE ET DIALOGUE TERRITORIAUX	10/11/2023	23GD0500	Location salle Euratechnologie et accueil café pour séminaire d'orientation POPSU Transitions	Location salle Euratechnologie et accueil café pour séminaire d'orientation POPSU Transitions	EURATECHNOLOGIES	330,00 €	Exclusivité / raisons techniques
SPORTS	13/11/2023	23SP3800	Animations dans le cadre de l'Urban Trail de Lille	Animations dans le cadre de l'Urban Trail de Lille	PARIS 2024 COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (COJO)	1 680,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE ET TOURISME	15/11/2023	23CT4500	Edition d'un carnet de médiation pour le jeune public dans le cadre du « Printemps impressionniste »	Edition d'un carnet de médiation pour le jeune public dans le cadre du « Printemps impressionniste »	MINUS EDITIONS	8 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

DGD RÉSEAUX SERVICES ET MOBILITÉ-TRANSPORTS

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	21/09/2023	21EV010004	Mission de maîtrise d'oeuvre et missions complémentaires pour la requalification de la place Sébastopol et de la rue d'Inkermann à Lille	Mission de maîtrise d'oeuvre et missions complémentaires pour la requalification de la place Sébastopol et de la rue d'Inkermann à Lille	ATTICA URBANISME PAYSAGE ENVIRONNEMENT	177 013,89 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	26/09/2023	23EA1800	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi de la réalisation pour l'opération de réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Louvière à Lille	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la conception et le suivi de la réalisation pour l'opération de réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Louvière à Lille	VERDI NORD PAS-DE-CALAIS	68 040,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	06/10/2023	23EA1203	Ouvrages et bâtiments de la MEL et de Sourceo - Inspections et diagnostics structurels	Inspections diagnostics SOURCEO	SIXENSE ENGINEERING	200 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	18/10/2023	2019-EPV044048	Travaux de réfection de la RM 965201B2 et RM 965201B3 Enalos et Ennetières en Weppes	Travaux de réfection de la RM 965201B2 et RM 965201B3 Enalos et Ennetières en Weppes	COLAS FRANCE	132 967,00 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	30/10/2023	23EA1401	Fourniture de réactifs chimiques pour les stations d'épuration exploitées en Récie par la MEL	Fourniture de chlorure ferrique	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	80 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	30/10/2023	23EA1402	Fourniture de réactifs chimiques pour les stations d'épuration exploitées en Récie par la MEL	Fourniture de polymère	ADIPAP SA	120 000,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	07/11/2023	2019-EPV044049	Travaux de réfection de la RM441 PR 0+0000 à 0+0415 et GIRATOIRE RM441GIR1 sur la commune de LA BASSEE	Travaux de réfection de la RM441 PR 0+0000 à 0+0415 et GIRATOIRE RM441GIR1 sur la commune de LA BASSEE	ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE LILLE FLANDRES	194 550,50 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	07/11/2023	23EA2901	Conditionnement, enlèvement et élimination des déchets spéciaux des laboratoires	Déchets spéciaux infectieux du laboratoire de Veille sanitaire	COSMOLYS	20 000,00 €	MAPA avec publicité
EAU ET ASSAINISSEMENT	07/11/2023	23EA2902	Conditionnement, enlèvement et élimination des déchets spéciaux des laboratoires	Déchets spéciaux chimiques du laboratoire de veille écologique	SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE	45 000,00 €	MAPA avec publicité

PLANIFICATION AMENAGEMENT ET HABITAT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
HABITAT	22/09/2023	23HA1600	Visite guidée des murs du site Five-cail le 29 septembre 2023	Visite guidée des murs du site Five-cail le 29 septembre 2023	COLLECTIF RENART	200,00 €	Exclusivité / raisons techniques
HABITAT	22/09/2023	23HA1400	Location et conception d'un stand AMELIO sur le salon AMENAGO du 4 au 12 novembre 2023	Aménagement du stand	GL EVENTS LIVE	981,00 €	Exclusivité / raisons techniques
HABITAT	22/09/2023	23HA1401	Location et conception d'un stand AMELIO sur le salon AMENAGO du 4 au 12 novembre 2023	Location de l'espace stand pour 9 jours	GL EVENTS LIVE	8 167,50 €	Exclusivité / raisons techniques
HABITAT	22/09/2023	23HA1700	Visite guidée de la ferme urbaine le 29 septembre 2023	Visite guidée de la ferme urbaine le 29 septembre 2023	LILOTOPIA	120,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET M. D'OEUVRE	31/10/2023	22AM030202	Contrôle de données topographiques	Contrôle de données topographiques	NOVATLAS	156 135,00 €	Marché subséquent
HABITAT	13/11/2023	23HA2000	Travaux de création de réseaux souterrains sur l'aire de grand passage de Bondues	Travaux de création de réseaux souterrains sur l'aire de grand passage de Bondues	SOCIETE D ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DU NORD	163 466,00 €	Autre
HABITAT	13/11/2023	23HA2100	Travaux d'installation de câbles souterrains sur l'aire de grand passage de bondues	Travaux d'installation de câbles souterrains sur l'aire de grand passage de bondues	SANTERNE NORD PICARDIE INFRA	120 250,00 €	Autre
HABITAT	13/11/2023	23HA2200	Travaux d'installation de canalisation en EPHD sur l'aire de grand passage de Bondues	Travaux d'installation de canalisation en EPHD sur l'aire de grand passage de Bondues	SA GRIMONPON	17 112,50 €	Autre

RESSOURCES HUMAINES INNOVATION ET DIALOGUES

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
VIE DE L'AGENT	25/09/2023	23RHC200	Abonnement Business Individuel Fiscalonline	Abonnement Business Individuel Fiscalonline	TINDLE EDITION	269,00 €	Exclusivité / raisons techniques
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	25/09/2023	23RHC300	Prestation de restauration dans le cadre du séminaire de rentrée de la Direction Recherche et Développement le 27 septembre 2023 au Musée d'Histoire Naturelle	Prestation de restauration dans le cadre du séminaire de rentrée de la Direction Recherche et Développement le 27 septembre 2023 au Musée d'Histoire Naturelle	SWEET FLAMINGO	140,00 €	Exclusivité / raisons techniques
CULTURE INTERNE ET MANAGERIALE	03/10/2023	23RHC400	Location de salle - Séminaire des managers	Location de salle - Séminaire des managers	LE ZEPHIR	4 146,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	08/10/2023	23RHC600	Formation LAND2MAP : complément module TopoMathrix	Formation LAND2MAP : complément module TopoMathrix	SOGLINK	1 000,00 €	Autre
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	09/10/2023	23RHD000	Ateliers fiction mois de l'innovation	Ateliers fiction mois de l'innovation	ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAITIS-DF-FRANCF	735,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	13/10/2023	23RHD300	Location d'un stand lors du Rendez-vous Recrutement Experts le 19 octobre 2023 à la CGI Grand Lille	Location d'un stand lors du Rendez-vous Recrutement Experts le 19 octobre 2023 à la CGI Grand Lille	LOOKING FOR MISSION L4M	3 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	13/10/2023	23RHD400	Location d'un stand lors du Forum Entreprises JUNIA le 23 novembre 2023 à Lille Grand Palais	Location d'un stand lors du Forum Entreprises JUNIA le 23 novembre 2023 à Lille Grand Palais	JUNIA	1 650,00 €	Exclusivité / raisons techniques
VIE DE L'AGENT	19/10/2023	23RHD600	Formation Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP)	Formation Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP)	OFPA FORMATION	12 490,00 €	Autre
	19/10/2023	23RHD500	Acquisition de manuels "Premiers secours en santé mentale"	Acquisition de manuels "Premiers secours en santé mentale"	PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE FRANCE (PSSM FRANCE)	12 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques
VIE DE L'AGENT	19/10/2023	23RHD200	Consultation services infogreffe et commandes de documents légaux	Consultation services infogreffe et commandes de documents légaux		150,00 €	Exclusivité / raisons techniques
VIE DE L'AGENT	27/10/2023	23RHE100	Parcours de formation intra Délégués territoriaux	Parcours de formation intra Délégués territoriaux	Synergie Communication	12 000,00 €	Autre
PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	30/10/2023	23RHE500	Journée d'intégration des apprentis 2023	Journée d'intégration des apprentis 2023	PRISON ISLAND LILLE	2 600,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	30/10/2023	23RHE300	Formation inter « Thérapie ACT à niveau 1 »	Formation inter « Thérapie ACT à niveau 1 »	SYMBIOFI	2 970,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	30/10/2023	22CA600102	Banquet des retraités - Animation	Banquet des retraités - Animation	POTION MAGIC	2 500,00 €	Marché subséquent
VIE DE L'AGENT	30/10/2023	21CA080408	Banquet des retraités - Prestation de bouches	Banquet des retraités - Prestation de bouches	SA SOC EXPLOITATION DES ETS LEBRUN	22 050,00 €	Marché subséquent
VIE DE L'AGENT	03/11/2023	23RHD900	Formation collective pour la DGI - Contrôle et gestion des actes administratifs"	Formation collective pour la DGI - Contrôle et gestion des actes administratifs"	COMUNDI	3 900,00 €	Autre
VIE DE L'AGENT	08/11/2023	23RHD700	Prestation de formation professionnelle : Permis CACES	Prestation de formation professionnelle : Permis CACES	CONTROLE TECHNIQUE DELINSELLE	40 000,00 €	Autre
CULTURE INTERNE ET MANAGERIALE	08/11/2023	23RHE600	Objets publicitaires "Totebag Marine"	Objets publicitaires "Totebag Marine"	AFFECTIVE	8 074,00 €	Autre
PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH	08/11/2023	23RH6500	Fourniture d'ouvrages de l'édition papier et multimédias	Fourniture d'ouvrages de l'édition papier et multimédias	DECITRE	88 000,00 €	MAPA avec publicité
VIE DE L'AGENT	12/11/2023	23RHE900	Formation action pour le service politique d'accueil des gens du voyage	Formation action pour le service politique d'accueil des gens du voyage	FNASAT Gens du voyage	6 300,00 €	Autre
CULTURE INTERNE ET MANAGERIALE	14/11/2023	23RHE800	Conférence Handicap invisible	Conférence Handicap invisible	MOHA	400,00 €	Autre

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION

Direction opérationnelle	Date signature	N° de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
ACHATS ET LOGISTIQUE	24/09/2023	23AL1300	Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	Prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	ECOLOGIC	20 000,00 €	Autre
PATRIMOINE	24/09/2023	22PS040002	Maintenance, acquisition et prestations associées sur un SCANNER 3D LASER	Maintenance, acquisition et prestations associées sur un SCANNER 3D LASER	FARO EUROPE GMBH	38 458,00 €	Marché subséquent
PATRIMOINE	24/09/2023	23PS6300	Porte antiviol pour Mât alu	Porte antiviol pour Mât alu	DOUBLET	96,00 €	Exclusivité / raisons techniques
ACHATS ET LOGISTIQUE	28/09/2023	23AL0201	Entretien de vêtements de travail et d'articles textiles, et location	prestations de pressing pour tenues protocolaires et articles associés	LAVERIE - PRESSING ECO GREEN	100 000,00 €	Appel d'offres
ACHATS ET LOGISTIQUE	28/09/2023	23AL0202	Entretien de vêtements de travail et d'articles textiles, et location	entretien de vêtements de travail et articles textiles ménagers	PAPILLONS BLANCS HAZEBROUCK	200 000,00 €	Appel d'offres
COMMANDE PUBLIQUE	28/09/2023	23CP1200	Assistance et conseil juridique pour l'animation et le développement de la filière numérique sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	Assistance et conseil juridique pour l'animation et le développement de la filière numérique sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille	EARTH AVOCATS	51 600,00 €	MAPA avec publicité
PATRIMOINE	03/10/2023	23PS6400	Voyage d'étude - Service CGP	Voyage d'étude - Service CGP	VOYAGES DESCAMPS DUAVRANT	3 027,27 €	Autre
ACHATS ET LOGISTIQUE	08/10/2023	23AL2300	Intervention d'un conférencier sur l'histoire du Musée d'art moderne (LAM)	Intervention d'un conférencier sur l'histoire du Musée d'art moderne (LAM)	LAM - LILLE METROPOLE MUSEE D'ART MODERNE D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUIT	110,00 €	Exclusivité / raisons techniques
GESTION DES RISQUES ET SECURITE	11/10/2023	23SG0600	Acquisition de chaises d'évacuation confort PMR	Acquisition de chaises d'évacuation confort PMR	EUROMOVE FRANCE SASU	21 522,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE	11/10/2023	22PS650001	Définition du Programme de Qualité Energétique et Environnementale relative à la construction d'un immeuble tertiaire	Définition du Programme de Qualité Energétique et Environnementale relative à la construction d'un immeuble tertiaire	ARTELIA	42 700,00 €	Marché subséquent
PATRIMOINE	11/10/2023	23PS6600	Mandat de recherche de preneur - Wattrelos	Mandat de recherche de preneur - Wattrelos	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS DE FRANCE	600,00 €	Autre
PATRIMOINE	11/10/2023	23PS6700	Mandat de recherche de preneur Villeneuve d'Ascq	Mandat de recherche de preneur Villeneuve d'Ascq	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL HAUTS DE FRANCE	1 200,00 €	Autre
PATRIMOINE	12/10/2023	23PS6500	Labélisation pour la réhabilitation énergétique du crématorium d'Herlies	Labélisation pour la réhabilitation énergétique du crématorium d'Herlies	CERTIVEA	10 500,00 €	Exclusivité / raisons techniques
PATRIMOINE	24/10/2023	23PS5600	Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination pour la restauration du Musée (clos et couvert) et du Parc du Lille Art Métropole à Villeneuve d'Ascq	Mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination pour la restauration du Musée (clos et couvert) et du Parc du Lille Art Métropole à Villeneuve d'Ascq	GEXPERTISE BATIMENT & VRD	52 262,50 €	Exclusivité / raisons techniques
ACHATS ET LOGISTIQUE	30/10/2023	23AL1400	Acquisition d'un camion grue	Acquisition d'un camion grue	ETS LEROUGE MECAN HYDRO	66 776,64 €	MAPA avec publicité
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	12/11/2023	23SI2500	Animation du séminaire de direction du 24 novembre 2023 type TEAM BUILDING	Animation du séminaire de direction du 24 novembre 2023 type TEAM BUILDING	L'EQUIPE VERTE	7 364,00 €	Autre
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	16/11/2023	23SI2600	Consultant en Régie - Infrastructure du système d'information	Consultant en Régie - Infrastructure du système d'information	EXTIA	28 140,00 €	Autre

CONSEIL DE LA METROPOLE

LISTE DES MARCHÉS SIGNÉS (DONT LE MONTANT DE REFERENCE EST SUPERIEUR A 215 000 € HT) ENTRE LE 20/09/2023 ET LE 20/11/2023

*Information du Conseil de la Métropole en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Les marchés peuvent être consultés (dans le respect des secrets protégés par la loi) sur demande préalable adressée à la MEL :
Service Archives (guichet unique) – 2 Boulevard des Cités Unies -59000 Lille
Présentation du tableau des marchés.*

*L'ensemble des données sont extraites depuis notre application interne Oméga.
Les marchés sont répartis par Pôle et classés par date de signature (du plus ancien au plus récent).*

*Le montant de référence repose sur une méthode de calcul interne :
Montant de référence = Montant forfaitaire du marché + Montant Maximal (pour la partie à bons de commande).*

CABINET DU PRESIDENT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
	03/10/2023	23CA0800	Conseil et réalisation de plans média, négociation et réservations d'espaces publicitaires	Conseil et réalisation de plans média, négociation et réservations d'espaces publicitaires	COSPIRIT MEDIA	2 500 000,00 €	Appel d'offres

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
CULTURE ET TOURISME	18/10/2023	23CT2500	Acquisition de 4 oeuvres d'Arif El Royes et de 4 oeuvres d'art de Tvo Barrada	Acquisition de 4 oeuvres d'Arif El Royes et de 4 oeuvres d'art de Tvo Barrada	Galerie Sfeir-Semler	263 600,00 €	Exclusivité / raisons techniques
NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	14/11/2023	23NAB300	QUARTIERS FERTILES - Révélateur du potentiel nourricier du sol et de son écosystème	QUARTIERS FERTILES - Révélateur du potentiel nourricier du sol et de son écosystème	BRGM	270 000,00 €	Exclusivité / raisons techniques

DGD RÉSEAUX SERVICES ET MOBILITÉ-TRANSPORTS

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
EAU ET ASSAINISSEMENT	06/10/2023	23EA1201	Ouvrages et bâtiments de la MEL et de Sourceo - Inspections et diagnostics structurels	Inspections diagnostics UTLS UTML	SIXENSE ENGINEERING	1 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	06/10/2023	23EA1202	Ouvrages et bâtiments de la MEL et de Sourceo - Inspections et diagnostics structurels	Inspections diagnostics UTTA UTRV	SIXENSE ENGINEERING	1 200 000,00 €	Appel d'offres
EAU ET ASSAINISSEMENT	06/10/2023	23EA2600	WATTRELOS - RUE ALFRED DELECOURT RECONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT INITIAIRE	WATTRELOS - RUE ALFRED DELECOURT RECONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT INITIAIRE	SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES	1 584 554,20 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	12/10/2023	23EV0800	Villeneuve d'Ascq - Rue de Lannoy - Effacement des réseaux aériens	Villeneuve d'Ascq - Rue de Lannoy - Effacement des réseaux aériens	INEO RESEAUX NORD EST	365 639,46 €	MAPA avec publicité
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	14/10/2023	2019-EPV044047	Travaux de réfection de la RM 700 du PR 5 +0695 au PR 7+0946 sur les communes de Leers et Lys Lez Lannoy	Travaux de réfection de la RM 700 du PR 5 +0695 au PR 7+0946 sur les communes de Leers et Lys Lez Lannoy	EIFFAGE ROUTE NORD EST	315 800,00 €	Marché subséquent
EAU ET ASSAINISSEMENT	17/10/2023	23EA0700	Analyses chimiques et microbiologiques	Analyses chimiques et microbiologiques	CARSO - LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON	240 000,00 €	Appel d'offres
TRANSPORTS	24/10/2023	23TR0800	Renouvellement des colonnes de lavage mobiles tramway et fourniture d'une table de dépose boies	Renouvellement des colonnes de lavage mobiles tramway et fourniture d'une table de dépose boies	SEFAC	319 395,00 €	Appel d'offres
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	07/11/2023	23EV1000	Travaux de requalification de la rue Soiférino de la place Philippe Lebon au boulevard Vauban	Travaux de requalification de la rue Soiférino de la place Philippe Lebon au boulevard Vauban	SARL E.J.M.	5 699 872,54 €	Appel d'offres
	08/11/2023	22RS0100	Maintenance des infrastructures numériques - Opérations de montée en débit sur le réseau cuivre	Maintenance des infrastructures numériques - Opérations de montée en débit sur le réseau cuivre	SOGETREL	250 000,00 €	MAPA avec publicité
TRANSPORTS	14/11/2023	22TR1700	Acquisition de véhicules de transports en commun standards	Acquisition de véhicules de transports en commun standards	IVECO FRANCE	35 200 000,00 €	Procédure avec négociation
ESPACE PUBLIC ET VOIRIE	15/11/2023	23EV1600	Fourniture de fondants routiers pour les services de la MEL	Fourniture de fondants routiers pour les services de la MEL	QUADRIMEX SELS	520 000,00 €	Appel d'offres

PLANIFICATION AMENAGEMENT ET HABITAT

Direction opérationnelle	Date signature	VFluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE	23/10/2023	22UA3201	Requalification écologique et paysagère du bras mort de la Basse-Deûle et ses abords	voirie réseaux divers	EIFFAGE ROUTE NORD EST	2 126 196,88 €	Appel d'offres

URBANISME AMENAGEMENT ET VILLE URBANISME	23/10/2023	22UA3202	Requalification écologique et paysagère du bras mort de la Basse-Deûle et ses abords	Génie civil	SPIE BATIGNOLLES NORD	1 206 522,26 €	Appel d'offres
AMENAGEMENT ET VILLE	23/10/2023	22UA3203	Requalification écologique et paysagère du bras mort de la Basse-Deûle et ses abords	Travaux paysagers	PAYSAGE DES FLANDRES	1 418 561,97 €	Appel d'offres
HABITAT	24/10/2023	22HA090602	Suivi-animation, conseil et accompagnement à l'amélioration de l'habitat en secteur de renouvellement urbain à Lille	Suivi-animation, conseil et accompagnement à l'amélioration de l'habitat en secteur de renouvellement urbain à Lille	URBANIS	2 000 000,00 €	Marché subséquent

SECRETARIAT GENERAL ET ADMINISTRATION

Direction opérationnelle	Date signature	Vfluméro de march	Objet de la consultation	Objet du lot	Raison sociale Entreprise	Montant de référence	Type de procédure
PATRIMOINE	24/09/2023	22PS6500	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Qualité Energétique et Environnementale des Bâtiments, la certification, l'appui au pilotage et le suivi de la réalisation du projet de construction d'un immeuble tertiaire	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Qualité Energétique et Environnementale des Bâtiments, la certification, l'appui au pilotage et le suivi de la réalisation du projet de construction d'un immeuble tertiaire	ARTELIA	500 000,00 €	Appel d'offres
ACHATS ET LOGISTIQUE	28/09/2023	23AL0203	Entretien de vêtements de travail et d'articles textiles, et location-entretien de vêtements de travail et de linge plat	location entretien de vêtements de travail et de linge plat	BARDUSCH	240 000,00 €	Appel d'offres
ACHATS ET LOGISTIQUE	08/11/2023	23AL0700	Acquisition de fournitures de restauration collective et petit matériel de cuisine - Centrale d'Achat Métropolitaine	Acquisition de fournitures de restauration collective et petit matériel de cuisine - Centrale d'Achat Métropolitaine	SOGEMAT SERVICE	600 000,00 €	Appel d'offres

BUREAU
du 15 décembre 2023
Compte rendu de séance

Table des matières

Délibération de Monsieur le Président CASTELAIN Damien	3
Délégation de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain	3
Vie institutionnelle	3
Délégation de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard	3
Aménagement (hors parc d'activité)	3
Fonds de concours.....	3
Délégation de Monsieur le Vice-Président LEPRÊTRE Sébastien	4
Transports publics.....	4
Mobilités.....	4
Délégation de Madame la Vice-Présidente BRUN Charlotte.....	4
Climat.....	4
Énergie	4
Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone	4
Délégation de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique	5
Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU).....	5
Cohésion sociale et solidarités	5
Délégation de Monsieur le Vice-Président VERCAMER Francis	5
Déport de délibérations	5
Délégation de Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard.....	5
Économie.....	5
Enseignement supérieur	6
Animations commerciales	6
Numérique	6
Délégation de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne.....	6
Logement et habitat	6
Délégation de Monsieur le Vice-Président CAUCHE Régis	7
Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets.....	7
Délégation de Monsieur le Vice-Président BÉZIRARD Alain	7
Politique de l'eau.....	7
Assainissement.....	7

Délégation de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François	8
Agriculture.....	8
Trame verte et bleue	8
Délégation de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Éric.....	8
Sports	8
Fonds de concours Sports	8
Déport de délibérations	9
Délégation de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel.....	9
Culture	9
Fonds de concours Culture	9
Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique	10
Délégation de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick.....	10
Action foncière de la Métropole	10
Délégation de Monsieur le Vice-Président MATHON Christian	11
Gestion des ressources humaines	11
Administration	11
Délégation de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel.....	12
Contrôle et gestion des risques	12
Certification et transparence des comptes.....	12
Évaluation des politiques publiques.....	12
Délégation de Madame la Conseillère déléguée DUCRET Stéphanie	12
Politique de vidéoprotection	12

Délibération de Monsieur le Président CASTELAIN Damien

- 23-B-0436 - Aide d'urgence en faveur des populations et entreprises sinistrées suite aux inondations intervenues dans le Pas-de-Calais - Participation de la MEL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président BERNARD Alain

Vie institutionnelle

- 23-B-0371 - Attribution d'un mandat spécial - Mme Bérengère DURET - Association "Agir contre le logement vacant"- Strasbourg - 4 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président CAUDRON Gérard

Aménagement (hors parc d'activité)

- 23-B-0372 - VILLENEUVE D'ASCQ - Restructuration des espaces publics du quartier Résidence - Secteur des Musiciens - Appel d'offres ouvert - Lancement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0373 - VILLENEUVE D'ASCQ - Restructuration des espaces publics du quartier Résidence - Secteur des Musiciens - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0374 - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Secteur Grand But - Mission de maîtrise d'œuvre partielle d'espaces publics et étude urbaine en vue de produire un plan guide

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonds de concours

- 23-B-0375 - ANSTAING - Extension du groupe scolaire Andrée Chedid - Convention de fonds de concours - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président LEPRÊTRE Sébastien

Transports publics

- 23-B-0376 - LILLE - Parking Euralille - Servitude d'utilisation - Modification de la répartition de la redevance - Avenant n° 8 au bail à construction du 29 juillet 1992 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mobilités

- 23-B-0377 - Promotion du vélo et de la marche - Association Droit au vélo (ADAV) - Année 2024 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0378 - Mobilité durable - Adhésion à l'association Rue de l'Avenir - Renouvellement pour la période 2024 - 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Madame la Vice-Présidente BRUN Charlotte

Climat

- 23-B-0379 - Contrat de Chaleur Renouvelable - Fonds Chaleur de l'ADEME - Attribution - Conventions - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Énergie

- 23-B-0380 - LILLE - Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) - Développement d'une Centrale photovoltaïque mobile - SCIC ENERCOOP Hauts-de-France - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone

- 23-B-0381 - Fonds de concours Transition Énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Projets énergétiques - Attributions - Conventions - Avenant n° 1 de prolongation de délai - Rénovation de l'éclairage public de la Ville de Lille - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique

Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU)

- 23-B-0382 - MONS-EN-BAROEUL - NPNRU - Nouveau Mons - Délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune à la MEL

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Cohésion sociale et solidarités

- 23-B-0383 - ROUBAIX - NPNRU - Alma - Groupement de commandes - Avenant de transfert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Michel COLIN et Matthieu CORBILLON n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Mmes Martine AUBRY, Charlotte BRUN et Pauline SEGARD ainsi que MM. Arnaud DESLANDES, Didier DUFOUR, Patrick GEENENS et Bernard HAESBROECK n'ayant pas pris part au vote.

Délégation de Monsieur le Vice-Président VERCAMER Francis

Déport de délibérations

- 23-B-0384 - ROUBAIX - Site GTI Sodifac - Convention opérationnelle avec l'EPF Hauts-de-France - Participation financière à l'équilibre financier de l'opération

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Yvan HUTCHINSON et Patrick GEENENS n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Délégation de Monsieur le Vice-Président HAESBROECK Bernard

Économie

- 23-B-0385 - Soutien à l'action Fabrique à Entreprendre - Subvention à la SEM VR - PLAINE IMAGES pour l'année 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

MM. Michel COLIN et Matthieu CORBILLON n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

- 23-B-0386 - Association APESA Lille Métropole (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë) - Soutien au titre de l'année 2024 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0387 - Soutien à l'action de l'association Little Big Women - Subvention au titre de l'année 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0388 - Soutien à l'association Dreamakers - Subvention au titre de l'année 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0389 - Soutien à l'association BGE Hauts-de-France - Subvention au titre de l'année 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Enseignement supérieur

- 23-B-0390 - Entrepreneuriat étudiant - Soutien aux projets de l'école IMT Nord Europe, des associations Enactus et Les Entrep' - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Animations commerciales

- 23-B-0391 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - CROIX - LINSELLES - Objectif Centralité - Soutien aux actions des unions commerciales - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Numérique

- 23-B-0392 - ANSTAINING - LEZENNES - Appel à projets "Tiers-lieux métropolitains" - Soutien à des projets de tiers-lieux - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0393 - Stratégie digitale - Soutien à "La Compagnie des tiers-lieux" pour son plan d'actions 2024 - Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Matthieu CORBILLON et Yvan HUTCHINSON n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Délégation de Madame la Vice-Présidente VOITURIEZ Anne

Logement et habitat

- 23-B-0394 - LILLE - Requalification des courées - Cour Sainte-Anne - Avenue Duray - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Financements - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0395 - TOURCOING - Convention OPAH copropriétés dégradées multi-sites -
Marché de suivi animation - Avenant n° 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président CAUCHE Régis

Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

- 23-B-0396 - Innovation - Soutien aux Alchimistes Hauts-de-France pour la collecte et la
valorisation de déchets alimentaires sur le territoire - Année 2024 -
Subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président BÉZIRARD Alain

Politique de l'eau

- 23-B-0397 - ARMENTIERES - Déversoir d'Orage - Convention d'occupation temporaire
du domaine public fluvial - VNF - Avenant n° 1 - Intégration d'une canalisation
et prolongation de durée - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0398 - MARQUETTE-LEZ-LILLE - Voie d'accès au domaine du Vertbois -
Convention de superposition d'affectations - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0399 - Vente d'eau en gros - Conventions et avenants - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Assainissement

- 23-B-0400 - RONCQ - Emprise commerciale AUCHAN - Travaux de dévoiement d'un
collecteur - Appel d'offres ouvert - Convention d'offre de concours -
Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0401 - Coopération public-public avec Noréade - Mise en recouvrement des
redevances d'assainissement collectif et non collectif sur les factures d'eau
- Période 2024-2033 - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président LEGRAND Jean-François

Agriculture

- 23-B-0402 - Soutien à l'association La Biovallée - Zone Maraichère de Wavrin - Attribution d'une subvention au titre des années 2023-2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Trame verte et bleue

- 23-B-0403 - SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Aménagement du bord de Deûle - Marché de travaux - Lot n° 3 "Espaces verts, plantations" - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président SKYRONKA Éric

Sports

- 23-B-0404 - Grands Événements - soutien à un Événement Métropolitain - Partenariat avec la Ligue des Hauts de France d'Athlétisme - subvention

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0405 - Soutien à un événement métropolitain - Play In Challenger Lille 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0406 - Politique de soutien et de promotion des clubs sportifs métropolitains - Enfants de Neptune Tourcoing Lille Métropole / LUC Métropole Water-Polo - Eurocup 2023-2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0407 - Politique de Soutien et de Promotion d'Événements Sportifs Métropolitains - Affectation 2024 - 1ère tranche

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0408 - Politique de soutien et promotion des clubs sportifs de haut niveau - Saison sportive 2023/2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonds de concours Sports

- 23-B-0409 - ANSTAINING - Construction d'une salle de sports - Convention de fonds de concours - Avenant n°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0410 - CROIX - Attribution d'un fonds de concours - Rénovation des terrains de tennis extérieurs du Tennis Club de Flandres

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0411 - Attribution de Fonds de concours équipements sportifs (hors piscines) - Projets d'investissements des communes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Déport de délibérations

- 23-B-0412 - Dispositif culturel les Belles Sorties 2024 - Subventions - Conventions de partenariat

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Stéphanie DUCRET ainsi que MM. Alain CAMBIEN, Michel DELEPAUL, Patrick GEENENS et Frédéric MINARD n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Délégation de Monsieur le Vice-Président DELEPAUL Michel

Culture

- 23-B-0413 - TOURCOING - Soutien aux grandes expositions 2024 - Exposition « De Monet à Cézanne, paysages impressionnistes du musée d'Orsay » au MUba Eugène Leroy

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0414 - FROMELLES - Musée de la Bataille de Fromelles - Dons d'objets de collection

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0415 - La Rose des Vents - Programme "La Rose Nomade" - Convention de partenariat 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Stéphanie DUCRET n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Fonds de concours Culture

- 23-B-0416 - LEERS - Attribution d'un fonds de concours - Création d'un espace culturel rue Franklin : Ecole de musique - Harmonie municipale - Espace multiculturel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0417 - Attribution de Fonds de concours équipements culturels - Projets d'investissements des communes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fonds de concours Préservation du patrimoine architectural et historique

- 23-B-0418 - LANNOY - Attribution d'un fonds de concours - Restauration de l'église Saint Philippe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président GEENENS Patrick

Action foncière de la Métropole

- 23-B-0419 - WERVICQ-SUD - Site Cousin Frères-De Araujo - Rue de l'Industrie - Rue de l'Abbé Bonpain - Convention opérationnelle de portage foncier avec l'EPF Hauts-de-France

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Pauline SEGARD s'étant abstenue.**

- 23-B-0420 - HELLEMES (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - LEZENNES - Secteur Porte métropolitaine - Intervention foncière 2020-2024 entre l'EPF Hauts-de-France et la Métropole européenne de Lille - Convention opérationnelle de portage foncier - Avenant n° 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0421 - LILLE - NPNRU - Quartiers anciens - Convention opérationnelle MEL/EPF PPI 2020-2024 - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0422 - ROUBAIX - NPNRU - Quartiers anciens - Convention opérationnelle MEL/EPF PPI 2020-2024 - Avenant n° 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 23-B-0423 - LILLE - Rue de Turenne - Ancien site du lycée Michel Servet - Prorogation de la date de signature de la vente

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anne VOITURIEZ n'ayant pas pris part au débat ni au vote.**

- 23-B-0424 - TOURCOING - Rue de Linselles - Site de l'ancien collège de l'Europe - Rectification d'erreur matérielle et prorogation de la date de signature de la vente - Délibération modificative

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0425 - LOOS - 668 rue Guy Mocquet - Incorporation d'un bien présumé sans maitre dans le patrimoine métropolitain

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0426 - LILLE - 31 rue d'Haubourdin - Incorporation d'un bien sans maitre dans le patrimoine métropolitain

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0427 - SECLIN - 165 rue du 14 Juillet - Incorporation d'un bien sans maitre dans le patrimoine métropolitain

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0428 - WATTRELOS - Rue Claude Weppes - 23 Cité Lefebvre - Incorporation d'un bien sans maitre dans le patrimoine métropolitain

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président MATHON Christian

Gestion des ressources humaines

23-B-0429 - Adhésion à l'association des collectivités territoriales et établissements publics utilisateurs du logiciel Eksaé (ACTU) - Renouvellement pour la période 2023-2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Administration

23-B-0430 - Création d'un centre opérationnel (SOC) pour lutter et protéger les systèmes d'information de la MEL contre les cyberattaques - Modification de la délibération n° 23-B-0020 du Bureau du 20 janvier 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-B-0431 - Mise en œuvre de la politique métropolitaine d'achat - Prestations de gestion de la flotte de véhicules industriels et d'engins spéciaux - Autorisation de signer la convention UGAP relative à la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Monsieur le Vice-Président COLIN Michel

Contrôle et gestion des risques

- 23-B-0432 - Constitution et reprise des provisions pour risques, charges et dépréciation, au titre de l'exercice 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Certification et transparence des comptes

- 23-B-0433 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et apurement des créances éteintes

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Évaluation des politiques publiques

- 23-B-0434 - Société française d'évaluation (SFE) - Renouvellement d'adhésion pour la période 2023 - 2026

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délégation de Madame la Conseillère déléguée DUCRET Stéphanie

Politique de vidéoprotection

- 23-B-0435 - AUBERS - LYS-LEZ-LANNOY - WATTRELOS - Schéma directeur métropolitain de vidéo protection urbaine - Plan de soutien financier de la MEL - Attribution de fonds de concours aux communes

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme Pauline SEGARD ayant voté contre.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Vu les articles L. 1414-3 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, portant création de 7 commissions thématiques ;

I. Rappel du contexte

1. Commissions thématiques

Par les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, le Conseil de la métropole a procédé à la création de 7 commissions thématiques ainsi qu'à la désignation de leurs membres.

Le Conseil est appelé à décider des ajustements en leur sein afin de prendre en compte les évolutions au sein de l'exécutif ou de répondre aux sollicitations des groupes d'élus ou de leurs membres. Il est notamment proposé au Conseil de se prononcer sur les modifications qui font suite aux démissions de Mme Brigitte LHERBIER et de M. Eric DENOEUDE (groupe MA) de leurs mandats de conseillers métropolitains.

Il est ainsi proposé au Conseil de décider des ajustements suivants :

- Commission "Climat, Transition écologique, Eau, Assainissement, GEMAPI, Résidus urbains, Espaces naturels, Agriculture" :
 - Suite à la démission de Mme Audrey LINKENHELD (Métropole Durable et Solidaire) de ses fonctions de Vice-Présidente, cette dernière souhaite continuer de siéger au sein de cette commission ;
 - Il est précisé que Mme Charlotte BRUN (Métropole Durable et Solidaire) siège dans cette commission en sa qualité de Vice-Présidente déléguée au Climat, à la Transition énergétique et à l'Énergie.
 - La désignation du nouveau conseiller métropolitain M. Maxime CABAYE (Métropole Avenir) est proposée pour cette commission.

- Commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse" : Retrait de Mme Charlotte BRUN (Métropole Durable et Solidaire) à sa demande.
- Commission "Développement Économique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC" : La désignation de la nouvelle conseillère métropolitaine Mme Anne-Sophie BRANQUART (Métropole Avenir) est proposée pour cette commission.

2. Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

La Commission Locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR), organe chargé du suivi des sites patrimoniaux remarquables, a été instituée par la délibération n° 18 C 0880 lors du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018 qui en fixe sa composition.

Parmi les représentants de la MEL à la CLSPR, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le remplacement de M. Arnaud TAISNE (MDS), suppléant, par M. Jean-Claude MENAULT (MDS), suppléant.

II. Objet de la délibération

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les ajustements et les désignations proposés ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Vu les articles L. 1414-3 et L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2113-8 et suivants du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, portant création de 7 commissions thématiques ;

I. Rappel du contexte

1. Commissions thématiques

Par les délibérations n° 20 C 0014 du 21 juillet 2020 et suivantes, le Conseil de la métropole a procédé à la création de 7 commissions thématiques ainsi qu'à la désignation de leurs membres.

Le Conseil est appelé à décider des ajustements en leur sein afin de prendre en compte les évolutions au sein de l'exécutif ou de répondre aux sollicitations des groupes d'élus ou de leurs membres. Il est notamment proposé au Conseil de se prononcer sur les modifications qui font suite aux démissions de Mme Brigitte LHERBIER et de M. Eric DENOEUDE (groupe MA) de leurs mandats de conseillers métropolitains.

Il est ainsi proposé au Conseil de décider des ajustements suivants :

- Commission "Climat, Transition écologique, Eau, Assainissement, GEMAPI, Résidus urbains, Espaces naturels, Agriculture" :
 - Suite à la démission de Mme Audrey LINKENHELD (Métropole Durable et Solidaire) de ses fonctions de Vice-Présidente, cette dernière souhaite continuer de siéger au sein de cette commission ;
 - Il est précisé que Mme Charlotte BRUN (Métropole Durable et Solidaire) siège dans cette commission en sa qualité de Vice-Présidente déléguée au Climat, à la Transition énergétique et à l'Énergie.
 - La désignation du nouveau conseiller métropolitain M. Maxime CABAYE (Métropole Avenir) est proposée pour cette commission.

- Commission "Rayonnement de la Métropole - Culture - Sport - Tourisme - Jeunesse" : Retrait de Mme Charlotte BRUN (Métropole Durable et Solidaire) à sa demande.
- Commission "Développement Économique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC" : La désignation de la nouvelle conseillère métropolitaine Mme Anne-Sophie BRANQUART (Métropole Avenir) est proposée pour cette commission.

2. Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

La Commission Locale Site Patrimonial Remarquable (CLSPR), organe chargé du suivi des sites patrimoniaux remarquables, a été instituée par la délibération n° 18 C 0880 lors du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018 qui en fixe sa composition.

Parmi les représentants de la MEL à la CLSPR, il est proposé au Conseil de se prononcer sur le remplacement de M. Arnaud TAISNE (MDS), suppléant, par M. Jean-Claude MENAULT (MDS), suppléant.

II. Objet de la délibération

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'adopter les ajustements et les désignations proposés ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105583-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0353

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L. 5211-1 du même code;

Vu l'article L. 2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

I. Rappel du contexte

La présente délibération vise à organiser, par ajustement ou nouvelles désignations, la représentation de la Métropole européenne de Lille et des personnes qualifiées au sein de différents organismes extérieurs, décidée lors des Conseil de la métropole.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc...), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

II. Objet de la délibération

1. Ajustements suite à des démissions :

Il est proposé au Conseil de désigner des représentants au sein des organismes extérieurs où avait été désignée Mmes Audrey LINKENHELD (MDS) en raison de ses fonctions de Vice-présidente déléguée, et où siégeaient Mme Valérie PROVO (MPC) et M. Joffrey ZBIERSKI (MPC) avant leurs démissions du mandat de conseiller métropolitain(e) :

- Association Energy Cities :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Association Générale des Laboratoires d'Analyses de l'Environnement (AGLAE) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;



- Association Tempo Territorial :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Cluster régional Ekvation - Centre de ressources et de compétences pour la qualité environnementale et l'efficacité énergétique dans le bâtiment en région Nord Pas de Calais (CEREQ BTP) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Collège institutionnel au sein de Conseil de l'eau :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Centre Ressource du Développement Durable" (CERDD) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) "Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai" :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Régie publique à personnalité morale de production d'eau de la Métropole Européenne de Lille – SOURCEO :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein du Conseil d'Administration ;
- Fédération ATMO Nord Pas-de-Calais pour la surveillance de la qualité de l'air :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire au sein de l'Assemblée Générale ;



- Comité stratégique de la SAS HYLEOS : Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire au sein de l'Assemblée Générale ;
- Comité syndical du SCOT :
Remplacement de M. Joffrey ZBIERSKI par M. Thierry ROLLAND (Métropole Passions Communes) en tant que suppléant au Comité syndical;
- Association Lille Avenirs :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par M. Karim LOUZANI (Métropole Passions Communes) en tant que représentant(e) au Conseil d'administration;
- Établissement public de coopération culturelle (EPCC) "La Condition Publique" :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par Mme Dominique GANTIEZ (Métropole Passions Communes) en tant que suppléant(e) au Conseil d'administration ;
- IMT Nord Europe (IMT Lille Douai) :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par M. Sébastien BROGNIART (Métropole Passions Communes) en tant que Titulaire au Conseil d'école.

2. Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents :

Il est proposé au Conseil d'ajuster les désignations des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- Fondation de l'Université de Lille ;
La Fondation de l'Université de Lille a pour objet de soutenir l'excellence en recherche et formation et le développement de l'innovation pédagogique, technologique et scientifique. Conformément aux statuts de la Fondation, M. Damien CASTELAIN a été désigné pour siéger au conseil d'administration par la délibération 21-C-0410 du 15 octobre 2021. Il est proposé au Conseil de remplacer M. Damien CASTELAIN par M. Michel COLIN (Métropole Passions Communes) en qualité de représentant au Conseil d'administration.
- SPLA La Fabrique des Quartiers :
La fabrique des quartiers est un outil d'aménagement dont le capital social est détenu par la Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.
Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), a pour vocation de piloter toutes les actions qui concourent à la requalification et la revitalisation des quartiers d'habitat ancien dégradé. Conformément aux statuts de la SPLA, Mme Anne VOITURIEZ a été désignée pour siéger au conseil d'administration

par la délibération 20-C-0026 du 21 juillet 2020. Suite à sa démission du mandat d'administratrice, il est proposé au Conseil de désigner M. Christian LEWILLE (MPC) en lieu et place.

3. Nouvelles désignations :

Il est proposé au Conseil de désigner des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- **Comité Régional de l'Énergie :**
Les comités régionaux de l'énergie (CRE) ont été créés par la loi climat et résilience de 2019. Dans chaque région, le comité, co-présidé par le Préfet et le Président de Région, regroupe 5 collèges (État, Région, collectivités, entreprises & gestionnaires de réseau, société civile). Le comité a vocation à émettre un avis sur la déclinaison par région des objectifs de développement des énergies renouvelables, la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie et, plus largement, à être l'organe de consultation sur les enjeux énergétiques régionaux.

Afin de participer à ce Comité, la MEL dispose de 2 représentants qui siègent au sein du collège des collectivités. Pour représenter la MEL en qualité de titulaire et suppléant, il est proposé de désigner Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Audrey LINKENHELD, et de désigner M. Frédéric MINARD (Métropole avenir) en qualité de suppléant.

- **Commission Consultative de l'environnement (CEE) de Lille-Lesquin:**
Par la délibération n°22 C 0071 du 29 avril 2022 la MEL a désigné 3 titulaires et 3 suppléants. Afin de satisfaire aux exigences des articles R.571-73 et 77 du code de l'environnement, il convient de nommer un titulaire et un suppléant supplémentaires. Il vous est proposé de désigner M. Bernard DEHAUT (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire et M. Régis CAUCHE (Métropole innovante) en tant que suppléant.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu. Mmes Charlotte BRUN et Dominique GANTIEZ ainsi que MM. Sébastien BROGNIART, Régis CAUCHE, Michel COLIN, Bernard DEHAUT, Christian LEWILLE, Karim LOUZANI, Frédéric MINARD et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - AJUSTEMENT DES DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L. 5211-1 du même code;

Vu l'article L. 2121-21 dudit code relatif au mode de désignations dans les organismes extérieurs.

I. Rappel du contexte

La présente délibération vise à organiser, par ajustement ou nouvelles désignations, la représentation de la Métropole européenne de Lille et des personnes qualifiées au sein de différents organismes extérieurs, décidée lors des Conseil de la métropole.

Il s'agit d'organismes auxquels la Métropole a fait le choix de s'associer (adhésion, prise de capital, etc...), dès lors que leur objet est en lien avec les missions exercées par l'établissement public.

II. Objet de la délibération

1. Ajustements suite à des démissions :

Il est proposé au Conseil de désigner des représentants au sein des organismes extérieurs où avait été désignée Mmes Audrey LINKENHELD (MDS) en raison de ses fonctions de Vice-présidente déléguée, et où siégeaient Mme Valérie PROVO (MPC) et M. Joffrey ZBIERSKI (MPC) avant leurs démissions du mandat de conseiller métropolitain(e) :

- Association Energy Cities :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Association Générale des Laboratoires d'Analyses de l'Environnement (AGLAE) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;

- Association Tempo Territorial :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Cluster régional Ekvation - Centre de ressources et de compétences pour la qualité environnementale et l'efficacité énergétique dans le bâtiment en région Nord Pas de Calais (CEREQ BTP) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Collège institutionnel au sein de Conseil de l'eau :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Centre Ressource du Développement Durable" (CERDD) :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) "Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai" :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein de l'Assemblée Générale ;
- Régie publique à personnalité morale de production d'eau de la Métropole Européenne de Lille – SOURCEO :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que représentante au sein du Conseil d'Administration ;
- Fédération ATMO Nord Pas-de-Calais pour la surveillance de la qualité de l'air :
Remplacement de Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire au sein de l'Assemblée Générale ;

- Comité stratégique de la SAS HYLEOS : Mme Audrey LINKENHELD par Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire au sein de l'Assemblée Générale ;
- Comité syndical du SCOT :
Remplacement de M. Joffrey ZBIERSKI par M. Thierry ROLLAND (Métropole Passions Communes) en tant que suppléant au Comité syndical;
- Association Lille Avenirs :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par M. Karim LOUZANI (Métropole Passions Communes) en tant que représentant(e) au Conseil d'administration;
- Établissement public de coopération culturelle (EPCC) "La Condition Publique" :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par Mme Dominique GANTIEZ (Métropole Passions Communes) en tant que suppléant(e) au Conseil d'administration ;
- IMT Nord Europe (IMT Lille Douai) :
Remplacement de Mme Valérie PROVO par M. Sébastien BROGNIART (Métropole Passions Communes) en tant que Titulaire au Conseil d'école.

2. Ajustement des désignations adoptées lors des conseils précédents :

Il est proposé au Conseil d'ajuster les désignations des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- Fondation de l'Université de Lille ;
La Fondation de l'Université de Lille a pour objet de soutenir l'excellence en recherche et formation et le développement de l'innovation pédagogique, technologique et scientifique. Conformément aux statuts de la Fondation, M. Damien CASTELAIN a été désigné pour siéger au conseil d'administration par la délibération 21-C-0410 du 15 octobre 2021. Il est proposé au Conseil de remplacer M. Damien CASTELAIN par M. Michel COLIN (Métropole Passions Communes) en qualité de représentant au Conseil d'administration.
- SPLA La Fabrique des Quartiers :
La fabrique des quartiers est un outil d'aménagement dont le capital social est détenu par la Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.
Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), a pour vocation de piloter toutes les actions qui concourent à la requalification et la revitalisation des quartiers d'habitat ancien dégradé. Conformément aux statuts de la SPLA, Mme Anne VOITURIEZ a été désignée pour siéger au conseil d'administration

par la délibération 20-C-0026 du 21 juillet 2020. Suite à sa démission du mandat d'administratrice, il est proposé au Conseil de désigner M. Christian LEWILLE (MPC) en lieu et place.

3. Nouvelles désignations :

Il est proposé au Conseil de désigner des représentants au sein des organismes extérieurs suivants :

- **Comité Régional de l'Énergie :**
Les comités régionaux de l'énergie (CRE) ont été créés par la loi climat et résilience de 2019. Dans chaque région, le comité, co-présidé par le Préfet et le Président de Région, regroupe 5 collèges (État, Région, collectivités, entreprises & gestionnaires de réseau, société civile). Le comité a vocation à émettre un avis sur la déclinaison par région des objectifs de développement des énergies renouvelables, la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie et, plus largement, à être l'organe de consultation sur les enjeux énergétiques régionaux.

Afin de participer à ce Comité, la MEL dispose de 2 représentants qui siègent au sein du collège des collectivités. Pour représenter la MEL en qualité de titulaire et suppléant, il est proposé de désigner Mme Charlotte BRUN (Métropole durable et solidaire) en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Audrey LINKENHELD, et de désigner M. Frédéric MINARD (Métropole avenir) en qualité de suppléant.

- **Commission Consultative de l'environnement (CEE) de Lille-Lesquin:**
Par la délibération n°22 C 0071 du 29 avril 2022 la MEL a désigné 3 titulaires et 3 suppléants. Afin de satisfaire aux exigences des articles R.571-73 et 77 du code de l'environnement, il convient de nommer un titulaire et un suppléant supplémentaires. Il vous est proposé de désigner M. Bernard DEHAUT (Métropole durable et solidaire) en tant que titulaire et M. Régis CAUCHE (Métropole innovante) en tant que suppléant.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De procéder à la désignation et à l'ajustement des représentants du Conseil au sein des organismes extérieurs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu. Mmes Charlotte BRUN et Dominique GANTIEZ ainsi que MM. Sébastien BROGNIART, Régis CAUCHE, Michel COLIN, Bernard DEHAUT, Christian LEWILLE, Karim LOUZANI, Frédéric MINARD et Thierry ROLLAND n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET GENERAL - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget général augmente la masse budgétaire globale de 17,3 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 2 053,7 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 1 167,6 M€, soit 56,9 % ;
- section d'investissement : 886,1 M€, soit 43,1 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 12,3 M€ des crédits :

- 1,3 M€ pour l'ajustement du forfait post-stationnement ;
- 3,7 M€ pour la reprise de provisions pour risques et charges ;
- 7,3 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses de la section de fonctionnement, la DM n° 2 porte une augmentation de 27,4 M€ des crédits :

- 0,3 M€ pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- 22,4 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges ;
- 0,8 M€ pour des annulations de titres d'exercices antérieurs (2022) ;
- 3,9 M€ relatifs aux diverses opérations comptables, dont notamment les apurements de rattachements.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 15,1 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 5 M€ des crédits :

- 5 M€ pour l'avance remboursable à Sourcéo.

Cette avance remboursable et la diminution de l'autofinancement de – 15,1 M€ conduisent à ajuster le besoin d'emprunt de + 20,1 M€.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET GENERAL - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE
2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget général augmente la masse budgétaire globale de 17,3 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 2 053,7 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 1 167,6 M€, soit 56,9 % ;
- section d'investissement : 886,1 M€, soit 43,1 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 12,3 M€ des crédits :

- 1,3 M€ pour l'ajustement du forfait post-stationnement ;
- 3,7 M€ pour la reprise de provisions pour risques et charges ;
- 7,3 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses de la section de fonctionnement, la DM n° 2 porte une augmentation de 27,4 M€ des crédits :

- 0,3 M€ pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- 22,4 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges ;
- 0,8 M€ pour des annulations de titres d'exercices antérieurs (2022) ;
- 3,9 M€ relatifs aux diverses opérations comptables, dont notamment les apurements de rattachements.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 15,1 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 5 M€ des crédits :

- 5 M€ pour l'avance remboursable à Sourcéo.

Cette avance remboursable et la diminution de l'autofinancement de – 15,1 M€ conduisent à ajuster le besoin d'emprunt de + 20,1 M€.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Général

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1 Réel	DM2 Réel	Total	BP+BS+DM1 Ordre	DM2 Ordre	Total	BP+BS+DM1 Réel et Ordre	DM2 Réel et Ordre	Total Réel et Ordre
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	164 210 902	0	164 210 902				164 210 902	0	164 210 902
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				31 385 116	0	31 385 116	31 385 116	0	31 385 116
	041	Opérations patrimoniales	0	0	0	66 500 000	0	66 500 000	66 500 000	0	66 500 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600	0	3 500 600				3 500 600	0	3 500 600
	16	Emprunts et dettes assimilées	185 004 278	0	185 004 278				185 004 278	0	185 004 278
	20	Immobilisations incorporelles	38 838 000	-179 119	38 658 881				38 838 000	-179 119	38 658 881
	204	Subventions d'équipement versées	101 494 181	500 000	101 994 181				101 494 181	500 000	101 994 181
	21	Immobilisations corporelles	49 371 788	59 518	49 431 306				49 371 788	59 518	49 431 306
	23	Immobilisations en cours	208 728 812	-276 937	208 451 875				208 728 812	-276 937	208 451 875
	26	Participations et créances rattachées à des participations	2 813 600	0	2 813 600				2 813 600	0	2 813 600
	27	Autres immobilisations financières	23 150 045	5 000 000	28 150 045				23 150 045	5 000 000	28 150 045
	45810002	Opérations de voirie - dépenses	691 900	0	691 900				691 900	0	691 900
	45810004	Courées - dépenses	132 000	0	132 000				132 000	0	132 000
	45810005	Groupements de commandes - dépenses	3 349 008	-103 461	3 245 547				3 349 008	-103 461	3 245 547
	45810007	Eco - cités - dépenses	195 753	0	195 753				195 753	0	195 753
	45810008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses	84 324	0	84 324				84 324	0	84 324
	45810010	FICOL-Opé. pour compte de tiers-Dépenses	208 107	0	208 107				208 107	0	208 107
	45810012	COT Énergies renouvelables - Opération pour compte de tiers	300 000	0	300 000				300 000	0	300 000
	45810013	FEDER - Opération pour compte de tiers - dépenses	1 054 908	0	1 054 908				1 054 908	0	1 054 908
	45820005	Groupements de commandes - recettes	82 157	0	82 157				82 157	0	82 157
		Somme :	783 210 363	5 000 000	788 210 363	97 885 116	0	97 885 116	881 095 479	5 000 000	886 095 479
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	288 910 496	-350 950	288 559 546				288 910 496	-350 950	288 559 546
	012	Charges de personnel et frais assimilés	148 204 719	0	148 204 719				148 204 719	0	148 204 719
	014	Atténuations de produits	250 713 310	0	250 713 310				250 713 310	0	250 713 310
	023	Virement à la section d'investissement				112 990 520	-15 095 061	97 895 459	112 990 520	-15 095 061	97 895 459
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	104 643 045		104 643 045	104 643 045	0	104 643 045
	65	Autres charges de gestion courante	223 831 007	4 156 351	227 987 358				223 831 007	4 156 351	227 987 358
	6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 147 509	0	1 147 509				1 147 509	0	1 147 509
	66	Charges financières	24 081 077	339 560	24 420 637				24 081 077	339 560	24 420 637
	67	Charges spécifiques	785 000	846 300	1 631 300				785 000	846 300	1 631 300
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	22 407 000	22 407 000				0	22 407 000	22 407 000
		Somme :	937 673 118	27 398 261	965 071 379	217 633 565	-15 095 061	202 538 504	1 155 306 683	12 303 200	1 167 609 883
Total général			1 720 883 481	32 398 261	1 753 281 742	315 518 681	-15 095 061	300 423 620	2 036 402 162	17 303 200	2 053 705 362

Budget Général
Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement				112 990 520	-15 095 061	97 895 459	112 990 520	-15 095 061	97 895 459
	024	Produits des cessions d'immobilisations	109 780 575	0	109 780 575				109 780 575	0	109 780 575
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	0	104 643 045	0	104 643 045	104 643 045	0	104 643 045
	041	Opérations patrimoniales				66 500 000	0	66 500 000	66 500 000	0	66 500 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	187 159 886	0	187 159 886				187 159 886	0	187 159 886
	13	Subventions d'investissement	34 825 530	0	34 825 530				34 825 530	0	34 825 530
	16	Emprunts et dettes assimilées	240 931 261	20 095 061	261 026 322				240 931 261	20 095 061	261 026 322
	204	Subventions d'équipement versées	15 000 000	0	15 000 000				15 000 000	0	15 000 000
	21	Immobilisations corporelles	25 507	0	25 507				25 507	0	25 507
	23	Immobilisations en cours	42 070	0	42 070				42 070	0	42 070
	27	Autres immobilisations financières	7 298 772	0	7 298 772				7 298 772	0	7 298 772
	45820002	Opérations de voirie - recettes	385 768	0	385 768				385 768	0	385 768
	45820004	Courées - recettes	100 000	0	100 000				100 000	0	100 000
	45820005	Groupements de commandes - recettes	1 145 312	0	1 145 312				1 145 312	0	1 145 312
	45820008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Recettes	172 090	0	172 090				172 090	0	172 090
	45820010	FICOL- Opé. pour compte de tiers - Recettes	95 145	0	95 145				95 145	0	95 145
		Somme :	596 961 914	20 095 061	617 056 975	284 133 565	-15 095 061	269 038 504	881 095 480	5 000 000	886 095 480

Fonctionnement	013	Atténuations de charges	732 500	0	732 500				732 500	0	732 500
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				31 385 116	0	31 385 116	31 385 116	0	31 385 116
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 120 729	1 300 000	28 420 729				27 120 729	1 300 000	28 420 729
	73	Impôts et taxes	373 514 400	0	373 514 400				373 514 400	0	373 514 400
	731	Fiscalité locale	347 723 452	0	347 723 452				347 723 452	0	347 723 452
	74	Dotations et participations	304 263 931	0	304 263 931				304 263 931	0	304 263 931
	75	Autres produits de gestion courante	51 224 428	7 298 200	58 522 628				51 224 428	7 298 200	58 522 628
	76	Produits financiers	344 127	0	344 127				344 127	0	344 127
	77	Produits spécifiques	2 935 000	0	2 935 000				2 935 000	0	2 935 000
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	16 063 000	3 705 000	19 768 000				16 063 000	3 705 000	19 768 000
		Somme :	1 123 921 567	12 303 200	1 136 224 767	31 385 116	0	31 385 116	1 155 306 683	12 303 200	1 167 609 883

Total général			1 720 883 481	32 398 261	1 753 281 742	315 518 681	-15 095 061	300 423 620	2 036 402 163	17 303 200	2 053 705 363
----------------------	--	--	----------------------	-------------------	----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------------	-------------------	----------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE
LILLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009320100081

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Général (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	Sans Objet
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	4
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	5
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	8
D1 - Balance générale - Dépenses	10
D2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	14
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	18
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	44
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 000 000,00	5 000 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 000 000,00	5 000 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 303 200,00	12 303 200,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		12 303 200,00	12 303 200,00
TOTAL DU BUDGET (4)		17 303 200,00	17 303 200,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	38 838 000,26	0,00	-179 119,49	0,00	38 658 880,77
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	101 494 180,97	0,00	1 000 000,00	0,00	102 494 180,97
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	49 371 787,99	0,00	-1 790 482,04	0,00	47 581 305,95
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	208 728 812,08	0,00	1 073 062,53	0,00	209 801 874,61
Total des dépenses d'équipement		398 432 781,30	0,00	103 461,00	0,00	398 536 242,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600,00	0,00	0,00	0,00	3 500 600,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 004 278,00	0,00	0,00	0,00	185 004 278,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 813 600,00	0,00	0,00	0,00	2 813 600,00
27	Autres immobilisations financières (4)	23 150 044,91	0,00	5 000 000,00	0,00	28 150 044,91
Total des dépenses financières		214 468 522,91	0,00	5 000 000,00	0,00	219 468 522,91
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	6 098 157,26	0,00	-103 461,00	0,00	5 994 696,26
Total des dépenses réelles d'investissement		618 999 461,47	0,00	5 000 000,00	0,00	623 999 461,47

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	31 385 116,00		0,00	0,00	31 385 116,00
041	Opérations patrimoniales (8)	66 500 000,00		0,00	0,00	66 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		97 885 116,00		0,00	0,00	97 885 116,00

TOTAL	716 884 577,47	0,00	5 000 000,00	0,00	721 884 577,47
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	-------------	-----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	164 210 901,81
--	-----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	886 095 479,28
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	34 825 530,39	0,00	0,00	0,00	34 825 530,39
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	140 896 010,67	0,00	20 095 060,89	0,00	160 991 071,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (4)	25 506,99	0,00	0,00	0,00	25 506,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	42 070,35	0,00	0,00	0,00	42 070,35
Total des recettes d'équipement		190 789 118,40	0,00	20 095 060,89	0,00	210 884 179,29
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 612 304,00	0,00	0,00	0,00	37 612 304,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	149 547 581,54	0,00	0,00	0,00	149 547 581,54
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 035 250,00	0,00	0,00	0,00	100 035 250,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	7 298 771,50	0,00	0,00	0,00	7 298 771,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	109 780 574,83	0,00	0,00	0,00	109 780 574,83
Total des recettes financières		404 274 481,87	0,00	0,00	0,00	404 274 481,87
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 898 314,15	0,00	0,00	0,00	1 898 314,15
Total des recettes réelles d'investissement		596 961 914,42	0,00	20 095 060,89	0,00	617 056 975,31

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	112 990 519,84		-15 095 060,89	0,00	97 895 458,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	104 643 045,02		0,00	0,00	104 643 045,02
041	Opérations patrimoniales (10)	66 500 000,00		0,00	0,00	66 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		284 133 564,86		-15 095 060,89	0,00	269 038 503,97

TOTAL	881 095 479,28	0,00	5 000 000,00	0,00	886 095 479,28
--------------	-----------------------	-------------	---------------------	-------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	886 095 479,28
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	171 153 387,97
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	280 750 107,87	0,00	-350 950,00	0,00	280 399 157,87
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	148 204 719,00	0,00	0,00	0,00	148 204 719,00
014	Atténuations de produits	250 713 310,00	0,00	0,00	0,00	250 713 310,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	231 991 395,26	0,00	4 156 350,95	0,00	236 147 746,21
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 147 509,00	0,00	0,00	0,00	1 147 509,00
Total des dépenses de gestion courante		912 807 041,13	0,00	3 805 400,95	0,00	916 612 442,08
66	Charges financières	24 081 076,93	0,00	339 559,94	0,00	24 420 636,87
67	Charges spécifiques (4)	785 000,00	0,00	846 300,00	0,00	1 631 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	22 407 000,00	0,00	22 407 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		937 673 118,06	0,00	27 398 260,89	0,00	965 071 378,95

023	Virement à la section d'investissement (5)	112 990 519,84	0,00	-15 095 060,89	0,00	97 895 458,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	104 643 045,02	0,00	0,00	0,00	104 643 045,02
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		217 633 564,86	0,00	-15 095 060,89	0,00	202 538 503,97

TOTAL	1 155 306 682,92	0,00	12 303 200,00	0,00	1 167 609 882,92
--------------	-------------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 167 609 882,92
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	732 500,00	0,00	0,00	0,00	732 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 120 728,84	0,00	1 300 000,00	0,00	28 420 728,84
73	Impôts et taxes (sauf 731)	373 514 400,00	0,00	0,00	0,00	373 514 400,00
731	Fiscalité locale	347 723 452,00	0,00	0,00	0,00	347 723 452,00
74	Dotations et participations (4)	304 263 931,29	0,00	0,00	0,00	304 263 931,29
75	Autres produits de gestion courante (4)	51 224 427,98	0,00	7 298 200,00	0,00	58 522 627,98
Total des recettes de gestion courante		1 104 579 440,11	0,00	8 598 200,00	0,00	1 113 177 640,11
76	Produits financiers	344 126,81	0,00	0,00	0,00	344 126,81
77	Produits spécifiques (4)	2 935 000,00	0,00	0,00	0,00	2 935 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	16 063 000,00		3 705 000,00	0,00	19 768 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 123 921 566,92	0,00	12 303 200,00	0,00	1 136 224 766,92

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	31 385 116,00		0,00	0,00	31 385 116,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 385 116,00		0,00	0,00	31 385 116,00

TOTAL	1 155 306 682,92	0,00	12 303 200,00	0,00	1 167 609 882,92
--------------	-------------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 167 609 882,92
--	-------------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	171 153 387,97	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-179 119,49	0,00	-179 119,49
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-1 790 482,04	0,00	-1 790 482,04
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 073 062,53	0,00	1 073 062,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-103 461,00	0,00	-103 461,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 000 000,00	0,00	5 000 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 000,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-350 950,00		-350 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	4 156 350,95	0,00	4 156 350,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	339 559,94	0,00	339 559,94
67	Charges spécifiques (9)	846 300,00	0,00	846 300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	22 407 000,00	0,00	22 407 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-15 095 060,89	-15 095 060,89
Dépenses de fonctionnement – Total		27 398 260,89	-15 095 060,89	12 303 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 303 200,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-15 095 060,89	-15 095 060,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		20 095 060,89	-15 095 060,89	5 000 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 000 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300 000,00		1 300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	7 298 200,00	0,00	7 298 200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	3 705 000,00	0,00	3 705 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		12 303 200,00	0,00	12 303 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 303 200,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		716 884 577,47	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	-463 413,74	5 463 413,74	5 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 838 000,26	0,00	0,00	-179 119,49	0,00	-176 119,49	-3 000,00	-179 119,49
204	Subventions d'équipement versées (10)	101 494 180,97	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	424 885,75	575 114,25	1 000 000,00
21	Immobilisations corporelles	49 371 787,99	0,00	0,00	-1 790 482,04	0,00	-2 350 000,00	559 517,96	-1 790 482,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	208 728 812,08	0,00	0,00	1 073 062,53	0,00	1 641 281,00	-568 218,47	1 073 062,53
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		398 432 781,30	0,00	0,00	103 461,00	0,00	-459 952,74	563 413,74	103 461,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	185 004 278,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 813 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 150 044,91	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		214 468 522,91	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 098 157,26	0,00	0,00	-103 461,00	0,00	-3 461,00	-100 000,00	-103 461,00
Total des dépenses réelles		618 999 461,47	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	-463 413,74	5 463 413,74	5 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	31 385 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	66 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		97 885 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 000 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		731 547 897,74	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	34 825 530,39	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	140 896 010,67	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 506,99	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	42 070,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		190 789 118,40	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 612 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100 035 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 298 771,50	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	109 780 574,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		254 726 900,33	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 898 314,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		447 414 332,88	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
021	Virement de la section de fonctionnement	112 990 519,84		-15 095 060,89	0,00	-15 095 060,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	104 643 045,02		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	66 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		284 133 564,86		-15 095 060,89	0,00	-15 095 060,89

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	5 000 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		716 884 577,47	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	-463 413,74	5 463 413,74	5 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 838 000,26	0,00	0,00	-179 119,49	0,00	-176 119,49	-3 000,00	-179 119,49
202	Frais réalisation documents urbanisme	529 500,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 646 140,92	0,00		-176 119,49	0,00	-176 119,49	0,00	-176 119,49
2032	Frais de recherche et de développement	366 554,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	12 314,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 852 773,93	0,00		-50 000,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	430 715,72	0,00		47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	101 494 180,97	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	424 885,75	575 114,25	1 000 000,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	56 197,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	-540 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	500 000,00	0,00		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	669 508,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	24 460 496,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	526 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 935 035,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	18 418 091,57	0,00		500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	6 330 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	47 768 852,59	0,00		0,00	0,00	-75 114,25	75 114,25	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 371 787,99	0,00	0,00	-1 790 482,04	0,00	-2 350 000,00	559 517,96	-1 790 482,04
2111	Terrains nus	21 874 421,48	0,00		-2 350 000,00	0,00	-2 350 000,00	0,00	-2 350 000,00
2112	Terrains de voirie	-411 666,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	92 322,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2128	Autres agencements et aménagements	213 844,93	0,00		19 517,96	0,00	0,00	19 517,96	19 517,96
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	2 363 411,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	887 419,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	799 998,69	0,00		-46 000,00	0,00	0,00	-46 000,00	-46 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	232 706,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	502 310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1 061 182,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	3 600 524,11	0,00		440 000,00	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	961 065,36	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	42 354,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 751 892,60	0,00		146 000,00	0,00	0,00	146 000,00	146 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	208 728 812,08	0,00	0,00	1 073 062,53	0,00	1 641 281,00	-568 218,47	1 073 062,53
2312	Agencements et aménagements de terrains	21 010 223,55	0,00		1 350 000,00	0,00	1 350 000,00	0,00	1 350 000,00
2313	Constructions	36 468 281,80	0,00		-537 000,00	0,00	0,00	-537 000,00	-537 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	2 670 023,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	143 024 138,57	0,00		300 062,53	0,00	331 281,00	-31 218,47	300 062,53
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	3 627 582,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	731 154,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 197 406,73	0,00		-40 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		398 432 781,30	0,00	0,00	103 461,00	0,00	-459 952,74	563 413,74	103 461,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	3 500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	185 004 278,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	2 100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	67 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	5 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	80 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	8 439 278,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	2 420 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 813 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	713 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	1 300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	23 150 044,91	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2743	Prêts au personnel	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	6 374 520,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	16 225 524,00	0,00		5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		214 468 522,91	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	6 098 157,26	0,00	0,00	-103 461,00	0,00	-3 461,00	-100 000,00	-103 461,00
45810002	Opérations de voirie - dépenses	691 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810004	Courées - dépenses	132 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810005	Groupements de commandes - dépenses	3 349 008,10	0,00		-103 461,00	0,00	-3 461,00	-100 000,00	-103 461,00
45810006	Pia Jeunesse - dépenses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810007	Eco - cités - dépenses	195 753,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses	84 324,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810010	FICOL-Opé. pour compte de tiers-Dépenses	208 107,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810012	COT Énergies renouvelables - Opération pour compte de tiers - dépenses	300 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45810013	FEDER - Opération pour compte de tiers - dépenses	1 054 907,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45820005	Groupements de commandes - recettes	82 157,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		618 999 461,47	0,00	0,00	5 000 000,00	0,00	-463 413,74	5 463 413,74	5 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	31 385 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	31 385 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	6 229 648,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	1 491 403,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	19 065,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	3 849,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	85 177,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	23 555 974,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	66 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	50 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2031	Frais d'études	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	1 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	10 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		97 885 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		731 547 897,74	0,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	34 825 530,39	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 306 330,07	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 369 684,84	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	15 618 938,91	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	451 740,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	425 728,35	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	392 557,93	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	2 277 085,49	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	12 188 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	140 896 010,67	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
1641	Emprunts en euros	140 896 010,67	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	25 506,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	482,99	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	42 070,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 091,12	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	31 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 832,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 723,89	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
Total des recettes d'équipement		190 789 118,40	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 612 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	28 607 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	9 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100 035 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	80 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	35 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 298 771,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2743	Prêts au personnel	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	4 580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 516,50	0,00	0,00	0,00	0,00
276341	Créance Communes membres du GFP	145 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	2 493 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	109 780 574,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		254 726 900,33	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 898 314,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		447 414 332,88	0,00	20 095 060,89	0,00	20 095 060,89
021	Virement de la section de fonctionnement	112 990 519,84		-15 095 060,89	0,00	-15 095 060,89
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	104 643 045,02		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	460 131,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28031	Frais d'études	434 538,00		0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	4 004,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	367,00		0,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	21 239,00		0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 825 443,00		0,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	30 000,00		0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	271 101,00		0,00	0,00	0,00
2804123	Subv. Régions : Projet infrastructure	5 395,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	196 583,00		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	302 141,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	6 564 493,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	128 155,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	85 069,00		0,00	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	253,00		0,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	50 996,00		0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	387 856,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	25 708,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 332 661,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	13 633 898,00		0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	21 370,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	2 885 016,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	16 243 836,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 415 592,00		0,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	6 816,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	2 675 389,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 834 863,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	135 134,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 827,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 615 999,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	447 379,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	20 564,00		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	11 002 657,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	3 006,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 594 438,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	27 362,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	2 493 657,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 760 288,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	101 265,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	36 114,00		0,00	0,00	0,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	8 206,00		0,00	0,00	0,00
28142	Construct° sol autrui - Immeuble rapport	5 569 959,00		0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	205 002,00		0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	13 700,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28151	Réseaux de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	129 676,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	248,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	518 542,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	578 189,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	193 687,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	64 999,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	773 154,00		0,00	0,00	0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	77 667,00		0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	10 665,00		0,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	24 537,00		0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 362,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	557 906,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 227 612,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 380 224,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	977 062,02		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	663 831,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	5 117 138,00		0,00	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	9 016 504,00		0,00	0,00	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	423 572,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	66 500 000,00		0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000 000,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	1 000 000,00		0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	500 000,00		0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	10 000 000,00		0,00	0,00	0,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	0,00		0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00		0,00	0,00	0,00
45820001	Droit de préemption pour compte de tiers - recettes	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		284 133 564,86		-15 095 060,89	0,00	-15 095 060,89

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 155 306 682,92	0,00	0,00	12 303 200,00	0,00	0,00	12 303 200,00	12 303 200,00
011	Charges à caractère général (4)	280 750 107,87	0,00	0,00	-350 950,00	0,00	0,00	-350 950,00	-350 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	148 204 719,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	250 713 310,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	231 991 395,26	0,00	0,00	4 156 350,95	0,00	0,00	4 156 350,95	4 156 350,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 147 509,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		912 807 041,13	0,00	0,00	3 805 400,95	0,00	0,00	3 805 400,95	3 805 400,95
66	Charges financières	24 081 076,93	0,00		339 559,94	0,00		339 559,94	339 559,94
67	Charges spécifiques (4)	785 000,00	0,00		846 300,00	0,00		846 300,00	846 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			22 407 000,00	0,00		22 407 000,00	22 407 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		24 866 076,93	0,00	0,00	23 592 859,94	0,00		23 592 859,94	23 592 859,94
Total des dépenses réelles		937 673 118,06	0,00	0,00	27 398 260,89	0,00	0,00	27 398 260,89	27 398 260,89
023	Virement à la section d'investissement	112 990 519,84			-15 095 060,89	0,00		-15 095 060,89	-15 095 060,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	104 643 045,02			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		217 633 564,86			-15 095 060,89	0,00		-15 095 060,89	-15 095 060,89

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	12 303 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II			
TOTAL		1 155 306 682,92	0,00	12 303 200,00	0,00	12 303 200,00
013	Atténuations de charges (3)	732 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 120 728,84	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	373 514 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	347 723 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	304 263 931,29	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	51 224 427,98	0,00	7 298 200,00	0,00	7 298 200,00
Total des recettes de gestion des services		1 104 579 440,11	0,00	8 598 200,00	0,00	8 598 200,00
76	Produits financiers	344 126,81	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	16 063 000,00	0,00	3 705 000,00	0,00	3 705 000,00
Total des recettes financières		19 342 126,81	0,00	3 705 000,00	0,00	3 705 000,00
Total des recettes réelles		1 123 921 566,92	0,00	12 303 200,00	0,00	12 303 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	31 385 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		31 385 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	12 303 200,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 155 306 682,92	0,00	0,00	12 303 200,00	0,00	0,00	12 303 200,00	12 303 200,00
011	Charges à caractère général (5)	280 750 107,87	0,00	0,00	-350 950,00	0,00	0,00	-350 950,00	-350 950,00
602231	Fournitures des ateliers de la coll.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	533 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	6 788 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	621 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	145 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	961 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	683 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	118 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	651 853,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	229 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	327 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 589 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	170 508 552,87	0,00	0,00	-86 750,00	0,00	0,00	-86 750,00	-86 750,00
6132	Locations immobilières	11 799 053,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	451 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	793 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 042 234,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 880 187,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 193 188,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	929 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	11 066 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	791 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 148 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 480 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	9 446 986,00	0,00		-193 679,72	0,00	0,00	-193 679,72	-193 679,72
6182	Documentation générale et technique	519 172,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 028 183,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	276 917,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	349 662,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 135 818,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	332 576,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 650 435,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	291 294,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	51 232,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	495 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	633 627,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	876 891,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	7 069 957,75	0,00		-14 400,00	0,00	0,00	-14 400,00	-14 400,00
6241	Transports de biens	215 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	50 000,00	0,00		-30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	428 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	315 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	325 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 094 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 500,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	705 228,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	540 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	668 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	279 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	3 805,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	9 396 233,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 340 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 593 606,25	0,00		-26 320,28	0,00	0,00	-26 320,28	-26 320,28
63512	Taxes foncières	7 035 202,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	148 204 719,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	50 927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 432 082,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	358 311,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	751 209,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	214 968,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	66 320 231,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 601 253,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	466 421,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	30 849 173,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	5 564 448,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	2 032 397,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	1 701 555,48	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 360 052,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 328 359,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	160 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	257 626,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	3 849 993,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 446 203,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	739 509,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	250 713 310,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739178	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	698 250,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	219 251 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	27 042 952,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7398	Revers., restitutions et pré. divers	1 886 108,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	830 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	231 991 395,26	0,00	0,00	4 156 350,95	0,00	0,00	4 156 350,95	4 156 350,95
65133	Secours d'urgence	941 324,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	3 052 909,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	281 301,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	754 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	110 000,00	0,00		272 862,63	0,00	0,00	272 862,63	272 862,63
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		3 106 250,33	0,00	0,00	3 106 250,33	3 106 250,33
6553	Service d'incendie	51 200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	6 572 495,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	4 676 077,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	140 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	90 555 246,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	1 375 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	17 009 987,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	4 370 967,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	11 875 229,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	20 931 605,00	0,00		351 150,00	0,00	0,00	351 150,00	351 150,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	808 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	8 262 640,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	220 000,00	0,00		414 065,99	0,00	0,00	414 065,99	414 065,99

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 694 433,00	0,00		12 022,00	0,00	0,00	12 022,00	12 022,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 147 509,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65861	Frais de personnel	1 145 509,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		912 807 041,13	0,00	0,00	3 805 400,95	0,00	0,00	3 805 400,95	3 805 400,95
66	Charges financières	24 081 076,93	0,00		339 559,94	0,00		339 559,94	339 559,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	339 173,93	0,00		339 559,94	0,00		339 559,94	339 559,94
6618	Intérêts des autres dettes	7 341 903,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	200 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	785 000,00	0,00		846 300,00	0,00		846 300,00	846 300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	785 000,00	0,00		846 300,00	0,00		846 300,00	846 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			22 407 000,00	0,00		22 407 000,00	22 407 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			21 924 000,00	0,00		21 924 000,00	21 924 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			483 000,00	0,00		483 000,00	483 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		24 866 076,93	0,00	0,00	23 592 859,94	0,00		23 592 859,94	23 592 859,94
Total des dépenses réelles		937 673 118,06	0,00	0,00	27 398 260,89	0,00	0,00	27 398 260,89	27 398 260,89
023	Virement à la section d'investissement	112 990 519,84			-15 095 060,89	0,00		-15 095 060,89	-15 095 060,89
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	104 643 045,02			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	95 202 969,02			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	9 016 504,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	423 572,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		217 633 564,86			-15 095 060,89	0,00		-15 095 060,89	-15 095 060,89

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	4 697 600,43
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 018 866,56
= Différence ICNE N – ICNE N-1	678 733,87

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 155 306 682,92	0,00	12 303 200,00	0,00	12 303 200,00
013	Atténuations de charges (4)	732 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	261 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	471 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 120 728,84	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
7013	Ventes de produits résiduels	4 298 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	47 277,39	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	900 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	1 858 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	1 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	9 530 071,45	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 631 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	373 514 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	36 268 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	78 677 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	15 028 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	1 244 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Général - DM (projet de budget) - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	132 575 579,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	109 718 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	347 723 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	144 826 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	12 788 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	5 696 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	172 521 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	7 310 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	304 263 931,29	0,00	0,00	0,00	0,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	52 873 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	157 747 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	1 764 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 503 614,64	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	803 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	13 157 267,65	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	41 103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	34 303 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	8 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	51 224 427,98	0,00	7 298 200,00	0,00	7 298 200,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 771 359,67	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	7 071 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences...	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	32 230 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	1 331 491,46	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 507 881,85	0,00	7 298 200,00	0,00	7 298 200,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes de gestion des services		1 104 579 440,11	0,00	8 598 200,00	0,00	8 598 200,00
76	Produits financiers	344 126,81	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	52 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	8 896,81	0,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	283 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 935 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	16 063 000,00		3 705 000,00	0,00	3 705 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	16 063 000,00		35 000,00	0,00	35 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		3 670 000,00	0,00	3 670 000,00
Total des recettes réelles		1 123 921 566,92	0,00	12 303 200,00	0,00	12 303 200,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	31 385 116,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	23 555 974,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	7 829 142,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		31 385 116,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0354-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0354

Objet : Budget général - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOUT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE AIE - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe augmente la masse budgétaire globale de 357 K€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 29,42 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 12,49 M€, soit 42,46 % ;
- section d'investissement : 16,93 M€, soit 57,54 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 357 K€ des crédits :

- 17 K€ pour la reprise d'une provision pour risques et charges ;
- 340 K€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 357 K€ des crédits :

- 23 K€ pour des annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 58 K€ pour l'inscription d'une provision pour risques et charges ;
- 158 K€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements ;
- 118 K€ d'ajustement du montant dédié aux opérations futures.

Section d'investissement :

Aucun mouvement n'impacte la section d'investissement lors de cette décision modificative.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE AIE - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE
2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe augmente la masse budgétaire globale de 357 K€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 29,42 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 12,49 M€, soit 42,46 % ;
- section d'investissement : 16,93 M€, soit 57,54 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 357 K€ des crédits :

- 17 K€ pour la reprise d'une provision pour risques et charges ;
- 340 K€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 357 K€ des crédits :

- 23 K€ pour des annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 58 K€ pour l'inscription d'une provision pour risques et charges ;
- 158 K€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements ;
- 118 K€ d'ajustement du montant dédié aux opérations futures.

Section d'investissement :

Aucun mouvement n'impacte la section d'investissement lors de cette décision modificative.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Act. Immo et Eco

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				917 308	0	917 308	917 308	0	917 308
	041	Opérations patrimoniales				600 000	0	600 000	600 000	0	600 000
	16	Emprunts et dettes assimilées	122 000	0	122 000				122 000	0	122 000
	20	Immobilisations incorporelles	218 000	0	218 000				218 000	0	218 000
	204	Subventions d'équipement versées	23 610	0	23 610				23 610	0	23 610
	21	Immobilisations corporelles	9 338 352	0	9 338 352				9 338 352	0	9 338 352
	23	Immobilisations en cours	5 704 634	0	5 704 634				5 704 634	0	5 704 634
	27	Autres immobilisations financières	4 000	0	4 000				4 000	0	4 000
		Somme :	15 410 596	0	15 410 596	1 517 308	0	1 517 308	16 927 904	0	16 927 904

Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	101 474	0	101 474				101 474	0	101 474
	011	Charges à caractère général	3 477 340	0	3 477 340				3 477 340	0	3 477 340
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				4 605 385	0	4 605 385	4 605 385	0	4 605 385
	65	Autres charges de gestion courante	3 460 750	275 882	3 736 632				3 460 750	275 882	3 736 632
	67	Charges spécifiques	490 000	23 407	513 407				490 000	23 407	513 407
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0	58 000	58 000				0	58 000	58 000
		Somme :	7 529 564	357 289	7 886 853	4 605 385	0	4 605 385	12 134 949	357 289	12 492 238

Total général			22 940 160	357 289	23 297 449	6 122 693	0	6 122 693	29 062 853	357 289	29 420 142
----------------------	--	--	-------------------	----------------	-------------------	------------------	----------	------------------	-------------------	----------------	-------------------

Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	358 175	0	358 175				358 175	0	358 175
	024	Produits des cessions d'immobilisations	4 888 794	0	4 888 794				4 888 794	0	4 888 794
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				4 605 385	0	4 605 385	4 605 385	0	4 605 385
	041	Opérations patrimoniales				600 000	0	600 000	600 000	0	600 000
	16	Emprunts et dettes assimilées	6 475 550	0	6 475 550				6 475 550	0	6 475 550
		Somme :	11 722 519	0	11 722 519	5 205 385	0	5 205 385	16 927 904	0	16 927 904

Fonctionnement	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				917 308	0	917 308	917 308	0	917 308
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	530 000	0	530 000				530 000	0	530 000
	75	Autres produits de gestion courante	10 687 641	340 289	11 027 930				10 687 641	340 289	11 027 930
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	17 000	17 000				0	17 000	17 000
		Somme :	11 217 641	357 289	11 574 930	917 308	0	917 308	12 134 949	357 289	12 492 238

Total général			22 940 160	357 289	23 297 449	6 122 693	0	6 122 693	29 062 853	357 289	29 420 142
----------------------	--	--	-------------------	----------------	-------------------	------------------	----------	------------------	-------------------	----------------	-------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général (2)

Numéro SIRET : 20009320100073

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Act. Immo et Eco (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	30 310 591,92	27 208 165,37	3 359 127,52	A1 256 700,97
Investissement	13 791 940,09	11 690 717,72 (3)	2 459 397,33	A2 358 174,96
Fonctionnement	16 518 651,83	15 517 447,65 (4)	899 730,19	A3 -101 473,99

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses	Recettes			
TOTAL des RAR	I + II 401 634,06	III + IV 0,00	B1	-401 634,06	
Investissement	I 401 634,06	III 0,00	B2	-401 634,06	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-144 933,09
Investissement	A2 + B2	-43 459,10
Fonctionnement	A3 + B3	-101 473,99

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 401 634,06
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	401 634,06
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
+			
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
+			
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	357 289,00	357 289,00
+			
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	357 289,00	357 289,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	357 289,00	357 289,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	218 000,00	0,00	0,00	0,00	218 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	23 610,21	0,00	0,00	0,00	23 610,21
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	9 338 351,79	0,00	0,00	0,00	9 338 351,79
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	5 704 634,06	0,00	0,00	0,00	5 704 634,06
Total des dépenses d'équipement		15 284 596,06	0,00	0,00	0,00	15 284 596,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 000,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
Total des dépenses financières		126 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 410 596,06	0,00	0,00	0,00	15 410 596,06

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	917 308,00		0,00	0,00	917 308,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 517 308,00		0,00	0,00	1 517 308,00

TOTAL	16 927 904,06	0,00	0,00	0,00	16 927 904,06
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 927 904,06
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	6 353 550,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	6 353 550,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	122 000,00	0,00	0,00	0,00	122 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 888 794,00	0,00	0,00	0,00	4 888 794,00
Total des recettes financières		5 010 794,00	0,00	0,00	0,00	5 010 794,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 364 344,10	0,00	0,00	0,00	11 364 344,10

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 605 385,00		0,00	0,00	4 605 385,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 205 385,00		0,00	0,00	5 205 385,00

TOTAL	16 569 729,10	0,00	0,00	0,00	16 569 729,10
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	358 174,96
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 927 904,06
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 688 077,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 477 340,00	0,00	0,00	0,00	3 477 340,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 460 750,00	0,00	275 882,15	0,00	3 736 632,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 938 090,00	0,00	275 882,15	0,00	7 213 972,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	490 000,00	0,00	23 406,85	0,00	513 406,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		58 000,00	0,00	58 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 428 090,00	0,00	357 289,00	0,00	7 785 379,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 605 385,00		0,00	0,00	4 605 385,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 605 385,00		0,00	0,00	4 605 385,00

TOTAL	12 033 475,00	0,00	357 289,00	0,00	12 390 764,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	101 473,99
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 492 237,99
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	530 000,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 687 640,99	0,00	340 289,00	0,00	11 027 929,99
Total des recettes de gestion courante		11 217 640,99	0,00	340 289,00	0,00	11 557 929,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 217 640,99	0,00	357 289,00	0,00	11 574 929,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	917 308,00	0,00	0,00	0,00	917 308,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		917 308,00	0,00	0,00	0,00	917 308,00

TOTAL	12 134 948,99	0,00	357 289,00	0,00	12 492 237,99
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 492 237,99
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	3 688 077,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	275 882,15	0,00	275 882,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	23 406,85	0,00	23 406,85
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	58 000,00	0,00	58 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		357 289,00	0,00	357 289,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	357 289,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	340 289,00	0,00	340 289,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	17 000,00	0,00	17 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		357 289,00	0,00	357 289,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	357 289,00
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		16 927 904,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	23 610,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 338 351,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 704 634,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 284 596,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	122 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 410 596,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	917 308,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 517 308,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		16 569 729,10	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 888 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 010 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 364 344,10	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 605 385,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 205 385,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		16 927 904,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	23 610,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	23 610,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 338 351,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	835 205,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	8 211 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 704 634,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 633 746,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	47 887,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 284 596,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
165	Dépôts et cautionnements reçus	122 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		15 410 596,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	917 308,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	917 308,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	335 027,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	303 333,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	104 032,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	7 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139171	Subv. transf. Fonds social européen	167 416,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bât. et installations	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 517 308,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		16 569 729,10	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 353 550,10	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	122 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 888 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 010 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 364 344,10	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 605 385,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	795,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	442 354,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	14 370,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	2 851 152,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281328	Autres bâtiments privés	1 032 653,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	152 575,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	6 042,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	34 515,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 976,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	58 953,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 205 385,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3) III = I + II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 033 475,00	0,00	0,00	357 289,00	0,00	0,00	357 289,00	357 289,00
011	Charges à caractère général (4)	3 477 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 460 750,00	0,00	0,00	275 882,15	0,00	0,00	275 882,15	275 882,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 938 090,00	0,00	0,00	275 882,15	0,00	0,00	275 882,15	275 882,15
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	490 000,00	0,00		23 406,85	0,00		23 406,85	23 406,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		490 000,00	0,00	0,00	81 406,85	0,00		81 406,85	81 406,85
Total des dépenses réelles		7 428 090,00	0,00	0,00	357 289,00	0,00	0,00	357 289,00	357 289,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	4 605 385,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 605 385,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	357 289,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 134 948,99	0,00	357 289,00	0,00	357 289,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 687 640,99	0,00	340 289,00	0,00	340 289,00
Total des recettes de gestion des services		11 217 640,99	0,00	340 289,00	0,00	340 289,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		17 000,00	0,00	17 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Total des recettes réelles		11 217 640,99	0,00	357 289,00	0,00	357 289,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	917 308,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917 308,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	357 289,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 033 475,00	0,00	0,00	357 289,00	0,00	0,00	357 289,00	357 289,00
011	Charges à caractère général (5)	3 477 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	482 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	398 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	142,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	282 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	245 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	59 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	280 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	37 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	26 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	178 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	1 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	93 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	113 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 008 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 460 750,00	0,00	0,00	275 882,15	0,00	0,00	275 882,15	275 882,15
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		2 681,38	0,00	0,00	2 681,38	2 681,38
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		1 313,82	0,00	0,00	1 313,82	1 313,82
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	3 417 745,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	90,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	24 915,00	0,00		271 886,95	0,00	0,00	271 886,95	271 886,95
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 938 090,00	0,00	0,00	275 882,15	0,00	0,00	275 882,15	275 882,15
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	490 000,00	0,00		23 406,85	0,00		23 406,85	23 406,85
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	490 000,00	0,00		23 406,85	0,00		23 406,85	23 406,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			58 000,00	0,00		58 000,00	58 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		490 000,00	0,00	0,00	81 406,85	0,00		81 406,85	81 406,85
Total des dépenses réelles		7 428 090,00	0,00	0,00	357 289,00	0,00	0,00	357 289,00	357 289,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 605 385,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 605 385,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 605 385,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 134 948,99	0,00	357 289,00	0,00	357 289,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 687 640,99	0,00	340 289,00	0,00	340 289,00
752	Revenus des immeubles	2 426 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	8 261 640,99	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	340 289,00	0,00	340 289,00
Total des recettes de gestion des services		11 217 640,99	0,00	340 289,00	0,00	340 289,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
Total des recettes réelles		11 217 640,99	0,00	357 289,00	0,00	357 289,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	917 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	917 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0355-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0355

Objet : Budget annexe AIE - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Décisions budgétaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



23-C-0356

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Opération d'aménagement augmente la masse budgétaire globale de 1 691 €.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 1,79 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 1,62 M€, soit 90,3 % ;
- section d'investissement : 0,17 M€, soit 9,7 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 1 691 € des crédits relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements. Cette recette supplémentaire permet d'augmenter du même montant les crédits dédiés aux charges courantes.

Section d'investissement :

La section d'investissement ne connaît pas de mouvement lors de cette décision modificative n° 2.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT - ÉTAT DES DECISIONS
MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Opération d'aménagement augmente la masse budgétaire globale de 1 691 €.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 1,79 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 1,62 M€, soit 90,3 % ;
- section d'investissement : 0,17 M€, soit 9,7 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 1 691 € des crédits relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements. Cette recette supplémentaire permet d'augmenter du même montant les crédits dédiés aux charges courantes.

Section d'investissement :

La section d'investissement ne connaît pas de mouvement lors de cette décision modificative n° 2.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Opé Aménagement

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS +DM1	DM2	Total	BP+BS +DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1 Réel et Ordre	DM2 Réel et Ordre	Total Réel et Ordre
			Réel	Réel		Ordre	Ordre				
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'inves	0	0	0				0	0	0
	020	Dépenses imprévues	0	0	0				0	0	0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se				141 431	0	141 431	141 431	0	141 431
	041	Opérations patrimoniales				0	0	0	0	0	0
	16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0				0	0	0
	21	Immobilisations corporelles	0	0	0				0	0	0
	23	Immobilisations en cours	31 992	0	31 992				31 992	0	31 992
		Somme :	31 992	0	31 992	141 431	0	141 431	173 423	0	173 423
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0				0	0	0
	011	Charges à caractère général	141 431	0	141 431				141 431	0	141 431
	022	Dépenses imprévues	0	0	0				0	0	0
	042	Opérations d'ordre de transfert entre se				139 469	0	139 469	139 469	0	139 469
	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la se				0	0	0	0	0	0
	65	Autres charges de gestion courante	1 332 491	1 691	1 334 182				1 332 491	1 691	1 334 182
	67	Charges spécifiques	0	0	0				0	0	0
		Somme :	1 473 922	1 691	1 475 613	139 469	0	139 469	1 613 391	1 691	1 615 082
Total général			1 505 914	1 691	1 507 605	280 900	0	280 900	1 786 814	1 691	1 788 505

Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS +DM1	DM2	Total	BP+BS +DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1 Réel et Ordre	DM2 Réel et Ordre	Total Réel et Ordre
			Réel	Réel		Ordre	Ordre				
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investis	12 983	0	12 983				12 983	0	12 983
	021	Virement de la section de fonctionnem				0	0	0	0	0	0
	040	Opérations d'ordre de transfert entre se				139 469	0	139 469	139 469	0	139 469
	041	Opérations patrimoniales				0	0	0	0	0	0
	10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0				0	0	0
	13	Subventions d'investissement	0	0	0				0	0	0
	16	Emprunts et dettes assimilées	20 971	0	20 971				20 971	0	20 971
		Somme :	33 954	0	33 954	139 469	0	139 469	173 423	0	173 423
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 173 136	0	1 173 136				1 173 136	0	1 173 136
	042	Opérations d'ordre de transfert entre se				141 431	0	141 431	141 431	0	141 431
	70	Produits des services, du domaine et v	139 361	0	139 361				139 361	0	139 361
	75	Autres produits de gestion courante	159 464	1 691	161 155				159 464	1 691	161 155
	7788	Autres produits exceptionnels	0	0	0				0	0	0
			0	0	0				0	0	0
	Somme :	1 471 960	1 691	1 473 651	141 431	0	141 431	1 613 391	1 691	1 615 082	
Total général			1 505 914	1 691	1 507 605	280 900	0	280 900	1 786 814	1 691	1 788 505

REPUBLIQUE FRANÇAISE

06 Groupements de collectivités : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général (2)

Numéro SIRET : 20009320100065

POSTE COMPTABLE : le Trésorier de la MEL

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget Opé Aménagement (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	Sans Objet
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	4
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	5
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	8
D1 - Balance générale - Dépenses	10
D2 - Balance générale - Recettes	12

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	14
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	18
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	20
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	21
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	22
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	23
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	30

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 691,00	1 691,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 691,00	1 691,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 691,00	1 691,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	31 991,95	0,00	0,00	0,00	31 991,95
Total des dépenses d'équipement		31 991,95	0,00	0,00	0,00	31 991,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		31 991,95	0,00	0,00	0,00	31 991,95

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	141 431,00		0,00	0,00	141 431,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		141 431,00		0,00	0,00	141 431,00

TOTAL	173 422,95	0,00	0,00	0,00	173 422,95
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	173 422,95
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	20 970,81	0,00	0,00	0,00	20 970,81
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 970,81	0,00	0,00	0,00	20 970,81
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		20 970,81	0,00	0,00	0,00	20 970,81

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	139 469,00		0,00	0,00	139 469,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		139 469,00		0,00	0,00	139 469,00

TOTAL	160 439,81	0,00	0,00	0,00	160 439,81
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 983,14
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	173 422,95
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-1 962,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	141 431,00	0,00	0,00	0,00	141 431,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 332 491,46	0,00	1 691,00	0,00	1 334 182,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 473 922,46	0,00	1 691,00	0,00	1 475 613,46
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 473 922,46	0,00	1 691,00	0,00	1 475 613,46

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	139 469,00		0,00	0,00	139 469,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		139 469,00		0,00	0,00	139 469,00

TOTAL	1 613 391,46	0,00	1 691,00	0,00	1 615 082,46
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 082,46
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	139 361,00	0,00	0,00	0,00	139 361,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	159 463,75	0,00	1 691,00	0,00	161 154,75
Total des recettes de gestion courante		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	300 515,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	300 515,75

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	141 431,00		0,00	0,00	141 431,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		141 431,00		0,00	0,00	141 431,00

TOTAL	440 255,75	0,00	1 691,00	0,00	441 946,75
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 173 135,71
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 615 082,46
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	-1 962,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 691,00	0,00	1 691,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 691,00	0,00	1 691,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691,00
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 691,00	0,00	1 691,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 691,00	0,00	1 691,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 691,00
--	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		173 422,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	141 431,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		141 431,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		160 439,81	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	139 469,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		139 469,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		173 422,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	26 991,95	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		31 991,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Opé Aménagement - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	141 431,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	141 431,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3351	Terrains	139 361,00			0,00	0,00		0,00	0,00
3355	Travaux	2 070,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		141 431,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		160 439,81	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		20 970,81	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	139 469,00		0,00	0,00	0,00
3351	Terrains	139 469,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		139 469,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 613 391,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
011	Charges à caractère général (4)	141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 332 491,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 473 922,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 473 922,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	139 469,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		139 469,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 691,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II			
TOTAL		440 255,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	139 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	159 463,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
Total des recettes de gestion des services		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 691,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 613 391,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
011	Charges à caractère général (5)	141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	139 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 332 491,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	1 331 491,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 473 922,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 473 922,46	0,00	0,00	1 691,00	0,00	0,00	1 691,00	1 691,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	139 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	139 469,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Opé Aménagement - DM (projet de budget) - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		139 469,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		440 255,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	139 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	139 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	159 463,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
755	Dédits et pénalités perçus	158 355,75	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	108,00	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
Total des recettes de gestion des services		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		298 824,75	0,00	1 691,00	0,00	1 691,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		141 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0356-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0356

Objet : Budget annexe Opération d'aménagement - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Crématorium augmente la masse budgétaire globale de 13 896 €.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 9,78 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 6,09 M€, soit 62 % ;
- section d'investissement : 3,69 M€, soit 38 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 39 019 € des crédits :

- + 10 000 € pour la reprise d'une provision pour risques et charges ;
- + 29 019 € relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 64 142 € des crédits :

- + 5 101 € pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- + 60 941 € relatifs aux diverses opérations comptables, dont notamment les apurements de rattachements et les titres annulés sur exercices antérieurs ;
- – 1 900 € d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 25 123 € (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

La diminution de l'autofinancement de 25 123 € conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE CREMATORIUM - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 -
EXERCICE 2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Crématorium augmente la masse budgétaire globale de 13 896 €.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 9,78 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 6,09 M€, soit 62 % ;
- section d'investissement : 3,69 M€, soit 38 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 39 019 € des crédits :

- + 10 000 € pour la reprise d'une provision pour risques et charges ;
- + 29 019 € relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 64 142 € des crédits :

- + 5 101 € pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- + 60 941 € relatifs aux diverses opérations comptables, dont notamment les apurements de rattachements et les titres annulés sur exercices antérieurs ;
- – 1 900 € d'intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 25 123 € (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

La diminution de l'autofinancement de 25 123 € conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Crématoriums

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investiss	260 915	0	260 915				260 915	0	260 915
	041	Opérations patrimoniales				15 000	0	15 000	15 000	0	15 000
	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000	0	200 000				200 000	0	200 000
	20	Immobilisations incorporelles	168 448	0	168 448				168 448	0	168 448
	21	Immobilisations corporelles	194 913	0	194 913				194 913	0	194 913
	23	Immobilisations en cours	2 876 209	-25 123	2 851 087				2 876 209	-25 123	2 851 087
		Somme :	3 700 485	-25 123	3 675 363	15 000	0	15 000	3 715 485	-25 123	3 690 363

Fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 693 941	0	1 693 941				1 693 941	0	1 693 941
	012	Charges de personnel et frais assimilés	869 446	0	869 446				869 446	0	869 446
	023	Virement à la section d'investissement				2 936 093	-25 123	2 910 971	2 936 093	-25 123	2 910 971
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				344 801	0	344 801	344 801	0	344 801
	65	Autres charges de gestion courante	510	9 175	9 685				510	9 175	9 685
	66	Charges financières	100 330	5 101	105 431				100 330	5 101	105 431
	67	Charges exceptionnelles	103 086	49 866	152 952				103 086	49 866	152 952
			Somme :	2 767 313	64 142	2 831 455	3 280 894	-25 123	3 255 772	6 048 207	39 019

Total général			6 467 798	39 019	6 506 817	3 295 894	-25 123	3 270 772	9 763 693	13 896	9 777 589
----------------------	--	--	------------------	---------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	---------------	------------------

Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	021	Virement de la section d'exploitation				2 936 093	-25 123	2 910 971	2 936 093	-25 123	2 910 971
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				344 801	0	344 801	344 801	0	344 801
	041	Opérations patrimoniales				15 000	0	15 000	15 000	0	15 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	419 591	0	419 591				419 591	0	419 591
		Somme :	419 591	0	419 591	3 295 894	-25 123	3 270 772	3 715 485	-25 123	3 690 363

Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	3 454 241	0	3 454 241				3 454 241	0	3 454 241
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 563 956	0	2 563 956				2 563 956	0	2 563 956
	75	Autres produits de gestion courante	10	0	10				10	0	10
	77	Produits exceptionnels	30 000	29 019	59 019				30 000	29 019	59 019
	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0	10 000	10 000				0	10 000	10 000
		Somme :	6 048 207	39 019	6 087 226				6 048 207	39 019	6 087 226

Total général			6 467 798	39 019	6 506 817	3 295 894	-25 123	3 270 772	9 763 693	13 896	9 777 589
----------------------	--	--	------------------	---------------	------------------	------------------	----------------	------------------	------------------	---------------	------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100057	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

BUDGET : Budget Crématoriums (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	39 019,00	39 019,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		39 019,00	39 019,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	-25 122,82	-25 122,82
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-25 122,82	-25 122,82

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 896,18	13 896,18
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 693 940,84	0,00	0,00	0,00	1 693 940,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	869 445,60	0,00	0,00	0,00	869 445,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	0,00	9 175,02	0,00	9 685,02
Total des dépenses de gestion des services		2 563 896,44	0,00	9 175,02	0,00	2 573 071,46
66	Charges financières	100 330,00	0,00	5 100,80	0,00	105 430,80
67	Charges exceptionnelles	103 086,36	0,00	49 866,00	0,00	152 952,36
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 767 312,80	0,00	64 141,82	0,00	2 831 454,62
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 936 093,43		-25 122,82	0,00	2 910 970,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	344 801,00		0,00	0,00	344 801,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 280 894,43		-25 122,82	0,00	3 255 771,61
TOTAL		6 048 207,23	0,00	39 019,00	0,00	6 087 226,23

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 087 226,23
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 563 956,00	0,00	0,00	0,00	2 563 956,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		2 563 966,00	0,00	0,00	0,00	2 563 966,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	29 019,00	0,00	59 019,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 593 966,00	0,00	39 019,00	0,00	2 632 985,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 593 966,00	0,00	39 019,00	0,00	2 632 985,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 454 241,23
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 087 226,23
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 255 771,61
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	168 447,98	0,00	0,00	0,00	168 447,98
21	Immobilisations corporelles	194 912,67	0,00	0,00	0,00	194 912,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 876 209,34	0,00	-25 122,82	0,00	2 851 086,52
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 239 569,99	0,00	-25 122,82	0,00	3 214 447,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 439 569,99	0,00	-25 122,82	0,00	3 414 447,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
	TOTAL	3 454 569,99	0,00	-25 122,82	0,00	3 429 447,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	260 915,41
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 690 362,58
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	419 590,97	0,00	0,00	0,00	419 590,97
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	419 590,97	0,00	0,00	0,00	419 590,97
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	419 590,97	0,00	0,00	0,00	419 590,97
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 936 093,43		-25 122,82	0,00	2 910 970,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	344 801,00		0,00	0,00	344 801,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		0,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 295 894,43		-25 122,82	0,00	3 270 771,61
	TOTAL	3 715 485,40	0,00	-25 122,82	0,00	3 690 362,58

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 690 362,58
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	3 255 771,61
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 175,02		9 175,02
66	Charges financières	5 100,80	0,00	5 100,80
67	Charges exceptionnelles	49 866,00	0,00	49 866,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-25 122,82	-25 122,82
Dépenses d'exploitation – Total		64 141,82	-25 122,82	39 019,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 019,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-25 122,82	0,00	-25 122,82
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-25 122,82	0,00	-25 122,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-25 122,82
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 019,00	0,00	29 019,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	10 000,00	0,00	10 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		39 019,00	0,00	39 019,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 019,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-25 122,82	-25 122,82
Recettes d'investissement – Total		0,00	-25 122,82	-25 122,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-25 122,82
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 693 940,84	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	860 500,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 100,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 320,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	218 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	265 500,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	10 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	0,00
618	Divers	21 413,64	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 250,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	40 000,00	0,00	0,00
6232	Echantillons	3 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 680,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	165 425,20	0,00	0,00
6288	Autres	2 335,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	48 017,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	869 445,60	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	220 061,60	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	6 517,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 629,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 419,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	977,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	361 553,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	3 336,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	118 299,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	76,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	35 894,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	95 032,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 158,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	17 518,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 635,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	341,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	510,00	9 175,02	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,01	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	9 175,01	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 563 896,44	9 175,02	0,00
66	Charges financières (b) (8)	100 330,00	5 100,80	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	330,00	5 100,80	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	103 086,36	49 866,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 500,00	-1 900,00	0,00
6713	Dons, libéralités	53 586,36	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	51 766,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	36 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 767 312,80	64 141,82	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 936 093,43	-25 122,82	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	344 801,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	344 801,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 280 894,43	-25 122,82	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 280 894,43	-25 122,82	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 048 207,23	39 019,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 019,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	9 321,59
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 890,79
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 430,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 563 956,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	2 563 956,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 563 966,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	30 000,00	29 019,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	29 019,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	10 000,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	10 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 593 966,00	39 019,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 593 966,00	39 019,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 019,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	168 447,98	0,00	0,00
2031	Frais d'études	168 447,98	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	194 912,67	0,00	0,00
2131	Bâtiments	30 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	3 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	29 983,08	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	131 929,59	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 876 209,34	-25 122,82	0,00
2312	Terrains	245 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 598 709,34	-25 122,82	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	2 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 239 569,99	-25 122,82	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		200 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 439 569,99	-25 122,82	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 454 569,99	-25 122,82	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-25 122,82
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	419 590,97	0,00	0,00
1068	Autres réserves	419 590,97	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		419 590,97	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		419 590,97	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 936 093,43	-25 122,82	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	344 801,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	73 262,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	171 150,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	64 394,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	9 625,00	0,00	0,00
28188	Autres	26 370,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 280 894,43	-25 122,82	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	15 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 295 894,43	-25 122,82	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 715 485,40	-25 122,82	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-25 122,82
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0357-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0357

Objet : Budget annexe Crématorium - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

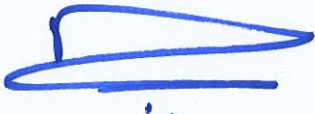

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement augmente la masse budgétaire globale de 5,1 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 269,8 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 163,2 M€, soit 60,5 % ;
- section d'investissement : 106,6 M€, soit 39,5 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 3,71 M€ des crédits :

- 0,11 M€ en reprise de provisions pour risques et charges ;
- 3,60 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 2,29 M€ des crédits :

- 1,74 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges, dont 1,5 M€ au titre d'un contentieux avec l'entreprise Degrémont, concernant des surcoûts pendant l'exécution d'un marché de travaux ;
- 0,55 M€ de régularisations comptables sur des apurements des rattachements, de créances admises en non-valeur ou éteintes et de titres annulés sur exercices antérieurs.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de + 1,42 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

L'augmentation de l'autofinancement de 1,42 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2
- EXERCICE 2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement augmente la masse budgétaire globale de 5,1 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 269,8 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 163,2 M€, soit 60,5 % ;
- section d'investissement : 106,6 M€, soit 39,5 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 3,71 M€ des crédits :

- 0,11 M€ en reprise de provisions pour risques et charges ;
- 3,60 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 2,29 M€ des crédits :

- 1,74 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges, dont 1,5 M€ au titre d'un contentieux avec l'entreprise Degrémont, concernant des surcoûts pendant l'exécution d'un marché de travaux ;
- 0,55 M€ de régularisations comptables sur des apurements des rattachements, de créances admises en non-valeur ou éteintes et de titres annulés sur exercices antérieurs.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de + 1,42 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

L'augmentation de l'autofinancement de 1,42 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Assainissement

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 034 933	0	12 034 933				12 034 933	0	12 034 933
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				3 156 431	0	3 156 431	3 156 431	0	3 156 431
	041	Opérations patrimoniales				3 080 000	0	3 080 000	3 080 000	0	3 080 000
	13	Subventions d'investissement	0	23 357	23 357				0	23 357	23 357
	16	Emprunts et dettes assimilées	9 800 000	0	9 800 000				9 800 000	0	9 800 000
	20	Immobilisations incorporelles	5 587 544	-250 000	5 337 544				5 587 544	-250 000	5 337 544
	21	Immobilisations corporelles	2 436 224	-390 000	2 046 224				2 436 224	-390 000	2 046 224
	23	Immobilisations en cours	68 810 308	2 035 906	70 846 214				68 810 308	2 035 906	70 846 214
	458101	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (dépenses)	250 000	0	250 000				250 000	0	250 000
		Somme :	98 919 009	1 419 262	100 338 271	6 236 431	0	6 236 431	105 155 440	1 419 262	106 574 702

Fonctionnement	011	Charges à caractère général	54 850 296	0	54 850 296				54 850 296	0	54 850 296
	012	Charges de personnel et frais assimilés	14 996 990	0	14 996 990				14 996 990	0	14 996 990
	014	Atténuations de produits	111 000	0	111 000				111 000	0	111 000
	023	Virement à la section d'investissement				55 152 382	1 419 262	56 571 645	55 152 382	1 419 262	56 571 645
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				30 039 253	0	30 039 253	30 039 253	0	30 039 253
	65	Autres charges de gestion courante	1 778 496	77 367	1 855 863				1 778 496	77 367	1 855 863
	66	Charges financières	1 551 937	-1	1 551 936				1 551 937	-1	1 551 936
	67	Charges exceptionnelles	1 004 837	468 187	1 473 024				1 004 837	468 187	1 473 024
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0	1 744 000	1 744 000				0	1 744 000	1 744 000
		Somme :	74 293 557	2 289 554	76 583 110	85 191 635	1 419 262	86 610 898	159 485 192	3 708 816	163 194 008

Total général			173 212 566	3 708 816	176 921 382	91 428 066	1 419 262	92 847 329	264 640 632	5 128 078	269 768 710
----------------------	--	--	--------------------	------------------	--------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	------------------	--------------------

Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	021	Virement de la section d'exploitation				55 152 382	1 419 262	56 571 645	55 152 382	1 419 262	56 571 645
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				30 039 253	0	30 039 253	30 039 253	0	30 039 253
	041	Opérations patrimoniales				3 080 000	0	3 080 000	3 080 000	0	3 080 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	12 477 627	0	12 477 627				12 477 627	0	12 477 627
	13	Subventions d'investissement	3 145 759	0	3 145 759				3 145 759	0	3 145 759
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 160 419	0	1 160 419				1 160 419	0	1 160 419
	458201	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (recettes)	100 000	0	100 000				100 000	0	100 000
		Somme :	16 883 805	0	16 883 805	88 271 635	1 419 262	89 690 898	105 155 440	1 419 262	106 574 702

Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	47 244 123	0	47 244 123				47 244 123	0	47 244 123
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				3 156 431	0	3 156 431	3 156 431	0	3 156 431
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	102 192 000	0	102 192 000				102 192 000	0	102 192 000
	74	Subventions d'exploitation	4 000 000	0	4 000 000				4 000 000	0	4 000 000
	75	Autres produits de gestion courante	10	0	10				10	0	10
	77	Produits exceptionnels	46 798	3 594 816	3 641 614				46 798	3 594 816	3 641 614
	78	Reprises sur provisions et dépréciations	2 845 830	114 000	2 959 830				2 845 830	114 000	2 959 830
		Somme :	156 328 761	3 708 816	160 037 577	3 156 431	0	3 156 431	159 485 192	3 708 816	163 194 008

Total général			173 212 566	3 708 816	176 921 382	91 428 066	1 419 262	92 847 329	264 640 632	5 128 078	269 768 710
----------------------	--	--	--------------------	------------------	--------------------	-------------------	------------------	-------------------	--------------------	------------------	--------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100024	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

BUDGET : Budget Assainissement (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 708 816,00	3 708 816,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 708 816,00	3 708 816,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 419 262,26	1 419 262,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 419 262,26	1 419 262,26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 128 078,26	5 128 078,26
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	54 850 296,41	0,00	0,00	0,00	54 850 296,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 996 990,46	0,00	0,00	0,00	14 996 990,46
014	Atténuations de produits	111 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 778 496,00	0,00	77 367,40	0,00	1 855 863,40
Total des dépenses de gestion des services		71 736 782,87	0,00	77 367,40	0,00	71 814 150,27
66	Charges financières	1 551 937,00	0,00	-0,55	0,00	1 551 936,45
67	Charges exceptionnelles	1 004 836,68	0,00	468 186,89	0,00	1 473 023,57
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	1 744 000,00	0,00	1 744 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		74 293 556,55	0,00	2 289 553,74	0,00	76 583 110,29
023	Virement à la section d'investissement (6)	55 152 382,33	0,00	1 419 262,26	0,00	56 571 644,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	30 039 253,00	0,00	0,00	0,00	30 039 253,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		85 191 635,33	0,00	1 419 262,26	0,00	86 610 897,59
TOTAL		159 485 491,88	0,00	3 708 816,00	0,00	163 194 007,88

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 194 007,88
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	102 192 000,00	0,00	0,00	0,00	102 192 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		106 192 010,00	0,00	0,00	0,00	106 192 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	46 797,93	0,00	3 594 816,00	0,00	3 641 613,93
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	2 845 829,55	0,00	114 000,00	0,00	2 959 829,55
Total des recettes réelles d'exploitation		109 084 637,48	0,00	3 708 816,00	0,00	112 793 453,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 156 431,00	0,00	0,00	0,00	3 156 431,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		3 156 431,00	0,00	0,00	0,00	3 156 431,00
TOTAL		112 241 068,48	0,00	3 708 816,00	0,00	115 949 884,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	47 244 123,40
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	163 194 007,88
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	83 454 466,59
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	5 587 544,03	0,00	-250 000,00	0,00	5 337 544,03
21	Immobilisations corporelles	2 436 224,20	0,00	-390 000,00	0,00	2 046 224,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	68 810 307,96	0,00	2 035 905,75	0,00	70 846 213,71
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		76 834 076,19	0,00	1 395 905,75	0,00	78 229 981,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	23 356,51	0,00	23 356,51
16	Emprunts et dettes assimilées	9 800 000,00	0,00	0,00	0,00	9 800 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 800 000,00	0,00	23 356,51	0,00	9 823 356,51
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		86 884 076,19	0,00	1 419 262,26	0,00	88 303 338,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 156 431,00		0,00	0,00	3 156 431,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 080 000,00		0,00	0,00	3 080 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 236 431,00		0,00	0,00	6 236 431,00
TOTAL		93 120 507,19	0,00	1 419 262,26	0,00	94 539 769,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 034 932,96
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	106 574 702,41
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	3 145 759,00	0,00	0,00	0,00	3 145 759,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 160 419,00	0,00	0,00	0,00	1 160 419,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 306 178,00	0,00	0,00	0,00	4 306 178,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	12 477 626,82	0,00	0,00	0,00	12 477 626,82
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 477 626,82	0,00	0,00	0,00	12 477 626,82
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 883 804,82	0,00	0,00	0,00	16 883 804,82
021	Virement de la section d'exploitation (4)	55 152 382,33		1 419 262,26	0,00	56 571 644,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 039 253,00		0,00	0,00	30 039 253,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 080 000,00		0,00	0,00	3 080 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		88 271 635,33		1 419 262,26	0,00	89 690 897,59
TOTAL		105 155 440,15	0,00	1 419 262,26	0,00	106 574 702,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	106 574 702,41
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	83 454 466,59
---	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	77 367,40		77 367,40
66	Charges financières	-0,55	0,00	-0,55
67	Charges exceptionnelles	468 186,89	0,00	468 186,89
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 744 000,00	0,00	1 744 000,00
69	Impôts sur les bénéficiat et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 419 262,26	1 419 262,26
Dépenses d'exploitation – Total		2 289 553,74	1 419 262,26	3 708 816,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 708 816,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	23 356,51	0,00	23 356,51
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	-250 000,00	0,00	-250 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-390 000,00	0,00	-390 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 035 905,75	0,00	2 035 905,75
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 419 262,26	0,00	1 419 262,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 419 262,26
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 594 816,00	0,00	3 594 816,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	114 000,00	0,00	114 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 708 816,00	0,00	3 708 816,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 708 816,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 419 262,26	1 419 262,26
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 419 262,26	1 419 262,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 419 262,26
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	54 850 296,41	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 862 080,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	149 080,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	867 910,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	23 356 643,14	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	72 320,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	9 696 188,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	9 625 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	208 100,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	309 950,00	0,00	0,00
6222	Commissions recouvrement redevance	580 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	14 400,00	0,00	0,00
6238	Divers	30 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	70 050,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 770,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	37 100,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	4 775 595,27	0,00	0,00
6288	Autres	240 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	75 100,00	0,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	32 200,00	0,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	839 810,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 996 990,46	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3 613 062,46	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	116 576,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 144,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	61 171,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 486,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	5 543 887,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	2 693 285,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	96 983,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	610 078,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 809 904,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	22 579,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	312 800,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	61 360,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	8 675,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	111 000,00	0,00	0,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	5 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	106 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 778 496,00	77 367,40	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	80 000,00	56 607,17	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	20 760,23	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 698 496,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		71 736 782,87	77 367,40	0,00
66	Charges financières (b) (8)	1 551 937,00	-0,55	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 600 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-48 063,00	-0,55	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 004 836,68	468 186,89	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	560 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	572 910,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	350 336,68	-104 723,11	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	21 500,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	73 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 744 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	1 500 000,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	244 000,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		74 293 556,55	2 289 553,74	0,00
023	Virement à la section d'investissement	55 152 382,33	1 419 262,26	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	30 039 253,00	0,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	29 861 586,00	0,00	0,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	177 667,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 191 635,33	1 419 262,26	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 191 635,33	1 419 262,26	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		159 485 191,88	3 708 816,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 708 816,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	450 327,97
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	498 391,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-48 063,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	102 192 000,00	0,00	0,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	5 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	1 150 000,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	87 042 000,00	0,00	0,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	50 000,00	0,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	5 950 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	200 000,00	0,00	0,00
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	6 000 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	1 795 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	4 000 000,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	4 000 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00
754	Redevances défaut branchement égout	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		106 192 010,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	46 797,93	3 594 816,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	25 000,00	0,00	0,00
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	21 797,93	3 594 816,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	2 845 829,55	114 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	2 845 829,55	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	114 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		109 084 637,48	3 708 816,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	3 156 431,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 156 431,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 156 431,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		112 241 068,48	3 708 816,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 708 816,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 587 544,03	-250 000,00	0,00
2031	Frais d'études	3 482 687,21	-250 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 200,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 101 656,82	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 436 224,20	-390 000,00	0,00
2111	Terrains nus	230 873,44	-210 000,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	48 448,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	730 822,38	-180 000,00	0,00
21562	Service d'assainissement	1 169 734,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	256 346,38	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	68 810 307,96	2 035 905,75	0,00
2312	Terrains	27 718,17	0,00	0,00
2313	Constructions	38 788 216,28	2 035 905,75	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	29 754 373,51	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	40 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		76 834 076,19	1 395 905,75	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	23 356,51	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	23 356,51	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 800 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 100 000,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	5 700 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 800 000,00	23 356,51	0,00
458101	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (dépenses) (6)	250 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		250 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		86 884 076,19	1 419 262,26	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	3 156 431,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 156 431,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	1 789 494,00	0,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	232 095,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	4 161,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	144,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	4 470,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	86 033,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	27 140,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	995 024,00	0,00	0,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	17 870,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 080 000,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	80 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 000 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 236 431,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		93 120 507,19	1 419 262,26	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 419 262,26
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 145 759,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 145 759,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 160 419,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	1 160 419,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 306 178,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 477 626,82	0,00	0,00
1068	Autres réserves	12 477 626,82	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		12 477 626,82	0,00	0,00
458201	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (recettes) (5)	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		100 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		16 883 804,82	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	55 152 382,33	1 419 262,26	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	30 039 253,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	49 893,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 076 877,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	104 473,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	384 986,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	6 392 395,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	889 429,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	37 475,00	0,00	0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	8 582,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 933 582,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	17 199 017,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	308 745,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	8 815,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 310 357,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	431,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	1 303,00	0,00	0,00
28188	Autres	155 226,00	0,00	0,00
4818	Charges à étaler	177 667,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		85 191 635,33	1 419 262,26	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 080 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	80 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 000 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 000 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		88 271 635,33	1 419 262,26	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		105 155 440,15	1 419 262,26	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 419 262,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0358-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0358

Objet : Budget annexe Assainissement - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

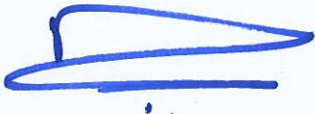
Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE EAU - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Eau augmente la masse budgétaire globale de 0,1 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 89 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 34,2 M€, soit 38,5 % ;
- section d'investissement : 54,8 M€, soit 61,5 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 0,07 M€ des crédits pour des opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, 0,04 M€ sont également constatés en opérations comptables d'apurement des rattachements.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de + 0,03 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

L'augmentation de l'autofinancement de + 0,03 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE EAU - ÉTAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE
2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Eau augmente la masse budgétaire globale de 0,1 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 89 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 34,2 M€, soit 38,5 % ;
- section d'investissement : 54,8 M€, soit 61,5 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 0,07 M€ des crédits pour des opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, 0,04 M€ sont également constatés en opérations comptables d'apurement des rattachements.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de + 0,03 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

L'augmentation de l'autofinancement de + 0,03 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100040	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

BUDGET : Budget Eau (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	68 684,00	68 684,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		68 684,00	68 684,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	28 684,00	28 684,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		28 684,00	28 684,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	97 368,00	97 368,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 006 289,44	0,00	0,00	0,00	1 006 289,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	991 520,71	0,00	0,00	0,00	991 520,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 060,00	0,00	0,00	0,00	30 060,00
Total des dépenses de gestion des services		2 027 870,15	0,00	0,00	0,00	2 027 870,15
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	765 330,00	0,00	40 000,00	0,00	805 330,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 793 200,15	0,00	40 000,00	0,00	2 833 200,15
023	Virement à la section d'investissement (6)	28 150 808,78	0,00	28 684,00	0,00	28 179 492,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 218 435,00	0,00	0,00	0,00	3 218 435,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		31 369 243,78	0,00	28 684,00	0,00	31 397 927,78
TOTAL		34 162 443,93	0,00	68 684,00	0,00	34 231 127,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 231 127,93
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	256 000,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 357 810,00	0,00	0,00	0,00	25 357 810,00
Total des recettes de gestion des services		25 638 810,00	0,00	0,00	0,00	25 638 810,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	68 684,00	0,00	68 684,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		25 638 810,00	0,00	68 684,00	0,00	25 707 494,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	226 223,00	0,00	0,00	0,00	226 223,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		226 223,00	0,00	0,00	0,00	226 223,00
TOTAL		25 865 033,00	0,00	68 684,00	0,00	25 933 717,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 297 410,93
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	34 231 127,93
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	31 171 704,78
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	175 500,00	0,00	0,00	0,00	175 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 176 587,58	0,00	28 684,00	0,00	32 205 271,58
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 352 087,58	0,00	28 684,00	0,00	32 380 771,58
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	297 290,00	0,00	0,00	0,00	297 290,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	327 290,00	0,00	0,00	0,00	327 290,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	32 679 377,58	0,00	28 684,00	0,00	32 708 061,58
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	226 223,00		0,00	0,00	226 223,00
041	Opérations patrimoniales (4)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	926 223,00		0,00	0,00	926 223,00
	TOTAL	33 605 600,58	0,00	28 684,00	0,00	33 634 284,58

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 139 026,76
--	----------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 773 311,34
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	1 090 321,00	0,00	0,00	0,00	1 090 321,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	446 035,80	0,00	0,00	0,00	446 035,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 536 356,80	0,00	0,00	0,00	1 536 356,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	21 139 026,76	0,00	0,00	0,00	21 139 026,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	21 139 026,76	0,00	0,00	0,00	21 139 026,76
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	22 675 383,56	0,00	0,00	0,00	22 675 383,56
021	Virement de la section d'exploitation (4)	28 150 808,78		28 684,00	0,00	28 179 492,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 218 435,00		0,00	0,00	3 218 435,00
041	Opérations patrimoniales (4)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	32 069 243,78		28 684,00	0,00	32 097 927,78
	TOTAL	54 744 627,34	0,00	28 684,00	0,00	54 773 311,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 773 311,34
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	31 171 704,78
---	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	40 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		28 684,00	28 684,00
Dépenses d'exploitation – Total		40 000,00	28 684,00	68 684,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	68 684,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	28 684,00	0,00	28 684,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		28 684,00	0,00	28 684,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 684,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	68 684,00	0,00	68 684,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		68 684,00	0,00	68 684,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	68 684,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		28 684,00	28 684,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	28 684,00	28 684,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 684,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 006 289,44	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 600,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	590 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	90 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	20 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 900,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	187 739,44	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	111 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	991 520,71	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	210 612,71	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	7 470,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 868,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 920,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 121,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	388 655,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	192 833,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	3 253,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	36 903,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	118 184,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 481,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	19 762,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 427,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 031,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 060,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 010,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 027 870,15	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	765 330,00	40 000,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	30 000,00	50 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	-10 000,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	577 330,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	145 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 793 200,15	40 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	28 150 808,78	28 684,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 218 435,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 218 435,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		31 369 243,78	28 684,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 369 243,78	28 684,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 162 443,93	68 684,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				68 684,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	256 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	150 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	106 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	25 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 357 810,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	25 357 800,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		25 638 810,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	68 684,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	68 684,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		25 638 810,00	68 684,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	226 223,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	226 223,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		226 223,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		25 865 033,00	68 684,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	68 684,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	175 500,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	167 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	8 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	32 176 587,58	28 684,00	0,00
2312	Terrains	339 030,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 173 877,58	28 684,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	27 663 680,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		32 352 087,58	28 684,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	297 290,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	297 290,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	30 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		327 290,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		32 679 377,58	28 684,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	226 223,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	226 223,00	0,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	213 371,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 423,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	9 429,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	700 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		926 223,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		33 605 600,58	28 684,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 684,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 090 321,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 090 321,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	446 035,80	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	446 035,80	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 536 356,80	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 139 026,76	0,00	0,00
1068	Autres réserves	21 139 026,76	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 139 026,76	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		22 675 383,56	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	28 150 808,78	28 684,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 218 435,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	41 738,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	188 692,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 553,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	132 470,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	519,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	2 441,00	0,00	0,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	321,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 807 153,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	2 880,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	35 112,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	916,00	0,00	0,00
28188	Autres	4 640,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		31 369 243,78	28 684,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	700 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	200 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		32 069 243,78	28 684,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		54 744 627,34	28 684,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 684,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Budget Eau

Dépenses

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	21 139 027	0	21 139 027				21 139 027	0	21 139 027
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				226 223	0	226 223	226 223	0	226 223
	041	Opérations patrimoniales				700 000	0	700 000	700 000	0	700 000
	13	Subventions d'investissement	297 290	0	297 290				297 290	0	297 290
	16	Emprunts et dettes assimilées	30 000	0	30 000				30 000	0	30 000
	20	Immobilisations incorporelles	175 500	0	175 500				175 500	0	175 500
	23	Immobilisations en cours	32 176 588	28 684	32 205 272				32 176 588	28 684	32 205 272
		Somme :	53 818 404	28 684	53 847 088	926 223	0	926 223	54 744 627	28 684	54 773 311

Fonctionnement	011	Charges à caractère général	1 006 289	0	1 006 289				1 006 289	0	1 006 289
	012	Charges de personnel et frais assimilés	991 521	0	991 521				991 521	0	991 521
	023	Virement à la section d'investissement				28 150 809	28 684	28 179 493	28 150 809	28 684	28 179 493
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				3 218 435	0	3 218 435	3 218 435	0	3 218 435
	65	Autres charges de gestion courante	30 060	0	30 060				30 060	0	30 060
	67	Charges exceptionnelles	765 330	40 000	805 330				765 330	40 000	805 330
			Somme :	2 793 200	40 000	2 833 200	31 369 244	28 684	31 397 928	34 162 444	68 684

Total général			56 611 604	68 684	56 680 288	32 295 467	28 684	32 324 151	88 907 071	97 368	89 004 439
----------------------	--	--	-------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

Recettes

Section	Chap.	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	021	Virement de la section d'exploitation				28 150 809	28 684	28 179 493	28 150 809	28 684	28 179 493
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				3 218 435	0	3 218 435	3 218 435	0	3 218 435
	041	Opérations patrimoniales				700 000	0	700 000	700 000	0	700 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	21 139 027	0	21 139 027				21 139 027	0	21 139 027
	13	Subventions d'investissement	1 090 321	0	1 090 321				1 090 321	0	1 090 321
	16	Emprunts et dettes assimilées	446 036	0	446 036				446 036	0	446 036
			Somme :	22 675 384	0	22 675 384	32 069 244	28 684	32 097 928	54 744 627	28 684

Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	8 297 411	0	8 297 411				8 297 411	0	8 297 411
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				226 223	0	226 223	226 223	0	226 223
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchan	256 000	0	256 000				256 000	0	256 000
	74	Subventions d'exploitation	25 000	0	25 000				25 000	0	25 000
	75	Autres produits de gestion courante	25 357 810	0	25 357 810				25 357 810	0	25 357 810
	77	Produits exceptionnels	0	68 684	68 684				0	68 684	68 684
		Somme :	33 936 221	68 684	34 004 905	226 223	0	226 223	34 162 444	68 684	34 231 128

Total général			56 611 604	68 684	56 680 288	32 295 467	28 684	32 324 151	88 907 071	97 368	89 004 439
----------------------	--	--	-------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------	-------------------

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0359-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0359

Objet : Budget annexe Eau - État des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188

Quorum minimum requis : 95

Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien

(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

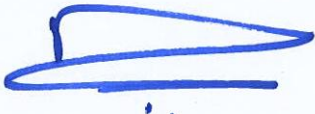
Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



23-C-0360

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 - EXERCICE 2023

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Transports diminue la masse budgétaire globale de 5,7 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 831 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 541 M€, soit 34,9 % ;
- section d'investissement : 290 M€, soit 65,1 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 0,4 M€ des crédits, pour des opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 6,5 M€ des crédits :

- – 0,1 M€ pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- 4,9 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges principalement au titre de l'impact lié à l'évolution provisionnelle de l'indexation du contrat de la CSP Transports ;
- 1,7 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurements des rattachements et d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 6,1 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

La diminution de l'autofinancement de 6,1 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 -
EXERCICE 2023**

I. Rappel du contexte

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les crédits ouverts à la suite du vote du budget primitif 2023, du budget supplémentaire 2023 et de la décision modificative n° 1.

II. Objet de la délibération

La décision modificative (DM) n° 2 de l'exercice 2023 du budget annexe Transports diminue la masse budgétaire globale de 5,7 M€.

Cette masse globale (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 831 M€ et se répartit de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 541 M€, soit 34,9 % ;
- section d'investissement : 290 M€, soit 65,1 %.

Section de fonctionnement :

En recettes, la DM n° 2 porte une augmentation de 0,4 M€ des crédits, pour des opérations comptables d'apurement des rattachements.

En dépenses, la DM n° 2 porte une augmentation de 6,5 M€ des crédits :

- – 0,1 M€ pour la régularisation des inscriptions des ICNE ;
- 4,9 M€ pour l'inscription de provisions pour risques et charges principalement au titre de l'impact lié à l'évolution provisionnelle de l'indexation du contrat de la CSP Transports ;
- 1,7 M€ relatifs aux opérations comptables d'apurements des rattachements et d'annulations de titres sur exercices antérieurs.

En conséquence, le virement d'autofinancement (dépense d'ordre) à la section d'investissement est ajusté de – 6,1 M€ (chapitre 023 "virement à la section d'investissement").

Section d'investissement :

La diminution de l'autofinancement de 6,1 M€ conduit à ajuster à due concurrence le montant dédié aux opérations futures.

La balance ci-annexée rappelle, par section, l'équilibre général du budget primitif, du budget supplémentaire, de la DM n° 1 et de la DM n° 2 de l'exercice 2023.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'approuver la décision modificative n° 2, telle qu'elle figure en annexe.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu.

Budget Transports

Dépenses

Section	Chap	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 043 931	0	5 043 931				5 043 931	0	5 043 931
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				5 123 943	0	5 123 943	5 123 943	0	5 123 943
	041	Opérations patrimoniales				23 000 000	0	23 000 000	23 000 000	0	23 000 000
	16	Emprunts et dettes assimilées	120 695 030	0	120 695 030				120 695 030	0	120 695 030
	20	Immobilisations incorporelles	6 725 274	0	6 725 274				6 725 274	0	6 725 274
	21	Immobilisations corporelles	25 465 000	0	25 465 000				25 465 000	0	25 465 000
	23	Immobilisations en cours	109 985 352	-6 080 091	103 905 262				109 985 352	-6 080 091	103 905 262
		Somme :	267 914 587	-6 080 091	261 834 497	28 123 943	0	28 123 943	296 038 530	-6 080 091	289 958 440

Fonctionnement	011	Charges à caractère général	344 825 053	0	344 825 053				344 825 053	0	344 825 053
	012	Charges de personnel et frais assimilés	4 750 245	0	4 750 245				4 750 245	0	4 750 245
	014	Atténuations de produits	120 000	0	120 000				120 000	0	120 000
	023	Virement à la section d'investissement				93 535 615	-6 080 091	87 455 524	93 535 615	-6 080 091	87 455 524
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				74 853 316	0	74 853 316	74 853 316	0	74 853 316
	65	Autres charges de gestion courante	11 770 715	0	11 770 715				11 770 715	0	11 770 715
	66	Charges financières	10 397 408	-143 680	10 253 728				10 397 408	-143 680	10 253 728
	67	Charges exceptionnelles	340 000	1 690 235	2 030 235				340 000	1 690 235	2 030 235
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0	4 940 000	4 940 000				0	4 940 000	4 940 000
		Somme :	372 203 421	6 486 555	378 689 976	168 388 931	-6 080 091	162 308 840	540 592 352	406 464	540 998 816

Total général			640 118 008	406 464	640 524 472	196 512 874	-6 080 091	190 432 783	836 630 882	-5 673 627	830 957 256
----------------------	--	--	--------------------	----------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

Recettes

Section	Chap	Libellé chapitre	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2	Total	BP+BS+DM1	DM2 Réel et	Total Réel et
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Réel et Ordre	Ordre	
Investissement	021	Virement de la section d'exploitation				93 535 615	-6 080 091	87 455 524	93 535 615	-6 080 091	87 455 524
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				74 853 316	0	74 853 316	74 853 316	0	74 853 316
	041	Opérations patrimoniales				23 000 000	0	23 000 000	23 000 000	0	23 000 000
	10	Dotations, fonds divers et réserves	5 044 469	0	5 044 469				5 044 469	0	5 044 469
	13	Subventions d'investissement	7 932 339	0	7 932 339				7 932 339	0	7 932 339
	16	Emprunts et dettes assimilées	91 672 792	0	91 672 792				91 672 792	0	91 672 792
		Somme :	104 649 599	0	104 649 599	191 388 931	-6 080 091	185 308 840	296 038 530	-6 080 091	289 958 440

Fonctionnement	002	Résultat d'exploitation reporté	45 379 029	0	45 379 029				45 379 029	0	45 379 029
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				5 123 943	0	5 123 943	5 123 943	0	5 123 943
	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	104 668 211	0	104 668 211				104 668 211	0	104 668 211
	73	Produits issus de la fiscalité	283 004 000	0	283 004 000				283 004 000	0	283 004 000
	74	Subventions d'exploitation	85 926 185	0	85 926 185				85 926 185	0	85 926 185
	75	Autres produits de gestion courante	2 413 836	0	2 413 836				2 413 836	0	2 413 836
	77	Produits exceptionnels	14 077 148	406 464	14 483 612				14 077 148	406 464	14 483 612
		Somme :	535 468 409	406 464	535 874 873	5 123 943	0	5 123 943	540 592 352	406 464	540 998 816

Total général			640 118 008	406 464	640 524 472	196 512 874	-6 080 091	190 432 783	836 630 882	-5 673 627	830 957 256
----------------------	--	--	--------------------	----------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	--------------------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009320100032	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 06 Groupements de collectivités METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier de la MEL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)

BUDGET : Budget Transports (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	3
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	4
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	8
B2 - Balance générale du budget - Recettes	9

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	406 464,00	406 464,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	406 464,00	406 464,00
---	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-6 080 090,72	-6 080 090,72

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-6 080 090,72	-6 080 090,72
---	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-5 673 626,72	-5 673 626,72
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	344 825 052,79	0,00	0,00	0,00	344 825 052,79
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 750 244,98	0,00	0,00	0,00	4 750 244,98
014	Atténuations de produits	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
65	Autres charges de gestion courante	11 770 715,30	0,00	0,00	0,00	11 770 715,30
Total des dépenses de gestion des services		361 466 013,07	0,00	0,00	0,00	361 466 013,07
66	Charges financières	10 397 408,00	0,00	-143 680,28	0,00	10 253 727,72
67	Charges exceptionnelles	340 000,00	0,00	1 690 235,00	0,00	2 030 235,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	4 940 000,00	0,00	4 940 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		372 203 421,07	0,00	6 486 554,72	0,00	378 689 975,79
023	Virement à la section d'investissement (6)	93 535 614,85	0,00	-6 080 090,72	0,00	87 455 524,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	74 853 316,00	0,00	0,00	0,00	74 853 316,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		168 388 930,85	0,00	-6 080 090,72	0,00	162 308 840,13
TOTAL		540 592 351,92	0,00	406 464,00	0,00	540 998 815,92

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	540 998 815,92
---	-----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	104 668 211,00	0,00	0,00	0,00	104 668 211,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	283 004 000,00	0,00	0,00	0,00	283 004 000,00
74	Subventions d'exploitation	85 926 185,00	0,00	0,00	0,00	85 926 185,00
75	Autres produits de gestion courante	2 413 836,00	0,00	0,00	0,00	2 413 836,00
Total des recettes de gestion des services		476 012 232,00	0,00	0,00	0,00	476 012 232,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 077 148,00	0,00	406 464,00	0,00	14 483 612,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		490 089 380,00	0,00	406 464,00	0,00	490 495 844,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 123 943,00	0,00	0,00	0,00	5 123 943,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 123 943,00	0,00	0,00	0,00	5 123 943,00
TOTAL		495 213 323,00	0,00	406 464,00	0,00	495 619 787,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	45 379 028,92
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	540 998 815,92
---	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	157 184 897,13
---	-----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	6 725 274,00	0,00	0,00	0,00	6 725 274,00
21	Immobilisations corporelles	25 465 000,00	0,00	0,00	0,00	25 465 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	109 985 352,49	0,00	-6 080 090,72	0,00	103 905 261,77
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	142 175 626,49	0,00	-6 080 090,72	0,00	136 095 535,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 695 029,83	0,00	0,00	0,00	120 695 029,83
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	120 695 029,83	0,00	0,00	0,00	120 695 029,83
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	262 870 656,32	0,00	-6 080 090,72	0,00	256 790 565,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 123 943,00		0,00	0,00	5 123 943,00
041	Opérations patrimoniales (4)	23 000 000,00		0,00	0,00	23 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 123 943,00		0,00	0,00	28 123 943,00
	TOTAL	290 994 599,32	0,00	-6 080 090,72	0,00	284 914 508,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 043 931,01
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 958 439,61
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	7 932 338,90	0,00	0,00	0,00	7 932 338,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	91 672 792,08	0,00	0,00	0,00	91 672 792,08
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	99 605 130,98	0,00	0,00	0,00	99 605 130,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 044 468,50	0,00	0,00	0,00	5 044 468,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 044 468,50	0,00	0,00	0,00	5 044 468,50
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	104 649 599,48	0,00	0,00	0,00	104 649 599,48
021	Virement de la section d'exploitation (4)	93 535 614,85		-6 080 090,72	0,00	87 455 524,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	74 853 316,00		0,00	0,00	74 853 316,00
041	Opérations patrimoniales (4)	23 000 000,00		0,00	0,00	23 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	191 388 930,85		-6 080 090,72	0,00	185 308 840,13
	TOTAL	296 038 530,33	0,00	-6 080 090,72	0,00	289 958 439,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	289 958 439,61
---	-----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	157 184 897,13
---	-----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	-143 680,28	0,00	-143 680,28
67	Charges exceptionnelles	1 690 235,00	0,00	1 690 235,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 940 000,00	0,00	4 940 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-6 080 090,72	-6 080 090,72
	Dépenses d'exploitation – Total	6 486 554,72	-6 080 090,72	406 464,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 464,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-6 080 090,72	0,00	-6 080 090,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-6 080 090,72	0,00	-6 080 090,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 080 090,72
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	406 464,00	0,00	406 464,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		406 464,00	0,00	406 464,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 464,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		-6 080 090,72	-6 080 090,72
Recettes d'investissement – Total		0,00	-6 080 090,72	-6 080 090,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 080 090,72
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	344 825 052,79	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	332 814 541,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 045 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	4 377,96	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	132 490,00	0,00	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	133 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 527 444,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	138 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 110,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 085,00	0,00	0,00
6238	Divers	24 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	60 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	901 341,79	0,00	0,00
6288	Autres	660 113,04	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 370 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 750 244,98	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 011 156,98	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	36 127,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 032,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 960,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 419,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 940 601,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	830 660,00	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	30 913,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	207 726,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	532 780,00	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	6 572,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	96 480,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 525,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 293,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	120 000,00	0,00	0,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	120 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 770 715,30	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	175 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. exploitat° personne droit privé	10 935 655,30	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	660 010,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		361 466 013,07	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	10 397 408,00	-143 680,28	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 900 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 592,00	-143 680,28	0,00
6688	Autre	1 500 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	340 000,00	1 690 235,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	20 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	300 000,00	1 700 234,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	-9 999,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	4 940 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	4 940 000,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		372 203 421,07	6 486 554,72	0,00
023	Virement à la section d'investissement	93 535 614,85	-6 080 090,72	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	74 853 316,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	74 853 316,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		168 388 930,85	-6 080 090,72	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - Budget Transports - DM (projet de budget) - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		168 388 930,85	-6 080 090,72	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		540 592 351,92	406 464,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			406 464,00
---	--	--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 536 609,14
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 682 881,42
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-146 272,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	104 668 211,00	0,00	0,00
7061	Transport de voyageur	100 059 331,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	637 880,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	3 971 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	283 004 000,00	0,00	0,00
734	Versement de mobilité	283 004 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	85 926 185,00	0,00	0,00
7471	Subv. exploitat° État	70 000,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	343 346,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	5 512 839,00	0,00	0,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	80 000 000,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 413 836,00	0,00	0,00
753	Comp./relèv.seuil assuj.verstransport	1 300 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	1 113 836,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		476 012 232,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	14 077 148,00	406 464,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	4 900 000,00	406 464,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	2 700,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	9 174 448,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		490 089 380,00	406 464,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	5 123 943,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 123 943,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 123 943,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		495 213 323,00	406 464,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	406 464,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	6 725 274,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	6 549 442,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	73 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	102 832,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 465 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	16 610 500,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	623 500,00	0,00	0,00
2156	Matériel de transport d'exploitation	8 230 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	109 985 352,49	-6 080 090,72	0,00
2313	Constructions	48 340 185,26	-6 080 090,72	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	61 124 309,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	520 858,23	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		142 175 626,49	-6 080 090,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 695 029,83	0,00	0,00
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	0,00
16318	Autres emprunts obligataires	10 600 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	18 200 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	760 000,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	26 840 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	55 000 000,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 295 029,83	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		120 695 029,83	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		262 870 656,32	-6 080 090,72	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	5 123 943,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 123 943,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	1 002 714,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 214 002,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	2 147 714,00	0,00	0,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	721 807,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	37 706,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	23 000 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	20 000 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 500 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 500 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		28 123 943,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		290 994 599,32	-6 080 090,72	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 080 090,72
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	7 932 338,90	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	1 894 679,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	2 319 875,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	3 717 784,90	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	91 672 792,08	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 832 792,08	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	26 840 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	55 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		99 605 130,98	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 044 468,50	0,00	0,00
1068	Autres réserves	5 044 468,50	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 044 468,50	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		104 649 599,48	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	93 535 614,85	-6 080 090,72	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	74 853 316,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	788 177,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	7 938,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	134 859,00	0,00	0,00
28121	Aménagement Terrains nus	4 594,00	0,00	0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	14 297,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	32 012 300,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 042 057,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	6 563 061,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 280 933,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	4 724 058,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	562 735,00	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	1 351,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	24 064 140,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	6 160,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	889,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	321 954,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	21 847,00	0,00	0,00
28188	Autres	301 966,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		168 388 930,85	-6 080 090,72	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	23 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	20 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 500 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		191 388 930,85	-6 080 090,72	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		296 038 530,33	-6 080 090,72	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-6 080 090,72
---	----------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

': Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-200093201-20231215-FIN-23-C-0360-BF

Date de réception de l'accusé : 21/12/2023

Numéro de l'acte : FIN-23-C-0360

Objet : Budget annexe Transports - Etat des décisions modificatives n. 2 - Exercice 2023

Date de décision : 15/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.


Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105584-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0361

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DELIBERATION ANNUELLE DE LA DETTE 2023-2024

La délibération annuelle de la dette présente les opérations réalisées pendant l'année écoulée, expose la stratégie de la gestion de la dette pour l'année suivante et propose en conséquence l'ajustement des délégations du Conseil au Président en matière de gestion de dette.

I. Rappel du contexte

Le cadre de gestion de la dette de la Métropole Européenne de Lille adopté le 21 juillet 2020 (délibération 20C0079) poursuit 5 objectifs : l'optimisation des coûts de financement, la gestion de long terme du stock de dette, la poursuite de la sécurisation de la dette, l'affirmation d'un partenariat fort avec les banques historiques de la MEL et la mise en place, via la délégation de compétence octroyée au Président, d'un circuit décisionnel adapté à la réactivité nécessaire au pilotage de la dette.

Cette délégation de compétence du Conseil au Président a pour corolaire, l'adoption chaque année d'un rapport qui présente les opérations réalisées pendant l'année écoulée et propose la stratégie de la gestion de la dette pour l'année suivante.

Ce rapport, objet de la présente délibération, a pour objectif, conformément au projet métropolitain, de renforcer l'information des élus métropolitains sur la gestion de la dette.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre juridique en vigueur, à savoir :

- la réglementation spécifique des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- la circulaire interministérielle IOCB1015077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- le décret N°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours ;
- les conventions cadres liant la MEL et ses cocontractants ainsi que les dispositions légales encadrant l'activité sur les marchés financiers.

Le présent rapport a été rédigé en octobre 2023.

II. Objet de la délibération

Contexte de marché



Après une année 2022 marquée par un niveau d'inflation record à 8,4% en zone euro, l'année 2023 a vu l'inflation baisser, mais rester à un niveau très élevé (prévision de +5,6% en zone Euro).

Afin de contrer cette spirale inflationniste qui s'est également élargie aux salaires, les banques centrales ont décidé de mener une politique monétaire volontariste. Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux de 2,5% en 2022 et de 2% supplémentaires sur les 10 premiers mois de l'année 2023. Il s'agit de la plus forte et de la plus rapide augmentation de taux constatée depuis la création de l'Euro.

Toutefois les taux long terme sont restés relativement stables par rapport à fin 2022, ceux-ci ayant déjà intégré les hausses de taux intervenues en 2023 dans leurs niveaux d'alors.

A contrario, les taux courts terme qui suivent l'augmentation des taux directeurs ont eux fortement augmenté cette année : + 1,44% en 2023 après + 2,5% en 2022. A titre d'illustration l'euribor 3 mois a ainsi évolué entre 2,51% et 3,96% depuis le début de l'année.

Le marché des changes a moins souffert de ces évolutions de contexte qu'en 2022. A fin octobre, l'euro est resté globalement au niveau de fin d'année dernière à 1 euro pour 1,06 dollar US, les anticipations des marchés sur les évolutions des taux directeurs de part et d'autre de l'atlantique ayant été confirmés.

Le franc suisse s'est renforcé en 2023 par rapport à l'euro, bénéficiant de sa qualité de valeur refuge. La parité EUR/CHF a évolué entre un plus haut de 0,9867CHF pour 1 euro le 1er janvier 2023 à 0,9596 à fin octobre 2023.

Enfin, les prévisions monétaires disponibles en fin d'année 2023 pour l'année 2024 indiquent que les taux court-terme devraient entamer une lente décrue à compter du second trimestre 2024, avec la baisse attendue des taux directeurs dès le second semestre 2024. L'E3M aujourd'hui à 3,96% devrait atteindre 3,5% fin 2024.

Les prévisions économiques pour l'année 2024 conduisent à anticiper des marchés encore très volatiles. Les taux pourraient varier en fonction des chiffres de l'inflation et de la croissance économique. L'impact sur la croissance des niveaux de taux actuels élevés pourrait en effet être plus fort qu'attendu. A fin septembre 2023, la BCE anticipe une évolution du PIB en zone euro de +0,9% en 2023 et de +0,9% en 2024 après +2,5% en 2022.

La MEL devrait voir une stabilisation de son coût de financement sur ses emprunts nouveaux, son stock de dette étant en partie épargné de ces variations de par sa structure, très largement à taux fixe (88%, au 31/10/2023, y compris le contrat de partenariat de la Décathlon Arena - Stade Pierre Mauroy).

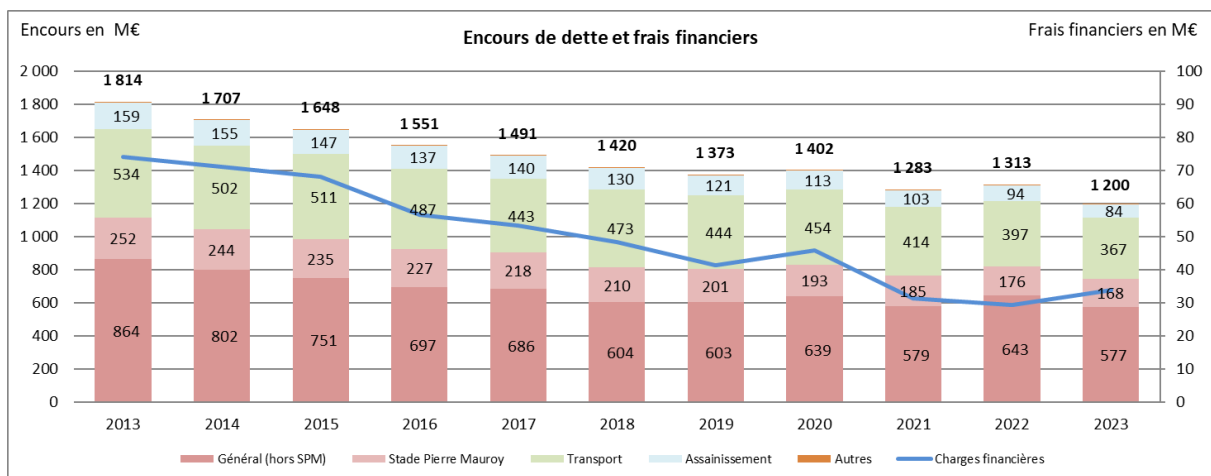
1- Le bilan de l'année 2023

Les frais financiers nets 2023 ont connu une logique augmentation en raison de l'évolution des taux courts termes qui influent sur la part de l'encours à taux variable et sur les taux fixes des emprunts long-terme souscrits en 2022 et 2023. Ainsi les frais financiers nets devraient atteindre 33,8M€ après 29M€ en 2022 (soit +16,5%). Cette augmentation maîtrisée des frais financiers dans le contexte inédit d'augmentation des taux en 2023 est due à la structure de taux de l'encours de dette qui est très majoritairement à taux fixe.

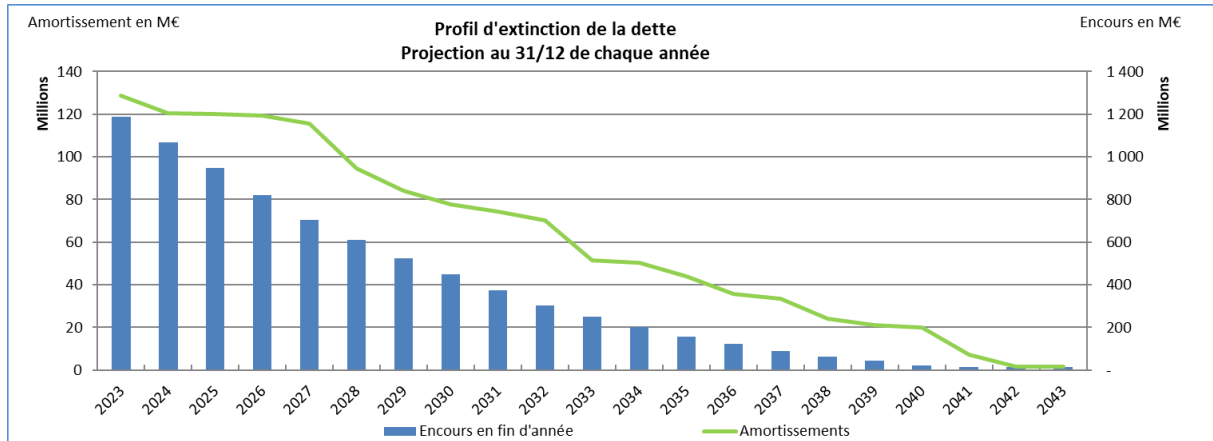
1-1 La structure de l'encours

A fin 2023, l'encours de dette devrait atteindre 1 200,9M€ soit une baisse de -112,10M€ par rapport à fin 2022 (Il s'agit d'estimations avant la clôture de l'exercice qui seront ajustées en fonction des réalisations effectivement constatées). L'encours devrait ainsi enregistrer une baisse de -613M€ depuis fin 2013 (soit -34%).

Sur cette base, le budget général porterait 62,7% de l'encours (incluant le contrat de partenariat de la Décathlon Arena - Stade Pierre Mauroy), le budget annexe transports 29,96%, le budget annexe assainissement 7,09% et enfin les budgets annexes eau et crématoriums qui porteraient à eux deux 0,25% de l'encours.



A fin 2023, la durée de vie moyenne de l'encours devrait s'établir à 6 ans et 7 mois, au-dessus de la capacité dynamique de désendettement qui atteint 3 ans et 2 mois (CA 2023 projeté), assurant ainsi à la MEL la capacité de rembourser sa dette. Pour rappel, la capacité de désendettement à fin 2022 était de 3 ans et 1 mois.



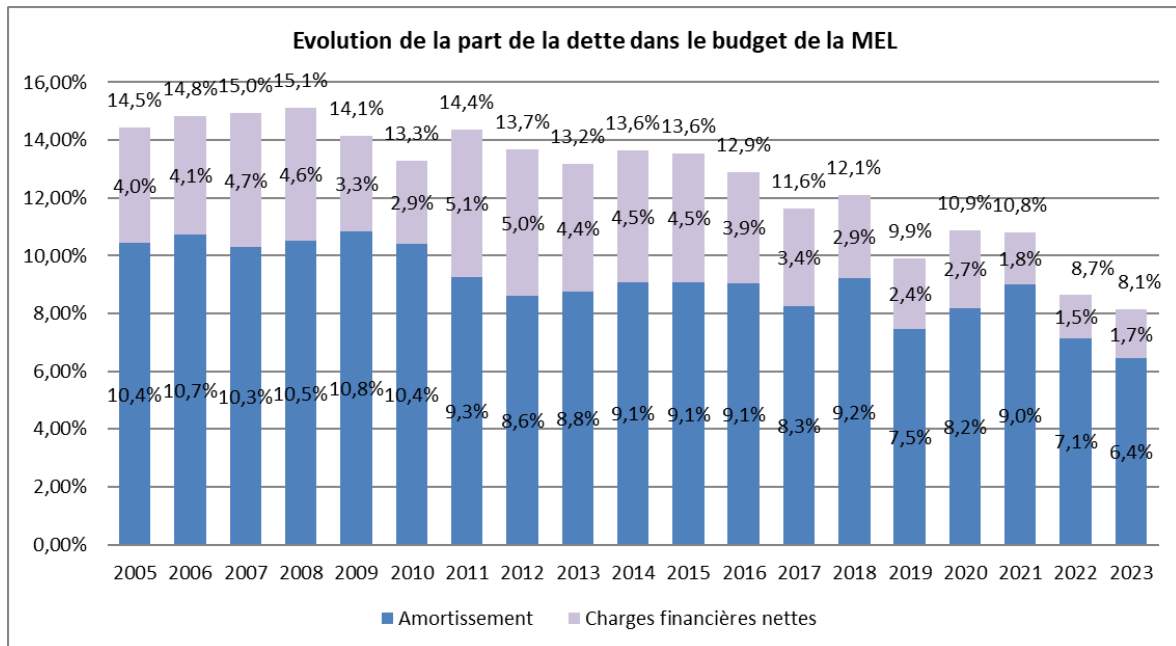
L'encours est très majoritairement à taux fixe à fin octobre 2023 : sur l'échéancier total, PPP Decathlon Arena - Stade Pierre Mauroy (dont l'indexation ne peut pas être modifiée eu égard au contrat de PPP), près de 84,5% de l'encours jusqu'à son extinction est à taux fixe après couverture. La part à taux variable atteint 15,5% de l'encours total.

Le taux moyen après couverture à fin octobre est de 2,68% en 2023. Il s'agit de l'un des taux les plus bas après une année record en 2022 à 2,29%.

Grâce à la prépondérance de l'encours à taux fixe, les frais financiers de la MEL ont été modérément impactés en 2023 par l'augmentation des taux constatée cette année.

De plus, la hausse des taux a permis à la MEL d'engranger des produits financiers sur ses opérations de couverture (échanges de taux d'intérêts dans lesquels la MEL paye le taux fixe et reçoit le taux variable) mais aussi sur les placements réalisés en 2023 (cf. 1 - 4 La gestion de trésorerie).

La part de la charge de la dette atteint son plus bas historique à 8,1% du budget consolidé prévisionnel contre 8,7% en 2022 grâce à la baisse de l'amortissement (pour mémoire, en 2022, la MEL a remboursé des emprunts in fine).



Le tableau de bord de la dette (annexe 1) présenté à chaque commission Finances expose en détail les caractéristiques de l'encours de dette de la MEL.

1-2 Les emprunts 2023

1-2-1 Les emprunts mobilisés en 2023

Le besoin d'emprunt 2023 sera faible mais non nul, de l'ordre de 15M€ (en CA 2023 projeté, en octobre 2023).

Néanmoins en fonction des niveaux effectifs de réalisation des dépenses 2023 la MEL pourra mobiliser les emprunts dont elle dispose.

Ainsi, la MEL dispose d'une capacité de mobilisation de 55M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) mais également de 40M€ d'emprunts d'ores et déjà contractualisés : Une partie de ces emprunts souscrits fin 2022 (25M€) n'a pas été levée jusqu'à présent et 15M€ ont été souscrits dans le cadre de la consultation menée à l'été 2023 avec une phase de mobilisation jusqu'en 2024.

Banque	Montants	Conditions	Durée	Commentaires
Caisse d'Épargne	10M€	Variable : Livret A +0,25%	15 ans	Souscrit en 2022
Banque des Territoires	4M€	Fixe : 3,28%		Souscrits en 2022/ Prêts verts
Banque des Territoires	4M€	Fixe : 3,28%		
Banque des Territoires	7M€	Fixe : 3,28%		
AFL	5M€	Variable : E3M+0,60%		
Caisse d'Épargne	10M€	Variable : Livret A +0,40%	15 ans	Souscrit en 2023
Total MEL	40M€			

Au global, 20M€ de ces emprunts disponibles sont des prêts verts, soit 50% des emprunts qui peuvent être mobilisés.

Ces prêts verts sont soit refinancés sur les marchés par l'émission d'émissions dites vertes (ou « green bonds »), soit issus de ressources éthiques (dépôts des particuliers). Cette stratégie permet ainsi à la MEL de promouvoir une finance durable et responsable.

Enfin, les budgets assainissement et eau devraient bénéficier d'avances de l'Agence de l'eau à taux 0% :

Budget	Montant	Conditions	Durée
Assainissement	1,22M€	Fixe : 0%	20 ans + 1 an différé
Eau	0,11M€	Fixe : 0%	20 ans + 1 an différé

1-2-2 La recherche de financements pluriannuels

Afin de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux, la MEL a entamé les démarches visant à sécuriser son besoin de financement pluriannuel en sollicitant notamment un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

1-3 La gestion de la trésorerie

A fin décembre 2023 le solde de trésorerie devrait atteindre 178M€. Le niveau moyen de la trésorerie est resté élevé et est estimé à 176M€ contre 227M€ en 2022. Cette trésorerie importante s'explique principalement par l'encaissement régulier des recettes de fiscalité alors que les dépenses s'accroissent généralement en toute fin d'année.

Le niveau moyen du solde 2023, plus faible que l'année passée, s'explique notamment par le placement des produits de cessions issus de la vente d'éléments de patrimoine. Ces recettes sont l'une des exceptions à l'obligation de dépôt des fonds sur le compte unique du Trésor public (non rémunéré) : décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et circulaire interministérielle n° NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004

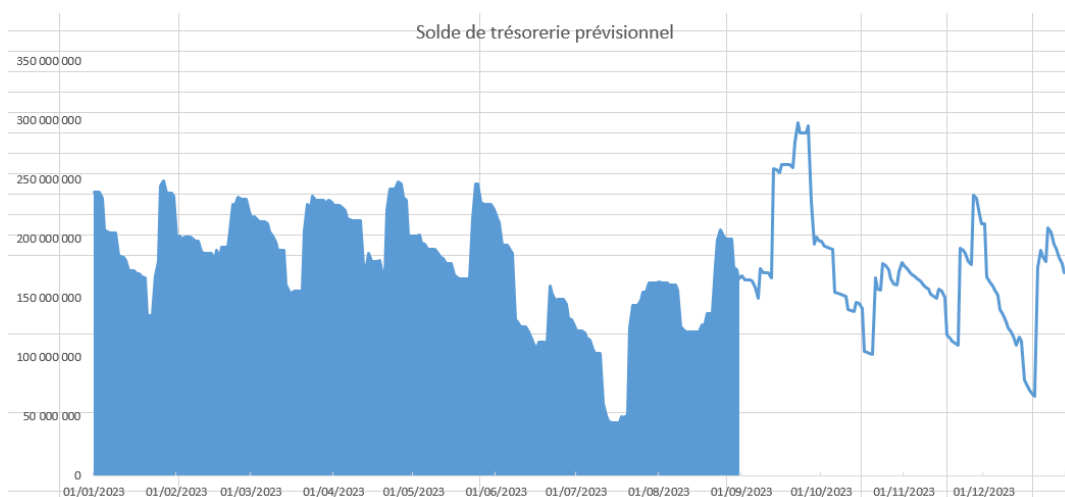
relative aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ainsi la MEL a ouvert des comptes à termes garantis en capital et à rémunération fixe auprès du Trésor, afin d'y placer ses produits de cessions :

Date	Montant	Durée	Taux de placement
Juin 2023	49,3M€	12 mois	3,30%
Septembre 2023	60M€	2 mois	2,39%
Octobre 2023	35M€	12 mois	3,74%

Le point bas de la trésorerie a été atteint le 15 juillet avec un solde de 44M€. Le solde a ensuite crû jusque fin septembre avec notamment l'encaissement des produits de cession de l'ancien siège de la MEL le 11/09.

Le solde du dernier trimestre devrait fluctuer plus fortement en raison, d'une part, de l'augmentation habituelle des dépenses, et, d'autre part, de l'encaissement des emprunts éventuels en toute fin d'année.



Le solde de trésorerie sur la période d'octobre à décembre est le solde prévisionnel, le présent rapport étant rédigé en octobre.

2- La stratégie pour l'année 2024

Conformément au cadre de gestion, les principaux objectifs de l'année 2024 en matière de gestion de dette seront d'optimiser les frais financiers en recherchant les financements les plus attractifs et sécurisés, de s'assurer de l'adéquation de l'encours de dette et son évolution à moyen et long termes vis-à-vis des capacités financières de la MEL, de garantir l'accès au financement en confortant les partenariats avec les banques et en souscrivant des enveloppes pluriannuelles.

Le plan pluriannuel d'investissement ambitieux de la MEL va générer ces prochaines années, une augmentation du besoin d'emprunt ; l'accès à la liquidité sera donc au cœur de la stratégie de la dette.



2-1 La structure de l'encours

Dans le contexte actuel de taux élevés et volatils, l'objectif sera de maintenir une part prépondérante de l'encours à taux fixe afin de garantir des frais financiers contenus et les plus stables possibles sur les prochaines années.

Toutefois, la souscription d'emprunts à taux variable sera accentuée du fait des niveaux élevés des taux fixes qui cristallisent sur la durée des emprunts des anticipations pouvant être momentanément dégradées. Ainsi des emprunts à taux variables classés A1, B1 ou C1 selon la charte Gissler, pourront être contractés conformément au cadre de gestion de la dette.

La part de l'encours à taux variable sur toute la durée de vie de l'encours de dette, ne devra pas excéder 30%.

2-2 Les emprunts à mobiliser

Le montant du besoin d'emprunt 2024 sera inscrit au budget primitif qui sera voté en février 2024. La MEL dispose d'une enveloppe pluriannuelle auprès de la BEI d'un montant résiduel de 55M€ au 31/10/2023, pour financer le projet de doublement de l'offre métro. L'instruction d'une enveloppe pluriannuelle de financement est en cours et devrait se concrétiser par la signature du contrat, début 2024.

La poursuite de la diversification des prêteurs sera l'un des objectifs 2024 puisqu'elle permet de sécuriser le financement de la MEL. Cette diversification se fera via une mise en concurrence systématique des banques.

En fonction des possibilités, la contractualisation de placements privés pourra également être envisagée.

Dans l'objectif de promouvoir une finance éthique et durable, une attention particulière sera portée aux offres de financements verts, qui sont depuis 2020 fortement mobilisés par la MEL dans le cadre de ses consultations bancaires.

A noter que l'Agence France Locale, dont la MEL est membre fondateur, est depuis 2018 l'un des principaux prêteurs de la MEL. L'AFL a émis ces quatre dernières années des obligations durables en vue de financer les collectivités adhérentes, et donc la MEL, avec ces ressources vertes.

Afin de préparer le financement du plan pluriannuel d'investissement, une recherche active de financements dédiés et optimisés via des enveloppes pluriannuelles sera menée, notamment auprès des banques publiques (Banque Européenne d'Investissement, Banque du Conseil de l'Europe, Banque des Territoires) mais aussi auprès de nos partenaires bancaires.

Afin de respecter la répartition taux fixe / taux variable précédemment énoncée, les nouveaux emprunts pourront être mobilisés soit à taux fixe soit à taux variable soit à taux variable capé. De plus, en raison de l'évolution des marchés qui rend les emprunts à taux fixe moins attractifs, des opérations de couverture de taux classées

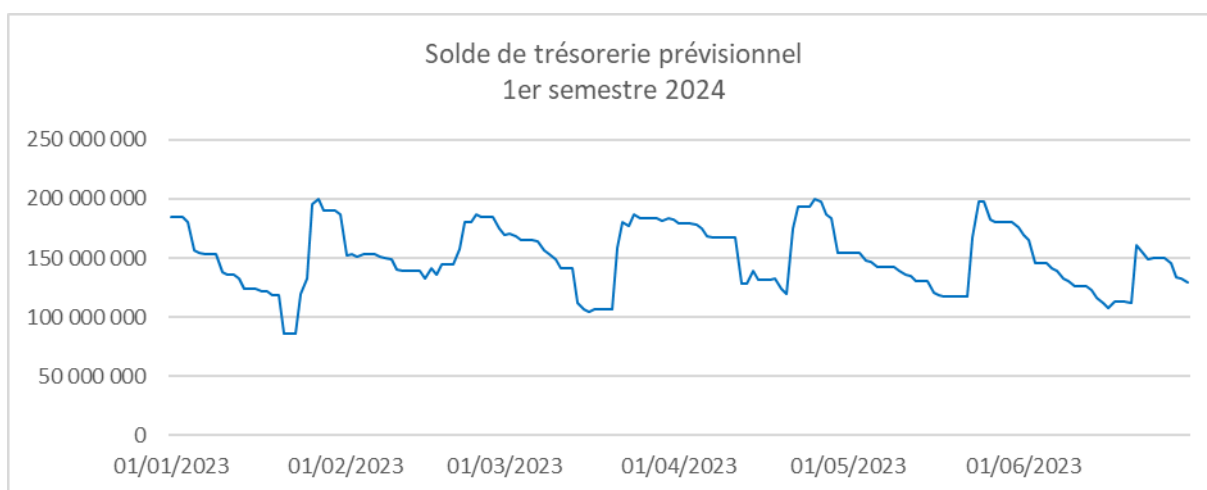
A1, B1 et C1 conformément au cadre de gestion de la dette, pourront à nouveau être mises en place afin de gérer l'encours de dette.

2-3 Les réaménagements et refinancements de la dette

Des réaménagements ou des refinancements pourront être réalisés afin de diminuer le taux des emprunts, modifier leur indexation, ajuster le profil d'amortissement de la dette ou encore compacter des lignes de prêts.

2-4 La trésorerie

La trésorerie prévisionnelle 2024 ne fait pas état d'un besoin en terme de ligne de trésorerie, puisque le point bas est attendu fin janvier à hauteur de +86M€ pour un stock de revolving de 32M€ disponibles à fin 2023.



Cependant, en fonction du rythme constaté des dépenses réalisées et recettes encaissées, une consultation pourra être lancée en 2024 si un besoin de trésorerie se révélait.

Afin de placer les éventuels excédents de trésorerie dans le contexte actuel de taux élevés, des placements pourront être effectués dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor. Ces placements seront garantis en capital et se feront sous forme de placement sur compte à terme à capital garanti.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de prendre acte du rapport sur la gestion de la dette pour l'année 2023 et sur les perspectives pour l'année 2024 présenté ;
- 2) d'ajuster les compétences déléguées au Président en matière de gestion de dette pour 2023 et 2024 et d'autoriser ainsi le Président à :

- Contractualiser en 2023 et en 2024 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour l'exercice 2024 pour un montant global maximal de 50 millions d'euros, basées sur les indices européens Euribor ou €str ;
- Procéder en 2023 et en 2024 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2023 et qui seront prévus au budget 2024 et programmés sur les exercices suivants. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés, et en tout état de cause leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2% du capital souscrit ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union Européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des ouvertures de comptes de placements et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor Français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération cadre 20C0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DELIBERATION ANNUELLE DE LA DETTE 2023-2024

La délibération annuelle de la dette présente les opérations réalisées pendant l'année écoulée, expose la stratégie de la gestion de la dette pour l'année suivante et propose en conséquence l'ajustement des délégations du Conseil au Président en matière de gestion de dette.

I. Rappel du contexte

Le cadre de gestion de la dette de la Métropole Européenne de Lille adopté le 21 juillet 2020 (délibération 20C0079) poursuit 5 objectifs : l'optimisation des coûts de financement, la gestion de long terme du stock de dette, la poursuite de la sécurisation de la dette, l'affirmation d'un partenariat fort avec les banques historiques de la MEL et la mise en place, via la délégation de compétence octroyée au Président, d'un circuit décisionnel adapté à la réactivité nécessaire au pilotage de la dette.

Cette délégation de compétence du Conseil au Président a pour corolaire, l'adoption chaque année d'un rapport qui présente les opérations réalisées pendant l'année écoulée et propose la stratégie de la gestion de la dette pour l'année suivante.

Ce rapport, objet de la présente délibération, a pour objectif, conformément au projet métropolitain, de renforcer l'information des élus métropolitains sur la gestion de la dette.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre juridique en vigueur, à savoir :

- la réglementation spécifique des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;
- la circulaire interministérielle IOCB1015077C du 25 juin 2010, relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- le décret N°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours ;
- les conventions cadres liant la MEL et ses cocontractants ainsi que les dispositions légales encadrant l'activité sur les marchés financiers.

Le présent rapport a été rédigé en octobre 2023.

II. Objet de la délibération

Contexte de marché

Après une année 2022 marquée par un niveau d'inflation record à 8,4% en zone euro, l'année 2023 a vu l'inflation baisser, mais rester à un niveau très élevé (prévision de +5,6% en zone Euro).

Afin de contrer cette spirale inflationniste qui s'est également élargie aux salaires, les banques centrales ont décidé de mener une politique monétaire volontariste. Ainsi, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux de 2,5% en 2022 et de 2% supplémentaires sur les 10 premiers mois de l'année 2023. Il s'agit de la plus forte et de la plus rapide augmentation de taux constatée depuis la création de l'Euro.

Toutefois les taux long terme sont restés relativement stables par rapport à fin 2022, ceux-ci ayant déjà intégré les hausses de taux intervenues en 2023 dans leurs niveaux d'alors.

A contrario, les taux courts terme qui suivent l'augmentation des taux directeurs ont eux fortement augmenté cette année : + 1,44% en 2023 après + 2,5% en 2022. A titre d'illustration l'euribor 3 mois a ainsi évolué entre 2,51% et 3,96% depuis le début de l'année.

Le marché des changes a moins souffert de ces évolutions de contexte qu'en 2022. A fin octobre, l'euro est resté globalement au niveau de fin d'année dernière à 1 euro pour 1,06 dollar US, les anticipations des marchés sur les évolutions des taux directeurs de part et d'autre de l'atlantique ayant été confirmés.

Le franc suisse s'est renforcé en 2023 par rapport à l'euro, bénéficiant de sa qualité de valeur refuge. La parité EUR/CHF a évolué entre un plus haut de 0,9867CHF pour 1 euro le 1er janvier 2023 à 0,9596 à fin octobre 2023.

Enfin, les prévisions monétaires disponibles en fin d'année 2023 pour l'année 2024 indiquent que les taux court-terme devraient entamer une lente décrue à compter du second trimestre 2024, avec la baisse attendue des taux directeurs dès le second semestre 2024. L'E3M aujourd'hui à 3,96% devrait atteindre 3,5% fin 2024.

Les prévisions économiques pour l'année 2024 conduisent à anticiper des marchés encore très volatiles. Les taux pourraient varier en fonction des chiffres de l'inflation et de la croissance économique. L'impact sur la croissance des niveaux de taux actuels élevés pourrait en effet être plus fort qu'attendu. A fin septembre 2023, la BCE anticipe une évolution du PIB en zone euro de +0,9% en 2023 et de +0,9% en 2024 après +2,5% en 2022.

La MEL devrait voir une stabilisation de son coût de financement sur ses emprunts nouveaux, son stock de dette étant en partie épargné de ces variations de par sa structure, très largement à taux fixe (88%, au 31/10/2023, y compris le contrat de partenariat de la Décathlon Arena - Stade Pierre Mauroy).

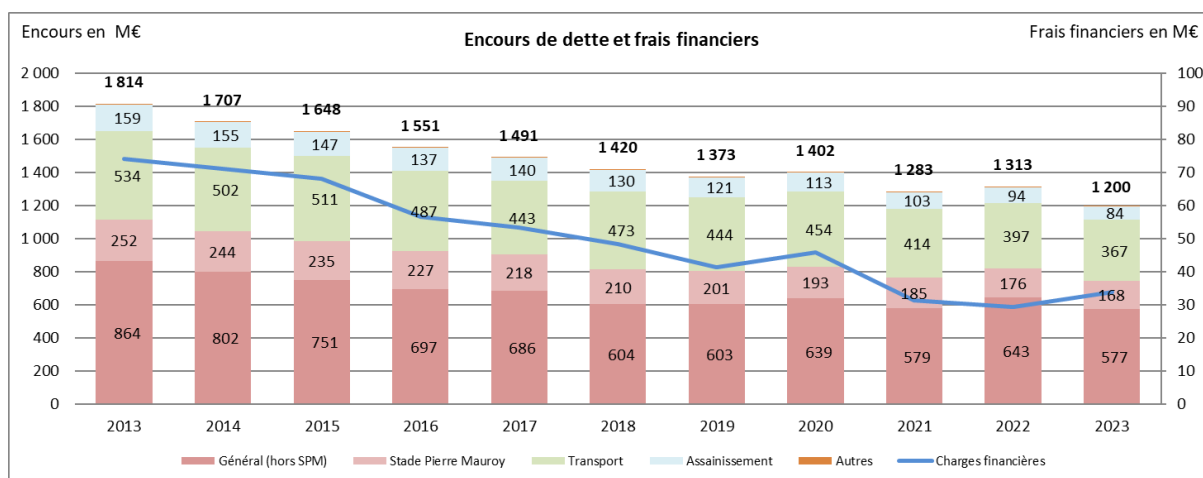
1- Le bilan de l'année 2023

Les frais financiers nets 2023 ont connu une logique augmentation en raison de l'évolution des taux courts termes qui influent sur la part de l'encours à taux variable et sur les taux fixes des emprunts long-terme souscrits en 2022 et 2023. Ainsi les frais financiers nets devraient atteindre 33,8M€ après 29M€ en 2022 (soit +16,5%). Cette augmentation maîtrisée des frais financiers dans le contexte inédit d'augmentation des taux en 2023 est due à la structure de taux de l'encours de dette qui est très majoritairement à taux fixe.

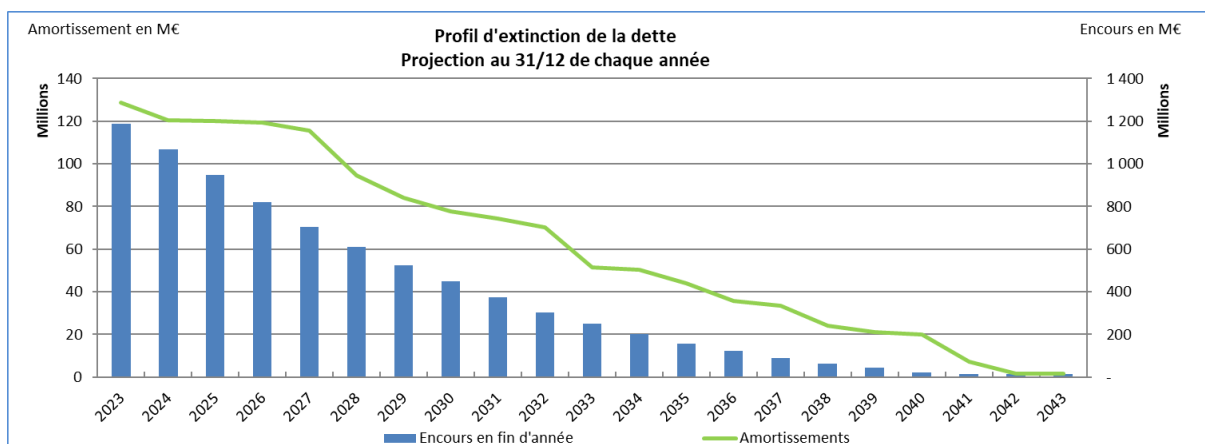
1-1 La structure de l'encours

A fin 2023, l'encours de dette devrait atteindre 1 200,9M€ soit une baisse de -112,10M€ par rapport à fin 2022 (Il s'agit d'estimations avant la clôture de l'exercice qui seront ajustées en fonction des réalisations effectivement constatées). L'encours devrait ainsi enregistrer une baisse de -613M€ depuis fin 2013 (soit -34%).

Sur cette base, le budget général porterait 62,7% de l'encours (incluant le contrat de partenariat de la Décathlon Arena - Stade Pierre Mauroy), le budget annexe transports 29,96%, le budget annexe assainissement 7,09% et enfin les budgets annexes eau et crématoriums qui porteraient à eux deux 0,25% de l'encours.



A fin 2023, la durée de vie moyenne de l'encours devrait s'établir à 6 ans et 7 mois, au-dessus de la capacité dynamique de désendettement qui atteint 3 ans et 2 mois (CA 2023 projeté), assurant ainsi à la MEL la capacité de rembourser sa dette. Pour rappel, la capacité de désendettement à fin 2022 était de 3 ans et 1 mois.



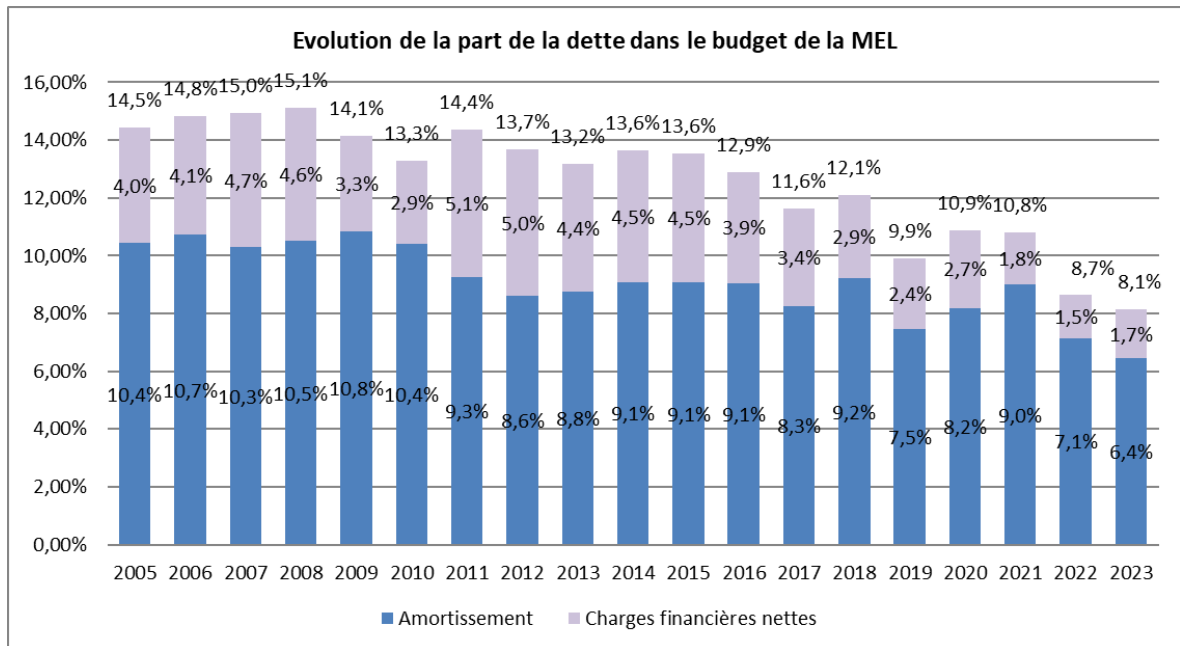
L'encours est très majoritairement à taux fixe à fin octobre 2023 : sur l'échéancier total, PPP Decathlon Arena - Stade Pierre Mauroy (dont l'indexation ne peut pas être modifiée eu égard au contrat de PPP), près de 84,5% de l'encours jusqu'à son extinction est à taux fixe après couverture. La part à taux variable atteint 15,5% de l'encours total.

Le taux moyen après couverture à fin octobre est de 2,68% en 2023. Il s'agit de l'un des taux les plus bas après une année record en 2022 à 2,29%.

Grâce à la prépondérance de l'encours à taux fixe, les frais financiers de la MEL ont été modérément impactés en 2023 par l'augmentation des taux constatée cette année.

De plus, la hausse des taux a permis à la MEL d'engranger des produits financiers sur ses opérations de couverture (échanges de taux d'intérêts dans lesquels la MEL paye le taux fixe et reçoit le taux variable) mais aussi sur les placements réalisés en 2023 (cf. 1 - 4 La gestion de trésorerie).

La part de la charge de la dette atteint son plus bas historique à 8,1% du budget consolidé prévisionnel contre 8,7% en 2022 grâce à la baisse de l'amortissement (pour mémoire, en 2022, la MEL a remboursé des emprunts in fine).



Le tableau de bord de la dette (annexe 1) présenté à chaque commission Finances expose en détail les caractéristiques de l'encours de dette de la MEL.

1-2 Les emprunts 2023

1-2-1 Les emprunts mobilisés en 2023

Le besoin d'emprunt 2023 sera faible mais non nul, de l'ordre de 15M€ (en CA 2023 projeté, en octobre 2023).

Néanmoins en fonction des niveaux effectifs de réalisation des dépenses 2023 la MEL pourra mobiliser les emprunts dont elle dispose.

Ainsi, la MEL dispose d'une capacité de mobilisation de 55M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) mais également de 40M€ d'emprunts d'ores et déjà contractualisés : Une partie de ces emprunts souscrits fin 2022 (25M€) n'a pas été levée jusqu'à présent et 15M€ ont été souscrits dans le cadre de la consultation menée à l'été 2023 avec une phase de mobilisation jusqu'en 2024.

Banque	Montants	Conditions	Durée	Commentaires
Caisse d'Épargne	10M€	Variable : Livret A +0,25%	15 ans	Souscrit en 2022
Banque des Territoires	4M€	Fixe : 3,28%		Souscrits en 2022/ Prêts verts
Banque des Territoires	4M€	Fixe : 3,28%		
Banque des Territoires	7M€	Fixe : 3,28%		
AFL	5M€	Variable : E3M+0,60%		
Caisse d'Épargne	10M€	Variable : Livret A +0,40%	15 ans	Souscrit en 2023
Total MEL	40M€			

Au global, 20M€ de ces emprunts disponibles sont des prêts verts, soit 50% des emprunts qui peuvent être mobilisés.

Ces prêts verts sont soit refinancés sur les marchés par l'émission d'émissions dites vertes (ou « green bonds »), soit issus de ressources éthiques (dépôts des particuliers). Cette stratégie permet ainsi à la MEL de promouvoir une finance durable et responsable.

Enfin, les budgets assainissement et eau devraient bénéficier d'avances de l'Agence de l'eau à taux 0% :

Budget	Montant	Conditions	Durée
Assainissement	1,22M€	Fixe : 0%	20 ans + 1 an différé
Eau	0,11M€	Fixe : 0%	20 ans + 1 an différé

1-2-2 La recherche de financements pluriannuels

Afin de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux, la MEL a entamé les démarches visant à sécuriser son besoin de financement pluriannuel en sollicitant notamment un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

1-3 La gestion de la trésorerie

A fin décembre 2023 le solde de trésorerie devrait atteindre 178M€. Le niveau moyen de la trésorerie est resté élevé et est estimé à 176M€ contre 227M€ en 2022. Cette trésorerie importante s'explique principalement par l'encaissement régulier des recettes de fiscalité alors que les dépenses s'accroissent généralement en toute fin d'année.

Le niveau moyen du solde 2023, plus faible que l'année passée, s'explique notamment par le placement des produits de cessions issus de la vente d'éléments de patrimoine. Ces recettes sont l'une des exceptions à l'obligation de dépôt des fonds sur le compte unique du Trésor public (non rémunéré) : décret n° 2004-628 du 28 juin 2004 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2004 et circulaire interministérielle n° NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004

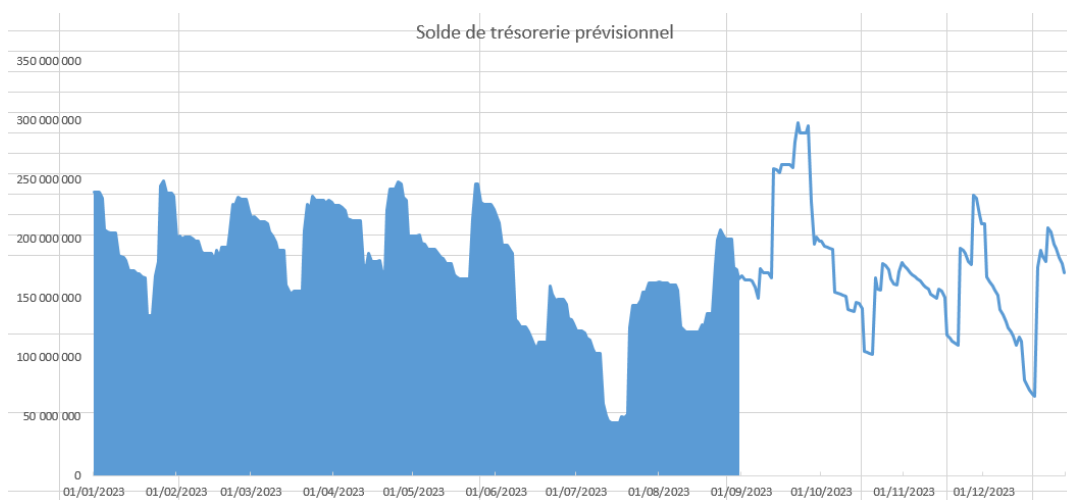
relative aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ainsi la MEL a ouvert des comptes à termes garantis en capital et à rémunération fixe auprès du Trésor, afin d'y placer ses produits de cessions :

Date	Montant	Durée	Taux de placement
Juin 2023	49,3M€	12 mois	3,30%
Septembre 2023	60M€	2 mois	2,39%
Octobre 2023	35M€	12 mois	3,74%

Le point bas de la trésorerie a été atteint le 15 juillet avec un solde de 44M€. Le solde a ensuite crû jusque fin septembre avec notamment l'encaissement des produits de cession de l'ancien siège de la MEL le 11/09.

Le solde du dernier trimestre devrait fluctuer plus fortement en raison, d'une part, de l'augmentation habituelle des dépenses, et, d'autre part, de l'encaissement des emprunts éventuels en toute fin d'année.



Le solde de trésorerie sur la période d'octobre à décembre est le solde prévisionnel, le présent rapport étant rédigé en octobre.

2- La stratégie pour l'année 2024

Conformément au cadre de gestion, les principaux objectifs de l'année 2024 en matière de gestion de dette seront d'optimiser les frais financiers en recherchant les financements les plus attractifs et sécurisés, de s'assurer de l'adéquation de l'encours de dette et son évolution à moyen et long termes vis-à-vis des capacités financières de la MEL, de garantir l'accès au financement en confortant les partenariats avec les banques et en souscrivant des enveloppes pluriannuelles.

Le plan pluriannuel d'investissement ambitieux de la MEL va générer ces prochaines années, une augmentation du besoin d'emprunt ; l'accès à la liquidité sera donc au cœur de la stratégie de la dette.

2-1 La structure de l'encours

Dans le contexte actuel de taux élevés et volatils, l'objectif sera de maintenir une part prépondérante de l'encours à taux fixe afin de garantir des frais financiers contenus et les plus stables possibles sur les prochaines années.

Toutefois, la souscription d'emprunts à taux variable sera accentuée du fait des niveaux élevés des taux fixes qui cristallisent sur la durée des emprunts des anticipations pouvant être momentanément dégradées. Ainsi des emprunts à taux variables classés A1, B1 ou C1 selon la charte Gissler, pourront être contractés conformément au cadre de gestion de la dette.

La part de l'encours à taux variable sur toute la durée de vie de l'encours de dette, ne devra pas excéder 30%.

2-2 Les emprunts à mobiliser

Le montant du besoin d'emprunt 2024 sera inscrit au budget primitif qui sera voté en février 2024. La MEL dispose d'une enveloppe pluriannuelle auprès de la BEI d'un montant résiduel de 55M€ au 31/10/2023, pour financer le projet de doublement de l'offre métro. L'instruction d'une enveloppe pluriannuelle de financement est en cours et devrait se concrétiser par la signature du contrat, début 2024.

La poursuite de la diversification des prêteurs sera l'un des objectifs 2024 puisqu'elle permet de sécuriser le financement de la MEL. Cette diversification se fera via une mise en concurrence systématique des banques.

En fonction des possibilités, la contractualisation de placements privés pourra également être envisagée.

Dans l'objectif de promouvoir une finance éthique et durable, une attention particulière sera portée aux offres de financements verts, qui sont depuis 2020 fortement mobilisés par la MEL dans le cadre de ses consultations bancaires.

A noter que l'Agence France Locale, dont la MEL est membre fondateur, est depuis 2018 l'un des principaux prêteurs de la MEL. L'AFL a émis ces quatre dernières années des obligations durables en vue de financer les collectivités adhérentes, et donc la MEL, avec ces ressources vertes.

Afin de préparer le financement du plan pluriannuel d'investissement, une recherche active de financements dédiés et optimisés via des enveloppes pluriannuelles sera menée, notamment auprès des banques publiques (Banque Européenne d'Investissement, Banque du Conseil de l'Europe, Banque des Territoires) mais aussi auprès de nos partenaires bancaires.

Afin de respecter la répartition taux fixe / taux variable précédemment énoncée, les nouveaux emprunts pourront être mobilisés soit à taux fixe soit à taux variable soit à taux variable capé. De plus, en raison de l'évolution des marchés qui rend les emprunts à taux fixe moins attractifs, des opérations de couverture de taux classées

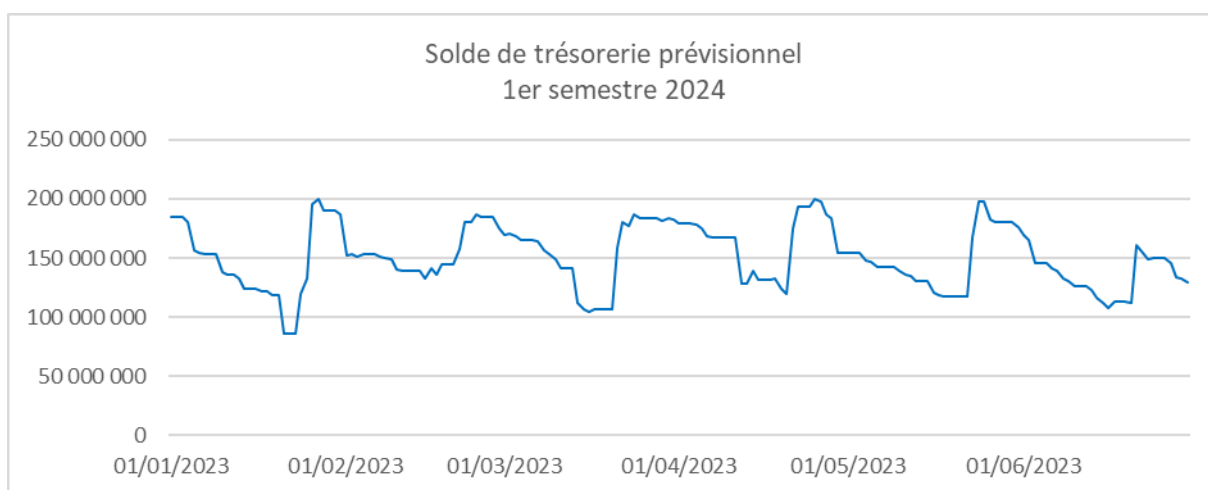
A1, B1 et C1 conformément au cadre de gestion de la dette, pourront à nouveau être mises en place afin de gérer l'encours de dette.

2-3 Les réaménagements et refinancements de la dette

Des réaménagements ou des refinancements pourront être réalisés afin de diminuer le taux des emprunts, modifier leur indexation, ajuster le profil d'amortissement de la dette ou encore compacter des lignes de prêts.

2-4 La trésorerie

La trésorerie prévisionnelle 2024 ne fait pas état d'un besoin en terme de ligne de trésorerie, puisque le point bas est attendu fin janvier à hauteur de +86M€ pour un stock de revolving de 32M€ disponibles à fin 2023.



Cependant, en fonction du rythme constaté des dépenses réalisées et recettes encaissées, une consultation pourra être lancée en 2024 si un besoin de trésorerie se révélait.

Afin de placer les éventuels excédents de trésorerie dans le contexte actuel de taux élevés, des placements pourront être effectués dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor. Ces placements seront garantis en capital et se feront sous forme de placement sur compte à terme à capital garanti.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de prendre acte du rapport sur la gestion de la dette pour l'année 2023 et sur les perspectives pour l'année 2024 présenté ;
- 2) d'ajuster les compétences déléguées au Président en matière de gestion de dette pour 2023 et 2024 et d'autoriser ainsi le Président à :

- Contractualiser en 2023 et en 2024 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour l'exercice 2024 pour un montant global maximal de 50 millions d'euros, basées sur les indices européens Euribor ou €str ;
- Procéder en 2023 et en 2024 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2023 et qui seront prévus au budget 2024 et programmés sur les exercices suivants. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés, et en tout état de cause leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2% du capital souscrit ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union Européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à des ouvertures de comptes de placements et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor Français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ;
- Procéder en 2023 et en 2024 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération cadre 20C0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

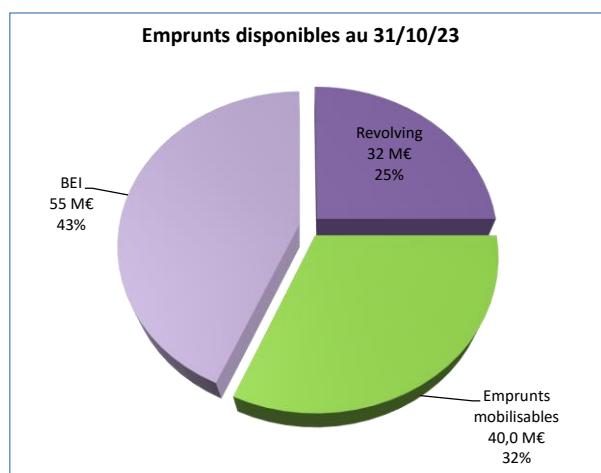
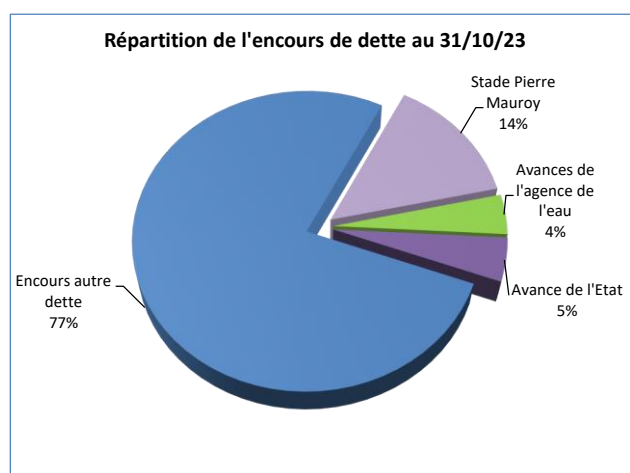
DETTE DE LA MEL

Tableau de bord au 31 octobre 2023

1- Caractéristiques générales de l'encours

En M€	Au 31/12/22	Au 31/10/23
Encours de dette	1 313	1 190
Dont encours de dette Stade Pierre Mauroy	176	168
Dont avances de l'agence de l'eau	53	51
Dont avance de l'Etat au titre des pertes de recettes transports*	56	56
Enveloppes disponibles	80	127
Dont enveloppes pluriannuelles	55	55
Dont emprunts non mobilisés	25	40
Dont crédits revolving	0	32
Dont lignes de trésorerie	0	0
Encours couvert ⁽¹⁾	63	54

* Versée par l'Etat en janvier 2021 mais rattachée à l'exercice 2020



Indicateurs	Au 31/12/22	Au 31/10/23
Taux global annuel moyen avant couverture	2,22%	2,68%
Taux global annuel moyen après couverture	2,29%	2,68%
Durée de vie résiduelle ⁽²⁾	12 ans et 11 mois	12 ans et 8 mois
Durée de vie moyenne ⁽³⁾	6 ans et 10 mois	6 ans et 8 mois

Situation à fin d'année	2022*	2023
Encours	1 313	1 201
Autofinancement brut	427	373
Capacité dynamique de désendettement ⁽⁴⁾	3 ans et 1 mois	3 ans et 2 mois

⁽¹⁾ Encours couvert : emprunts liés à un instrument de couverture de taux

⁽²⁾ Durée de vie résiduelle : moyenne pondérée des durées de vie résiduelles des emprunts

⁽³⁾ Durée de vie moyenne résiduelle : moyenne pondérée des durées de vie résiduelles des amortissements

⁽⁴⁾ Capacité dynamique de désendettement: nombre d'années d'autofinancement nécessaires au remboursement de la dette

* CA prévisionnel

DETTE DE LA MEL
Tableau de bord au 31 octobre 2023

2- Evolution du montant annuel emprunté

(en M€)	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	2019**	2020 ***	2021	2022	2023 prév.
Appel à l'emprunt bancaire	133	30	77	33	71	83,3	77,7	108,4	37,5	165,7	15,0
Avances de l'agence de l'eau	16	6	4	5	4	1,7	1,7	3,52	0,5	2,8	1
Avance de l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	56	0,0	0	0
Montant total emprunté par an	149	36	81	37	75	85	79	168	38	169	16

* dont 61M€ d'emprunts repris du Conseil Départemental et 0,6M€ de de la Communauté de Communes des Weppes

** dont 5,66M€ d'emprunts repris de la SOGEMIN suite à la clôture de la convention de gestion du MIN de Lomme

*** dont 12,9M€ repris de la Communauté de Communes de la Haute-Deûle suite à la fusion du 14/03/20 (672K€ agence de l'eau et 12,2M€ banques)

3 Opérations réalisées en 2023

3-1 Emprunts mobilisés

Banque	Montant en M€	Budget	Conditions financières	Durée	Profil
Agence de l'eau	1,22	Assainissement	Taux fixe : 0 %	20 ans	Amortissement constant
Agence de l'eau	0,09	Eau	Taux fixe : 0 %	20 ans	Amortissement constant
Montant total	1,3				

3-2 Emprunts souscrits et mobilisables

Banque	Montant en M€	Budget	Conditions financières	Phase mobilisation	Durée d'amortissement	Commentaire
Caisse d'Epargne	10,0	Général	Taux variable : Livret A + 0,25 %	juin-24	15 ans	Mobilisation en 2023 ou 2024
Banque des territoires	15,0	Général	Taux fixe : 3,28 %	nov-23	15 ans	Mobilisation en 2023
Banque Européenne d'investissement	55,0	Transport	Taux de marché	déc-25	Jusque 25 ans	Commission de non utilisation de 0,10%
Agence France Locale	5,0	Général	Taux variable : Euribor 3M + 0,62%	mars-24	15 ans	Mobilisation en 2023 ou 2024
Caisse d'Epargne	10,0	Général	Taux variable : Livret A + 0,40 %	mai-25	15 ans	Mobilisation en 2023,2024 ou 2025
Montant total	95,0					

3-3 Remboursements anticipés

Banque	Montant en M€	Budget	Conditions financières	Échéance initiale	Date de remboursement anticipé	Commentaire
ADEME	0,32	Principal	Taux fixe	30/06/26	30/06/2023	Remboursement avance So Mel So connected
Agence de l'Eau	0,07	Assainissement	Taux 0	31/12/41	01/08/2023	Demande de remboursement de l'agence de l'eau au regard
Montant total	0,39					

3-4 Réaménagements réalisés

Banque	Montant en M€	Budget	Conditions initiales	Nature du réaménagement	Nouvelles conditions	Date d'effet	Date de fin
Banque des Territoires	6,30	Général	Taux LEP + 1%	Modification de l'indexation	Livret A + 1,5%	01/07/2023	01/04/2028
Montant total réaménagé	6,30						

Commentaires :

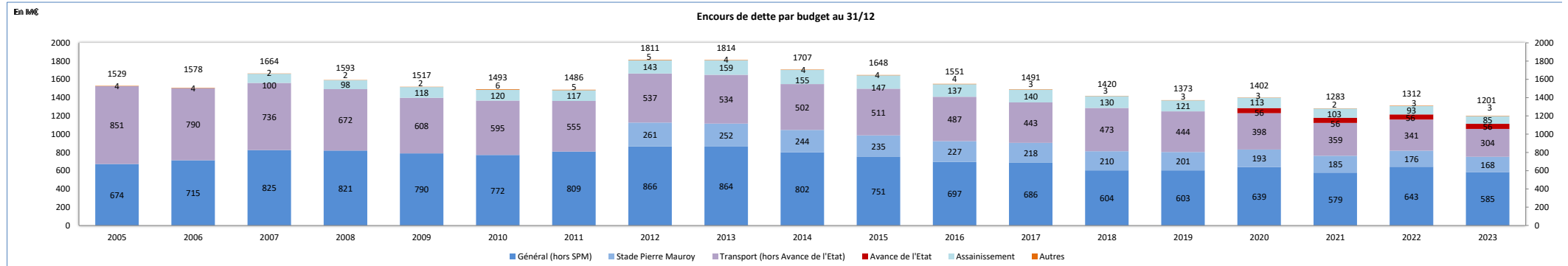
En 2023, le besoin d'emprunt hors agence de l'eau devrait être faible.

Si le besoin d'emprunt venait à évoluer en fin d'année, cela en fonction du taux d'exécution des dépenses 2023, la MEL dispose de 55M€ d'enveloppe BEI affectée au projet de doublement de l'offre de métro. Elle dispose également de prêts souscrits en 2022 et 2023 mais non mobilisés pour un total de 40M€. Au global, la MEL dispose de 95M€ d'emprunts mobilisables en 2023.

DETTE DE LA MEL

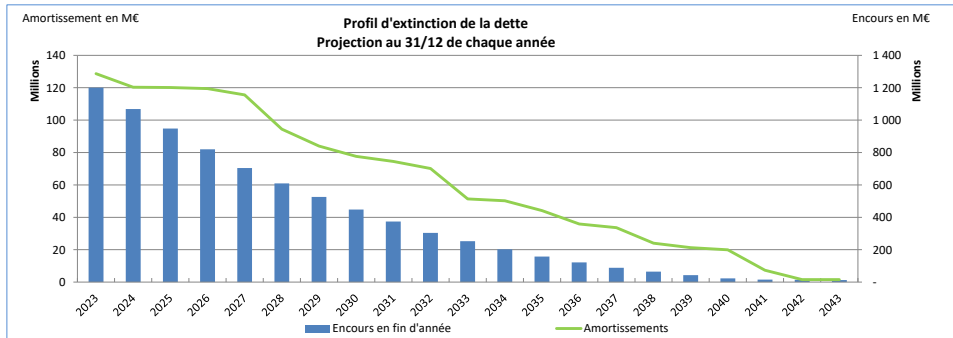
Tableau de bord au 31 octobre 2023

4- Evolution de l'encours de dette par budget



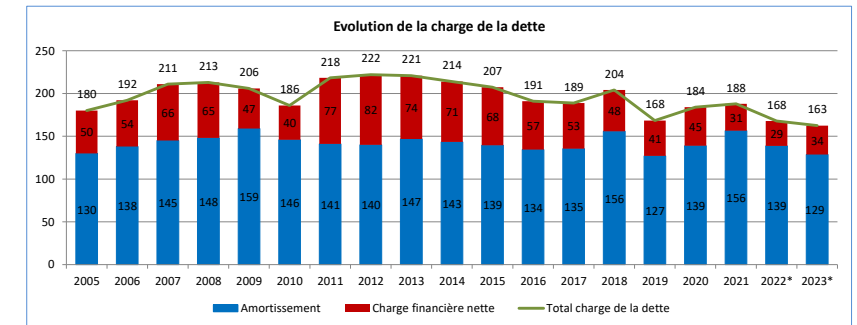
Commentaires : En 2023 la MEL devrait voir son encours de dette baisser de 113M€ par rapport à 2022. L'encours enregistre une baisse de 614M€ soit 34% depuis son point culminant atteint en 2013.

5- Profil d'extinction de la dette (encours au 31/12/22)



Commentaires : L'encours de la dette s'amortit rapidement puisque la moitié de l'encours actuel sera remboursé en 2028. A noter le remboursement à partir de 2023 jusque 2028, de l'avance de l'Etat perçue au titre de l'année 2020.

6- Evolution de l'annuité de la dette



* CA prev.

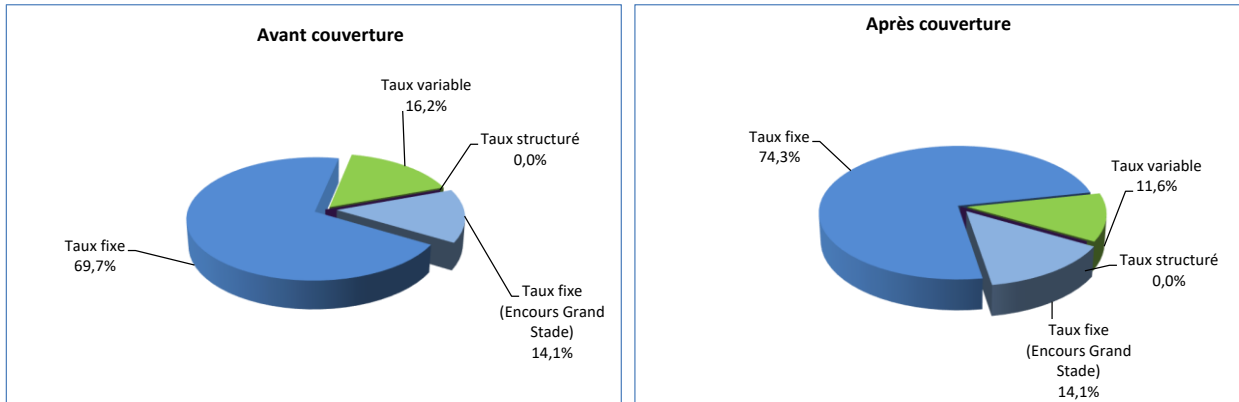
Commentaires : L'annuité de la dette sera en baisse en 2023 malgré la hausse des taux, du fait notamment d'un amortissement du capital relativement peu élevé. L'annuité 2023 serait la plus faible constatée depuis 20 ans, alors que les frais financiers sont orientés à la hausse après le point bas historique de 2022.

DETTE DE LA MEL

Tableau de bord au 31 octobre 2023

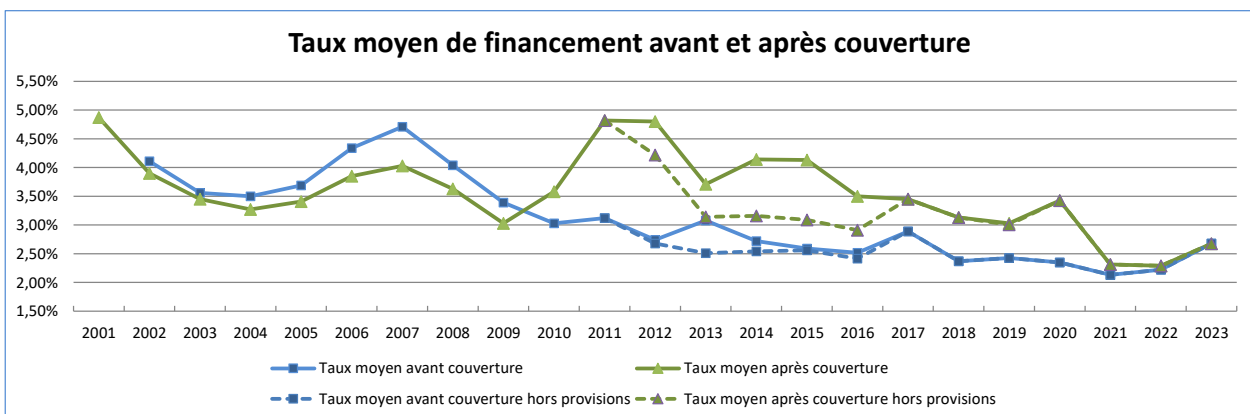
7- Structure de l'encours de dette

7- 1 Répartition par type de taux



7- 2 Taux de financement par type d'encours

Type d'encours	Avant couverture		Après couverture	
	Encours moyen 2023 (en M€)	Taux CA prévisionnel	Encours moyen 2023 (en M€)	Taux CA prévisionnel
Encours taux fixe	800,9	2,06%	857,5	2,25%
Encours taux variable	270,6	3,60%	214,0	3,24%
Encours taux structurés	0,3	5,02%	0,3	5,02%
Encours Stade Pierre Mauroy	171,1	4,10%	171,1	4,10%
Taux global moyen	1 242,9	2,68%	1 242,9	2,68%

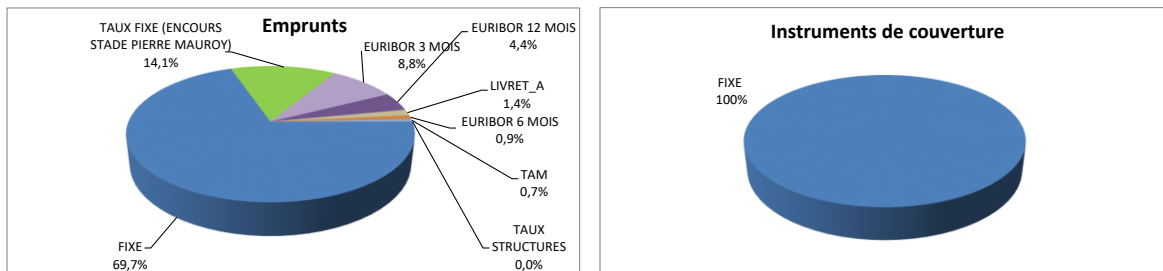


Commentaires: Le taux moyen après couverture devrait atteindre 2,68% cette année. Le taux de financement est en hausse en 2023 après avoir touché son point bas historique en 2022 à 2,29%. L'impact des couvertures sur le taux moyen devrait être quasi-nul en 2023; cette situation n'avait plus été constatée depuis 2009 et s'explique par la hausse des taux qui rend favorable certains swaps.

DETTE DE LA MEL
Tableau de bord au 31 octobre 2023

8- Les taux d'intérêts

8-1 Répartition par indice de taux



Indice de taux	EMPRUNTS		INSTRUMENTS DE COUVERTURE	
	Au 31/10/23 en M€	Poids relatif	Au 31/10/23 en M€	Poids relatif
FIXE	829,1	69,7%	54	100%
TAUX FIXE (ENCOURS STADE PIERRE MAUROY)	167,7	14,1%		
EURIBOR 3 MOIS	104,9	8,8%		
EURIBOR 12 MOIS	52,3	4,4%		
LIVRET_A	17,2	1,4%		
EURIBOR 6 MOIS	10,5	0,9%		
TAM	7,8	0,7%		
TAUX STRUCTURES	0,2	0,0%		
EONIA / €STR	0,0	0,0%		
TOTAL	1 190	100%	54	100%

Commentaires: L'encours de la dette de la MEL, après couverture, est très majoritairement à taux fixe (88,4% la dette y compris SPM). Après couverture, l'encours est à 11,6% dépendant des taux variables monétaires (10,2% sur des taux variables court terme et 1,4% livret A).

8-2 Taux et indicateurs économiques

Niveau des taux	Au 31/10/23	Au 30/09/23 (M-1)	Au 31/10/22 (A-1)	Plus bas depuis 1 an	Plus haut depuis 1 an
€STR	3,88%	3,88%	0,65%	0,64%	3,91%
EURIBOR03M	3,97%	3,95%	1,70%	1,70%	4,00%
EURIBOR06M	4,09%	4,13%	2,13%	2,13%	4,14%
EURIBOR12M	4,05%	4,23%	2,63%	2,63%	4,23%
SWAP 5 ANS IN FINE	3,26%	3,40%	2,93%	2,54%	3,49%
SWAP 10 ANS IN FINE	3,34%	3,39%	3,02%	2,52%	3,52%
SWAP 15 ANS IN FINE	3,43%	3,42%	3,05%	2,50%	3,57%
SWAP 20 ANS IN FINE	3,36%	3,33%	2,87%	2,29%	3,46%
LIVRET A	3,00%	3,00%	1,00%	1,00%	3,00%
EUR/CHF	0,963	0,967	0,990	0,943	1,112
EUR/USD	1,058	1,057	0,988	0,959	1,123

Indicateurs	France	Zone euro	Etats-Unis
PIB 3ème trimestre 2023 trim.	+0,1%	-0,1%	T2/2023: +0,6%
Inflation annuelle	octobre: 4% (septembre : 4,9%)	octobre: 2,9% (septembre : 4,3%)	septembre: 3,7% (août: 3,7%)

Projection de croissance du FMI pour 2023 : +0,7% en zone euro, +1% en France, pour 2024 : +1,2% en zone euro, +1,3% en France.

Réunion mensuelle BCE du 26 octobre 2023 : La BCE a annoncé laisser inchangés les taux directeurs à l'issue du conseil des gouverneurs. En effet la désinflation se poursuit en zone euro. La hausse des prix a atteint 2,9% en octobre (après 4,9% en septembre et plus de 5% au cours des mois précédents). Cette désinflation est le résultat du tournant monétaire de la BCE (10 hausses des taux directeurs depuis juin 2022 passant de 0 à 4,5%). Le durcissement de la politique monétaire de la BCE entraine un ralentissement de la consommation et de l'investissement. La baisse de l'inflation s'accompagne d'un ralentissement de l'activité économique, le PIB de la zone euro au T3/2023 se contracte de -0,1%. Le Conseil des gouverneurs de la BCE réaffirme que les taux d'intérêt directeurs se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, contribueront fortement à atteindre l'objectif d'inflation à 2%.

Prochaine réunion : 14 décembre 2023

Réunion FED du 1er novembre 2023: Pour la 2ème fois de suite, La Fed a laissé ses taux directeurs inchangés tout en n'écartant pas de futures hausses. Les taux directeurs de la Fed se situent entre 5,25 % et 5,5%. L'inflation aux Etats-Unis reste élevée à 3,7% en glissement annuel en septembre 2023, elle est anticipée à 2,6% en 2024. La croissance économique résiste très bien, attendue à 2,1 % en 2023 et 1,5% en 2024 (perspectives revues à la hausse), le taux de chômage est faible (anticipé à 4,1% en 2024 et 2025). Les marchés américains considèrent que la hausse des taux est désormais révolue. Le jour de l'annonce de la Fed, les taux à 10 ans se sont détendus passant de 4,92% à moins de 4,75%, ceux à 2 ans sont passés sous les 5%.

Prochaine réunion : 13 décembre 2023

Marché des taux: Le swap 10 ans se stabilise en octobre passant de 3,39% à 3,34%.

Les taux court terme (CT) sont stables ou en baisse en octobre 2023 reflétant les annonces de la BCE sur la pause dans la hausse des taux directeurs. En octobre l'E3M a cru de 2 bp, l'E6M a baissé de 4 bp quand l'E12M a baissé de 18 bp.

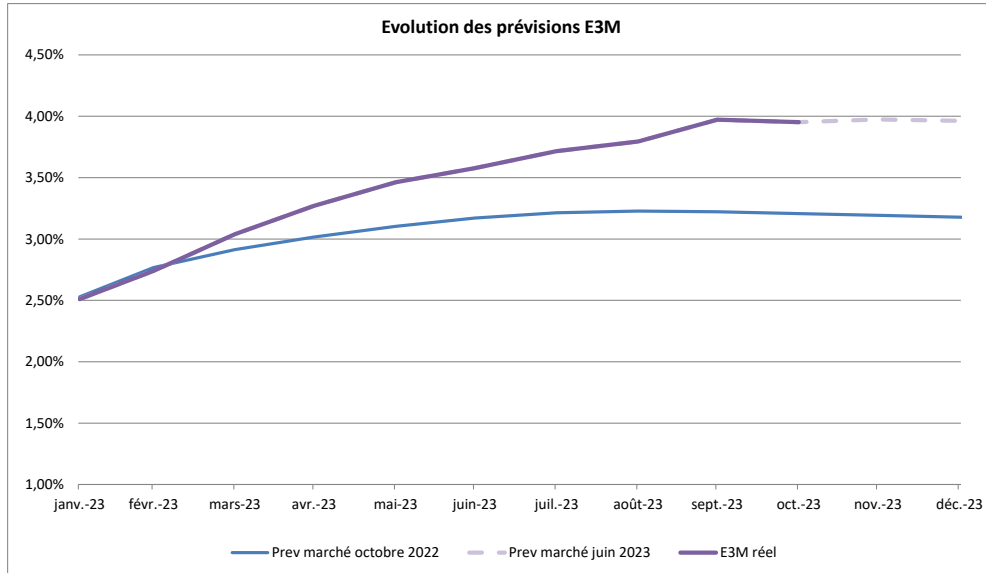
L'inversion de la courbe des taux (taux euribor > taux de swap 20 ans) persiste mais la zone euro échappe à la récession. La croissance négative au T4/2022 et T1/2023 (-0,1%) s'est en effet redressée au T2/2023 (+0,3%) mais montre des signes de faiblesse au T3/2023 (-0,1%) selon les premières estimations.

Marché des changes: En octobre la parité euro/dollar à 1,058 est stable (1,057 en septembre). La parité euro/franc suisse est stable également.

DETTE DE LA MEL

Tableau de bord au 31 octobre 2023

8-3 Prévisions d'évolution de l'Euribor 3 mois et du taux long terme 10 ans

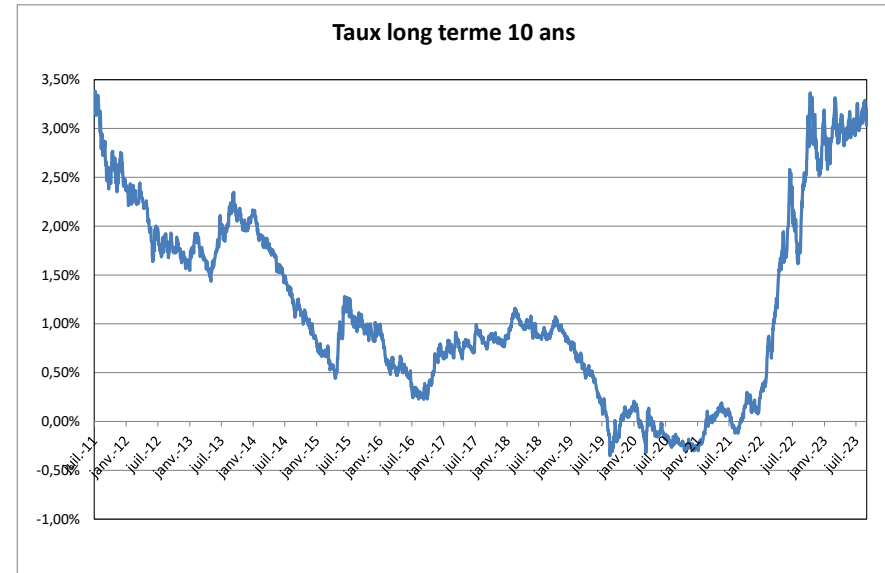


Ce graphique présente l'évolution de l'E3M depuis janvier 2023 ainsi que les prévisions d'évolution du marché à ce jour (courbe violette).

Les données du BP 2023 ont été calculées en octobre 2023 à partir des estimations d'évolution de l'E3M du marché (courbe bleue).

Pour construire le budget sont prises comme base les données du marché auxquelles est ajoutée une marge croissante avec le temps : plus le taux à définir est éloigné, plus l'incertitude est grande.

Commentaires : L'Euribor 3M est stable en octobre 2023 à 3,95 % (3,97% en septembre). Cette stabilité reflète la pause dans la hausse des taux directeurs annoncée par la BCE ainsi que la désinflation amorcée en zone euro. Alors qu'il était en territoire négatif depuis avril 2015, l'Euribor 3 mois est de nouveau positif depuis mi-juillet 2022. A fin octobre les marchés anticipent un taux Euribor 3 mois au plus haut le mois prochain à 3,97% avant une lente décline (2,77% en décembre 2025). Pour rappel, 11,6% de l'encours de la MEL est à taux variable fin octobre 2023.



Ce graphique présente l'évolution du taux de swap 10 ans in fine; il s'agit du principal indicateur des niveaux des taux long terme, qui sert également de base de calcul des taux des prêts sur 15/20 ans amortissables.

Exemple: une banque propose un prêt sur 15 ans amortissable avec une marge de 0,60% (sans floor sur l'euribor). Pour estimer le taux fixe de cet emprunt, elle prendra comme indicateur la valeur du taux de swap 10 ans in fine +0,60 %. Ainsi au 31/10/2023, avec une marge de 0,60%, théoriquement le taux fixe d'un emprunt de 15/20 ans amortissable devrait avoisiner les 3,94 % (contre 3,99% au mois de septembre).

Le taux d'usure applicable à compter du 1er octobre 2023 est en hausse à 6,40% (+16bp sur le mois) pour les prêts d'une durée de 10 à 20 ans et 6,49% (+16bp) pour les prêts de plus de 20 ans.

Pour rappel, le taux d'usure est le taux maximal auquel les établissements bancaires sont autorisés à commercialiser des offres de prêt. A compter du 1er février 2023 le taux d'usure est ajusté mensuellement pour éviter les effets de seuil dans la distribution de crédits.

Commentaires : La crise qui a découlé de la pandémie mondiale due au covid-19, a entraîné les marchés de taux à un niveau très bas durant l'année 2020 voire en territoire négatif, comme cela a été le cas pour le taux à 10 ans présenté ci-dessus. Cependant, les mesures et les décisions prises par les banques centrales et les Etats ont permis de limiter l'effondrement des marchés. Depuis janvier 2021 les taux ont fortement augmenté en raison d'une anticipation par les marchés de la hausse de l'inflation dans la zone euro et aux Etats-Unis en lien avec la forte reprise économique constatée. Ainsi les taux à 10 ans ont augmenté de 60bp sur l'année 2021 et ce de manière erratique au gré de l'évolution de la pandémie et de 285 pb en 2022. Cette hausse importante s'explique principalement par des anticipations d'inflation élevée accentuée par la crise Ukrainienne et par l'annonce en conséquence, du retrait des mesures de soutien des banques centrales : arrêt des achats d'actifs, rythme de hausse des taux de la FED et de la BCE soutenu. Après la réunion mensuelle de la BCE d'octobre, les marchés anticipent un taux terminal BCE à 4,5% à horizon décembre 2023.

DETTE DE LA MEL

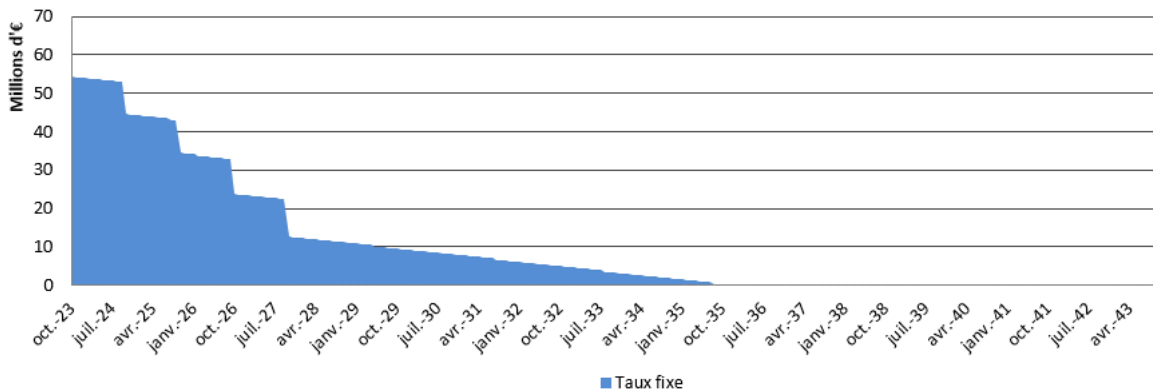
Tableau de bord au 31 octobre 2023

9- Les couvertures de taux

9- 1 Evolution des couvertures

Ce graphique représente l'amortissement des opérations de couverture: les couvertures à taux structurés ont disparu en 2022.

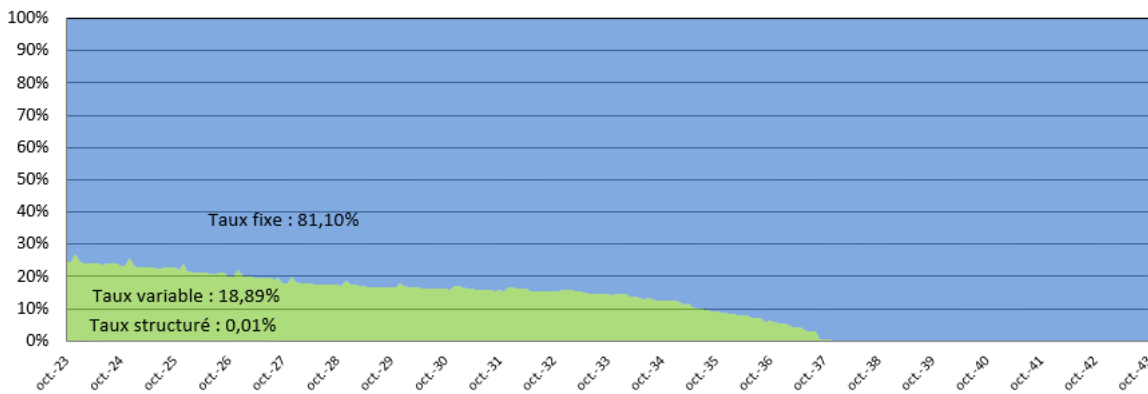
Profil d'extinction de l'encours couvert au 31/10/2023



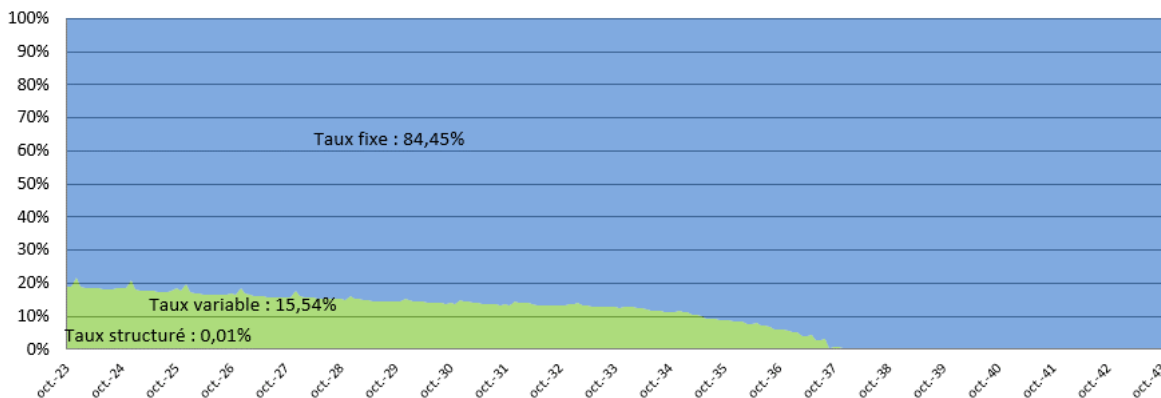
9- 2 Evolution de la structure de l'encours par type de taux

Ces graphiques présentent l'évolution de la structure de l'encours actuel (part à taux fixe, variable et structuré) hors Stade Pierre Mauroy jusqu'à son extinction. Le Stade Pierre Mauroy n'a pas été intégré car la MEL ne peut pas modifier sa structure de taux, contrairement à l'encours étudié ici.

Evolution de la structure de la dette avant couverture



Evolution de la structure de la dette après couverture



Commentaires:

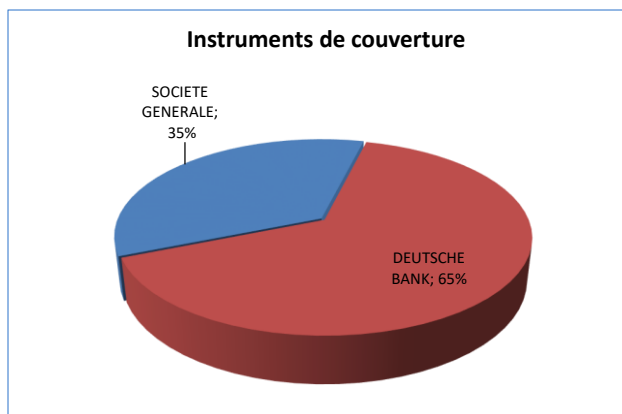
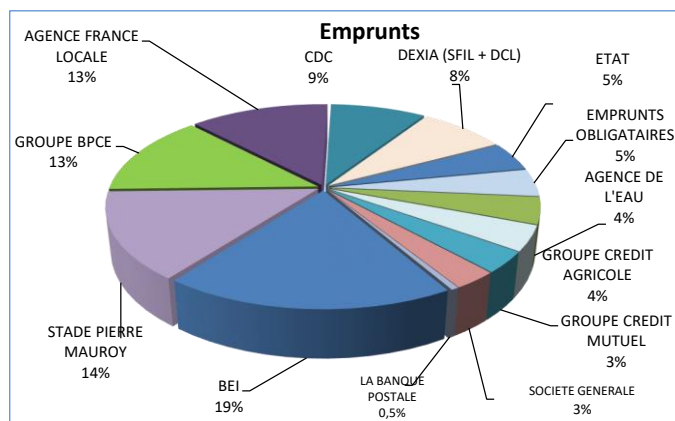
La part de la dette à taux fixe après couverture est stable à 84,45%.

La part importante de taux fixe protège la MEL de l'augmentation des taux constatée ces derniers mois et permet ainsi de sécuriser les futurs frais financiers.

DETTE DE LA MEL

Tableau de bord au 31 octobre 2023

10 - Les contreparties de la MEL



Contrepartie	EMPRUNTS		INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Au 31/10/23 en M€	Poids relatif	Au 31/10/23 en M€	Poids relatif	dont swaps structurés en M€
BEI	221	19%			
STADE PIERRE MAUROY	168	14%			
GROUPE BPCE	157	13%			
AGENCE FRANCE LOCALE	150	13%			
CDC	103	9%			
DEXIA (SFIL + DCL)	95	8%			
ETAT	56	5%			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	53	4%			
AGENCE DE L'EAU	51	4%			
GROUPE CREDIT AGRICOLE	48	4%			
GROUPE CREDIT MUTUEL	41	3%			
SOCIETE GENERALE	34	3%	19	35%	
LA BANQUE POSTALE	6	0%			
UBS	4	0%			
NEF	4	0%			
DEUTSCHE BANK	0	0%	35	65%	
TOTAL	1 190	100%	54	100%	0

Commentaires:

A la faveur des emprunts délivrés dans le cadre du financement du projet de doublement de l'offre métro, la BEI est devenue le premier financeur de la MEL avec 19% de l'encours, suivi par le groupe BPCE avec 13% de l'encours.

L'AFL est passée du 6ème au 3ème rang des prêteurs (hors SPM) en décembre 2022 suite à la mobilisation de 60M€ de nouveaux emprunts; l'encours AFL représente désormais 13% de la dette de la MEL.

DETTE DE LA MEL
Tableau de bord au 31 octobre 2023

11- Charte Gissler : projection de l'encours au 31 décembre 2023

		1- Indices en euros	2- Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	3- Ecart d'indices zone euro	4- Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	5- Ecart d'indices hors zone euro	6- Autres indices	Encours par type de structure
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de contrats	374	0	0	0	0		1 200 588 466
	% de l'encours	99,98%	0%	0%	0%	0%		
	Encours	1 200 588 466	0	0	0	0		
B- Barrière simple. Pas d'effet de levier.	Nombre de contrats	1	0	0	0	0		242 567
	% de l'encours	0,02%	0%	0%	0%	0%		
	Encours	242 567	0	0	0	0		
C- Option d'échange (swaption)	Nombre de contrats	0	0	0	0	0		0
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%		
	Encours	0	0	0	0	0		
D- Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de contrats	0	0	0	0	0		0
	% de l'encours	0	0	0	0	0%		
	Encours	0	0	0	0	0		
E- Multiplicateur jusqu'à 5.	Nombre de contrats	0	0	0	0	0		0
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%		
	Encours	0	0	0	0	0		
F- Autres types de structure	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Encours							
Encours par type d'indice		1 200 831 033	0	0	0	0	0	1 200 831 033

		Nombre de contrats	Encours	Répartition encours
Opérations conformes au cadre de gestion	A1 à C1	375	1 200 831 033 €	100,0%
Opérations hors cadre de gestion faiblement risquées	A2 à D6	0	0 €	0,0%
Opérations hors cadre de gestion "risquées"	E1 à F6	0	0 €	0,0%
Total encours		375	1 200 831 033 €	100%

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2024

I. Rappel du contexte

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

II. Objet de la délibération

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

Il est proposé au conseil métropolitain d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2024 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2024.

Est joint en annexe de ce rapport, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
2. De prendre acte de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et du rapport annuel de développement durable.

Résultat du vote :

Le Conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2024

I. Rappel du contexte

Conformément aux dispositions des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

II. Objet de la délibération

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

Il est proposé au conseil métropolitain d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2024 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2024.

Est joint en annexe de ce rapport, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération,
2. De prendre acte de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et du rapport annuel de développement durable.

Résultat du vote :

Le Conseil prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le débat d'orientations budgétaires, prévu aux articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est la première étape publique du cycle budgétaire. Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux membres du Conseil. Ce rapport, qui comporte en outre une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, permet au Conseil métropolitain de débattre sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La présente note informe les membres du Conseil du contexte économique et de ses impacts sur la MEL notamment en termes de projections de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

Dans ce cadre, les données chiffrées présentées ici sont des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux décisions budgétaires du budget primitif 2024.

Sont joints en annexe de ce rapport, celui sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes mentionné à l'article L. 2311-1-2 du CGCT et le rapport annuel de développement durable de l'article L. 2311-1-1 de ce même code.

1.	PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE	1
2.	LA PERSISTANCE D'UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET D'UNE CROISSANCE FAIBLE	2
2.1.	LUTTE CONTRE L'INFLATION ET CONSÉQUENCES SUR LA CROISSANCE.....	2
2.2.	L'ANNÉE 2023 EN EUROPE ET EN FRANCE, UNE ANNÉE DE TRANSITION AVANT UNE ÉVENTUELLE REPRISE.....	3
3.	LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL	4
4.	LES PERSPECTIVES.....	5
4.1.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
4.2.	UNE ÉVOLUTION INCERTAINE DES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT SUR LES ANNÉES À VENIR.....	6
4.2.1.	<i>Les recettes fiscales.....</i>	<i>6</i>
4.2.2.	<i>Les dotations.....</i>	<i>7</i>
4.2.3.	<i>Les autres recettes de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
4.3.	LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR	8
4.3.1.	<i>Les dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>8</i>
4.3.2.	<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	<i>10</i>
4.4.	UNE DETTE SÉCURISÉE	14
4.5.	LES ÉQUILIBRES PLURIANNUELS.....	15

1. PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Le budget 2024 s'inscrit, pour la deuxième année consécutive, dans un contexte économique de très forte inflation. L'inflation et les mesures prises pour la contrer pèsent fortement sur la croissance. Celle-ci ralentit sans pour autant entrer en récession. Les projections pour 2024 dessinent une croissance faible et une

inflation qui se réduit à terme mais qui place durablement la MEL dans une économie à un niveau de prix élevé.

Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur les dernières données publiées par les institutions nationales, européennes et internationales disponibles à début octobre 2023. La rédaction du rapport est réalisée pendant la phase d'examen parlementaire de la loi de finances pour 2024 et de la loi de programmation des finances publiques qui pose comme objectif aux collectivités territoriales une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement inférieure de 0,5% par rapport à l'inflation prévisionnelle.

Le ROB, qui a vocation à présenter les orientations et perspectives pour le budget 2024, est donc un exercice qui se réalise dans un contexte peu stable. Les éléments d'information et les projections présentées doivent alors être lus sous ce prisme.

2. LA PERSISTANCE D'UN CONTEXTE INFLATIONNISTE ET D'UNE CROISSANCE FAIBLE

Les projections pour 2024 se placent dans un contexte marqué par une croissance faible et une économie à un niveau de prix élevé de façon structurelle suite au choc d'inflation.

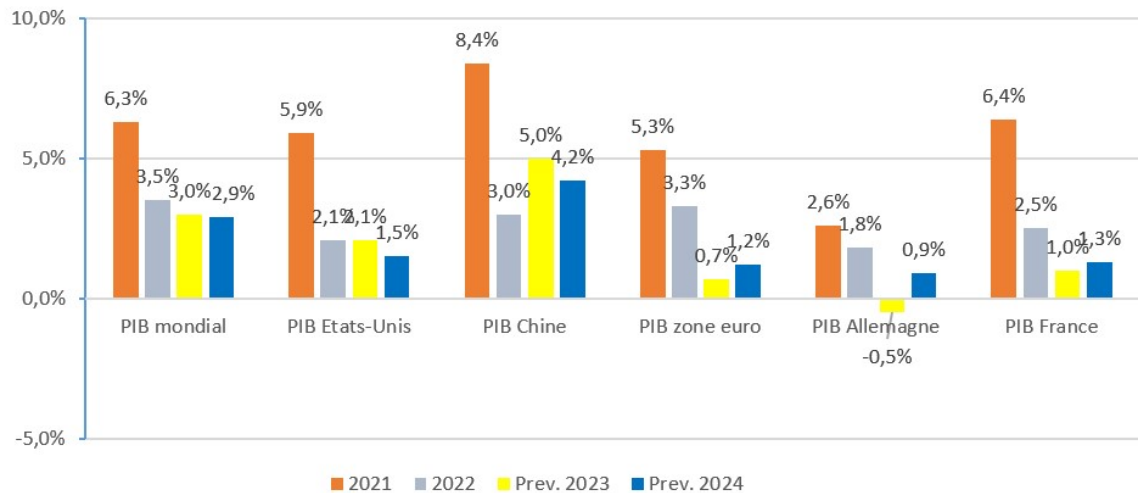
2.1. Lutte contre l'inflation et conséquences sur la croissance

Après l'épisode de crise sanitaire liée au COVID, l'année 2022 a vu se matérialiser plusieurs facteurs défavorables (guerre en Ukraine, crise énergétique, confinements stricts en Chine entraînant des ruptures sur les chaînes d'approvisionnement). **L'inflation mondiale a atteint des montants très élevés (+8,7% en 2022)** et a conduit les banques centrales à durcir les conditions de financement au détriment de la reprise économique.

L'inflation mondiale en 2023 reste élevée (+6,9%). La prévision d'inflation 2024 atteint 5,8%. La lutte contre l'inflation se poursuit donc et commence à porter ses fruits : l'augmentation des prix ralentit dans la plupart des pays. Ces deux évolutions associées à un retour à la normale au niveau des chaînes d'approvisionnement ont fait reculer l'inflation. Celle-ci reste cependant à de hauts niveaux notamment pour les secteurs hors énergie et alimentation. **Les objectifs des banques centrales ne sont donc pas atteints et de nouvelles hausses de taux directeurs sont attendues.**

La politique de hausse des taux directeurs des banques centrales face à l'inflation limite l'accès des ménages au crédit, érode leur pouvoir d'achat et freine l'activité économique. **La croissance mondiale a donc continué à se contracter en 2023.** Ainsi le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le PIB mondial n'augmentera que de 3% en 2023, 2,9% en 2024 contre 3,5% en 2022 (bien en deçà de la moyenne annuelle historique 2000-2019 de 3,8%).

Projections du FMI en % (octobre 2023)



Ces prévisions pourraient être revues à la baisse en cas d'amplification ou de persistance des facteurs de risque suivants : intensification de la guerre en Ukraine, phénomènes météorologiques extrêmes, crise immobilière en Chine, turbulences du secteur financier.

2.2. L'année 2023 en Europe et en France, une année de transition avant une éventuelle reprise

Les prévisions en zone euro restent globalement constantes avec **une croissance qui ralentit**, passant de 3,3% en 2022 à 0,7% en 2023 pour remonter à 1,2% en 2024 selon les projections du FMI.

Les prévisions d'inflation en zone euro se réduisent passant de 8,4% en 2022 à 5,6% en 2023, 3,2 % en 2024 et 2,1% en 2025. Les prix de l'énergie baissent, les goulets d'étranglement au niveau de l'offre se réduisent, la hausse des prix des produits alimentaires se modère fortement et les mesures de politiques budgétaires portent leurs résultats. L'inflation hors énergie et alimentation est cependant plus persistante que prévue.

En France l'inflation ralentit sans récession même si la croissance diminue. La Banque de France qualifie ainsi la **croissance économique de modérée mais résiliente** (les prix de l'énergie se normalisent, le risque d'une rupture d'approvisionnement s'éloigne) et fait des prévisions de croissance à hauteur de 0,9% en 2023, 0,9% en 2024 et 1,3 % en 2025. La reprise pourrait être plus graduelle que prévue, les échanges extérieurs et les exportations reprenant relativement lentement. Par ailleurs le resserrement des conditions de financement modère l'inflation mais également l'investissement des ménages et des entreprises.

3. LA STRATEGIE FINANCIERE DE LA MEL

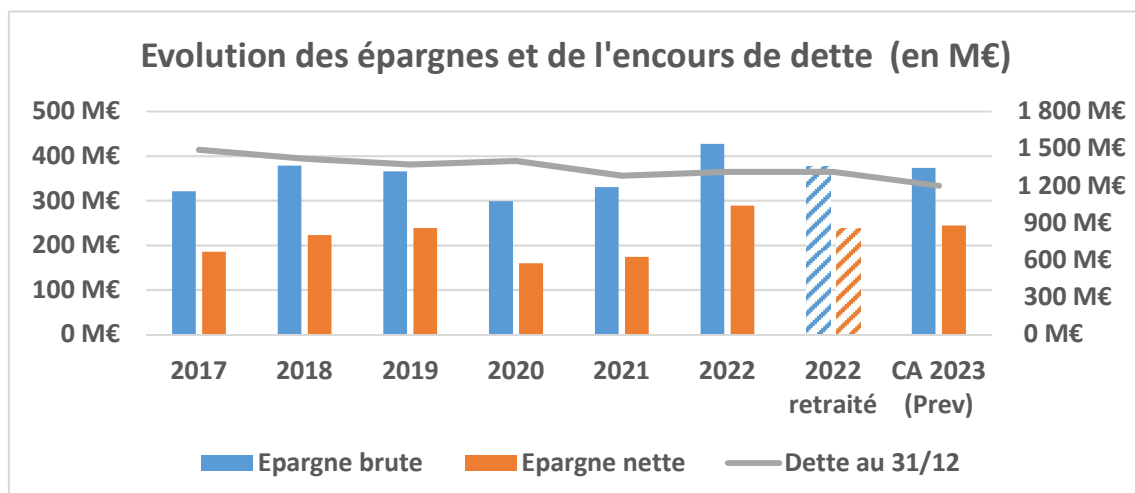
La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis pour le mandat:

- **Stabilité des taux de fiscalité (hors recettes affectées à des services ou des équipements)**
- **Maîtrise du niveau d'endettement,**
- **Recherche active de recettes,**
- **Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement**
- **pour maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.**

Cette stratégie a permis, sur les exercices passés, à la MEL de conforter sa situation financière comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette.

Les années 2020 et 2021 ont, quant à elles, été marquées par une pandémie mondiale de COVID qui a impacté les équilibres financiers de la MEL et notamment les niveaux d'épargne.

L'année 2022 s'est caractérisée non seulement par une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement notamment du fait de l'impact en partie décalé du choc d'inflation (en particulier sur certaines indexations de grands contrats) mais également par l'imputation de recettes exceptionnelles liées à des versements faisant suite à la crise sanitaire (telles que la recette exceptionnelle de la CSP transports ou encore les versements de recettes suspendues lors de la crise sanitaire). Ainsi, hors éléments exceptionnels, les niveaux d'épargne sont tout juste revenus au niveau avant crise. L'année 2022 matérialise également la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) ambitieux de la MEL puisqu'elle a enregistré une forte progression des dépenses d'équipement de +120,4M€ pour atteindre 504,1M€.



L'exercice 2023 devrait être marqué par les évolutions suivantes :

- Du fait du contexte persistant de choc d'inflation, l'épargne s'inscrira en baisse par rapport à l'exercice 2022 et en relative stabilité en retraitant l'exercice 2022 des éléments exceptionnels. En effet, malgré un dynamisme des recettes de fonctionnement, articulant un retour à un niveau structurel post crise sanitaire (notamment sur le versement mobilité, la taxe de séjour ou les recettes d'exploitation des contrats de stationnement) et une hausse du taux de TEOM en 2023 (de 13,39% à 14,64% afin de couvrir le coût net de la politique publique des déchets ménagers), les budgets métropolitains voient se matérialiser pleinement les impacts de cette inflation sur les dépenses de fonctionnement (évolution des dépenses de la CSP transports, des dépenses d'exploitation des stations d'épuration ou de collecte et de traitement des déchets ménagers, revalorisations de la masse salariale, ...).
- La montée en charge des investissements prévue dans le projet de mandat se confirmera en 2023 par des dépenses d'équipement dont le niveau de réalisation devrait se situer, selon les projections à date, aux alentours de 506,4 M€, soit un niveau équivalent à celui de 2022.
- Le financement de ces investissements aurait dû se traduire par un recours à l'emprunt en correspondance. Grâce à la cession de l'ancien siège de la MEL pour un produit à hauteur de 95M€, ce besoin d'emprunt sera très fortement réduit en 2023.
- Cependant, malgré cette diminution de l'encours de dette mais également la politique de gestion de dette prudente qui permet à la MEL de disposer d'un encours à 84% à taux fixe (jusqu'à extinction de la dette), les frais financiers seront en hausse significative en 2023 et 2024. Cette évolution matérialise l'augmentation inédite des taux d'intérêt constatée depuis 2022.

Malgré le choc d'inflation persistant depuis deux ans, les principaux ratios de la MEL (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) se situent à des niveaux qui permettent le financement d'un PPI conséquent sur le mandat, sous réserve d'une vigilance constante et renforcée de maîtrise et de priorisation des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

4. LES PERSPECTIVES

Rappel méthodologique : La MEL a fusionné le 14 mars 2020 avec la Communauté de communes de la Haute Deûle (CCHD). Les éléments présentés en tant que budget primitif 2020 (BP 2020) correspondent au BP 2020 de la MEL sur le périmètre de 90 communes adopté en décembre 2019.

Le respect de la stratégie financière au mandat précédent a construit les fondations financières qui permettent aujourd'hui de faire face au contexte d'inflation actuel et de continuer à porter les politiques publiques, les investissements nécessaires aux enjeux des métropolitains (climatiques, économiques, sociétaux) et ainsi accompagner les changements du territoire.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2024 intègrent un pilotage maîtrisé de nos grands équilibres financiers dans le contexte d'inflation, qui doit permettre de maintenir la Métropole européenne de Lille dans la démarche volontariste de transformation écologique du territoire.

4.1. Les recettes de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prev	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
TOTAL	1 526 M€	1 635 M€	1 653 M€	1 656 M€	1 699 M€	1 699 M€	1 724 M€	1 752 M€
<i>Evolution</i>	27 M€ 1,8%	109 M€ 7,1%	18 M€ 1,1%	3 M€ 0,2%	43 M€ 2,6%	0 M€ 0,0%	25 M€ 1,5%	28 M€ 1,6%
RECETTES FISCALES	786 M€	831 M€	881 M€	908 M€	933 M€	956 M€	980 M€	1 005 M€
	8 M€ 1,0%	44 M€ 5,7%	50 M€ 6,1%	26 M€ 3,0%	25 M€ 2,8%	23 M€ 2,5%	24 M€ 2,5%	25 M€ 2,5%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	382 M€	381 M€	380 M€	378 M€	373 M€	369 M€	364 M€	360 M€
	11 M€ 3,0%	-1 M€ -0,3%	-1 M€ -0,3%	-3 M€ -0,7%	-5 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%	-4 M€ -1,2%
<i>Dont DGF</i>	215 M€	211 M€	211 M€	208 M€	205 M€	202 M€	198 M€	195 M€
	-3 M€ -1,3%	-3 M€ -1,5%	-1 M€ -0,4%	-2 M€ -1,0%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%	-3 M€ -1,6%
AUTRES	357 M€	423 M€	392 M€	371 M€	393 M€	374 M€	380 M€	387 M€
	7 M€ 2,1%	65 M€ 18,3%	-31 M€ -7,4%	-21 M€ -5,3%	23 M€ 6,1%	-19 M€ -4,9%	6 M€ 1,5%	7 M€ 1,9%

Il convient de souligner que le CA 2023 prévisionnel comprend près de 30M€ de recettes exceptionnelles hors fiscalité et dotations (dont notamment 9M€ d'aides exceptionnelles au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité ; 3,9M€ de produits exceptionnels relatifs à des pénalités sur contrats ; 8,3M€ de rattrapage de recettes sur la politique des déchets, 6,6M€ au titre du jugement du contrat de PPP de la Decathlon Arena- stade Pierre Mauroy et 2,5M€ de subventions diverses).

La perception des pénalités de retard dues par Alstom de 23M€ conformément à l'accord de médiation conclu en 2019 vient majorer, de façon exceptionnelle, les recettes de l'année 2025.

4.2. Une évolution incertaine des ressources de fonctionnement sur les années à venir

4.2.1. Les recettes fiscales

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	CA 2023 prev	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Recettes fiscales	765 M€	775 M€	780 M€	844 M€	881 M€	908 M€	933 M€	956 M€	980 M€	1 005 M€
<i>Evolution n/n-1</i>	-18 M€ -2,3%	10 M€ 1%	5 M€ 0,6%	64 M€ 8%	37 M€ 4%	26 M€ 3%	25 M€ 3%	23 M€ 2%	24 M€ 3%	25 M€ 3%
Recettes fiscales de substitution à la TP	363 M€	375 M€	356 M€	378 M€	394 M€	406 M€	419 M€	430 M€	443 M€	455 M€
<i>CFE</i>	146 M€	148 M€	128 M€	136 M€	138 M€	140 M€	143 M€	145 M€	148 M€	151 M€
<i>Fraction de TVA en compensation de la CVAE (CVAE jusqu'en 2022)</i>	100 M€	100 M€	97 M€	104 M€	110 M€	115 M€	119 M€	123 M€	128 M€	132 M€
<i>TH (puis THRS)</i>	110 M€	4 M€	3 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€
<i>Fraction de TVA (réforme TH)</i>	0 M€	116 M€	121 M€	126 M€	133 M€	139 M€	143 M€	148 M€	153 M€	159 M€
<i>IFER</i>	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€	6 M€
<i>TFNB</i>	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€
TEOM	137 M€	141 M€	146 M€	171 M€	173 M€	180 M€	186 M€	190 M€	195 M€	200 M€
Taxe de séjour	4 M€	4 M€	3 M€	4 M€	6 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€	5 M€
Taxe cons. Finale électricité	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€
TaSCom	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	12 M€	12 M€	12 M€
Versement mobilité	247 M€	242 M€	253 M€	271 M€	288 M€	295 M€	303 M€	310 M€	317 M€	325 M€
Taxe Gemapi	0 M€	0 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€	7 M€

*A noter la baisse du produit de CFE entre les BP 2021 et 2022, due au remplacement d'une partie de la CFE en compensation fiscale suite à la réduction de 50% de l'imposition des établissements industriels.

A noter également, en 2022, 5,6M€ de recettes supplémentaires au titre du versement mobilité du fait de rattrapage des suspensions de paiement effectuées pendant la crise sanitaire.

La projection des recettes fiscales et dotations n'est jamais aisée, et plusieurs éléments viennent complexifier davantage cet exercice cette année :

- **La sensibilité du panier fiscal de la MEL au niveau d'inflation et aux décisions qui seront adoptées en loi de finances pour 2024** : 65% des recettes fiscales de la MEL sont partiellement ou totalement liées au niveau de l'inflation.
 - Le versement mobilité (VM) est calculé selon la masse salariale des employeurs : le relèvement du point d'indice des fonctionnaires, mais aussi du SMIC et plus généralement des salaires du privé influent donc sur son montant.

- L'évolution de la fraction de TVA est par nature liée au niveau des prix des biens et services et aux comportements des consommateurs.
- Enfin, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont partiellement assises sur des valeurs locatives foncières qui dépendent de la revalorisation des bases fiscales fixée selon le niveau de l'inflation constaté en novembre n-1. Il s'agit, pour la CFE des locaux industriels et des assujettis à la cotisation minimale (soit 36% de cette recette) et pour la TEOM des locaux d'habitation (soit 62% de cette taxe).
- Les incertitudes liées au niveau de **croissance**.
- **Les incertitudes quant au calcul de la nouvelle recette de substitution de la CVAE** : un décret n'a fixé le partage de la croissance de la TVA en fonction des valeurs locatives et des effectifs des entreprises précédemment assujetties à la CVAE que pour l'année 2023. Un projet de décret est en cours pour confirmer ces mêmes critères pour les années futures.
- **L'absence de données et de projections de la part de l'État** : le projet de loi de finances pour 2024 intègre une nouvelle estimation de l'évolution de la TVA nationale en 2023. L'évolution de cette recette nationale détermine désormais plus de 254M€ soit 28% des recettes fiscales de la MEL (ex-TH et ex-CVAE). L'évolution de cette recette est donc structurante pour la MEL et pâtit d'une communication incomplète de la part des services de l'État.

4.2.2. Les dotations

Le projet de loi de finances, dans sa version initiale, prévoit un abondement de l'enveloppe des concours de l'État de 222,5M€ avec un besoin de financement de 67M€ (supérieur à celui de 2023 : 45M€).

Cette disposition implique donc une diminution des variables d'ajustement plus importante qu'en 2023. Pour la MEL, l'effort porte sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) qui devrait diminuer d'environ 1,3%, soit -0,5M€.

De même, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une augmentation de la dotation d'intercommunalité de 90M€ par an. Pour 2024, le texte impose un financement partagé avec les intercommunalités via une diminution de la dotation de compensation. Pour la MEL, qui ne bénéficiera pas de la hausse de la dotation d'intercommunalité, il s'agit d'une perte de recette de l'ordre de 2,5M€. De plus, le projet de loi ne précise pas le financement des évolutions pour les années suivantes. Reviendra-t-il exclusivement aux collectivités par une baisse plus importante de la dotation de compensation ?

4.2.3. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement d'un montant de 371M€ représentent 22,4% de celles-ci. Les principales recettes sont la redevance assainissement (prévision de 90,8M€ en 2024) et les recettes tarifaires du service public des transports (projection 2024 de 106,5M€). La MEL perçoit également des recettes générées par ses parkings exploités, des produits des éco-organismes ou des produits des ventes de matériaux issus des centres de tri.

Enfin, en 2023, la MEL a perçu une recette de 9,174M€ de l'État pour l'accompagnement exceptionnel des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), issue d'une enveloppe de 100M€ dans le cadre de la loi de finances pour 2023. Il convient de souligner que cette aide, perçue uniquement sur 2023, ne couvre qu'une partie très limitée de l'impact de l'inflation sur le budget annexe transports de la MEL qui, quant à lui, est pérenne et en hausse chaque année.

4.3. La trajectoire financière pour les cinq années à venir

4.3.1. Les dépenses de fonctionnement

Parallèlement aux incertitudes quant aux recettes, d'autres inquiétudes pèsent sur les dépenses des collectivités.

En effet, suite au plafonnement des dépenses de fonctionnement mis en place en 2018 et 2019 via les contrats dits « de Cahors » (puis suspendus du fait de la crise sanitaire), le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023 à 2027 (adopté définitivement le 15 novembre 2023) porte, pour les collectivités territoriales et leurs groupements, un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé au niveau de l'inflation prévisionnelle minoré de 0,5%.

Si, contrairement aux contrats dits de « Cahors », cet objectif n'est pas assorti d'une reprise financière individuelle en cas de non-respect, les collectivités et leurs groupements devront, à compter de sa mise en œuvre, présenter au moment du rapport d'orientations budgétaire les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement du budget général et des budgets annexes.

Il convient de souligner le difficile respect de cet objectif d'évolution maximal inférieur de 0,5% à l'inflation. En effet, un décalage temporel existe entre le niveau du plafond (calculé sur la base du niveau d'inflation de l'année minoré de 0,5%) et le rythme d'évolution des dépenses des collectivités territoriales. Ces dernières sont en effet impactées par l'inflation de l'année mais également par celle de l'année précédente (du fait de décalages liés aux périodicités d'indexation des contrats par exemple).

Surtout, ce dispositif matérialise le paradoxe que constitue la déconnexion de la question de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et au désendettement de la France, de celle de la réflexion sur l'indispensable accélération des dépenses d'ingénierie et d'investissements publics locaux pour répondre aux besoins des territoires et accompagner et prendre part à la transition écologique. La MEL étant pleinement dans cette dynamique et cet engagement comme en témoignent les éléments présentés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Pour les cinq années à venir, la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement est fortement impactée par l'inflation. Ainsi, les dépenses hors versements aux communes et frais financiers sont estimées, pour 2024, à 1 025,9M€ soit +5,1% par rapport au budget primitif 2023 et à +3,1% par rapport aux crédits ouverts. Les dépenses de fonctionnement totales sont, quant à elles, prévues en hausse de +3% par rapport aux crédits ouverts 2023.

La répartition détaillée de ces évolutions par politique publique fera l'objet des discussions lors des séances du budget de février 2024 (Commissions et Conseil). La maîtrise de l'évolution de nos dépenses courantes constitue un enjeu fort afin de préserver les capacités d'investissement.

	BP 2023	Crédits ouverts 2023 (BP+BS+DM) *	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023		Evolution BP 2024 / crédits ouverts 2023		BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
				En M€	En %	En M€	En %				
				Reversement aux communes (AC et DSC)	246,2 M€	246,2 M€	247,2 M€				
Dépenses de gestion (hors AC et DSC) *	975,9 M€	995,4 M€	1 025,9 M€	50,1 M€	5,1%	30,6 M€	3,1%	1 029,0 M€	1 062,3 M€	1 089,1 M€	1 118,8 M€
dont frais de ressources humaines (masse salariale et autres frais)	171,6 M€	173,0 M€	181,6 M€	10,0 M€	5,8%	8,7 M€	5,0%	184,4 M€	187,1 M€	189,9 M€	192,8 M€
TOTAL Dépenses de gestion	1 222,1 M€	1 241,6 M€	1 273,1 M€	51,1 M€	4,2%	31,5 M€	2,5%	1 276,7 M€	1 310,4 M€	1 337,6 M€	1 367,8 M€
Frais financiers nets **	35,8 M€	33,8 M€	40,2 M€	4,4 M€	10,9%	6,3 M€	18,7%	43,0 M€	48,6 M€	56,3 M€	66,0 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 257,9 M€	1 275,4 M€	1 313,3 M€	55,4 M€	4,4%	37,9 M€	3,0%	1 319,7 M€	1 359,1 M€	1 393,9 M€	1 433,8 M€

* le niveau CO2023 est retraité de la dépense exceptionnelle liée au SPM (15,9M€)

** le niveau CO2023 correspond à la projection de réalisation 2023

Les reversements aux communes devraient représenter 247,2M€ en 2024 dont 219,25M€ pour l'attribution de compensation (AC), et 27,9M€ pour la projection de dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les dépenses de personnel et la politique RH

Pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant des dépenses de fonctionnement 2024 alloué aux Ressources Humaines, s'élève à 181,6 millions d'euros dont plus de 176 millions d'euros affectés à la masse salariale. Le budget a été travaillé en tenant compte de l'ensemble des mesures réglementaires annoncées en juin 2023 en sus de l'évolution annuelle de 1,5%, reconduite pour les années 2025 à 2028.

Au 31 décembre 2022 (données issues du Rapport Social Unique 2022), les effectifs présents s'élevaient à 3 007 agents, dont 2 660 agents sur emplois permanents actifs représentant 2 604 équivalents temps plein (ETP) et 36 agents sur emplois non permanents actifs.

Les principales caractéristiques de structure des effectifs permanents actifs sont les suivantes :

- prédominance de la filière technique (57%) ;
- prépondérance des agents relevant de la catégorie C (catégorie C 42% ; catégorie B 20% ; catégorie A 38%) ;
- 55% d'hommes et 45% de femmes ;
- moyenne d'âge de 46 ans.

La prospective de masse salariale 2024 tient compte notamment :

- du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne) ;
- des mesures réglementaires annoncées en juin 2023 (augmentation de la valeur du point, mesures bas de grilles, augmentation de 5 points au 1^{er} janvier 2024, reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir Achat, prime pouvoir d'achat, revalorisation du barème Compte Épargne Temps, etc.) ;
- de l'augmentation de 1 point du taux de cotisation de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales),
- de la prise en charge à 75% des employeurs sur les abonnements souscrits pour le trajet domicile travail ;
- du financement de la stratégie apprentissage ;
- de l'organisation du temps de travail à la MEL, fixé à 35h, 37h30 ou 39h hebdomadaires, avec un temps de travail théorique annuel pour un équivalent temps plein de 1 607 heures depuis le 1^{er} janvier 2022 ;
- d'une adéquation des moyens humains au service des projets et des politiques publiques de l'institution en poursuivant les efforts de redéploiement et d'optimisation des ressources.

Les dépenses liées aux politiques ressources humaines, innovation et dialogues interviennent essentiellement en matière de formation, documentation, recrutement, action sociale, accompagnement managérial, innovation dans les modes de faire et préservation de la santé et de la sécurité des agents au travail.

Ces dépenses se traduisent par un budget d'environ 6 millions d'euros.

Le développement des compétences et l'accompagnement des agents métropolitains est un axe fort de la stratégie des ressources humaines, plus d'un million d'euros sont consacrés à la formation et aux ressources documentaires.

Par ailleurs, la MEL participe directement à des prestations d'action sociale par le financement de la participation à la protection sociale complémentaire, de l'aide aux enfants (réservation de places de crèche, allocation pour les enfants à charge, prestations pour les enfants handicapés, allocation de rentrée scolaire, etc.) et de l'offre de restauration tant au siège que sur les sites extérieurs. Le Comité d'Action Sociale, financé par la MEL offre quant à lui des prestations d'aide à la vie familiale, de participation en matière de culture, de loisirs ou d'activités sportives.

4.3.2. Les dépenses d'équipement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Aménagt durable territoire-Urba-Logt-Pol ville-Habit-Planif-GDV-Strat foncière	71 M€	94 M€	104 M€	118 M€	124 M€	135 M€	125 M€	123 M€	111 M€
Climat-Trans éco-Energie-Eau-Asst-Gemapi-Rés urbains-Esp Naturels-Agriculture	55 M€	68 M€	104 M€	130 M€	140 M€	140 M€	154 M€	158 M€	200 M€
Dév Eco-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagt Numérique	30 M€	21 M€	37 M€	42 M€	43 M€	28 M€	37 M€	33 M€	32 M€
Espaces publics - Voirie - Vidéosurveillance	80 M€	101 M€	119 M€	120 M€	120 M€	120 M€	120 M€	120 M€	120 M€
<i>dont pistes cyclables</i>	7 M€	10 M€	17 M€	26 M€	31 M€	24 M€	24 M€	22 M€	22 M€
Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité	75 M€	51 M€	74 M€	150 M€	146 M€	301 M€	157 M€	151 M€	320 M€
Gouvernance-Finances-Eval Pol Publiques-Contrôle de Gestion-Administration-RH	27 M€	33 M€	40 M€	25 M€	21 M€	13 M€	15 M€	14 M€	14 M€
Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse	14 M€	15 M€	26 M€	28 M€	39 M€	33 M€	39 M€	50 M€	41 M€
Total politiques publiques	352 M€	384 M€	504 M€	614 M€	632 M€	770 M€	647 M€	649 M€	838 M€

Cette programmation pluriannuelle constitue une projection à date qui pourra être ajustée et évoluer en fonction à la fois du rythme des projets et des politiques publiques mais également des incertitudes qui pèsent sur les collectivités et notre métropole en particulier.

A date, alors que le projet de budget 2024 est en cours de construction, 3 536 M€ sont ainsi projetés (en prévisions budgétaires) sur la période 2024-2028 et fondent le cadrage budgétaire qui structure la préparation budgétaire actuellement en cours.

Pour préparer le budget primitif 2024, les grandes orientations suivantes par politique publique sont envisagées.

Déclinaison par politiques publiques :

La politique « Aménagement durable territoire-Urbanisme-Logement-Politique de la ville-Habitat-Planification-Gens du voyage-Stratégie foncière » devrait disposer d'un volume d'investissement de l'ordre de 124M€ en 2024.

La politique d'aménagement et d'habitat accompagne les transformations du territoire métropolitain afin d'en favoriser et d'accompagner l'attractivité et le dynamisme.

En matière d'aménagement et de renouvellement de la ville, la Métropole va poursuivre la mise en œuvre des grands projets d'aménagements (comme Lille FCB, Villeneuve d'Ascq Grand Angle, Armentières Houplines Franges Industrielles,...) et le renouvellement des villes et des zones d'habitat.

La politique d'habitat de la métropole se traduit par un engagement financier conséquent dédié à la rénovation des parcs publics avec le développement de l'offre nouvelle et la réhabilitation de logements sociaux, et privés avec notamment les dispositifs ANAH et AMELIO.

La politique de la ville porte la transformation des quartiers prioritaires via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU dont il convient de citer les projets sur Tourcoing Bourgogne, Lille Concorde, Roubaix Alma/Epeule, Loos les Oliveaux, Lille/Roubaix quartiers anciens,...) .

La politique « Climat-Transition écologique-Energie-Eau-Assainissement-GEMAPI-Résidus urbains-Espaces Naturels-Agriculture » représentera environ 140M€ de dépenses d'investissement en 2024.

La « métropole turquoise » constitue un axe important de la transition écologique et de la mise en oeuvre Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET). L'enjeu est de préserver les biens communs que sont la ressource en eau, la qualité de l'air et des sols mais aussi de préserver la biodiversité et les espaces naturels, orientations qui fondent notamment le projet de territoire des gardiennes de l'eau.

Le budget dédié à la politique de l'eau et de l'assainissement (513M€ sur la période 2024-2028) matérialise cet engagement via la mise en œuvre de projets d'investissement structurants qui concernent notamment les travaux d'assainissement sur les stations d'épuration (lancement de la reconstruction de la STEP de Wattrelos, lancement du recalibrage et de la couverture de l'Espierre...), le développement des réseaux de lutte contre la pollution, la poursuite de l'accélération du rythme de renouvellement des réseaux de distribution d'eau, les dépenses liées à la gestion et au traitement des résidus urbains.

La mise en œuvre du schéma directeur des déchets ménagers mobiliserait 124M€ sur la période 2024-2028. La modernisation du traitement des déchets se poursuit : déploiement des points d'apport volontaire, modernisation des deux centres de tri et rénovation des déchetteries.

La reconquête des cours d'eau, la gestion des espaces naturels (dont le plan bleu avec notamment les projets Branche de croix, Bras de basse Deûle et Bras de Canteleu), l'agriculture ainsi que les actions de Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) sont d'autres pans de protection de l'environnement des métropolitains.

D'autres actions du plan climat air énergie territorial se mettent en œuvre avec notamment la recherche de solutions alternatives aux émissions polluantes, le développement des énergies renouvelables ou le financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. La métropole continuera d'apporter son soutien aux communes dans ce domaine via les fonds de concours de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables.

La démarche de budget climatique se poursuit et constitue pour la Métropole un dispositif structurant pour la prise de décision. Ainsi, l'ambition est que la

préoccupation environnementale soit au cœur des réflexions sur les projets et politiques publiques.

Cette méthodologie d'analyse a été appliquée à chaque exercice budgétaire (budget primitif et compte administratif) depuis le CA 2019. Elle s'est développée et s'est affinée au fil du temps, de façon à pouvoir analyser une part de plus en plus importante des dépenses budgétaires de la MEL, selon des critères de plus en plus robustes.

Ainsi, chacun peut mesurer de quelle manière les dépenses et les investissements métropolitains participent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux pour limiter le réchauffement climatique

La politique « Développement Economique-Emploi-Recherche-Insertion-Parcs d'activités-Aménagement numérique » mobilisera environ 43M€ en 2024.

Le PSTET (Projet Stratégique de Transformation Economique du Territoire) constitue la feuille de route, le cadre de la politique d'intervention économique métropolitaine au service du territoire et des entreprises.

Le soutien à l'aménagement des parcs d'activités et à l'immobilier d'entreprises mobilisera de l'ordre de 28,7 M€ sur 2024 notamment dans les actions de développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises (Roubaix Blanchemaille, Illies - Salomé, aménagement de l'Union, redynamisation des parcs d'activités...) ce qui permettra de renforcer la stratégie d'accueil des entreprises.

Le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et les aides aux entreprises doivent renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitain afin de catalyser le développement du territoire. Cela passe aussi par le soutien des projets locaux de développement des commerces de proximité (fonds de concours aux communes).

Le soutien à l'innovation (fonds d'amorçage, ...) et le renforcement des sites d'excellence visent à faire de la MEL un territoire de référence dans ces domaines.

La politique « Espaces publics - Voirie – Vidéosurveillance » se verra consacrer 120M€ en 2024 y compris les dépenses afférentes aux pistes cyclables.

Cette programmation permet de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine, de garantir la qualité de nos espaces publics et de compléter le réseau routier existant.

Les principaux projets d'investissement concernent la réalisation de grandes infrastructures mais aussi la maintenance de la voirie, l'aménagement et qualité des espaces publics (adaptation aux différents usages, âges ou mobilité réduite), l'accompagnement des projets communaux et des grands projets de la métropole (Schéma directeur des infrastructures de transport - SDIT par exemple).

Le développement des itinéraires cyclables devrait bénéficier d'un budget de 31M€ en 2024 dont 15M€ directement liés aux pistes cyclables et 16M€ de dépenses d'accompagnement. A noter qu'avant 2023, les dépenses afférentes aux pistes cyclables étaient affectées au sein de la politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité ». Afin de gagner en lisibilité et en

cohérence, les dépenses sont présentées en articulation avec l'ensemble du budget « Espaces publics-voirie » depuis 2023.

Une enveloppe de l'ordre de 39M€ sera consacrée en 2024 à la **politique « Rayonnement de la Métropole-Culture-Sport-Tourisme-Jeunesse »**.

Une politique culturelle ambitieuse est portée et se traduit par une politique d'intervention couvrant tout le territoire : soutiens aux événements et équipements culturels, fonds de concours aux communes pour leurs projets d'équipements culturels et de préservation du patrimoine. En outre, la MEL soutient et promeut ses structures culturelles : LaM, Condition publique, musée de Fromelles, les deux premiers ont bénéficié et vont bénéficier sur les années à venir de travaux importants.

De même, la politique sportive participe à la réalisation de l'ambition métropolitaine en matière de rayonnement par les investissements réalisés dans nos grands équipements, mais aussi en soutenant les projets locaux via les fonds de concours (piscines et équipements sportifs). L'année 2024 sera notamment marquée par l'accueil des Jeux Olympiques Paris 2024 et la mise en œuvre d'un nouveau plan piscines visant à répondre aux besoins des scolaires pour l'apprentissage de la natation.

A noter également la mise en place d'un budget participatif doté d'1,2M€/an.

Pour 2024, 146M€ sont envisagés pour la **politique « Transports-Mobilité-Accessibilité-Prévention-Sécurité »**.

Sur le précédent mandat, la métropole a construit les fondations sur lesquelles elle va pouvoir s'appuyer pour développer ses infrastructures lourdes de transport (SDIT). L'enjeu auquel la métropole fait face est de repenser les mobilités pour diminuer les modes de transport polluants, ce qui nécessite une diversification de l'offre (mobilité douce, active, intermodalité...) et une amélioration de l'existant.

Les projets d'investissement projetés en 2024 concerneront principalement l'amélioration du service au voyageur avec des travaux visant principalement à renouveler le matériel roulant (métro, tramway, bus), à maintenir et à améliorer les infrastructures de transports, à renouveler les rames de tramway et à poursuivre l'opération de doublement des rames et quais de la ligne 1 du métro.

L'effort de développement de l'intermodalité (pôles d'échanges et parcs relais) est poursuivi. Des dépenses sont également projetées pour le déploiement des voies vertes et la poursuite de l'Ecobonus.

Les opérations d'études et de dépenses préalables aux travaux se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du SDIT.

La commission « **Gouvernance-finances-évaluation des politiques publiques-contrôle de gestion- Administration – RH** » devrait bénéficier de 21 M€ en 2024. Cela concerne principalement l'entretien, la maintenance et la sécurité des bâtiments métropolitains, les équipements informatiques mais également les reversements (de subventions ou de taxe d'aménagement).

4.4. Une dette sécurisée

L'encours de la dette de la MEL à fin 2023 devrait se situer à 1 201M€ contre 1 313M€ en 2022, soit une évolution de -8,6% par rapport à l'année précédente et -34% depuis le pic de l'endettement constaté en 2013.

A partir de 2024, une nouvelle phase d'endettement est anticipée afin de financer le programme ambitieux d'investissements, avec une accélération plus marquée à partir de 2025. Fin 2028, l'encours devrait atteindre près de 2 005M€.

L'évolution de l'encours de dette, corollaire du programme important et ambitieux d'investissements, sera pilotée et articulée avec la vigilance renforcée sur les niveaux d'épargne pour contenir la hausse de la capacité de désendettement de la MEL à un niveau de 7 années, tous budgets consolidés à échéance 2028.

A fin 2024, la structure de la dette restera essentiellement à taux fixe (84% de l'encours jusqu'à extinction de la dette), assurant ainsi un niveau de frais financiers caractérisé par une hausse maîtrisée sur son stock de dette malgré la hausse actuelle des taux.

De plus, depuis fin 2022, l'encours de taux structurés risqués dans la dette de la MEL est nul : 99.98% de l'encours est classé A1 dans la charte Gissler. Ce résultat matérialise le travail entrepris sur les exercices précédents.

Grâce à la cession de l'ancien siège de la MEL en 2023 pour un produit à hauteur de 95M€, le besoin d'emprunt de l'exercice sera très fortement réduit. Ce besoin d'emprunt est, à la date de rédaction du présent rapport, prévisionnel et sera ajusté en fonction de la réalisation effective des dépenses et recettes sur les derniers mois de l'exercice.

En fonction du taux de réalisation des dépenses 2023 la MEL sera en mesure de mobiliser des emprunts d'ores et déjà souscrits. En effet, une partie de ces emprunts souscrits fin 2022 (25M€) n'a pas été levée jusqu'à présent. Conformément au cadre de gestion de la dette (délibération 20C0078), la MEL a également souscrit fin 2023 deux emprunts pour 15M€ à des niveaux compétitifs dans une période de forte hausse des taux d'intérêt (augmentation des taux de marché reflétant la hausse des taux directeurs de la BCE et augmentation des marges bancaires), le premier à taux variable (Euribor 3 mois + 0,62%) pour 5M€ et le second sur une indexation Livret A + 0,40% pour 10M€.

En 2022, 70% des nouveaux prêts souscrits par la MEL étaient verts ou réalisés auprès d'établissements ayant pris une orientation claire en faveur de la transition écologique. En 2023, la MEL a poursuivi le verdissement de sa dette ; un tiers du montant des nouveaux emprunts souscrits appartient à la catégorie « prêts verts ».

En 2024, la MEL veillera à nouveau à diversifier son portefeuille par la consultation de l'ensemble des établissements bancaires et ce notamment afin d'optimiser ses conditions de financement. Par ailleurs, des enveloppes pluriannuelles assurant le financement long-terme des projets structurants seront recherchées auprès des banques publiques : Banque Européenne d'Investissement, Banque de Développement du Conseil de l'Europe ou Banque des Territoires.

C'est dans ce contexte que la MEL a sollicité en 2023 un financement de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) visant à financer notamment la mobilité et les pistes cyclables.

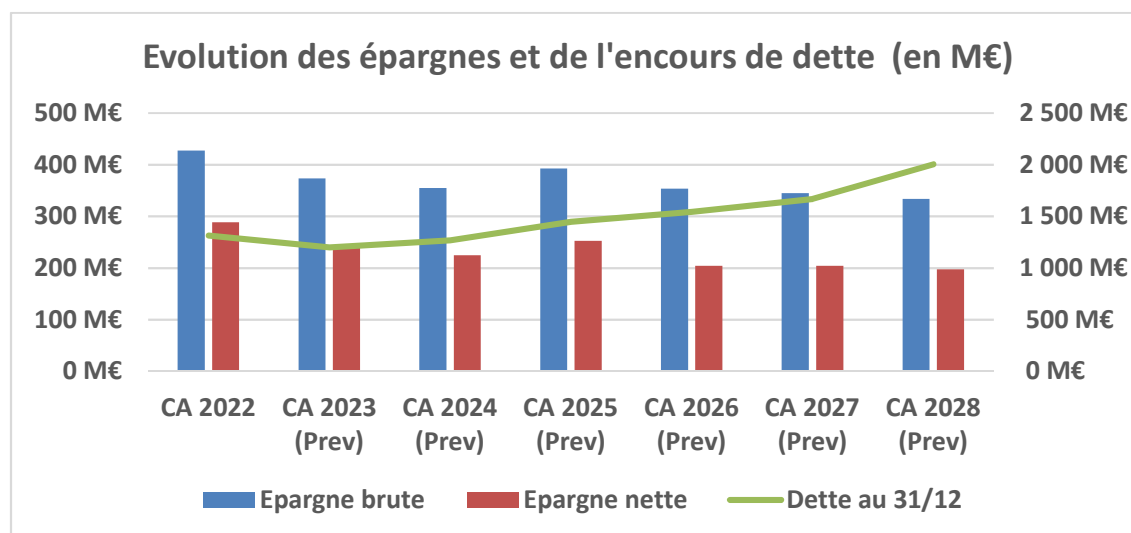
4.5. Les équilibres pluriannuels

La prospective financière vise à traduire la trajectoire financière de la collectivité.

Il convient de rappeler la hausse du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) mise en œuvre en 2023 avec une évolution de 13,39% à 14,64% afin de couvrir le coût net de la politique publique des déchets ménagers.

Les projections réalisées sont basées sur un volume d'investissement de 3,218Mds d'euros sur les 5 années à venir (en réalisations prévisionnelles). Afin de porter ces investissements, l'endettement sera sollicité. L'encours de dette devrait ainsi augmenter et se situer à près de 2,0Mds€ à fin 2028.

La trajectoire projetée amène la capacité de désendettement consolidée tous budgets à 6,0 années à l'horizon 2028, en augmentation rapide. La poursuite des grands projets d'investissement impose de maîtriser l'évolution des épargnes et donc les dépenses de fonctionnement.



	CA 2022	CA 2023 (prev)	CA 2024 (prev)	CA 2025 (prev)	CA 2026 (prev)	CA 2027 (prev)	CA 2028 (prev)
Recettes de fonctionnement	1 634,9	1 653,2	1 659,0	1 702,1	1 701,6	1 727,1	1 755,0
Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	1 179,0	1 246,4	1 263,4	1 266,9	1 300,4	1 327,3	1 357,3
Frais financiers nets	29,0	33,8	40,7	42,8	47,9	55,0	64,2
Epargne brute (1) *	426,9	373,0	354,9	392,5	353,4	344,7	333,5
Remboursement du capital de la dette (2)	138,6	128,7	130,4	140,1	149,1	140,9	136,2
Epargne nette (1-2) *	288,4	244,3	224,4	252,3	204,3	203,9	197,3
Solde reprise/provision	(16,0)	14,1	-	-	-	-	-

Recettes d'investissement hors emprunt	107,3	216,6	109,3	115,6	143,6	110,5	111,3
Dépenses d'équipement	504,1	506,4	524,4	708,5	601,2	603,7	780,0
Besoin d'emprunt	168,5	16,3	198,2	320,9	243,6	266,1	472,3
Dette au 31/12	1 313	1 200,9	1 268,6	1 449,4	1 543,9	1 669,1	2 005,2
Capacité de désendettement	3,1	3,2	3,6	3,7	4,4	4,8	6,0
Taux de financement des investissements	57%	48%	43%	36%	34%	34%	25%

* Hors reprises ou constitutions de provisions

Éléments méthodologiques :

Concernant les dépenses, le taux de réalisation projeté pour les exercices 2024 à 2028 est de 99% en section de fonctionnement et de l'ordre de 91% en section d'investissement.

Le budget de la MEL est composé de sept budgets : un budget général et six budgets annexes. Si certains des budgets annexes dits industriels et commerciaux, sont complètement autonomes (eau, assainissement et crématoriums), d'autres sont financés, en dernier ressort, par le budget général.

Ainsi, au-delà de la situation consolidée, il convient de porter un regard plus attentif à la situation du budget général qui dispose de ratios financiers plus fragiles. A fin 2028, la capacité de désendettement de ce budget est estimée à 6,8 années.



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES & DIVERSITÉ

RAPPORT 2022 / 2023 SUR LA SITUATION À LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Sommaire

A - La politique des ressources humaines de la MEL en matière de diversité et d'égalité professionnelle..... 7

1. La politique « diversité » à la MEL	8
2. La communication interne	13
3. La formation et sensibilisation des agents et agentes	18
4. La conciliation vie professionnelle et vie personnelle	20
5. Le dispositif de signalement	28
6. L'égalité des chances.....	30
7. La stratégie handicap de la MEL.....	37
8. L'adoption d'une stratégie « sénior »	44
9. Le numérique.....	46
10. La mixité des locaux.....	49
11. Les chiffres clés 2022.....	50
12. Focus sur la promotion.....	54

B - L'égalité femmes-hommes, la diversité : mise en œuvre dans les politiques publiques 55

1. La politique de la ville.....	56
2. Le développement économique	68
3. Les transports et la mobilité	76
4. L'habitat.....	78
5. Le handicap et l'accessibilité	82
6. La prévention des violences faites aux femmes	84
7. La culture	86
8. Le sport.....	91
9. La jeunesse	94
10. Les espaces naturels métropolitains.....	97
11. La commande publique.....	102
12. La communication externe de la MEL.....	104
13. La relation avec les usagers	108
14. Un spectacle sur la place des femmes dans l'Histoire aux Archives	109

Introduction

Depuis 2015-2016, la Métropole Européenne de Lille (MEL) réalise un rapport sur ses actions en matière d'égalité femmes-hommes.

Il est :

- annexé au Rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui contient des informations financières sur la MEL ;
- mis à disposition des agents et agentes sur l'intranet.

Depuis 2020-2021, ce rapport prend plus largement en compte les actions relatives à l'égalité menées sur le territoire, dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre par la MEL.

Depuis 2021-2022, le rapport élargit son périmètre à la diversité. Il présente des actions en matière de handicap et de prévention des exclusions liées à l'origine sociale et à l'âge. Par ailleurs, davantage de données genrées sont intégrées.

Le rapport 2022-2023 poursuit cette dynamique par :

- la publication de données genrées collectées sur plusieurs années, principalement issues des 150 indicateurs du Rapport social unique (RSU) ;
- l'amorce d'une simplification de la rédaction dans la première partie du rapport ;
- de nouvelles thématiques valorisées : le numérique, les seniors, les espaces naturels métropolitains.

Ce rapport a été conçu avec l'appui des directions opérationnelles de la MEL et coordonné par la mission diversité de la Cellule de pilotage et d'appui du pôle Ressources humaines, innovation et dialogues.

La première partie du rapport est consacrée aux actions menées en interne à la MEL ou à destination des agents et agentes.

La seconde partie reprend les actions menées via les politiques publiques de la MEL, à destination des métropolitains et métropolitaines.

***A - La politique
des ressources
humaines de la
MEL en matière
de diversité
et d'égalité
professionnelle***

1. La politique « diversité » à la MEL

La stratégie des ressources humaines de la MEL prévoit le déploiement d'actions en faveur de :

- la diversité (handicap, âge, origine sociale, etc.) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Un nouveau plan d'action est élaboré cette année, pour la période allant de 2024 à 2026.

La MEL s'est aussi engagée dans une démarche de labellisation « égalité et diversité » par l'AFNOR (organisme de labellisation de l'État) pour développer :

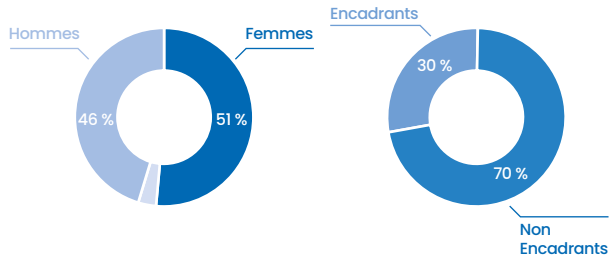
- une plus grande inclusion ;
- une meilleure mixité au sein des services ;
- la diffusion de ces enjeux auprès des usagers, des partenaires et des fournisseurs.

Le diagnostic sur la diversité à la MEL mené par FACE MEL

En 2022-2023, un diagnostic sur la diversité au sein de la MEL a été mené par la Fondation agir contre l'exclusion (FACE MEL)..

Ce diagnostic a été réalisé grâce à un questionnaire auquel 30 % des agents et agentes de la MEL ont répondu. Les premiers constats ont été précisés par une centaine d'entretiens individuels.

→ Répartition des réponses au questionnaire FACE MEL



Ce diagnostic :

- recense les avis et attentes des collègues sur la diversité à la MEL ;
- évalue le niveau de la MEL avant de candidater au label AFNOR « diversité et égalité » ;
- participe à l'élaboration du plan d'action 2024-2026.

Les résultats du diagnostic seront communiqués aux agents et agentes début 2024.

Les liens avec l'Europe

Rencontre avec les représentants de la Commission européenne à Bruxelles

Une rencontre a eu lieu en octobre 2022 entre :

- les représentants de la Commission européenne à Bruxelles sur l'égalité femmes-hommes ;
- les équipes de la MEL basées à Bruxelles ;
- la mission diversité.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les politiques menées, à l'échelle européenne, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, pour lutter contre les discriminations.

Signature de la nouvelle version de la Charte européenne

Après différents échanges avec les représentantes de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, la MEL a adopté en juin 2023 une délibération autorisant la signature de la version actualisée de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Cette charte a été signée par la MEL en septembre 2023.

Les rencontres du CORIF

La MEL est adhérente au Conseil recherche ingénierie formation pour l'égalité entre femmes et hommes (CORIF). Cette structure organise régulièrement des temps d'échanges.



↳ Visuel du logo du CORIF

La MEL a notamment participé à la rencontre annuelle avec ses partenaires sur le thème : « Violence et harcèlement en milieu professionnel : Comprendre, prévenir, agir », en octobre 2022.

Christian Mathon, vice-président délégué à la Gestion des ressources humaines et à l'administration, accompagné des équipes de la MEL en charge de la thématique, a échangé avec les partenaires régionaux engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Hauts-de-France.

Des saynètes jouées par une compagnie de théâtre sensibilisaient sur la mixité, les stéréotypes, les agissements sexistes et les violences sexuelles sur le lieu de travail.



↳ Photographie prise lors de la rencontre annuelle du CORIF en présence de Christian Mathon (vice-président de la MEL) et des équipes de la MEL

L'élabora- tion du plan d'action 2024-2026

Le plan d'action 2021-2023 sur l'égalité et la diversité arrivant à son terme, la MEL s'est lancée dans l'élaboration d'un nouveau plan d'action pour la période 2024-2026.

Ce nouveau plan d'action a été co-construit grâce à la participation d'experts de la thématique, des agents et agentes, des organisations syndicales. La plupart des temps de travail ont été menés via des ateliers en intelligence collective, avec l'appui de la direction *Recherche et développement*.

La MEL a aussi sollicité l'accompagnement du CORIF dans l'élaboration du plan d'action.

Certaines actions seront pérennisées, d'autres renforcées. De nouvelles actions seront proposées.

Le déploiement de serviettes périodiques

La mise à disposition de serviettes périodiques permet de :

- dépanner les agentes en cas d'oubli ;
- d'alléger une charge mentale ;
- de lever le tabou des menstruations sur le lieu de travail.

Les distributeurs sont accessibles dans les sanitaires des femmes sur l'ensemble des sites de la MEL.

Les distributeurs ont été imprimés en 3D à l'imprimerie de la MEL et déployés par le service *Propreté des locaux*.

La MEL a fait le choix de protections périodiques biodégradables, sans substance toxique et sans emballage plastique pour limiter l'impact environnemental.

C'est aussi un engagement pour l'inclusion. Les commandes sont conditionnées par des personnes en situation de handicap.



↳ Photographie d'un distributeur de serviettes périodiques imprimé en 3D

2. La communication interne

Les actions menées en 2022

Exposition sur l'égalité professionnelle

📅 du 8 mars au 22 avril 2022

Création d'une exposition sur l'égalité professionnelle à la MEL. Lors de cette exposition les agents et agentes ont pu découvrir des chiffres clés sur la actions de la MEL, s'exprimer sur l'égalité professionnelle et proposer des idées pour agir en faveur de cette égalité. Ce fut aussi l'occasion de mettre en avant les politiques publiques qui participent à l'égalité au quotidien.

Cette exposition a fait l'objet d'un épisode de *Notre télé !* L'exposition s'est tenue à Biotope, puis dans les quatre unités territoriales.



↳ Photographie de l'exposition « L'égalité de demain, engagés aujourd'hui », représentant des panneaux installés à Biotope 1

Valorisation dispositif « Premier pas en entreprise », 15 mars 2022

Diffusion d'un article de retour en images sur la semaine « Premiers pas en entreprise » proposée à 26 collégiennes. Lors de cette semaine les élèves ont pu en apprendre plus sur l'apprentissage, participer à des ateliers et se familiariser avec les compétences et métiers de la MEL. Publication sur *Notre Sezam !*

Valorisation de la programmation Urbaines « Construire la ville de demain »

 **3 mai 2022**

Valorisation et appel à participation autour d'une journée de conférence et d'atelier pour imaginer la ville de demain et l'inclusivité dans l'espace urbain, en lien avec la Condition Publique dans le cadre de l'exposition « Urbaines », en regroupant les expertises métiers et le regard des usagers. Publication sur *Notre Sezam !*

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) sur l'accessibilité numérique

 **Juin et juillet 2022**

Information et valorisation de la Commission intercommunale pour l'accessibilité, qui s'est réunie le 27 juin 2022 autour de l'accessibilité numérique. Une quinzaine d'agents et agentes de la MEL ont participé à cette matinée d'information et de sensibilisation. Publication sur *Notre Sezam !*

Duoday

 **Septembre 2022**

Lancement des inscriptions auprès des agents et agentes pour participer au Duoday : une journée où un professionnel ou une professionnelle partage son métier avec une personne en situation de handicap pour créer du lien et lutter contre les préjugés. Cette édition 2022 a permis la création de cinq duos.

Diffusion sur *Notre Sezam !*, dans *Notre newsletter !* et sur les écrans d'affichage dynamique.

Exposition sur les différentes formes de handicap, 📅 du 15 novembre au 2 décembre 2022

Mise en place d'une exposition immersive autour des différentes formes de handicap pour sensibiliser les agents et agentes, diffuser les bonnes pratiques et informer sur les personnes ressources. Des sessions d'animations ont été proposées les mardis et jeudis sur le temps du déjeuner. L'exposition s'est tenue à Biotope, Euralliance et au sein des quatre unités territoriales.



↳ Photographie d'une personne touchant la maquette d'un cerveau lors de l'exposition « L'égalité de demain, engagés aujourd'hui », à Biotope 1

Questionnaire FACE MEL sur la diversité

📅 Novembre 2022

Diffusion de l'enquête sur la diversité. La communication a précisé le contexte pour réaliser le diagnostic en vue de candidater aux labels AFNOR.

Diffusion sur *Notre Sezam !*, dans *Notre Newsletter !*, nos écrans d'affichage dynamique.

Lutte contre les violences faites aux femmes

📅 Novembre 2022

Création d'une équipe MEL pour la course contre les violences faites aux femmes qui s'est tenue le 25 novembre. Valorisation du nouveau guide de lutte contre les violences intrafamiliales édité par la MEL.

Diffusion sur *Notre Sezam !*, dans *Notre newsletter !*, ainsi que sur les écrans d'affichage dynamique. Un stand sur site a également été mis en place.

Une brioche contre les préjugés

📅 Novembre 2022

Organisation d'une vente de brioches en soutien à l'association les Papillons blancs, qui accompagne et déploie des solutions pour les familles et proches de personnes en situation de handicap mental. Un événement convivial et solidaire !

Notre télé ! Handicap au quotidien

📅 2 décembre 2022

Création d'un épisode spécial pour valoriser et informer sur les différents dispositifs du quotidien qui sont déployés pour les personnes en situation de handicap.

Diffusion dans *Notre newsletter !*, sur *Notre Sezam !*, ainsi que sur les écrans d'affichage dynamique.



↳ Visuel d'un extrait de l'épisode spécial de *Notre télé* sur le handicap au quotidien

La MEL s'engage pour l'inclusion des jeunes**📅 Décembre 2022**

Publication d'une actualité sur l'accueil de 32 collégiennes pour leur faire découvrir les différents métiers de la MEL. Ce dispositif d'accueil vise à promouvoir l'égalité des chances en permettant à des collégiens scolarisés dans un collège du réseau d'éducation prioritaire ou en situation de handicap de découvrir le monde professionnel, à travers une immersion collective.

Diffusion sur *Notre Sezam* !

T'as 5 minutes ? Retour sur l'enquête « Bien-être au travail » Technologia,**📅 8 décembre 2022 et 3 janvier 2023**

Présentation des retours de l'enquête Technologia durant un *T'as 5 minutes ?*. Pour compléter cette restitution, un article a été publié avec les retours sur l'enquête reprenant les grands axes mis en avant par le cabinet Technologia.



↳ Visuel du logo « T'as 5 minutes ? »

3. La formation et sensibilisation des agents et agentes

La formation des managers

Le plan de formation 2021-2024 de la MEL prévoit une action de formation des managers « manager la diversité ».

Cette formation est proposée chaque année et rencontre un succès croissant.

Formation « manager la diversité »	Participants
2021	8
2022	10
2023	13

La formation du pôle RHID

En janvier 2023, 75 agents et agentes, soit environ la moitié du pôle *Ressources humaines, innovation et dialogues* (RHID) ont été formés à la diversité pour :

- avoir un socle commun de connaissance ;
- prendre conscience de ses propres stéréotypes et préjugés dans la pratique professionnelle.

Une seconde session sera organisée pour que l'ensemble des équipes du pôle RHID soit formé.

La fresque de la diversité

Cet atelier de sensibilisation interactif, sous forme de mini-jeux, vise à :

- faire émerger des prises de conscience ;
- partager un socle commun de réflexions ;
- passer à l'action ou renforcer les initiatives existantes en matière de diversité.

Une quarantaine d'agents et agentes ont testé la fresque de la diversité, pour envisager son déploiement plus largement, par la suite.

Les sciences comporte- mentales pour lutter contre le sexisme au travail

Pour lutter contre le sexisme ordinaire au travail, une expérimentation s'appuyant sur les sciences comportementales est menée à la MEL.

Les sciences comportementales étudient le comportement humain pour mieux comprendre les mécanismes de prise de décision. L'expérimentation porte sur les situations dans lesquelles les agents et agentes sont confrontés à des propos et remarques inappropriés nuisant au bon climat de travail. Ces ateliers sont proposés aux collègues volontaires par la direction *Recherche et développement* et la mission *Diversité*.

Le but est de :

- mieux comprendre ce qui peut freiner les réactions face à ces propos ;
- fournir aux agents et agentes des outils pour agir en faveur de l'égalité au quotidien.

L'expérimentation compte la participation d'environ 40 agents et agentes et se déroule au second semestre 2023.

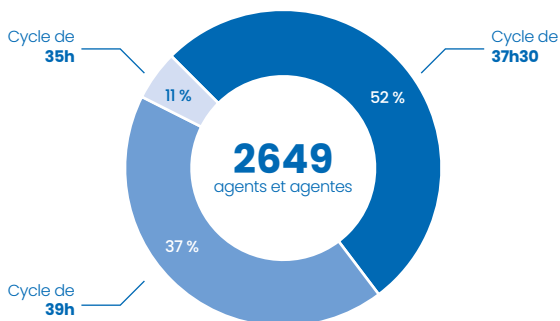
Les premiers ateliers de sensibilisation sont suivis par :

- des entretiens individuels avec les collègues volontaires ;
- des ateliers de création d'outils de lutte contre le sexisme au travail.

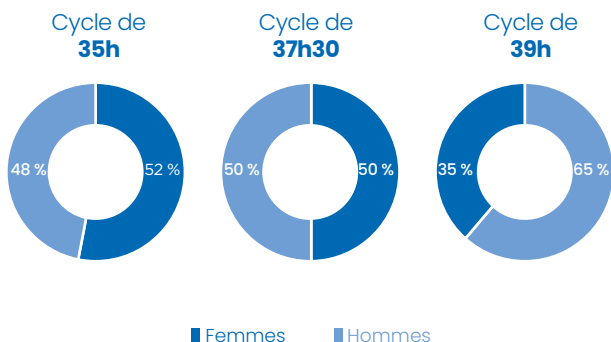
4. La conciliation vie professionnelle et vie personnelle

L'organisation du temps de travail

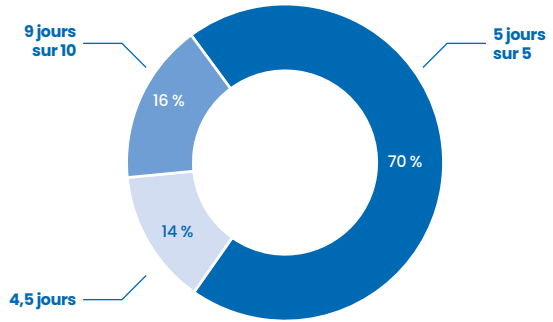
→ Répartition 2022 par cycle de travail



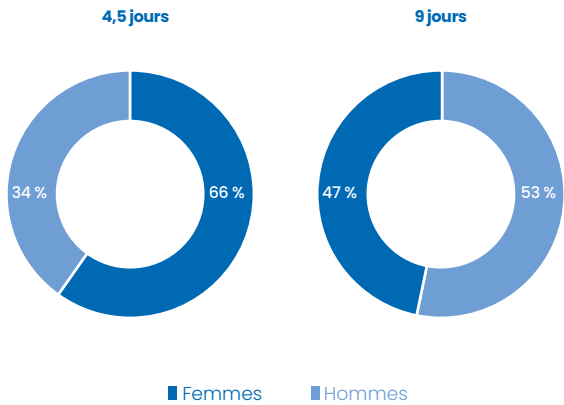
→ Répartition 2022 par cycle de travail



→ Répartition 2022 par organisation du rythme de travail



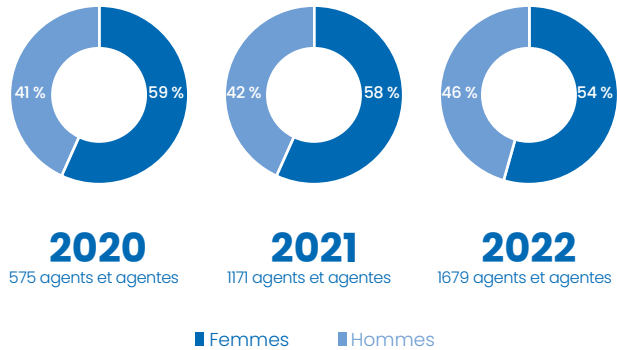
→ Répartition des bénéficiaires par genre



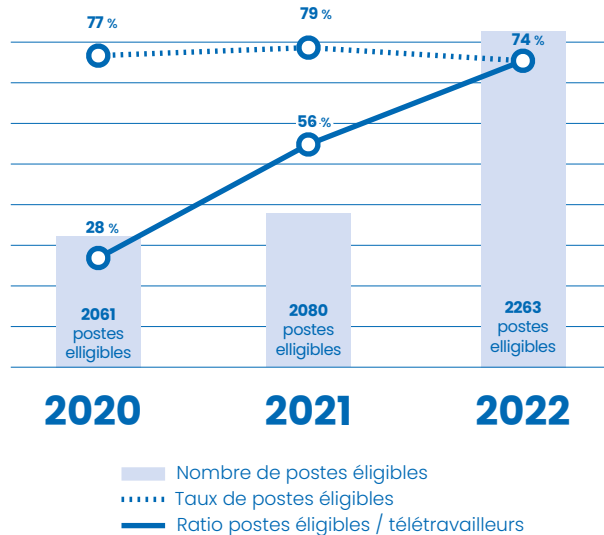


Le télétravail

→ Evolution de la répartition des télétravailleurs et télétravailleuses

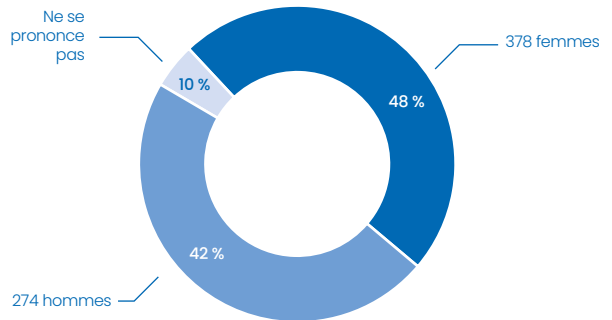


→ Ratio postes éligibles / télétravailleurs



Un bilan sur la mise en œuvre du télétravail à la MEL a été mené par la mission *Contrôle et conformité RH* entre mai et juin 2023. Il a été réalisé grâce à un questionnaire auquel 600 agents et agentes télétravaillant actuellement ou non ont répondu. Des agents et agentes de tous profils et de toutes filières y ont répondu. Ce questionnaire a été complété par une trentaine d'entretiens individuels.

→ Répartition des répondants au questionnaire



98 % des répondants et répondantes indiquent être « tout à fait satisfait » ou « satisfait » du télétravail à la MEL car il permet principalement :

- de mieux se concentrer et travailler au calme ;
- de concilier sa vie professionnelle avec sa vie personnelle ;
- d'éviter la perte de temps et le stress lors des trajets.

L'enquête a permis également d'identifier des pistes de réflexion pour améliorer le télétravail à la MEL.

Elles portent sur :

- les délais d'attente imposés avant d'être autorisé à télétravailler en cas de changement de poste ou d'arrivée à la MEL ;

- l'intégration des sites de la MEL comme lieux dans lesquels il serait possible de télétravailler ;
- le montant de l'indemnité journalière télétravail ;
- les équipements pour travailler chez soi.

L'action sociale et la conciergerie

Le Comité d'action sociale (CAS)

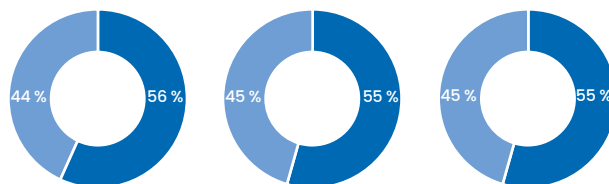
Le Comité action sociale permet aux agents et agentes de bénéficier de tarifs préférentiels et remboursements pour les vacances et sorties. Il accompagne et soutient financièrement les collègues lors des moments les plus marquants de leur vie.

Le Comité d'action sociale est doté d'un budget de 1,5 M€ en 2022 dont huit agents et agentes mis à disposition.

La participation sociale complémentaire (PSC)

La participation sociale complémentaire couvre deux risques : les dépenses de santé (mutuelle) et la prévoyance (garantie maintien de salaire).

→ Répartition des bénéficiaires de la participation mutuelle



2020

2060 agents
et agentes

2021

2087 agents
et agentes

2022

2225 agents
et agentes

■ Femmes ■ Hommes

La restauration

La MEL participe au coût de restauration de ses agents et agentes. L'offre du restaurant de Biotope a été complétée pour les sites extérieurs en 2022. Désormais, les agents et agentes des sites extérieurs ont la possibilité de bénéficier d'une offre de restauration par un prestataire de la commande et de la livraison de repas en ligne.

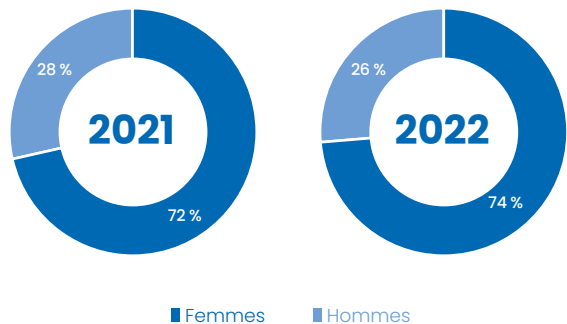
La conciergerie

La conciergerie de la MEL dispose d'un accueil au deuxième étage de Biotope et d'un accès intranet. Elle offre différents services et prestations.

La conciergerie a proposé en 2022 de nouveaux services de livraison de pain sur commande et la livraison de la pharmacie sur les sites extérieurs.

Un bilan genré des prestations délivrées par la conciergerie est réalisé annuellement.

→ Répartition des demandes de prestations de la conciergerie



2022 : Répartition par catégorie: A = 57%, B= 15%, C= 28%

Le guide de la parentalité

Ce guide interne rappelle l'ensemble des dispositifs proposés par la MEL, à destination des agents et agentes ayant des enfants ou s'occupant de leurs parents. Il rassemble des conseils et identifie les bons interlocuteurs, afin de répondre à toutes les questions autour de la parentalité. Il contribue à une meilleure articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et ainsi à progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



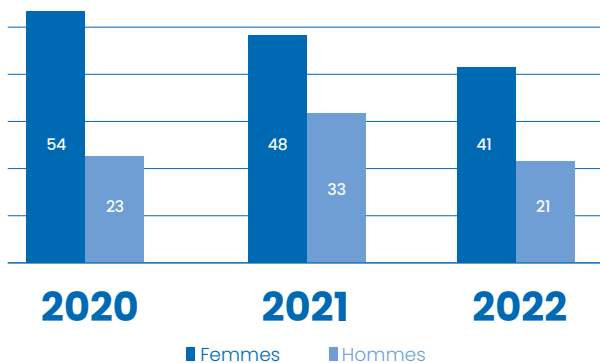
↳ Visuel de la couverture du guide de la parentalité

La réservation de places en crèches adaptée aux nouveaux besoins des parents

Les agents et agentes de la MEL peuvent bénéficier de places réservées en crèches. Les parents recherchent désormais des solutions de garde près de leur domicile et non exclusivement sur Lille.

La répartition des places réservées sur le territoire a été modifiée pour s'adapter aux nouveaux besoins des parents avec le développement du télétravail et l'évolution de l'organisation du temps de travail. Au total, 40 places sont réservées.

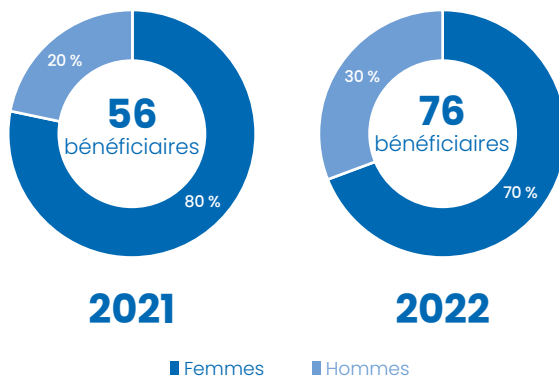
Les congés maternité, paternité et d'accueil d'un enfant



Le don de jours de congés

Depuis 2016, la MEL a mis en place le don de jours. Le don de jours permet l'octroi de jours de congés supplémentaires aux agents et agentes de la MEL qui doivent accompagner un proche gravement malade. Le don de jours est alimenté par les jours de congés non pris. Un maximum de 20 jours par an peut être accordé en fonction de la gravité de la situation. Il est possible de dépasser exceptionnellement les 20 jours, si la situation le nécessite.

→ Evolution des bénéficiaires du don de jours par genre



5. Le dispositif de signalement

Il existe deux dispositifs d'alerte professionnelle :

- le premier permet de signaler un crime, un délit, une violation grave de la loi ou un préjudice grave à l'intérêt général dont l'agent aurait connaissance ;
- le second permet de signaler les actes de violence, de discrimination, d'harcèlement ou d'agissements sexistes dont l'agent pense être victime ou témoin.

Pour ces signalements, la confidentialité et la neutralité sont assurées.

Pour chaque signalement, une procédure est mise en œuvre pour permettre un examen complet et objectif de chaque situation. Une réponse est apportée par écrit (mail ou courrier) à l'auteur ou l'autrice du signalement.

La communication sur ce dispositif a été renforcée au cours de l'année 2023, notamment grâce à une newsletter diffusée en août au personnel et à une sensibilisation lors des formations à la laïcité. Le nombre de signalements a ainsi augmenté. Il est prévu de respecter, aussi souvent que possible, la parité dans les écoutants pour limiter les freins ou biais cognitifs.

Signalements	Violences physiques ou harcèlement moral	Harcèlement sexuel	Agissements sexistes	Discrimination	Total
2021	2	0	2	3	7
2022	8	1	0	0	9



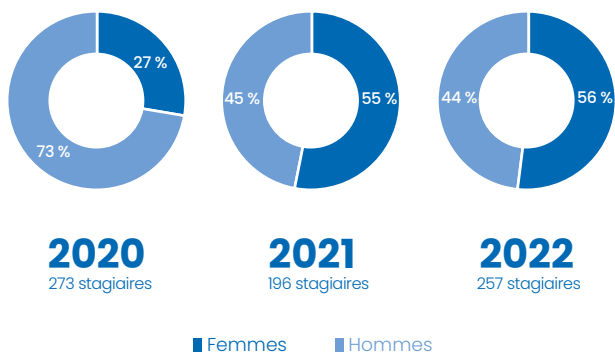
Recueil du signalement	Orientation des agents	Traitement des faits
<p>1 Un acte violent ou abusif, ou un acte de violence, de harcèlement, de discrimination ou d'agissements sexistes</p> <p>2 Un signalement fait par l'un des salariés concernés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une victime ou un agresseur • Un témoin ou un collègue • Un responsable hiérarchique • Une personne à l'initiative de l'entreprise <p>3 Les différents agents exercent leurs fonctions de suivi, d'accompagnement et de gestion de l'affaire et de contact à distance</p> <p>4 Un référent interne dirige les contacts directs et indirects et assure le suivi de l'affaire et de l'accompagnement des personnes concernées</p> <p>5 Un référent interne dirige l'ensemble de l'affaire dans le respect de la loi</p>	<p>6 En fonction d'une première analyse des faits par le référent, des enquêtes internes et externes sont conduites</p> <p>1. Les faits signalés ne sont pas constitutifs d'actes de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes et sont traités par le référent et/ou une personne à sa disposition</p> <p>2. Les faits signalés pourraient être constitutifs d'actes de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes : un suivi de proximité et de proximité par l'un des responsables de proximité est effectué, une enquête administrative interne est menée</p> <p>3. Les faits signalés sont graves et entraînent des dommages matériels et/ou financiers et de préjudice aux salariés, d'accompagnement et de proximité par l'un des responsables de proximité est effectué, une enquête administrative interne est menée</p>	<p>7 En fonction de la gravité des faits, des enquêtes internes et externes sont conduites</p> <p>1. Les faits signalés ne sont pas constitutifs d'actes de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes et sont traités par le référent et/ou une personne à sa disposition</p> <p>2. Les faits signalés pourraient être constitutifs d'actes de violence, de harcèlement ou d'agissements sexistes : un suivi de proximité et de proximité par l'un des responsables de proximité est effectué, une enquête administrative interne est menée</p> <p>3. Les faits signalés sont graves et entraînent des dommages matériels et/ou financiers et de préjudice aux salariés, d'accompagnement et de proximité par l'un des responsables de proximité est effectué, une enquête administrative interne est menée</p> <p>8 En fonction de la gravité des faits, des enquêtes internes et externes sont conduites</p>

↳ Visuel de la plaquette du dispositif de signalement

6. L'égalité des chances

L'accueil de stagiaires et d'apprentis

→ Répartition par genre des stagiaires



L'expérimentation d'un stage de troisième mutualisé

En janvier 2023, la MEL a expérimenté un stage de troisième mutualisé. Ce projet a été organisé en coopération entre les équipes des services jeunesse, recrutement, politique de la ville, égalité-diversité de la MEL et l'association FACE MEL. Il a permis d'accueillir huit jeunes issus de deux collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP+) : Nina Simone et Miriam Makeba de Lille.

Les collégiens et collégiennes ont alterné entre :

- des ateliers collectifs sur la découverte de l'institution, l'apprentissage, les stéréotypes et préjugés liés au travail, la valorisation des compétences, etc. ;
- des temps d'accueil individualisés avec des agents et agentes, pour découvrir, au choix, les métiers de l'informatique et du numérique, de l'administration, de la culture et du tourisme, de l'eau et de l'assainissement.

L'objectif est double :

- proposer aux élèves scolarisés en REP+ un stage de troisième de qualité ;
- simplifier l'accueil de stagiaires pour les agents et agentes bénéficiant d'une organisation du temps de travail ou de télétravail.

L'accompagnement de projet tutoré

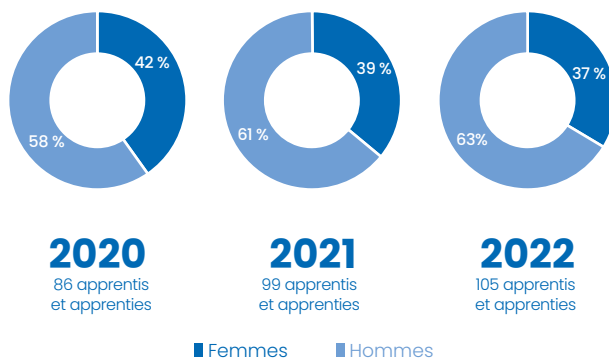
Au dernier trimestre 2022, la mission égalité-diversité a poursuivi l'accompagnement des six étudiantes issues du Master Métiers de l'action territoriale dans un nouveau projet tutoré. L'objectif était la création d'un guide pour faciliter les contributions des services au présent rapport.

L'apprentissage

La MEL continue à développer sa stratégie autour de l'apprentissage fixée à 120 contrats chaque année.

Le nombre d'apprentis est en constante évolution : Il est passé de 67 en 2018 à 105 en 2022, soit une hausse de 57 %.

→ Répartition par genre des apprentis



La MEL veille à la diversité des profils des apprentis et apprenties en recrutant aussi sur des diplômés inférieurs au bac.

Les actions en faveur de la diversité à la MEL

Wi-filles

La MEL a accueilli en juin 2023, neuf collégiennes de troisième du collège René Descartes à Loos. Cette rencontre était proposée dans le cadre du projet Wi-filles de la fondation FACE MEL qui vise à encourager les filles à s'orienter vers les filières du numérique. Aujourd'hui, elles ne sont que 20 % à suivre cette voie. Ce programme a ainsi l'ambition de faire découvrir tous les aspects du numérique à des jeunes filles de 14 à 17 ans.

Un atelier ludique a été animé par l'équipe expertise « BIM » (gestion des projets de construction, basée sur une maquette numérique 3D) de la MEL. Il a été précédé d'un échange avec des agents et agentes travaillant dans le domaine de l'informatique et du numérique. Un atelier similaire est programmé fin 2023 sur la gestion documentaire et de l'intranet.

Lever les préjugés sur certains métiers identifiés comme « masculins » ou « physiques »

En 2023, la direction Donnée et information géographique a mené des actions sur les métiers dits « masculins », comme géomètre, pour diversifier les futurs profils de candidats et candidates. L'objectif est de lever les préjugés sur certains métiers de terrain, notamment sur les aptitudes physiques.

D'autres initiatives en faveur de la diversité

Des initiatives menées par les services ont notamment permis :

- l'accueil d'une personne non genrée et la sensibilisation de l'équipe à ce sujet ;

- d'encourager le recrutement de femmes y compris en apprentissage, sur des métiers dits « masculins » (imprimerie, logistique) ;
- le recrutement d'un collaborateur de nationalité hors Union européenne que les services ont accompagné pour l'obtention d'une carte de séjour.

La découverte de la MEL et ses métiers

Premier pas en entreprise

Le dispositif « Premier pas en entreprise » proposé par FACE MEL a pour objectif de faire découvrir l'institution et ses métiers à des élèves de quatrième issus de collèges en REP/REP+ de la métropole.

La MEL a ainsi accueilli une session de 16 élèves en mars 2022 et une autre en décembre 2022. Au programme, différents ateliers sur le rôle et les métiers de la MEL, l'égalité femmes-hommes, les discriminations, l'entrepreneuriat, la notion de compétences, l'apprentissage, le développement durable, etc.



↳ Photographie de jeunes en visite de Biotope lors des journées « Premier pas en entreprise »

Le mentorat

Pour favoriser l'égalité des chances, la MEL encourage ses agents et agentes à s'inscrire dans une démarche de mentorat. Une action de sensibilisation et d'information sur le mentorat, à destination du personnel, s'est tenue à la MEL le 6 septembre 2022. Des associations ont pu présenter leurs actions.



↳ Photographie d'un stand prise lors de la présentation des dispositifs de mentorat sur la place du village de Biotope

Capital filles

En 2022, sept marraines ont renouvelé leur engagement sur ce dispositif, contre 18 en 2021. La MEL a participé au comité de pilotage Hauts-de-France le 7 octobre 2022.

ENACTUS nos compétences au service des étudiants

Le 25 novembre 2022 sur le campus de JUNIA ISA, des agents et agentes et agentes de la MEL ont coaché les entrepreneurs de demain. Ils ont rencontré les jeunes et les ont aidés en leur apportant un regard extérieur sur les premiers pas de leurs projets (étude des besoins, prototypage, définition de l'offre, modèle économique).

Article 1

La MEL est partenaire de l'association Article 1, qui travaille dans le domaine du mentorat depuis près de 15 ans, en réalisant la promotion du programme DEMA1N.org depuis mars 2022. Ce programme, né pendant le premier confinement en 2020, permet, via une plateforme numérique, la mise en relation entre des étudiants et étudiantes ayant besoin d'un accompagnement ponctuel (trois mois, reconductibles) et des professionnels. En 2022, en plus des actions de communication interne numériques, un stand a été mis en place le 6 septembre afin de sensibiliser les agents et agentes de la MEL à ce programme.

En 2022, le bilan de cette campagne de communication est l'inscription en ligne de 10 personnes sur la plateforme, pour un total de cinq binômes formés et toujours en cours.

Télémaque

Le 25 novembre 2022, pour la deuxième année consécutive, la MEL a concrétisé, par délibération, son partenariat avec l'Institut Télémaque, association œuvrant dans le domaine de l'égalité des chances.



↳ Photographie de jeunes bénéficiaires du dispositif de mentorat Télémaque assistant à une présentation de la MEL

Ce sont ainsi cinq agents et agentes qui se sont engagés à accompagner sur la durée, des collégiens et collégiennes issus de quartiers en réseau d'éducation prioritaire REP et REP+ de la métropole. L'objectif est de leur consacrer du temps libre pour les accompagner lors de sorties culturelles et les aider à construire leur projet professionnel.

Le 3 mai 2022, une présentation de la MEL ainsi qu'une visite de Biotope ont été organisées à destination des jeunes mentorés de l'Institut Télémaque, afin de les sensibiliser à notre institution et aux métiers de la fonction publique.

Forum mentorat rentrée 2023

La MEL a organisé en septembre 2023 un forum du mentorat. Les associations membres du « Collectif mentorat » ont été conviées à participer à ce forum. Ces structures œuvrent toutes sur le territoire métropolitain. Cet événement, qui s'est tenu à Biotope, a permis de mettre en lumière les nombreux dispositifs de mentorat existants.

Les agents et agentes ont pu découvrir ces associations et s'inscrire, s'ils souhaitaient, directement auprès de la structure de leur choix.



↳ Photographie du forum du mentorat 2023 illustrant des associations rencontrant des agents et agentes

7. La stratégie handicap de la MEL

Le partenariat pour l'insertion des personnes handica- pées

En juin 2022, le Conseil métropolitain a adopté une délibération cadre sur la politique du handicap et autorisé la signature de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période de 2022 à 2024.

Pour la quatrième fois, le 4 octobre 2022, la MEL a donc renouvelé la convention avec le FIPHFP.

À travers le renouvellement de ce partenariat la MEL continue de se donner les moyens de développer sa stratégie handicap.

Cette stratégie handicap permet à la fois de recruter des personnes handicapées et de leur permettre de rester en emploi en adaptant leur poste à leurs besoins.

Ce maintien dans l'emploi se fait à travers différents dispositifs, en favorisant les conditions de travail et de vie des agents et agentes en situation de handicap, les compensations matérielles, techniques humaines ou organisationnelles, et en encourageant le recours à la formation pour continuer de développer les compétences.

Le budget de cette convention se compose comme suit :

- Budget global : 1 538 219 €
- Participation FIPHFP : 995 219 €
- Financement MEL : 543 000 €

Les chiffres clés pour 2022

Dépenses dans le cadre du maintien dans l'emploi :

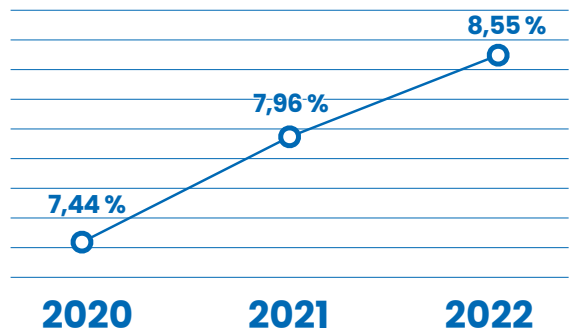
- Aménagements des postes de travail : 54 884 €
- Transport adaptés domicile/travail : 83 598 €
- Aide à la restauration : 17 016 €
- Auxiliaires de vie : 3 913 €
- Appareillage : 20 466 €
- **Total : 179 877 €**

→ Répartition par genre des agents et agentes en situation de handicap (BOETH)



- Études de poste : 66
- Agents et agentes bénéficiant d'un transport adapté : 19
- Agents et agentes bénéficiant d'une aide à la restauration : 8
- Agents et agentes bénéficiant d'auxiliaires de vie : 2

→ Évolution croissante de l'emploi de travailleurs handicapés à la MEL



Le partenariat pour l'insertion des personnes handica- pées

Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Exposition « Portons un autre regard sur le handicap »

Une exposition immersive autour de différents handicaps a été conçue en collaboration avec le Centre médico-social (CMS), la mission *Handicap* et la direction *Culture interne et managériale* pour mieux les comprendre et interroger notre vision de leur représentation. L'objectif était de sensibiliser et expliquer différents handicaps qu'ils soient moteur, auditif, cognitif ou encore visuel, à travers des situations du quotidien.



↳ Photographie d'agents et agentes participant à l'exposition immersive sur le handicap

Déjeuner dans le noir

Le CMS a proposé aux équipes de la MEL de prendre un repas en se mettant dans la situation d'une personne malvoyante. Cette action a été proposée le lundi 14 novembre, en collaboration avec Rémora (Association d'aide pour les personnes aveugles ou malvoyantes).

10 personnes ont participé à cette mise en situation.



↳ Photographie d'agents et agentes les yeux couverts d'un masque, participant au déjeuner dans le noir

Duoday

Le Duoday est un évènement national pendant lequel la MEL propose d'accueillir une personne en situation de handicap, pour former un duo avec un professionnel ou une professionnelle volontaire. **En 2021, 4 duos ont été formés et en 2022, 5 duos.**

Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser les préjugés.

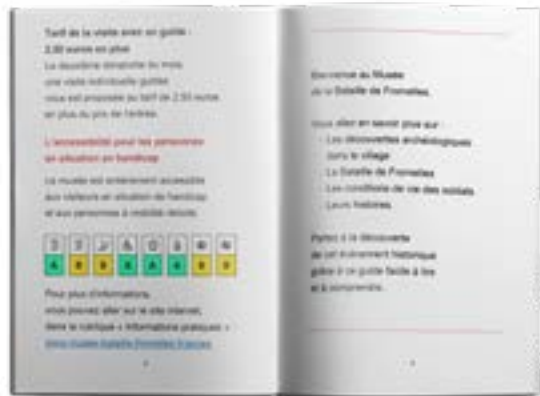
Pour le 17 novembre 2022, 12 agents et agentes se sont portés volontaires, cinq duos se sont formés dans les domaines du numérique, des ressources humaines, de la culture et de la préservation de la nature.



↳ Photographie d'un duo formé pour le Duoday devant un ordinateur

Sensibilisation au FALC

Une sensibilisation a été proposée par la Commission Intercommunale pour l'accessibilité (CIA) pour découvrir le Facile à lire et à comprendre (FALC). C'est une méthode de simplification de l'écriture pour améliorer l'accès à l'information. Cet évènement organisé en juin 2023 était ouvert aux agents et agentes, aux élus et élues, aux techniciens et techniciennes et aux partenaires du territoire métropolitain.



↳ Exemple d'un document écrit en FALC

Sensibilisation à l'accessibilité

La direction *Mobilité* a proposé aux élus et élues une sensibilisation à la prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite dans l'espace public.

Des référents et référentes « accessibilité » sont aussi sensibilisés sur ces sujets dans différents services de la MEL.

« Mets de l'Europe dans tes projets »

Projet MELbility sur l'accessibilité

En 2021, la délégation permanente de la MEL auprès des institutions européennes (DPMEL) a lancé un challenge interne intitulé « Mets de l'Europe dans tes projets ». L'objectif était d'encourager les collègues à s'ouvrir davantage à l'Europe.

Pendant six mois, des agents et agentes ont travaillé sur une action en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Les résultats du challenge ont été annoncés dans le cadre de l'évènement « faites l'Europe à la MEL » organisé symboliquement le 9 mai 2022 à Biotope. MELbility a remporté la première place et un séjour d'étude à Amsterdam, l'occasion de découvrir les projets et ambitions néerlandais.

8. L'adoption d'une stratégie « sénior »

L'accueil de stagiaires et d'apprentis

En juin 2023, le Conseil métropolitain a adopté la stratégie « sénior ».

Un « sénior » est ici un agent ou une agente de plus de 50 ans qui travaille à la MEL.

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- préserver la santé des agents et agentes ;
- maintenir la motivation au travail tout au long de la carrière ;
- assurer une égalité entre les agents et agentes peu importe leur âge.

La stratégie est composée de trois axes :

- **L'axe 1** porte sur l'accompagnement des agents et agentes dans l'anticipation de leurs évolutions professionnelles. Par exemple, les services des Ressources humaines proposeront un entretien de milieu de carrière. Cet axe vise aussi à assurer une égalité des agents et agentes, peu importe leur âge et à accompagner les changements de poste à la MEL, notamment pour les métiers les plus physiques.
- **L'axe 2** a pour but de préparer la fin de carrière par l'accompagnement à la transition vers la retraite et à la transmission des connaissances.
- **L'axe 3** encourage l'emploi des séniors dans une démarche d'exemplarité de la MEL en tant qu'employeur.



Des actions sont mises en place pour développer l'attractivité de la MEL auprès des séniors, permettre aux personnes de plus de 50 ans de découvrir des métiers de la MEL. L'obtention du label égalité-diversité serait une reconnaissance de la pertinence de ces actions.

- En 2022 : les agents et agentes de plus de 50 ans représentent 38 % de l'effectif de la MEL dont 21,5 % sont des hommes et 16,5 % des femmes.
- En 2021, les agents et agentes de plus de 50 ans représentent 37 % de l'effectif de la MEL dont 21 % sont des hommes et 16 % des femmes.

9. Le numérique

L'action pour diversifier les profils des futurs informa- ticiens et informati- ciennes

L'audit d'ac- cessibilité des sites de la MEL

Depuis plusieurs années, les métiers du numérique attirent surtout les étudiants masculins, sur des niveaux de diplômes élevés (ex : ingénieur).

En 2022-2023, les managers se sont rendus disponibles pour être présents dans les écoles, forums et salons des métiers. C'est en priorité vers les collégiens et collégiennes qu'ils se sont investis, afin de présenter les parcours du numérique.

La direction *Systèmes d'information et communication* (DSIC) a accueilli de nouveaux apprentis et apprenties sur divers niveaux de qualification et des stagiaires.

Afin que les sites internet de la MEL soient plus facile à utiliser, un audit d'accessibilité a été effectué.

Une concertation doit avoir lieu entre la direction *Systèmes d'information et communication* (DSIC), la direction *Communication* et le prestataire pour la gestion des sites, afin d'identifier les corrections à mener. Ce travail est en cours.

À titre d'exemple, le site <https://www.lillemetropole.fr/> a obtenu un taux de conformité de 55 % sur 53 critères applicables (2 problèmes bloquants, 13 problèmes majeurs, 9 problèmes mineurs).

L'adaptation de l'environnement numérique de travail

La DSIC travaille, en lien avec le centre médico-social, à l'adaptation des outils numériques pour les rendre plus accessibles aux agents et agentes (dyslexique, malvoyant, etc.).

Le choix du nom d'usage

Depuis 2023, la MEL propose aux nouveaux recrutés de choisir les noms qu'ils souhaitent utiliser à la MEL. Le changement est aussi rendu possible en cas de modification de situation familiale.

La participation à des événements pour un numérique inclusif

En septembre 2022, l'événement « Numérique en commun[s] » a rassemblé plus de 1500 participants et participantes autour d'une volonté de rendre les territoires plus inclusifs, plus connectés et plus durables. Plusieurs de nos collègues étaient présents pour présenter les pratiques de notre établissement.

La direction Recherche et développement a présenté un retour d'expérience sur l'ouverture des algorithmes au public.

Le service *Formation et documentation* a présenté le déploiement de l'outil PIX. Cette plateforme permet de mesurer le niveau de maîtrise du numérique des agents et agentes.

La direction *Attractivité et innovation* est venue présenter l'expérimentation de la coordination territoriale de l'inclusion numérique, menée par la MEL avec quatre autres territoires.



La formation continue des collègues

Tout au long de l'année, les équipes de la direction *Systèmes d'information et communication* et de la direction *Donnée et information géographique* proposent des formations, vont à la rencontre des agents et agentes pour expliquer les nouvelles applications et leur transmettre les bonnes pratiques.

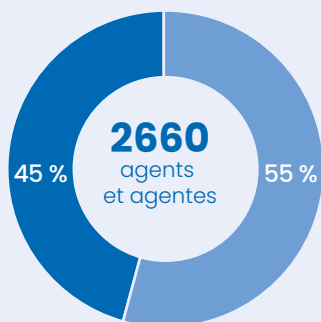


10. La mixité des locaux

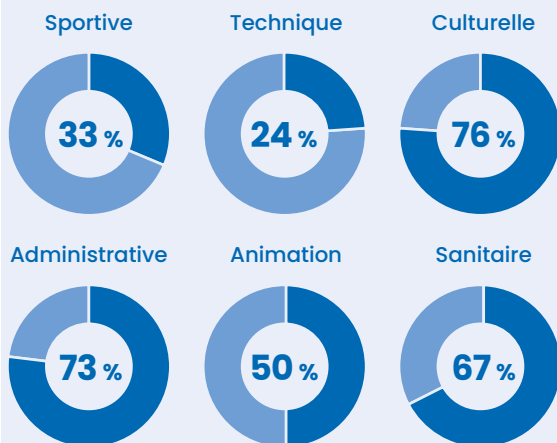
La direction *Patrimoine* mène une étude sur la mixité des locaux dédiés au personnel, notamment pour les sanitaires et des vestiaires. Des travaux sont progressivement réalisés pour créer ou aménager les espaces, de manière à accueillir aussi bien les femmes que les hommes, sur tous les sites de la MEL.

11. Les chiffres clés 2022

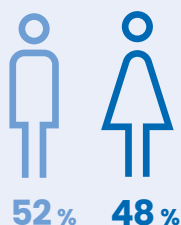
Répartition globale sur emploi permanent



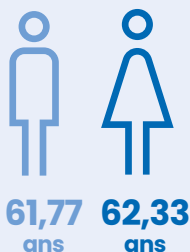
Répartition des femmes dans chaque filière



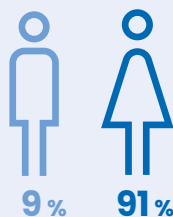
Absentéisme hors maternité et paternité



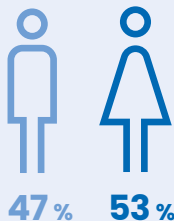
Âge moyen de départ à la retraite



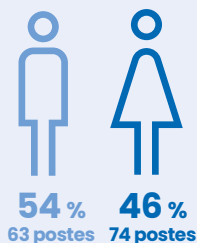
Temps partiel (203 agents et agentes)



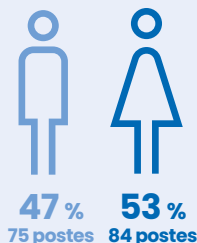
Mouvements entrées définitives



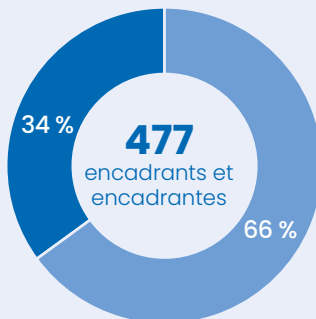
Recrutements internes



Recrutements externes

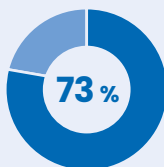


Répartition des encadrants jusqu'aux chefs d'équipe

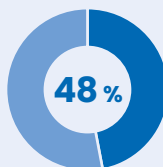


Répartition des femmes encadrantes

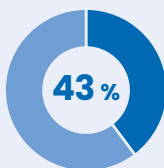
DGS, DGAS, adjoints DGAS



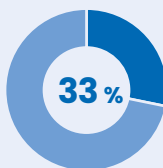
Directrices, directrices



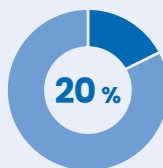
Chefs et cheffes de service



Responsables d'UF



Chefs et cheffes d'équipe



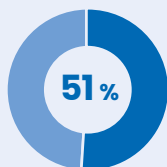
■ Femmes ■ Hommes

Focus sur le nombre d'emplois fonctionnels (DGS, DGA) au 1^{er} novembre 2022 : **3 hommes et 7 femmes**

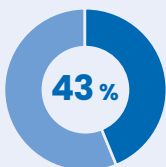


Répartition des femmes par catégorie

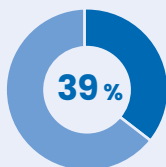
Catégorie A



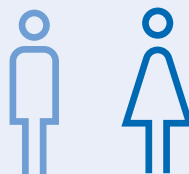
Catégorie B



Catégorie C



Rémunération salaire net mensuel moyen

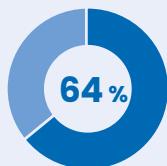


2858 € 2866 €

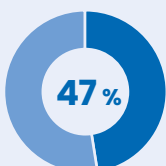
Le handicap à la MEL

Répartition des femmes

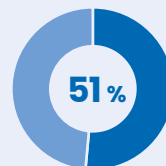
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C

Taux d'emploi direct à la MEL : **8,55 %**

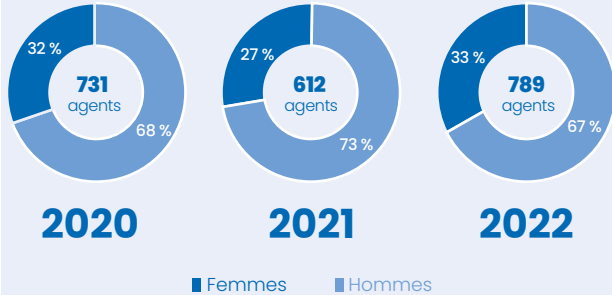
Accidents

(de travail, de trajet
ou maladie professionnelle)

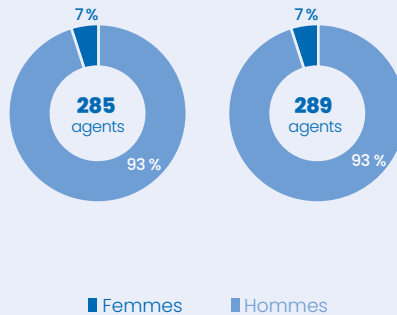
74 hommes 42 femmes



Heures supplémentaires



Astreintes



Somme des 10 rémunérations les plus élevées des agents et agentes

La MEL publie sur son site internet la somme des 10 rémunérations les plus élevées de ses agents et agentes, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

En 2022, cette somme s'élève à 1 195 000 € et elle se répartit entre **quatre femmes** et **six hommes**.



↳ Visuel du site internet de la MEL



12. Focus sur la promotion

Avancement de grade au 31/12	Promouvables hommes	% hommes	Promus hommes	% hommes	Promouvables femmes	% femmes	Promues femmes	% femmes
2020	251	52 %	78	58 %	232	48 %	57	42 %
2021	217	52 %	67	43 %	203	48 %	89	57 %
2022	473	57 %	87	64 %	354	43 %	50	36 %

Promotion interne	Promouvables hommes	% hommes	Promus hommes	% hommes	Promouvables femmes	% femmes	Promues femmes	% femmes
2020	681	65 %	37	67 %	366	35 %	18	33 %
2021	648	63 %	28	62 %	374	37 %	17	38 %
2022	1287	62 %	25	64 %	782	38 %	14	36 %

***B - L'égalité
femmes-hommes,
la diversité : mise
en œuvre dans
les politiques
publiques***

1. La politique de la ville

La politique de la ville est une politique publique nationale qui vise le développement des quartiers qui cumulent des difficultés de tous ordres (social, économique, scolaire, accès aux droits, etc.). Elle s'attache à réduire les inégalités entre ces quartiers et les territoires au sein desquels ils s'inscrivent, à améliorer les conditions de vie de leurs habitants et habitantes.

Conclu à l'échelle du territoire de la MEL, le contrat de ville repose sur trois piliers :

- **la cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- **le renouvellement urbain et le cadre de vie** : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accession à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- **le développement économique et l'emploi** : le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants et habitantes des quartiers prioritaires ;

Ce contrat doit notamment permettre la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la

politique de la ville. À cet égard, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes constitue un axe fort des actions et travaux entrepris par le service *Politique de la ville*.

Le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU)

La question de l'inclusivité des espaces publics traitée sous le prisme du genre

En coordination avec la MEL, un groupement de recherches (Sociotopie, Powa et SDS) a lancé une réflexion sur l'espace public en tant qu'espace non neutre, afin de tenter de comprendre les différences de pratiques de l'espace entre les usagers et les usagères.

Cette réflexion s'est concrétisée par un accompagnement local sur huit sites sur le territoire de la MEL : Wattignies (Blanc Riez), Loos (Les Oliveaux), Mons-en-Barœul (Henri Dunant et Parvis Lamartine), Lille (Faubourg d'Arras et Jacques Fébvrier), Roubaix (Epeule) et Tourcoing (la Bourgogne).

À l'échelle métropolitaine, plusieurs ateliers ont eu lieu :

- réunion de lancement de mission (octobre 2021), première étape de coordination nécessaire avant une campagne de sensibilisation auprès des professionnels ;
- atelier collaboratif (mai 2022) « imaginer un futur inclusif » ;
- atelier collaboratif (juin 2022) « genre, insécurité et sentiment d'insécurité ».

Au fil de l'année, divers ateliers, visites et rencontres avec les différents acteurs ont pu voir le jour, afin de coordonner les équipes avec les habitants et la réalité du territoire.

Les premiers résultats de la démarche démontrent le besoin de repenser la manière de concevoir les espaces publics

et urbains en raison d'un rapport différencié des femmes dans la pratique de l'espace, remettant ainsi en question le concept d'espace public, censé appartenir à chacun de la même manière. C'est la raison pour laquelle la question de l'inclusivité apparaît dans l'étude en tant que critère déterminant, capable de valider ou d'invalider un projet.

À l'issue du dernier atelier ayant eu lieu le 7 mars 2023, le dossier « Vers des espaces publics plus inclusifs ? » à destination du grand public a été rédigé par le groupement en coordination avec la MEL afin de synthétiser l'ensemble de la réflexion sur les usages et l'espace public, tout en reprenant des concepts sociologiques clefs utiles à la compréhension des enjeux principaux que soulève la question de genre dans la conception urbaine.

En complément de ce dossier, une étude de cas par site a été réalisée, permettant d'avoir un diagnostic complet des différents espaces concernés par le programme.

Les suites de la démarche :

Plusieurs actions ont été pensées à la suite de la concertation entre la MEL et le groupement de recherches. L'objectif est de garder un dynamisme face à la démarche, afin de mettre en place des actions rapidement :

- création d'un groupe de travail en interne, à développer par la suite avec un animateur externe ;
- création d'un « guichet » inclusif ouvert en interne afin de permettre aux responsables de projets de consulter des experts et expertes en la question, ayant intégré dans leur mode de fonctionnement les bonnes questions à se poser, afin de savoir si les projets prévus correspondent aux critères d'inclusivité ;

- besoin de coordination avec les différents acteurs de projets par rapport au sujet afin de garder une vision multipartenariale dans un esprit de collaboration ;
- animation d'ateliers multiples interne/externe : séminaires, conférences, petit-déjeuner et groupes de travail. Besoin de développer une conscience collective et de diffuser une culture de l'innovation en termes d'inclusivité ;
- test des outils présentés dans l'outillathèque du dossier final sur le terrain organisé par la MEL et un animateur externe : « terrain accompagné » et visites de sites avec les différentes directions de projets NPRU impliquées.



↳ Photographie représentant des silhouettes tenant des panneaux avec des messages sur la prise en compte du genre dans l'espace public

Le soutien aux projets dans le cadre du contrat de ville

Dans le cadre de sa programmation annuelle au titre du contrat de ville, la MEL apporte son financement à des actions portées par des associations qui œuvrent au sein des quartiers poitiques de la ville.

**Actions
soutenues
par le
service
Politique
de la ville
illustrant
l'égalité
entre les
femmes et
les hommes
et la
diversité**

Une attention particulière est portée à la question de l'égalité des genres. C'est pourquoi le service *Politique de la ville* veille à ce que les actions déposées par les associations tendent à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et demande à celles-ci de mettre en place des indicateurs permettant de quantifier la part de chaque genre.

Soutien aux étudiants

ARELI

Programme Émergence



33% 67%

Le programme d'ARELI vise à favoriser l'émancipation des jeunes des quartiers par l'école et les études supérieures. Un accompagnement humain et financier est mis en œuvre pour lever les freins, mettre les jeunes en action aux côtés des entreprises, afin qu'ils deviennent des exemples dans leurs quartiers.

L'association travaille sur le lien entre le lieu d'études, le jeune et l'entreprise via un système de mentorat, qui met en relation les jeunes avec une personne active en entreprise. Le programme s'attache également au lien social dans les quartiers en engageant les lauréats par contrat à s'investir dans une action citoyenne pendant leurs études. Cet engagement bénévole vise le plus souvent à aider des publics concernés par la politique de la ville : aide aux devoirs pour des élèves de collèges et lycées, alphabétisation, organisation d'événements sportifs ou culturels dans les quartiers prioritaires.

Enfin, via le programme, ARELI cherche à insuffler l'envie d'entreprendre, en mettant ses lauréats et lauréates en relation avec des créateurs et créatrices d'entreprise, qui parlent de leurs expériences et démystifient le geste de créer. Côté emploi, les jeunes sont également accompagnés lorsqu'ils sont diplômés, s'ils en ont besoin.

Mentorat, réussite éducative & lutte contre les discriminations

ARTICLE 1

Mentorat à destination des étudiants et étudiantes



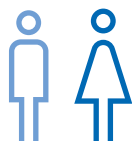
50% 50%

Article 1 développe des programmes de mentorat sur le territoire de la MEL via de l'accompagnement individuel et un suivi personnalisé afin de soutenir les étudiants et étudiantes issus des milieux populaires dans la poursuite de leurs études, la lutte contre le décrochage scolaire et leur insertion professionnelle. En complément du mentorat individuel, Article 1 propose également un parcours d'accompagnement collectif aux étudiants identifiés en ayant besoin.

L'association expérimente également en 2023 un nouveau format de Mentorat « Vers le sup' » à destination des élèves de lycées.

AFEV (Association fondation étudiante pour la ville)

Mentorat étudiant à destination des enfants, collégiens et lycéens



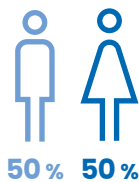
50% 50%

L'AFEV développe son programme de mentorat éducatif par un étudiant ou une étudiante mentor bénévole. Ce dispositif permet à un étudiant ou une étudiante de s'engager deux heures par semaine auprès d'un enfant ou d'un jeune ciblé par un établissement scolaire, sur de l'accompagnement scolaire, de l'ouverture culturelle, la projection dans l'avenir, la confiance en soi, via des sorties culturelles ou des activités ludiques, des visites de campus etc.

L'originalité du mentorat porté par l'AFEV réside dans sa valorisation de la population étudiante. Les bénévoles mentors et les volontaires en service civique sont formés et sensibilisés à la question des stéréotypes de genre.

LA CLÉ (Lille association compter lire écrire)

Mentorat de jeunes primo-arrivants



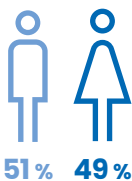
Le dispositif de mentorat mis en place par LA CLÉ consiste en un accompagnement individuel d'élèves primo-arrivants par des formateurs et formatrices bénévoles dans les savoirs de base, lire, écrire, compter, parler français, à raison d'une à deux heures hebdomadaires. Chaque jeune est suivi et accompagné par le même bénévole tout au long de l'année scolaire.

L'objectif est triple : prévenir les situations d'illettrisme et d'analphabétisme, favoriser l'intégration scolaire et sociale et éviter le décrochage scolaire des jeunes primo-arrivants, en leur donnant les moyens de comprendre et de se faire comprendre.

Les formateurs et formatrices sont sensibilisés à la question des stéréotypes.

PROXIMITÉ

Parrainage et marrainage pour la réussite scolaire, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville de la MEL.



Dans le cadre de ses actions, l'association met tout en œuvre pour faciliter l'arrivée des jeunes filles dans ses programmes (lien avec la famille, recherche et mobilisation de marraines, etc.) en se fondant sur le constat global du phénomène d'autocensure qui biaise les choix d'orientation des jeunes

filles, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette démarche permet de mettre des jeunes filles en position de choisir leur orientation et de lever les freins en se projetant dans des filières et des métiers en tension où les femmes sont sous-représentées.

FACE MEL

Premier pas en entreprise



La fondation FACE MEL favorise la mise en œuvre et le développement d'actions contre les exclusions, notamment dans les domaines de l'accès à l'emploi, du développement économique local et de la prévention. Elle favorise également la mise en œuvre et le développement d'actions contre les discriminations.

L'action « Premier pas en entreprise » vise à proposer à un groupe d'élèves de quatrième et à au moins quatre enseignants de travailler sur un projet de découverte du monde professionnel incluant une immersion dans deux entreprises pendant une semaine (deux fois deux jours) et une exploitation du stage au collège sous la forme d'une restitution ou d'un événement.

Ce dispositif initié en 2016 permet à des élèves de quatrième de participer à un stage collectif inter-entreprises et inter-établissements afin d'accueillir un groupe mixte avec une diversité de collégiens et collégiennes. Lors de cette semaine, les jeunes vont pouvoir découvrir deux entreprises, leurs métiers, les valeurs, leur environnement par le biais de collaborateurs et collaboratrices d'entreprises et bénéficier d'ateliers thématiques délivrés par des partenaires, notamment sur l'entrepreneuriat, les discriminations, les compétences ou encore la mixité dans le monde professionnel. L'objectif de l'action est de donner

une même chance à tous les élèves dans la construction de leur projet d'orientation et dans la réalisation d'un futur stage de troisième de qualité.

ARRE : Association ressource pour la réussite éducative

Ensemble pour la réussite éducative - Parents chercheurs



33% **67%**

Depuis 2020, les groupes des « Parents chercheurs » se sont particulièrement intéressés aux questions d'inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent encore dans le couple et dans les rôles éducatifs auprès des enfants.

Ce sont des questionnements très régulièrement partagés par les parents en atelier.

Les groupes se forment à des outils relationnels qui sont toujours au service de la relation entre les femmes et les hommes afin de faire naître des prises de conscience et des changements durables dans la sphère familiale : à la fois dans la relation de couple, mais aussi dans l'éducation des enfants. Ainsi par exemple, en 2021, le groupe « Parents chercheurs » de Moulins a créé trois planches de bande dessinée qui ont porté directement sur les inégalités femmes-hommes : « Stéréotypes de genre », « Coéducation », « S'organiser autrement ». Le rapport entre les femmes et les hommes est donc en permanence interrogé dans les groupes « Parents chercheurs » ouverts autant aux femmes qu'aux hommes.

Association IRIS formation

Démarche et action positive de prévention et de lutte contre les discriminations



50% **50%**

Lutter contre toutes les formes de discrimination est l'essence même du projet d'IRIS formation. L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante de ses préoccupations.

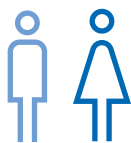
Une partie des ateliers pédagogiques s'inscrivent dans la promotion de l'égalité femmes-hommes.

À travers les ateliers, les jeunes sont amenés à réfléchir sur les stéréotypes, les préjugés ainsi que sur certaines attitudes, comportements ou habitudes culturelles produisant encore trop souvent des discriminations sexistes dans notre société.

Accompagnement spécifique du public féminin en quartiers prioritaires de la politique de la ville

FACE MEL

Accompagnement à l'orientation des collégiennes



50 % 50 %

L'orientation après la troisième est une étape clé dans le parcours d'un jeune et plus particulièrement dans celui des collégiennes. Celles-ci s'autocensurent malgré de bons résultats scolaires. Elles ne vont pas forcément viser les métiers qui les intéressent mais plutôt ceux qu'elles pensent devoir exercer. Les stéréotypes et les représentations qu'elles ont des métiers dits masculins ou dits féminins sont encore plus renforcés chez les jeunes issus des QPV. Afin de casser ces représentations et de les accompagner, FACE MEL propose deux actions autour de l'orientation et de la découverte des métiers : « Les filles ont le sens de l'orientation » et « Wi-Filles ». Les rencontres avec des marraines, professionnelles permettront aux collégiennes de se projeter à travers des rôles modèles. Cette projection est primordiale pour leur orientation future et vise à ouvrir le champ des possibles.

« **Les filles ont le sens de l'orientation** » est un programme complet sur l'année scolaire de quatrième qui se poursuit de manière plus ponctuelle sur le niveau troisième. Il permet aux jeunes filles de travailler sur leur projet professionnel et d'orientation et d'ouvrir le champ des possibles.

« Wi-Filles » est un programme d'initiation au numérique et à ses métiers, destiné à des collégiennes de la cinquième à la troisième. Il vise à promouvoir l'inclusion numérique des jeunes filles avec l'intervention de collaborateurs et collaboratrices d'entreprises. L'objectif étant de constituer un groupe de collégiennes qui deviendront des ambassadrices des filières numériques et de ses métiers.



↳ Photographie de collégiennes participant à l'atelier « Wi-Filles »

GRDR

Faciliter l'insertion sociale des femmes immigrées par l'apprentissage sociolinguistique

Ce projet vise à améliorer plus largement l'accès aux droits des femmes immigrées habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit de répondre aux enjeux de l'intégration des femmes immigrées à travers trois axes déclinés de façon complémentaire :

- favoriser l'apprentissage de la langue, vecteur d'accès aux droits et d'insertion professionnelle : programmes d'ateliers sociolinguistiques, ateliers sur des thèmes d'accès aux droits et la société française seront menés : l'école en France, le système électoral, l'accès au

- logement, les droits des femmes etc. Un suivi individuel permettra d'évaluer les besoins linguistiques et de compréhension des codes sociaux et la progression des femmes. Ces ateliers pourront également prendre la forme d'ateliers artistiques afin d'expérimenter d'autres modes d'expression ;
- rendre lisible l'offre de pratiques langagières sur le territoire de la MEL et soutenir la mise en réseau et l'échange de pratiques des acteurs de l'enseignement-apprentissage du français ;
 - renforcer les connaissances et les compétences des acteurs sociaux (professionnels et bénévoles de l'action sociale, sanitaire, de l'enseignement de la langue) en terme d'approche interculturelle afin que leur pratique tienne compte du parcours et des vulnérabilités particulières des femmes migrantes.

Médecins solidarité Lille (MSL)

Groupe de parole et d'écoute pour les femmes en situation de précarité

Les femmes en situation de précarité, reçues à Médecins solidarité Lille, sont exposées à des conditions de vie difficiles. La pauvreté les fragilise et peut entraîner des problèmes de santé, liés notamment à un environnement quotidien dégradé (logements insalubres, violences, précarité, etc.), la santé étant moins accessible à la plupart des femmes habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le groupe de parole proposé par Maison solidarité Lille a pour but :

- de transmettre de l'information autour de la santé et du bien-être physique et mental : consentement, égalité femmes-hommes, sexualité (de la prévention : infections sexuellement transmissibles, contraception, violences) ;
- proposer un suivi médical personnalisé : médecine générale, gynécologie, suivi psychologique, protections périodiques à disposition pour lutter contre la précarité menstruelle. Le groupe est pensé comme une passerelle vers le soin.

2. Le développement économique

Les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes

Le programme « MEL toi du territoire »

Le programme « MEL toi du territoire » s'intègre au mois de l'égalité entre les femmes et les hommes, en mars. De nombreuses thématiques sont abordées : l'entrepreneuriat et le bénévolat au féminin, action « les femmes font leur cinéma », l'exposition : « Femmes dans la cité, femmes engagées », clôture du mois par le CORIF, etc.

- La reprise d'activités par les femmes : dans le monde des affaires, les femmes réalisent moins de 10 % des reprises d'entreprise, actualité qui a donné sens à l'évènement sur la reprise d'activités au féminin, le 6 mars, pour l'ouverture de « MEL toi du territoire ». 250 personnes ont assisté à cette plénière sur la relève des femmes centrée autour des tables-rondes de rencontres d'entrepreneures ayant réussi leur reprise.
- Les actions égalité par le CCAS de Roubaix et le collectif égalité : le mois des femmes est organisé dans le cadre du programme « MEL toi du territoire » par la MEL, le collectif égalité, la Ville de Roubaix et le CCAS de Roubaix. Ce mois très riche en activités a concerné environ 25 associations actrices et a mobilisé plus de 1500 femmes. Ce mois de l'égalité laisse une place importante à la prise de conscience des femmes dans leur rôle d'actrice de l'emploi et la création d'activités.

L'entrepreneuriat au féminin

Muni d'un portefeuille de sept dispositifs assez complémentaires, le pilier création d'activités au féminin est l'un des plus fourni au pôle *Développement économique et emploi* : soutien à l'activité économique, financement, coaching, responsabilité sociale, etc.

- **Soutien à l'entrepreneuriat au féminin par Little big women** : Little big women mêle les accompagnements collectifs et individuels pour permettre aux participantes d'ouvrir le champ des possibles en concrétisant la création de leurs activités. 180 personnes bénéficient d'un temps d'information collectif, 140 d'un accompagnement individuel. Une quinzaine d'ateliers thématiques, par groupe de 20 personnes, est organisé pour répondre aux besoins des bénéficiaires.
- **Entrepreneures dans la ville** : l'association Sport dans la ville soutient les débuts de nombreuses créatrices d'entreprises. Elle met en place un parcours de formation à l'entrepreneuriat de 20 mois qui bénéficie aux jeunes filles, issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville, motivées et ayant un projet.
- **Formation renforcée programme We UP !** : le programme de formation « We UP ! » a pour objectif de faciliter la réussite du parcours entrepreneurial. Il porte sur des thématiques diverses demandées par des femmes suivant le cursus de formation : la posture et la négociation commerciale, la stratégie, la gestion, le management, le leadership et l'affirmation de soi, le financement et le rapport à l'argent, etc.
- **Les Middle Work au Féminin** : cette action, regroupant cinq réseaux de femmes entrepreneures et 150 participants et participantes, s'est déroulée pour la première fois au sein de la ruche d'entreprises MEL de Tourcoing en 2019. Fort de son succès, une troisième édition est programmée en novembre 2023. Cette action poursuit

quatre objectifs : promouvoir les différents accompagnements dont elles peuvent bénéficier, mettre en lumière le réseau des ruches d'entreprises MEL, présenter différents clubs / réseaux féminins existants sur la métropole et partager des retours d'expériences d'entrepreneures.

- **Les club Pow'HER** : organisé pour la première fois en 2019 par la Maison de l'emploi du Roubaisis, Pow'Her a pour but de sensibiliser les femmes à l'entrepreneuriat, sur la base d'une accroche de détermination : « car oui, être une femme et créer sa propre activité c'est possible ! ». Depuis 2021, ce projet rayonne également à travers un temps fort annuel qui permet aux femmes qui se sentent seules ou démunies dans leur projet de trouver les appuis nécessaires pour relancer leur activité entrepreneuriale. 15 femmes sont en lice pour l'édition 2023.
- **Club Initiative Lille Métropole Nord (ILMN)** : l'association ILMN a fait le pari par l'installation de son club de créateurs et créatrices de permettre aux femmes de se soutenir mutuellement et de réussir leur projet entrepreneurial.
- **Soutien financier des créatrices** : l'association Nord actif soutient l'entrepreneuriat au féminin, par le biais de garanties bancaires qui peuvent atteindre 80 % de couverture sur les prêts bancaires contractés par des femmes créant leur entreprise (garantie Égalité Femmes).

Les actions d'insertion professionnelle, de coaching et de financement

- **Le « Savoir accompagner sur mesure » par le CIDFF** : ce projet consiste à lever les freins qui empêchent les femmes les plus éloignées de l'emploi d'y accéder, en tenant compte de leur capacité de diagnostic et en appliquant une méthodologie de l'accompagnement agile et iconoclaste (ateliers coaching, écoute, formation, sport, accès au droit). 160 femmes ont ainsi été accompagnées entre 2022 et 2023.

- **Booster la féminisation de l'offre de formation numérique** : les sessions HTM'Elles ont pour objet de faire découvrir les métiers du numérique en construisant des parcours de découverte de ces métiers. Sur 217 femmes participantes, 55 % ont choisi d'activer un projet numérique comme reconversion professionnelle et 32 % ont intégré une formation numérique.

- **Soutien financier de la démarche d'obtention du label « égalité et diversité » de l'AFNOR** : créé par l'État, en lien avec les partenaires sociaux et des experts RH depuis 2008, ce label permet d'attester que les processus de recrutement, d'intégration et de déroulement de carrière agents et agentes ne sont pas de nature à provoquer des discriminations. Il témoigne de l'engagement des organismes dans le cadre de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La MEL souhaite prouver son investissement dans la promotion de l'égalité, de la diversité et la lutte contre la discrimination grâce à différentes actions notamment la charte métropolitaine pour l'emploi des seniors, l'implication dans le PAQTE, la mise en place du « pacte pour le développement économique et l'emploi en faveur des quartiers prioritaires », « MEL toi du territoire », le futur plan d'action égalité et diversité 2024-2026, la stratégie handicap, la stratégie sénior, etc. La MEL ayant décidé de viser l'obtention du label en 2024, la direction *Économie de proximité et emploi* du pôle *Développement économique et emploi* qui pilote le partenariat avec FACE MEL a mobilisé financièrement ladite structure pour accompagner le pôle *Ressources humaines, innovation et dialogues* dans cette démarche jusqu'en fin d'année 2023.

- **Les auto-Diag ESG en ligne : évaluation des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance** : l'objectif est d'évaluer les pratiques des entreprises en la matière de responsabilité sociétale des entreprises

et de les inciter à faire évoluer celles-ci. Les auto-diag sont aussi un outil de sensibilisation sur la question égalité entre les femmes et les hommes.

Les actions en faveur de la diversité

L'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes issues des migrations

Le projet s'appuie sur deux axes : l'accompagnement des bénéficiaires et le renforcement des compétences des différents acteurs qui sont amenés à intervenir auprès de ce public.

Ce projet touche 70 personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des quartiers de veille, majoritairement issues des diasporas, plus de la moitié de ce public sont des femmes.

Sensibiliser et accompagner des porteurs de projets : l'ADIE

Il s'agit de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous ceux qui le souhaitent grâce au microcrédit et à un accompagnement renforcé dans les quartiers politique de la ville de la métropole lilloise en 2023. 75 habitants bénéficient de ce projet.

Duo for a job

Duo for a job est une start-up sociale créée en 2012 à Bruxelles et active en France depuis 2019. Elle propose un programme de mentorat intergénérationnel et interculturel en mettant en contact des jeunes issus de l'immigration (18-33 ans) avec des mentors bénévoles de plus de 50 ans. Les résultats de ce dispositif sont élevés : 80 % de mise à l'emploi en trois mois grâce à une méthode qui mêle atouts personnels, collectifs et techniques (enthousiasme, autonomie, fibre commerciale, action sociale, etc.). En 2022, plus de 500 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Un programme de lutte contre les discriminations à l'embauche : l'étude Melodi

La Métropole Européenne de Lille et ses partenaires partagent la volonté de combattre les discriminations à l'embauche qui sont sources d'inégalités et d'exclusion du marché de l'emploi pour les personnes qui en sont victimes. Forte de cette conviction, la MEL a souhaité prendre la mesure de ces discriminations en répondant favorablement à la proposition de l'université Gustave Eiffel afin d'élaborer une opération de testing auprès de 3000 employeurs publics et privés de la métropole lilloise.

Intitulée Melodi pour Mesure locale des discriminations selon l'origine, l'adresse, et le sexe à l'échelle de la MEL, cette étude a été réalisée de mai à novembre 2021. Inédite par son ampleur, elle constitue la première opération de testing conduite à l'échelle d'une métropole française.

Consulter la synthèse de l'étude : <https://www.calameo.com/mel-metropole-europeenne-de-lille/books/005117137a6be6fd3cf33>

Le retour à l'emploi des seniors en entreprise

Au sein du pôle *Développement économique et emploi*, le service *Emploi* pilote l'action Atout'Age. Cette initiative est destinée à impulser une politique de ressources humaines « emploi senior » auprès des entreprises de la MEL. Les objectifs sont de favoriser le retour à l'emploi des seniors en favorisant une politique de recrutement non discriminante et leur maintien dans l'emploi en incitant et en accompagnant les entreprises du territoire à anticiper et à gérer les impacts du vieillissement de leurs équipes.

Actions récurrentes :

- organisation d'ateliers à destination des entreprises sur les questions de santé, de prévention de l'usure au travail, d'aménagement de fin de carrière, de maintien de l'employabilité, d'accompagnement au départ à la retraite, etc. Neuf ateliers ont été organisés en 2022 mobilisant 161 participants ;
- un club de l'engagement Senior : sept entreprises du territoire engagées durant quatre séances pour travailler concrètement sur les actions en faveur des salariés seniors ;
- accompagnement d'entreprises volontaires sur le sourcing de demandeurs et demandeuses d'emploi seniors ;
- signature de la charte d'engagement en faveur de l'emploi senior par de nouvelles entreprises : neuf entreprises ont signé la charte en 2022 ;
- labellisation des entreprises signataires de la charte de 2019 : 13 entreprises ont été labellisées par la MEL, après un bilan réalisé sur des critères précis.

Actions ponctuelles :

La soirée des Trophées Seniors du 7 septembre 2022 a réuni 110 participants : la remise du Label « Emploi Senior » aux 13 entreprises ayant mis en place et réalisé un plan d'actions en cinq axes :

- maintenir en santé ses salariés tout au long de leur vie professionnelle ;
- accompagner les salariés dans une logique d'engagement tout au long de leur vie professionnelle ;
- encourager l'acquisition de nouvelles compétences pour tous les salariés, quelques soient leur ancienneté ;
- veiller à la transmission de compétences des personnes expérimentées dans l'entreprises ;
- mener une politique de recrutement non discriminante favorisant l'intergénérationnel.

En décembre, le « **job dating tour senior** » est lancé à Tourcoing et six dates prévues sur le territoire métropolitain en 2023. Celui de Tourcoing a mobilisé 30 entreprises pour 150 demandeurs d'emploi.

Un engagement qui se poursuit en 2023 jusqu'en 2025

Dans un contexte d'allongement des carrières et après l'adoption de la réforme des retraites, l'emploi des seniors est un enjeu de société majeur. Représentant 30 % de la population active de l'arrondissement de Lille, les seniors représentent 26 % des demandeurs et demandeuses d'emploi, et leur nombre ne cesse de progresser (+123 % en 10 ans), annonçant des problématiques importantes sur le maintien dans l'emploi comme sur le recrutement. Sans une action volontariste en faveur du maintien et du retour dans l'emploi, les seniors demeureront confrontés à un réel risque d'éviction du monde du travail.

2023 a vu l'organisation de rencontres territoriales sur l'emploi senior, réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et organisations syndicales du territoire afin de dégager de nouvelles actions concrètes à mettre en œuvre, et sensibiliser les entreprises, leurs responsables et les services RH.

Cinq job dating senior sont prévus, avec un objectif de 600 candidats et 120 entreprises mobilisés, avec une ambition de 60 % de retour à l'emploi.

D'ici à 2025, la MEL vise également l'engagement de 100 entreprises à signer la charte et 50 entreprises labellisées. Par ailleurs, les seniors seront identifiés comme un public cible du partenariat de la MEL avec Pôle emploi, afin de conjuguer les efforts. Le contexte de tension de recrutement sur le marché du travail leur offre en effet de nouvelles perspectives que la MEL doit les accompagner à saisir.

3. Les transports et la mobilité

La généralisation de la descente à la demande

La descente à la demande permet à chaque usager et usagère du réseau de bus Ilévia de descendre entre deux arrêts sur simple demande, en soirée. L'objectif est de faciliter la mobilité de tous en permettant une descente au plus proche de sa destination. Une expérimentation était menée sur quelques lignes de bus depuis 2019. Le bilan positif a conduit à une généralisation du dispositif en juin 2022. La descente à la demande est donc proposée sur l'ensemble des lignes de bus après 22h et jusqu'à fin de service pour les voyageurs hommes comme femmes.

Le lancement du dispositif « Angela »

En partenariat avec les services de police, le dispositif « Angela » a été déployé dans les agences commerciales de Lille. Ce dispositif permet aux victimes de harcèlement de se signaler auprès d'un personnel du réseau de transport en commun. Elle peut ainsi être prise en charge et mise à l'abri dans une agence commerciale par le personnel Ilévia.



↳ Photographie prise lors du lancement du dispositif « Angela » représentant des personnes écoutant sa présentation

Les marches explora- toires

Cette démarche a remporté le prix « coup de cœur » du jury des CX Awards, concours récompensant les entreprises ayant développé des opérations d'amélioration client.

Ce prix a été attribué pour la méthode des « marches exploratoires » menées par des femmes sur le réseau de transport et aux abords des stations de métro. Entendre les femmes parler de leur expérience a permis une prise de conscience collective sur la mobilité des femmes dans les transports.

4. L'habitat

Le programme local de l'habitat

Au titre de son troisième Programme local de l'habitat, la MEL s'affirme comme une métropole solidaire auprès des publics les plus en difficulté ou vulnérables dans leur accès ou leur maintien dans le logement. Elle poursuit la diversification de l'offre en matière d'habitat pour permettre à toutes et à tous de se loger dans un cadre adapté à tous les besoins : des jeunes aux seniors en passant par les publics précaires, les familles monoparentales, etc.

Une attention particulière est apportée aux besoins en hébergement d'urgence et en habitat adapté. Un soutien particulier est proposé sur l'offre à destination des publics victimes de violences, déficitaire au regard de l'importance des violences conjugales et des mises à l'abri à opérer sur notre territoire. Pour y contribuer, la MEL et les villes volontaires mobilisent leurs ressources propres et leur patrimoine foncier et immobilier.

Les places d'héberge- ment aidées par la MEL

En 2022, 208 700 € (en progression par rapport aux années précédentes) pour 198 places d'hébergement pour femmes isolées ou femmes vulnérables avec enfants.

Il s'agit de centres d'accueil d'urgence ou de réinsertion sociale ou de logements dans le diffus dont les occupantes font l'objet d'un accompagnement qualitatif :

- Accueil fraternel roubaisien (AFR) : 28 places aidées ;
- Silfa : 139 places aidées (au lieu de 96 places en 2021) ;
- Olympe porté par Solfa et La Sauvegarde du Nord : 45 places auxquelles il faut ajouter une aide de la MEL pour équiper et meubler les hébergements au bénéfice de 31 femmes et enfants.

Les aides à la création et la pré- figuration d'Olympe

À cet effort, s'ajoutent des places aidées au titre des GAPAS (habitats inclusifs pour personnes handicapées) : 15 places, qui accueillent indifféremment des femmes et des hommes accompagnés sous un même toit.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2021, les associations SOLFA et La Sauvegarde du Nord ont été retenues pour développer le dispositif Olympe, lieu d'hébergement innovant dans sa conception et son offre d'accompagnement de femmes avec enfants en situation de vulnérabilité, victimes de violences.

Dans le cadre de la contractualisation État-MEL relative à la lutte contre la pauvreté, des co-financements ont été mobilisés pour la création et la préfiguration de ce dispositif, soit au titre de l'activité 2022, 748 828 € dont 327 310 € de la MEL (aide à la pierre) et 421 518 € de l'État (fonctionnement).

Les dispositifs partena- riaux d'accès prioritaire au logement

Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD):

Les femmes victimes de violences sont un public prioritaire PDALHPD et de la mise en œuvre accélérée du dispositif « Logement d'abord ». La MEL copilote ce dispositif sur le territoire métropolitain, aux côtés de l'État et du Département.

Dans ce cadre, un partenariat étroit avec les acteurs associatifs et institutionnels permet le repérage des femmes victimes de violences en attente de logement social. Une solution de relogement prioritaire est recherchée en lien avec les organismes de logement social et l'Union régionale pour l'habitat des Hauts-de-France.

En 2022, 217 ménages (femmes seules ou femmes avec enfants) victimes de violences ont été inscrits au PDALHPD,

soit -2,69 % par rapport à 2021. C'est la première année de stabilisation pour ce public. 121 ménages ont trouvé une solution de relogement dans le parc social.

Une action renforcée a également été engagée dans le cadre du PDALHPD pour favoriser l'accès au logement des ménages en situation de rue : l'organisation d'un temps dédié à la rencontre entre les ménages, accompagnés de leur référent social, et les bailleurs sociaux. Il s'agit d'une action portée par la Coordination mobile accueil orientation (CMAO), avec le soutien de la MEL, membre du réseau métropolitain des lieux d'accueil et d'information des demandeurs de logement.

Un « bail dating » s'est déroulé sur une matinée dans les locaux de la MEL (Biotope) au printemps 2023, avec l'objectif de favoriser l'égalité de traitement des demandes de logement social des publics défavorisés et de favoriser la levée des représentations sur les publics hébergés ou accompagnés par les accueils de jour ou le SAMU social.

Dispositif « Mutations bloquées/complexes »

Les victimes de violences (familiales, de voisinage, etc.) sont également un public prioritaire du dispositif « Mutations bloquées/complexes », piloté l'Union régionale pour l'habitat et par la MEL. Sur l'année 2022, 29 ménages victimes de violences ont été accompagnés dans leur demande de mutation pour un relogement prioritaire.

Enfin, le Fonds Solidarité Logement (FSL) 2022 a soutenu les associations suivantes pour l'accompagnement social de femmes victimes de violences (actions d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et actions collectives liées à la recherche de logement) :

- association Louise Michel - Villeneuve d'Ascq (116 880 €) ;
- association SMN - Maison familiale Pierre Caron (50 220 €) ;
- association SOLFA (132 000 €).

La direction Habitat passe au Facile à lire et à comprendre (FALC)

La direction *Habitat* a engagé en 2022 la création d'une « boîte à outil FALC » dédiée au logement, pour rendre facile à lire et à comprendre les démarches administratives liées au logement. Ces travaux portent sur de multiples sujets : la demande de logement social, les aides FSL, les solutions logement du PLH 3, la rénovation énergétique du parc privé (Amélio).

Elle s'appuie sur un partenariat opérationnel avec l'Union départementale « Les Papillons Blancs du Nord » et l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Fives. Les premiers documents FALC seront disponibles au deuxième semestre 2023.

Dans ce cadre, des temps de sensibilisation sont organisés en lien avec ce partenaire. Ainsi les 6 et 13 janvier 2023, 100 agents et agentes de la MEL ont bénéficié d'une séance dédiée aux principes FALC, visant à simplifier, expliciter les documents publics pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Le 27 juin 2023, la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA), co-organisée par les directions *Mobilité* et *Habitat* et ouverte aux partenaires, a consacré sa demi-journée à la méthode FALC (145 participants).

5. Le handicap et l'accessibilité

La sensibilisation à l'accessibilité numérique

Un temps fort de sensibilisation au handicap et à l'accessibilité est organisé chaque année. Dans un contexte où la dématérialisation est de plus en plus présente et incitée par la législation, il est important de concevoir les outils et services numériques pour tous.

L'objectif est de sensibiliser les élus et élues comme les équipes de la MEL et des communes.

Le 27 juin 2022, 80 personnes ont participé à ce temps fort, en assistant à la conférence et profitant du forum inspirant regroupant sept stands d'associations ou de structures du territoire engagées sur le sujet.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

La Commission intercommunale pour l'accessibilité identifie les pistes d'amélioration pour rendre la MEL accessible à tous.

La CIA est un lieu de concertation entre la MEL, les associations du monde du handicap et les usagers. Cela veut dire que la MEL écoute leur avis.

La direction *Mobilité* anime la CIA, elle est présidée par Sébastien Leprêtre, vice-président en charge des transports et de la mobilité. 35 partenaires sont membres officiels de la CIA en 2022. En 2022, elle s'est réunie les 8 mars, 24 mars, 23 mai, 21 juin, 27 septembre et 8 novembre.

Elle fait le lien entre les différentes politiques métropolitaines avec l'ensemble des partenaires.

Les sujets traités en séance plénière :

- plan de mobilité : présentation de l'annexe Accessibilité ;
- plan de mobilité : phase de consultation.

Les sujets traités en groupe de travail :

- renouvellement du tramway et accessibilité des quais ;
- accessibilité du musée de la Bataille de Fromelles ;
- points d'apport volontaire de déchets ;
- accessibilité des aménagements en zones apaisées (zones 30, zones de rencontre, aires piétonnes) ;
- présentation du bilan du service Handipole pour l'année 2021.

6. La prévention des violences faites aux femmes

Le Schéma métropoli- tain de sécurité et de préven- tion de la délinquance (SMSPD)

Le SMSPD 2021-2026 comporte un axe intitulé « prévention des violences faites aux personnes vulnérables » au sein duquel est notamment traitée la problématique des violences faites aux femmes.

C'est dans ce cadre qu'en novembre 2022, comme chaque année, dans les jours qui précèdent et suivent la journée nationale contre les violences faites aux femmes, la MEL, a mis en place une campagne d'information et de sensibilisation aux violences faites aux femmes dans l'espace public (espaces publicitaires, affichages bus, métro, spots radio et cinéma).

2022 a ainsi été l'occasion de réactualiser et de rediffuser aux partenaires le guide de lutte contre les violences intrafamiliales.



↳ Visuel du guide de lutte contre les violences
intrafamiliales

Enfin, en 2022, plusieurs actions en lien avec la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes ont fait l'objet d'un soutien de la MEL :

- association L'Échappée : soutien à l'accueil de femmes victimes de violences (financement à hauteur de 5000 € dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville métropolitain) ;
- association Louise Michel : soutien à des actions de sensibilisation auprès des élus-élues et agents et agentes-agentes des communes de la MEL (financement à hauteur de 5000 €) ;
- association Solfa : co-financement, avec l'État et le Département, des actions d'une intervenante sociale en gendarmerie spécialisée sur la détection des situations de violences intrafamiliales et sur l'accompagnement des victimes (financement à hauteur de 12 500 € pour la MEL).

7. La culture

La médiathèque en ligne de la MEL

Disponible 24h sur 24, la Médiathèque en ligne de la MEL propose une offre de presse, une plateforme de formation et un catalogue de vidéo à la demande, gratuitement, à tous les métropolitains et métropolitaines abonnés à une bibliothèque métropolitaine.

La MEL veille à l'accessibilité de ces contenus. Certains sont en audiodescription et/ou sous-titrés. L'utilisateur a la possibilité d'agrandir les articles de presse et de l'ouvrir en lecture « Smart » adaptée aux écrans et plus fluide.

Afin de toucher différents publics, des documents sont proposés en langues étrangères, adaptés pour les personnes en situation de déficience visuelle, malentendantes ou sourdes.

Les partenariats culturels

Dans le cadre de son soutien aux événements culturels d'intérêt métropolitain, la MEL accompagne différents événements, festivals et initiatives portés par des associations.

Le service *Culture* intègre un recensement d'indicateurs sur le genre dans l'instruction des demandes de subvention, liés à la place des femmes dans le milieu culturel.

Voici un exemple de tableau d'indicateurs rempli par une structure dans sa demande 2023 : l'association Latitudes Contemporaines.

Exemple de tableau d'indicateurs rempli par une structure dans sa demande 2023 : Latitudes Contemporaines

	Bilan N-2 par rapport à l'année concernée par la demande (en %)	Bilan N-1 par rapport à l'année concernée par la demande (en %)
Part des femmes (auteure, librettiste, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, soliste, etc.) sur le nombre total d'artistes programmés sur la saison	60 %	55 %
<i>Dont porteuses de projet (metteuse en scène, chorégraphe, conceptrice, etc.)</i>	60 %	55 %
Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagnés	27 %	65 %
<i>Dont dans les productions</i>		
<i>Dont dans les coproductions</i>		
<i>Dont en résidences</i>		
Part des femmes dans l'équipe de la structure / total	54 %	80 %

Au total, pour la saison 2022 :

- 57 % des structures soutenues ont renseigné les indicateurs sur les artistes programmés ;
- 70 % des structures ont renseigné les indicateurs sur la part de femmes composant l'équipe de leur structure.

Ainsi, les femmes sont plus représentées au sein des équipes techniques des structures (66 % en 2022, 65 % en 2021 et 64 % en 2020 des structures ayant répondu au questionnaire).

En ce qui concerne la programmation d'actions culturelles sur la saison, la moyenne des réponses apportées tend vers une parité ou au moins une égalité de la part des femmes et/ou des hommes dans le milieu culturel (47 % en 2022, 47 % en 2021 et 53 % en 2020 des structures ayant répondu au questionnaire).

Réponse des structures aux Indicateurs quantitatifs relatifs à la place des femmes dans le milieu culturel

	Part des femmes (auteure, librettiste, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, soliste, etc.) sur le nombre total d'artistes programmés sur la saison	Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagnés	Part des femmes dans l'équipe de la structure / total
2022	47 %	55 %	66 %
2021	47 %	57 %	65 %
2020	53 %	60 %	64 %
Nombre de réponses en 2022	47	25	58
Pourcentage de réponse par rapport à 82 dossiers soutenus en 2022	57 %	30 %	71 %

De manière plus globale, les structures soutenues sont sensibles à l'égalité entre les femmes et les hommes et notamment à atteindre une parité à la fois au sein de leurs équipes techniques mais aussi institutionnelles tel qu'au sein des conseils d'administration ainsi que dans la programmation de leurs événements.

Enfin, en terme de représentativité institutionnelle au sein des Bureaux des associations, pour l'année 2023, sur 56 associations soutenues, 41 sont présidées par un homme et 15 sont présidées par une femme.

La C'ART

Les bénéficiaires du pass musées de la MEL sont majoritairement des femmes à 66 %, contre 34 % d'hommes. Les femmes achètent majoritairement des C'ART DUO (1 porteur de C'ART et 1 invité). La formule d'achats où l'écart entre les hommes et les femmes est le plus important est celle des C'ART pour les Amis des musées (64 % de femmes et 36 % d'hommes). En revanche, pour les C'ART Jeunes (jusqu'à 26 ans), les porteurs sont majoritairement des hommes (61 % contre 39 % de femmes). Enfin, la C'ART gratuite a été distribuée à 307 bénéficiaires en 2022 (58 % de femmes et 42 % d'hommes).

Il est également constaté que les femmes sont plus nombreuses à visiter (66 % des entrées sont réalisées par des femmes contre 34 % pour les hommes) et ceci toutes formules confondues. Cela pourrait indiquer que les femmes sont plus intéressées à participer ou à assister aux expositions pour lesquelles le pass a été acheté. La C'ART Jeunes est d'ailleurs plus utilisée par les femmes (73 %) que les hommes (27 %) alors que les hommes sont majoritaires lors de son achat.

Le musée de la bataille de Fromelles

Le musée actuel de la bataille de Fromelles a ouvert en 2014. Il abrite une importante collection d'objets et de documents retraçant l'histoire de la bataille de Fromelles. Dans le cadre de sa démarche pour l'accessibilité de la culture pour tous, le musée développe chaque année de nouvelles initiatives.

Pour conserver le label tourisme et handicap et proposer des visites adaptées à toutes et à tous, en 2022, le musée a déployé de nombreux dispositifs :

- réalisation d'un guide rédigé en écriture Facile à lire et à comprendre (FALC) ;
- lancement de visites guidées interprétées en langue des signes. Deux visites ont eu lieu à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie. Une autre visite a eu lieu à l'occasion des commémorations du 11 novembre ;
- élaboration d'un atelier sensoriel avec une artiste « nez » ;
- ajout de marchepieds afin que les personnes de petite taille aient accès aux objets des collections en hauteur.

Les Belles Sorties

Le dispositif Belles Sorties a déployé pour la deuxième édition une version estivale dédiée aux arts de la rue. L'ensemble du programme est conçu pour être accessible au plus grand nombre : familial, extérieur et gratuit, dans 20 communes de moins de 15 000 habitants, la première quinzaine de juillet.



↳ Visuel de la couverture du programme des Belles sorties estivales 2023

8. Le sport

Les partenariats sportifs

L'unité fonctionnelle *Politique sportive* participe à l'attribution des subventions aux événements sportifs, aux clubs de haut niveau, aux grands événements et aux futurs athlètes qui participeront aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) en 2024.

En 2022, la MEL a soutenu :

- 72 événements dont 10 masculins, 4 féminins et 58 mixtes ;
- 12 grands événements dont 3 masculins, 1 féminin et 8 mixtes ;
- 20 clubs de haut niveau dont 6 clubs masculins, 9 féminins et 5 clubs mixtes ;
- 24 futurs athlètes JOP 2024 retenus pour l'année 2022, soit 8 filles et 16 garçons dont 2 athlètes paralympiques.

Clubs de Haut Niveau	2021/2022	Complément de rayonnement
Tourcoing Volley Ball Lille Métropole	340 000 €	30 000 €
Lille Métropole Basket	335 000 €	30 000 €
Olympique Marc- quois Rugby	270 000 €	30 000 €
Enfants de Neptune Lille Métropole	130 000 €	
Lille Métropole Jeunesse Sportive Madelenoise	80 000 €	
VCR LM	245 000 €	
Total	1 400 000 €	90 000 €

Clubs de Haut Niveau	Montant attribué 2021/2022	Complément de rayonnement ou Europe
Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq Lille Métropole	395 000 €	30 000 €
Stade Villeneuvois Lille Métropole	70 000 €	30 000 €
Lille Métropole Natation	75 000 €	10 000 €
LOSC Section féminine	20 000 €	
Volley Club de Marcq-en-Barœul Lille Métropole	150 000 €	30 000 €
Lille Métropole Hockey Club	66 000 €	8000 €
Lomme Lille Handball	60 000 €	
LUC Water-Polo	67 000 €	8000 €
La Raquette VA LM	12 000 €	
LMA	215 000 €	
LUC Handisport (basket)	40 000 €	10 000 €
Total	1 170 000 €	126 000 €

L'unité fonctionnelle programme aussi des initiations sportives à destination des écoles et structures sociales de la MEL et promeut la diversité dans le sport.

Donnons des Elles au vélo

Accueil, mise en place et valorisation de l'opération « Donnons des Elles au vélo » dans le cadre de l'accueil de l'étape du Tour de France en juillet 2022.

L'objectif de l'association, qui a parcouru le même parcours que les hommes durant l'édition 2022, est de mettre en lumière le sport et l'engagement féminin. La MEL a accueilli cette étape associative et féminine du Tour de France, symbolique à plus d'un titre mais également porteuse

de sens, en amont du départ de l'étape officielle, sur le même site, à Biotopé.

Tour de France 2022

Dans le cadre du Tour de France 2022, la MEL a choisi de valoriser l'engagement en matière d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le monde sportif professionnel et amateur, par la mise en lumière du trophée de l'engagement citoyen d'Antargaz de Laura Di Muzio, Présidente du Stade Villeneuveois Lille Métropole (rugby féminin) et de LJA (Ladies are Juste Amazing) qui lutte au quotidien pour que les sportives soient valorisées et suivies par des partenaires privés / publics.



↳ Photographie de coureurs sur la ligne de départ de la cinquième étape du Tour de France 2023, devant le siège de la MEL

Les opérations sociétales du Casque LCL et du Continental Cadets prônaient également l'égalité filles-garçons puisque la MEL a émis la volonté auprès des partenaires du monde du vélo, de la Ligue Hauts-de-France et de son club de haut-niveau, le Vélo Club de Roubaix LM, de proposer à un nombre égal de filles et de garçons de participer à l'opération.

9. La jeunesse

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole (FAJeM)

Le FAJeM est un dispositif de lutte contre la pauvreté des jeunes métropolitains, sur une compétence du Département transférée en 2017 à la MEL.

Les aides sont financières (subsides sociaux) et versées pour la majorité des situations par virement bancaire, et pour les situations les plus fragiles (sans compte, à découvert, interdit bancaire, etc.) par versement en numéraire, via sept centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire et une régie au siège métropolitain.

Les aides sont accessibles dans les conditions suivantes :

- être âgé de 16 à 25 ans (25 ans moins un jour) ;
- en dessous du seuil de ressources prévu par le règlement intérieur ;
- être domicilié sur le territoire métropolitain ;
- être accompagné par un professionnel ou une professionnelle du travail social (éducateur spécialisé, conseiller en insertion professionnelle, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, etc.).

Le FAJeM se décompose en différents types d'aides, en fonction de la situation que vit le jeune :

- l'aide d'urgence constitue la majorité des aides attribuées et cible les situations de plus grand danger : jeune à la rue, hébergé précaire, etc. Cette aide se répartit selon les situations en une aide alimentaire, une aide à la mise à l'abri, un forfait vêture pour s'habiller, et la possibilité de recevoir un kit hygiène (sac à dos avec nécessaire de, etc.) ;

Les aides thématiques sont mobilisées pour des jeunes un peu moins en difficulté, et qui ont besoin d'une aide ponctuelle sur un sujet précis. Elles se scindent en quatre grands enjeux :

- aides à l'insertion sociale : accès aux droits (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, etc.), à la santé (aide à la mutuelle, à des soins, etc.) ;
- aides à l'insertion professionnelle : paiement concours, formation, vêture/équipement professionnel ;
- aides à la mobilité : abonnement Ilévia, mode de déplacement doux (vélo, etc.), frais particulier pour un emploi, une formation ou un stage, code de la route, permis B, partie pratique permis AM (pour les conducteurs de cyclomoteurs légers), entretien véhicule ;
- aides à l'hébergement/logement : 1^{er} mois de loyer, caution, assurance, premiers équipements ménagers, etc.
- les aides renforcées sont mobilisées pour un parcours de trois mois, renouvelable, pour activer plusieurs leviers :
 - un forfait est alors accordé chaque mois (jusque 400 €) ;
 - le FAJeM collectif finance un projet collectif de jeunes, tutorés par une structure d'accompagnement socioprofessionnel.

Sous l'égide du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, le dispositif a été enrichi depuis 2021, avec un soutien financier de l'État, avec deux nouvelles familles d'aides :

- renforcement des aides à la mobilité douce : hausse des montants attribués à l'acquisition des vélos, trottinettes, trottinettes électriques et vélos à assistance électrique, aide à l'entretien de véhicules, attribution de kits sécurité mode doux (casque, gilet, antivol, etc) ;
- création des aides à l'inclusion numérique : aide à l'acquisition d'un smartphone, d'un PC portable, d'un périphérique PC, d'un forfait d'accès à l'Internet, etc.

En 2022, on compte 2883 demandes d'aides émanant de 2425 jeunes.

Demande d'aide	Hommes	Femmes
FAJ Inclusion numérique	65	47
FAJ Mobilité douce	24	12
FAJ Renforcé	14	10
FAJ Thématique	245	214
Secours d'urgence	1324	928
Nombre total de demandes	1672 (58 %)	1211 (42 %)

10. Les espaces naturels métropolitains

Le label « Tourisme et handicap » renouvelé à Mosaïc

Ce label d'envergure nationale est attribué pour cinq ans par le ministère du Tourisme aux parcs et jardins qui présentent des aménagements et installations accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est la deuxième fois qu'il est attribué à Mosaïc, le jardin des cultures.

Ce travail a été mené en partenariat avec l'association des paralysés de France et le comité de tourisme dans l'objectif d'aménager les parcours de visite et de rendre accessible le parc à toutes et à tous, surtout aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Plusieurs aménagements ont été effectués pour faciliter l'accessibilité :

- installation de rampes sur lesquelles prendre appui pour monter quelques marches ;
- dalles podotactiles de couleur claire au sol pour prévenir la présence de marches et aider les personnes malvoyantes dans leurs déplacements ;
- amplificateur de son à l'intérieur du wagon pour les personnes malentendantes ;
- mise à disposition de voiturettes électriques pour les personnes qui ont du mal à marcher et possibilité de prise en charge dès l'arrivée au parking et jusqu'à l'accueil sur demande ;
- installation de bancs accessibles pour les fauteuils tout au long du chemin principal des jardins: possibilité de transfert pour permettre l'assise sur un banc.

En avril 2022, lors des journées nationales Tourisme et handicap, le parc a proposé :

- un espace ludothèque adapté sous l'aire de pique-nique ;
- une visite guidée pour les personnes atteintes de handicaps auditif, mental ou moteur
- Le parc a mis aussi en place un atelier jardinage permettant à un groupe de personnes en situation de handicap de s'inscrire.

Le musée de plein air améliore son accessibilité

Plusieurs aménagements à destination du public en situation de handicap ont été effectués, grâce à l'intervention de l'entreprise Formation Culture Prévention :

- réalisation de tous les torchis, enduits, créations d'abris et peintures des chaumières de Bambecque et de Millam, datant du XIX^e siècle ;
- création, début 2023, de deux places de stationnement PMR (aux normes du label Tourisme et handicap) sur le parking principal ;
- création de bancs avec le service *Création et gestion paysagères*, pour renforcer l'accessibilité du musée et respecter les exigences du label (un banc tous les 200 mètres).

Le parc se prépare à candidater pour l'obtention du label début 2024.



↳ Photographie illustrant l'amélioration de l'accessibilité du wagon servant d'accueil au parc Mosaïc



↳ Photographie illustrant l'amélioration de l'accessibilité du parc Mosaïc par la pose de dalles podotactiles

L'équipe d'animation Nature s'adapte aux sollicitations

Même s'il n'existe pas d'offre spécifique à destination du public en difficulté psychomotrice, l'équipe en charge des animations scolaires a répondu positivement aux sollicitations de structures spécialisées, lorsque le planning le permettait (le public prioritaire de ces animations étant les scolaires). Il s'agit d'animations « sur mesure » pour ce public spécifique, autour des thématiques faune et flore. Les lieux et thèmes sont définis en amont avec l'équipe encadrante.

Après quatre interventions à l'hôpital de jour de Tourcoing auprès de 17 personnes en 2021, l'expérience a été renouvelée en 2022 avec deux animations auprès du Service d'accompagnement à la vie autonome de Lille (SAVA). 12 personnes ont bénéficié de ces animations. En 2023, deux interventions sont programmées avec l'hôpital de jour de Tourcoing auprès de 13 personnes et quatre avec le SAVA de Lille avec 24 participants et participantes.

Des places offertes aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

En 2022, un partenariat a été acté entre le Département du Nord et la MEL, dans le cadre du projet « ouverture des horizons des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), sur les thématiques nature, culture et sport ».

Les ENM offrent 150 places à la direction *Enfance, famille, jeunesse* pour des visites ou des animations. L'opération est reconduite en 2023.

L'entrée gratuite lors des temps forts

Pour permettre à tous les métropolitains et métropolitaines de profiter de grands événements festifs durant la saison d'animations, l'entrée est gratuite aux parcs et relais nature à quelques dates clefs : le jour d'ouverture, lors de la fête de clôture et à l'occasion de certains rendez-vous phares.

En 2022 :

Le jour d'ouverture, 6852 adultes ont accédé gratuitement aux 3 parcs : les Prés du Hem, Mosaïc, le jardin des cultures et au musée de plein air et 1625 personnes ont assisté à la fête de clôture à Mosaïc et au relais nature du Parc de la Deûle.

5252 personnes ont profité de grands événements tels que l'Opéra live à Mosaïc, la Nuit des Musées au musée de plein air, Tous en Chœur Utopia à Mosaïc, Biodiversité en fête, la journée Portes ouvertes au relais nature du Parc de la Deûle et les Journées européennes du patrimoine.

En 2023 :

La fête d'ouverture à Mosaïc, aux Prés du Hem et au musée de plein air a accueilli 4499 personnes.

L'entrée est aussi gratuite pour toutes les balades naturalistes sur les espaces de nature en accès libre. La saison 2022 a proposé 71 rendez-vous de balades sur la faune et la flore et 81 en 2023.

Le recrutement des équipes saisonnières des ENM

Le mode de recrutement intègre le critère d'ouverture à tous les candidats et candidates. Des job dating ont été effectués en associant les missions locales.

- En 2022, six personnes recrutées étaient bénéficiaires du RSA ;
- Pour la saison 2023, 11 personnes bénéficiaires du RSA ont été recrutées sur les 106 postes à pouvoir.

Les critères d'accessibilité intégrés dans l'Open agenda

Pour les saisons 2022 et 2023, tous les événements créés dans l'open agenda (220 événements en 2022 et 185 en 2023) intègrent les critères d'accessibilité du lieu où se déroule l'événement : handicap intellectuel, handicap auditif, handicap visuel, handicap psychique.

11. La commande publique

Les clauses sociales et d'insertion

La clause d'insertion professionnelle est un dispositif qui, dans le cadre d'un contrat de la commande publique, permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. En effet, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservée. La MEL s'est engagée à développer ses clauses sociales dans le cadre de son Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) avec un objectif de 300 000 heures par an.

En 2022, les marchés de l'établissement ont permis de développer 374 408 heures d'insertion qui ont bénéficié à 841 personnes. La part des femmes est faible, puisque seules 57 femmes (soit 7 %) ont pu bénéficier d'un contrat de travail lié à la clause sociale, en raison notamment des métiers bénéficiant de ces heures d'insertion qui sont principalement des métiers du bâtiment et travaux publics (BTP).

S'agissant des heures réalisées, les femmes ont à leur actif 31 105 heures soit 8,3 % de l'ensemble des heures réalisées.

Plus particulièrement sur la thématique « diversité », un travail partenarial (avec les partenaires de l'emploi tels que le Département du Nord, Pôle emploi, les Maisons de l'Emploi, ESAT etc.) et transversal (direction *Achats et logistique*, pôle *Développement économique et emploi*, direction *Commande publique*) a été engagé afin de permettre une diversification des marchés « clausés », de sensibiliser plus fortement les femmes aux métiers du BTP ainsi que de favoriser plus largement une intégration diversifiée par le travail.

L'achat public responsable (SPASER)

En 2023, dans le cadre du schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables de la MEL et conformément au plan interministériel pour l'égalité femmes-hommes, il est envisagé d'encourager l'égaconditionnalité dans les contrats de la commande publique. La réflexion sur les clauses sociales à fort impact sur la qualité de vie au travail sera poursuivie, par exemple, par un travail avec le service *Propreté des locaux* sur les marchés de prestations d'entretien des locaux (amplitude horaire de professions fortement féminisées).

12. La communication externe de la MEL

La communication éditoriale

Le magazine MEL est une publication dont le but essentiel est d'exposer et d'expliquer les politiques publiques décidées et développées par la MEL, ou encore les actions extérieures soutenues par la MEL.



↳ Visuel montant le contenu d'un magazine MEL

Sa cible est large puisqu'il s'adresse à tous les métropolitains. La nouvelle maquette du magazine MEL intègre de nombreuses illustrations, dessins, chiffres clés mis en avant, afin d'en faciliter la lecture.

En 2022, le magazine de la MEL a proposé plusieurs articles en lien avec la diversité.

MEL 34 :

- Présentation des dispositifs en matière de mobilité, d'insertion professionnelle et d'emploi, de citoyenneté et de logement à destination des jeunes de la métropole

MEL 36 :

- Article sur le dispositif « donnons des ailes au vélo » (des femmes qui font le Tour de France, en léger décalage avec les hommes)
- Article sur le dispositif Démos (Public d'enfants des quartiers Politique de la Ville)

MEL 37 :

- Article sur la gratuité des transports en commun pour les Métropolitains de moins de 18 ans
- Article sur la réhabilitation de logements étudiants à Villeneuve d'Ascq
- Article sur Cuisine Mode d'Emploi(s). Ce dispositif a pour ambition d'aider des personnes éloignées de l'emploi à se former aux métiers de bouche



↳ Exemples de couvertures du magazine de la MEL parues en 2022

Suivi des représentations dans le magazine MEL :

Magazine MEL	Janvier 2022	Avril 2022	Juin 2022	Octobre 2022	Total 2022
Portraits et interviews d'hommes	4	7	9	4	24 (63 %)
Portraits et interviews de femmes	4	2	5	3	14 (37 %)
Nombre de photos d'hommes	26	22	21	28	97 (44%)
Nombre de photos de femmes	12	11	11	19	53 (25 %)
Nombre de photos mixtes	15	18	24	9	66 (31 %)

Le Hashtag d'or pour son site internet écorespon- sable

La direction *Communication* a reçu ce prix le jeudi 15 septembre aux 14^e Rencontres nationales de la communication numérique, organisées par CAP'COM à Paris.

L'Observatoire social media des territoires a décidé cette année de récompenser les meilleurs sites web « écoresponsables » (note écologique, note éthique, note de conformité web).

La MEL est arrivée en tête dans la catégorie Métropole évaluée sur cinq critères déterminants :

- ergonomie (utilisabilité, navigation, qualité de la version mobile, arborescence, facilité d'accomplir une action, une démarche, etc.) ;
- graphisme (esthétique générale, micro-actions, pages d'accueil et internes, écoconception, webdesign éthique, etc.) ;
- rédactionnel (qualité et clarté de l'écriture, respect des règles de l'écriture web, explication sur les démarches, pédagogie, sobriété éditoriale, FALC, etc.) ;

- fonctionnalités (e-services, performance du moteur de recherche, social Wall, etc.) ;
- respect des obligations légales (mentions légales, précisions DPO/RGPD, certificat d'accessibilité, niveau d'accessibilité du certificat, etc.).



↳ Visuel du site internet de la MEL

13. La relation avec les usagers

Le portail des services en ligne de la MEL (<https://mesdemarches.lillemetropole.fr/>) permet aux usagers et usagères d'effectuer leurs démarches de manière dématérialisée.

Depuis 2019, ce sont ainsi près de 100 formulaires qui ont été déployés.

Les démarches phares de la plateforme sont par exemple la demande de carte déchèteries, la demande de prime air, les démarches relatives au permis de louer ou encore les demandes de subventions.

Quelques démarches comportent un champ relatif au sexe de la personne à l'origine de la demande. Les résultats issus de ces données sont présentés ci-dessous et concernent l'année 2022 :

Demandes 2022	Par un homme	Par une femme
Médiation	60 %	40 %
Prime Air	70 %	30 %
Fonds d'aide aux jeunes	57 %	43 %
Gestion des sollicitations (formulaire interne saisi par les agents et agentes sur la base d'appels et de mails reçus par les usagers)	48 %	52 %

14. Un spectacle sur la place des femmes dans l'Histoire aux Archives

Pour la journée internationale des Archives, le 9 juin 2023, les Archives de la MEL ont accueilli dans leurs locaux de Ronchin, un spectacle qui rend hommage aux archives et à leur portée symbolique « exister et laisser des traces dans l'histoire et la mémoire de notre société ». Une quête de la mémoire des femmes.

« Un spectacle émouvant qui parle des hommes, mais surtout des femmes, et de la nécessité de ne pas les oublier. »



↳ Photographie illustrant la représentation du spectacle
« Pièces manquantes » au sein des archives de la MEL
© Archives de la MEL



impression **MEL**

Yasmine GUILLOTEAU

Chargée de mission diversité et égalité femmes-hommes
yguilloteau@lillemetropole.fr

Cellule de Pilotage et d'appui
Ressources humaines, innovation et dialogues

23-C-0362



Rapport annuel développement durable

→ 2022

Rapport annuel développement durable

→ 2022

→ SOMMAIRE

P6

**LA MÉTROPOLE
EUROPÉENNE
DE LILLE**

P8

**LE RAPPORT ANNUEL
DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Un outil d'analyse globale
et d'aide à la décision

P11

**NOS AMBITIONS
PACET 2021 - 2026 :**
de la stratégie
à la concrétisation des actions

AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique
vers une Métropole neutre
en carbone d'ici 2050

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente
au changement climatique
en améliorant la qualité de l'air

AMBITION N° 3

Une Métropole solidaire
permettant à tous de bénéficier
de la transition écologique

P60

**ANNEXE 1
ANALYSE BUDGET CLIMATIQUE**
appliquée au compte administratif 2022

ÉDITORIAL

Damien Castelain
Président de la Métropole
Européenne de Lille

Charlotte Brun
Vice-Présidente de la Métropole
Européenne de Lille en charge
du Climat, de la Transition
Écologique et de l'Énergie



Le contexte local, national et international de l'année 2022 a souligné la nécessité de poursuivre les efforts menés pour favoriser le développement durable du territoire métropolitain. D'une part, le changement climatique s'accélère et entraîne une intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Dès janvier 2022, le territoire a notamment été touché par une sécheresse exceptionnelle, aux niveaux historiques, qui s'est intensifiée durant l'été sous l'effet des fortes températures. D'autre part, les événements géopolitiques internationaux ont fortement pesé sur la disponibilité et les prix de l'énergie, incitant à repenser nos modes d'approvisionnement et de consommation afin d'évoluer vers davantage de sobriété et d'autonomie énergétiques.

L'année 2022 a été l'occasion de continuer à mettre en œuvre les actions climatiques et environnementales de la MEL, inscrites dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La MEL a notamment cherché à intensifier les efforts de sobriété, à évoluer vers des modes de vie plus durables et à accélérer la transition énergétique du territoire. L'inauguration de l'autoroute de la chaleur, chantier qui permet de fournir aux métropolitains un mode de chauffage à la fois plus économique et écologique, l'illustre.

Pour aller vers un territoire durable et adapté au climat de demain, la MEL a œuvré dans tous les domaines. Au niveau des transports et de la mobilité, les actions menées ont visé à proposer davantage de solutions de mobilités douces, communes et alternatives. Concernant l'aménagement du territoire, l'année 2022 a vu avancer de

nombreux chantiers (Fives Cail, Branche de Croix, Blanchemaille, ...). Il a notamment été question de penser la durabilité, l'adaptabilité et la qualité de ces nouveaux aménagements de l'espace public afin qu'ils s'insèrent dans le territoire de demain. La question de l'habitat a également été au cœur de l'action métropolitaine : la MEL a poursuivi ses travaux de construction et de rénovation afin de proposer des logements performants énergétiquement et agréables pour tous. Enfin, plusieurs actions visant à préserver la biodiversité et les ressources en eau ont été déployées.

L'action de la MEL s'est déployée à l'échelle métropolitaine mais aussi sur son propre patrimoine. En effet, la MEL se veut elle-même exemplaire dans la gestion de ses équipements, comme par exemple avec la rénovation du site Biotope 2 de Ronchin ou avec l'achat pour ses besoins propres d'une électricité renouvelable 100% d'origine garantie depuis le 1^{er} janvier 2022, et d'un gaz 100% vert depuis le 1^{er} juillet 2022. D'autre part, la MEL a pleinement joué son rôle d'accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition. Au premier chef, elle a été au côté des communes, notamment pour la maîtrise de leurs consommations d'énergie et la rénovation de leur

patrimoine, ainsi que de tous les citoyens qui ont par exemple pu s'engager activement lors de la 7^e édition des défis DECLICS Énergie et Eau. Enfin, l'action de la MEL a dépassé les frontières métropolitaines dans le cadre de projets interterritoriaux et internationaux tels que l'accueil sur le territoire de la MEL de ses partenaires du réseau Eurocities, ou encore la coopération avec ses voisins belges, néerlandais et allemands dans le cadre du programme ESPON.

**la MEL a poursuivi
ses travaux de construction
et de rénovation
afin de proposer
des logements performants
énergétiquement et
agréables pour tous.**

patrimoine, ainsi que de tous les citoyens qui ont par exemple pu s'engager activement lors de la 7^e édition des défis DECLICS Énergie et Eau. Enfin, l'action de la MEL a dépassé les frontières métropolitaines dans le cadre de projets interterritoriaux et internationaux tels que l'accueil sur le territoire de la MEL de ses partenaires du réseau Eurocities, ou encore la coopération avec ses voisins belges, néerlandais et allemands dans le cadre du programme ESPON.

→ LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



CHIFFRES CLÉS

95
communes

1 192 973
habitants*

4^e
Métropole la plus peuplée de France

1 940 M€
de budget en 2022

3 007
agents au 31 décembre 2022

19
domaines de compétences

* Source INSEE 2020

→ LE RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN OUTIL D'ANALYSE GLOBALE ET D'AIDE À LA DÉCISION

Depuis 2010, la loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, impose aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de rédiger un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD).

Ce rapport doit comporter, d'une part, un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il s'agit d'identifier les enjeux de développement durable auxquels est confrontée la collectivité et d'indiquer les perspectives sur les différentes politiques publiques concernées.

Le RADD doit être présenté aux élus lors du débat d'orientation budgétaire précédant l'adoption du budget. En ce sens, il a vocation à jouer le rôle d'un outil d'aide à la décision pour les élus dans la définition de politiques permettant de répondre, à l'échelle de la collectivité, aux défis globaux du développement durable. Sa présentation en amont du vote du budget doit permettre d'établir un bilan critique des politiques, programmes et actions menés par la collectivité et d'apporter des éléments de réflexion aux élus et aux services pour la définition ou l'amélioration des orientations et politiques à venir.

Par ailleurs, le RADD a également vocation à être publié et mis à disposition des citoyens. Il joue donc aussi le rôle d'un outil de communication entre la collectivité et les habitants et doit permettre d'informer la société civile sur les actions entreprises par la collectivité en matière de développement durable.

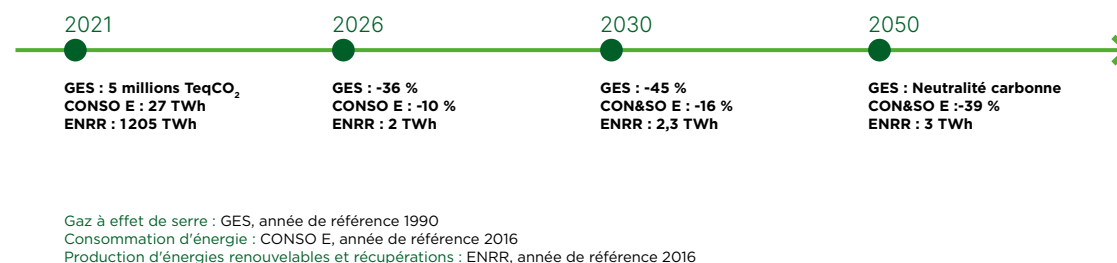
Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu attendu du RADD, au regard des cinq finalités du développement durable définies par le code de l'environnement :

- **LUTTER**
contre le changement climatique
- **PRÉSERVER**
la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- **PERMETTRE**
l'épanouissement de tous les êtres humains
- **ASSURER**
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- **FONDER**
les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Ces cinq finalités concernent aussi bien la protection de l'environnement que la dimension sociale et économique des politiques, et rejoignent les ambitions du PCAET adopté par la MEL en février 2021. Le RADD se veut ainsi, dans l'esprit du législateur, un outil d'analyse globale et transversale des politiques territoriales.

→ CHIFFRES CLÉS

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET NEUTRALITÉ CARBONE



RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

→ ÷6
l'empreinte carbone du territoire entre 2016 et 2050



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

→ Réduction des émissions de polluants atmosphériques par secteur entre 2012 et 2030



-44 %
pour les transports routiers.



-36 %
pour l'industrie.



-36 %
pour le résidentiel, rénovation de 8 200 logements par an.



-38 %
pour le tertiaire

ADAPTATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Mieux gérer les risques liés au changement climatique,
- Réintroduire la nature et l'eau dans les milieux urbanisés,
- Préserver la ressource en eau





→ NOS AMBITIONS

PCAET 2021 – 2026 : DE LA STRATÉGIE À LA CONCRÉTISATION DES ACTIONS

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la MEL a été adopté en février 2021 et fixe un programme d'actions jusqu'en 2026, qui fera l'objet d'une évaluation et actualisation à mi-parcours. Il doit permettre de concrétiser trois ambitions.

AMBITION N° 1

Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

AMBITION N° 3

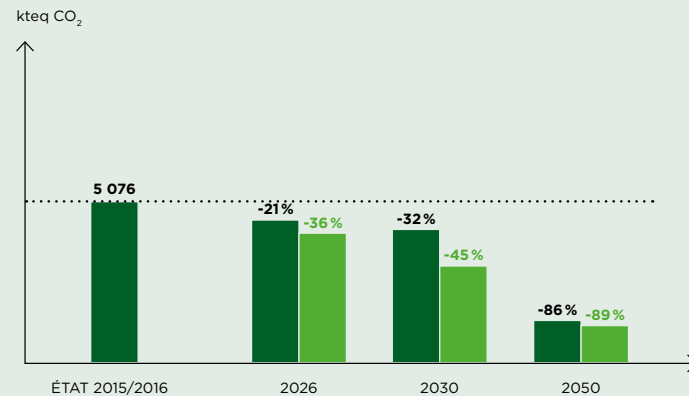
Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

AMBITION N° 1

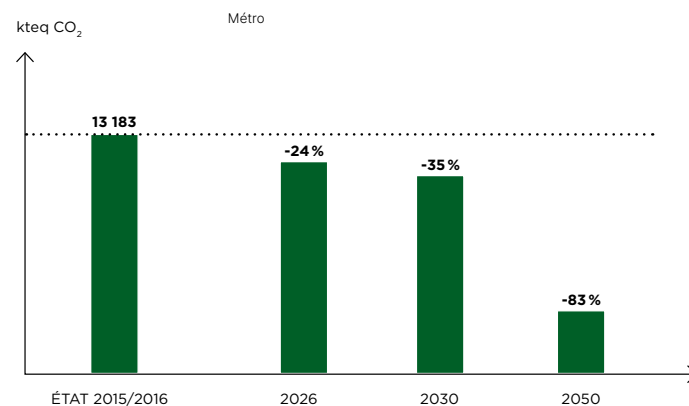
Accélérer la transition énergétique vers une Métropole neutre en carbone d'ici 2050

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

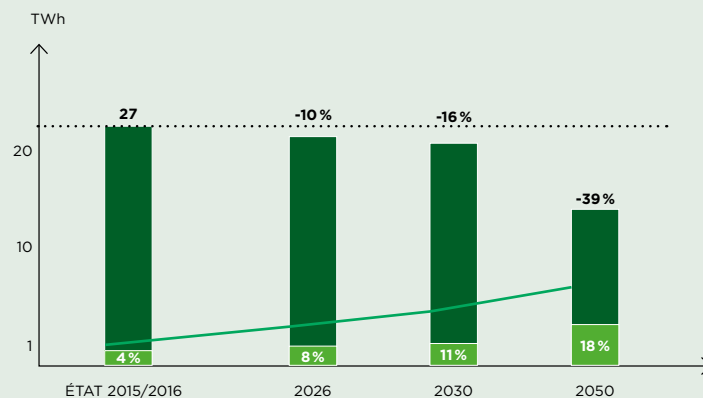
■ Émissions de GES (scopes 1 et 2)
■ Par rapport à 1990



■ Empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3)



■ Consommations d'énergies
■ Production d'EnR
■ Part d'EnR produites localement dans la consommation



PRIORITÉ N° 1

IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La transition énergétique passe à la fois par la réduction de la demande en énergie (efficacité et sobriété énergétiques) et par un recours accru aux énergies renouvelables. Pour réduire les consommations d'énergie du territoire, notamment d'origine fossile, et améliorer son autonomie énergétique, la MEL met en œuvre une stratégie de développement des réseaux de chaleur, en les approvisionnant le plus possible par des sources d'énergie locales (biomasse, incinération des déchets ménagers, récupération de chaleur fatale). Cet approvisionnement local permet de stabiliser la facture énergétique des habitants du territoire et de réduire la dépendance énergétique du territoire par rapport à des marchés internationaux d'énergie fluctuants.

INAUGURATION DE L'AUTOROUTE DE LA CHALEUR : LA MEL SE CHAUFFE À PARTIR DE SES DÉCHETS

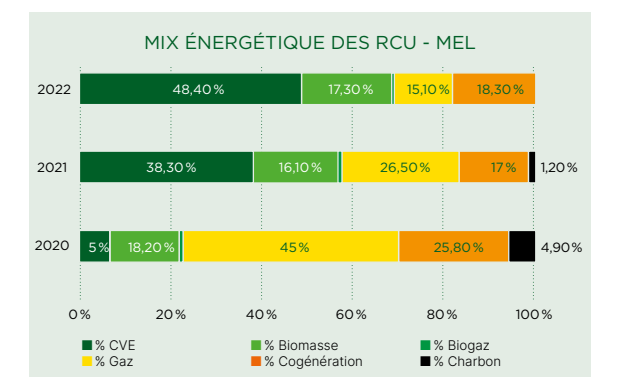
Le mardi 29 novembre 2022, a eu lieu l'inauguration de l'autoroute de la chaleur au centre de valorisation énergétique (CVE) d'Halluin. Longue de 20 kilomètres, elle traverse dix communes - Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain, Mouvaux, Wasquehal, Roubaix, Tourcoing, Marcq-en-Barœul, La Madeleine et Lille - formant ainsi l'un des plus longs réseaux de transport de chaleur en Europe. Elle contribue en outre à la transition énergétique du territoire, en permettant un mode de chauffage plus économique et écologique à partir de la chaleur fatale issue de la combustion des déchets de la MEL. Le projet a nécessité 70 millions d'euros, avec un soutien financier de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de l'Union européenne via le fond FEDER. Sa mise en service a été achevée en septembre 2021. L'eau chauffée par le CVE alimente dorénavant les réseaux de chaleur métropolitains, principalement ceux de Lille et Roubaix et dans une moindre mesure ceux de Mons-en-Barœul et Villeneuve d'Ascq.

Cette solution de chauffage est plus écologique : les six réseaux de chaleur métropolitains ont délivré 430 GWh en 2022 (soit l'équivalent du chauffage de 45 000 logements) et ont permis, grâce à un taux de 66% d'énergie renouvelable et de récupération, d'éviter plus de 70 000 tonnes de CO2 sur l'année par rapport à du chauffage au gaz. La mise en service de l'autoroute de la chaleur a aussi permis de fermer la chaufferie charbon du Mont de Terre à Lille en 2021, avec des bénéfices importants pour la qualité de l'air. L'évolution du mix énergétique des réseaux métropolitains entre 2020 et 2022 montre l'impact de la mise en service de l'autoroute de la chaleur.

Elle est également plus économique : Dans un contexte de marché fluctuant du prix de l'électricité et du gaz, l'autoroute de la chaleur renforce l'indépendance énergétique du territoire et contribue à une économie sur la facture de chauffage des métropolitains concernés pouvant aller jusqu'à 20% à 40% par rapport à un chauffage gaz. L'objectif de la MEL est désormais de donner encore plus d'ampleur au projet en développant les réseaux de chaleur du territoire, en particulier à l'occasion du renouvellement de la concession du réseau de Lille fin 2025 et en mettant à jour le schéma directeur des réseaux de chaleur.



© Alexandre Traismel



LA MEL ACCOMPAGNE LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR SON TERRITOIRE

Pour massifier le développement des projets d'énergies renouvelables thermiques, la MEL déploie un nouveau dispositif d'accompagnement : le Contrat Chaleur Renouvelable.

Financé par l'ADEME et piloté par la MEL, ce contrat d'une durée de trois ans permet de financer des projets de chaleur renouvelable, tels que la biomasse, la géothermie, le solaire thermique, la récupération de chaleur fatale ou encore les réseaux de chaleur, qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le dispositif offre un soutien technique et financier pour :

- L'accompagnement en ingénierie.
- Le financement des études de diagnostic, de faisabilité et les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Le financement des investissements.

Il est ouvert à l'ensemble des porteurs de projets publics et privés du territoire, hors projets des particuliers, et permettra de développer plusieurs dizaines de projets de production de chaleur renouvelable sur le territoire d'ici 2026.

Le Conseil métropolitain a autorisé le déploiement de ce dispositif lors de sa séance du 16 décembre 2022. Le dispositif a ensuite été lancé en mars 2023, après sa validation par le Conseil d'administration de l'ADEME.



LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE DÉPLOIE SON CADASTRE SOLAIRE

Le PCAET fixe l'objectif d'augmenter la production d'énergie renouvelable (EnR) sur le territoire de 1 TWh en 2016 à 2,3 TWh en 2030 et la tripler d'ici 2050.

À cette fin, elle déploie depuis mai 2022 son Cadastre Solaire, un outil à destination de tous les métropolitains qui permet de simuler la production potentielle de chaque toiture du territoire, chez les particuliers comme chez les professionnels.

Cette solution, accessible en ligne et gratuite, permet de connaître le potentiel d'ensoleillement d'une toiture et les contraintes éventuelles.

Elle est complétée par la mise en place d'un conseil spécialisé en énergie solaire proposé en partenariat avec l'association Solaire en Nord. Il permet d'étudier finement la faisabilité des projets de solarisation. Ce conseil se tient au sein de la Maison de l'Habitat Durable et d'AMELIO, service public de la MEL pour l'amélioration de l'habitat.

Véritable moteur du passage à l'acte, le cadastre solaire permet à chaque métropolitain d'obtenir un premier niveau d'information sur la capacité de sa toiture à accueillir des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Il a été visité 10 244 fois en 2022 et ce ne sont pas moins de 235 conseils individualisés qui ont été dispensés et 4 réunions territoriales qui ont été organisées.

Au cours du dernier trimestre 2022, la MEL a contacté des entreprises et des propriétaires fonciers du territoire afin d'identifier des surfaces pouvant accueillir des panneaux solaires.

→ **Perspectives 2023**

- Un Appel à Initiatives Privées (AIP) a été lancé pour mettre en relation les entreprises ayant des surfaces solarisables identifiées fin 2022 avec des développeurs, dans le cadre d'un partenariat sécurisé et sans engagement financier des propriétaires.

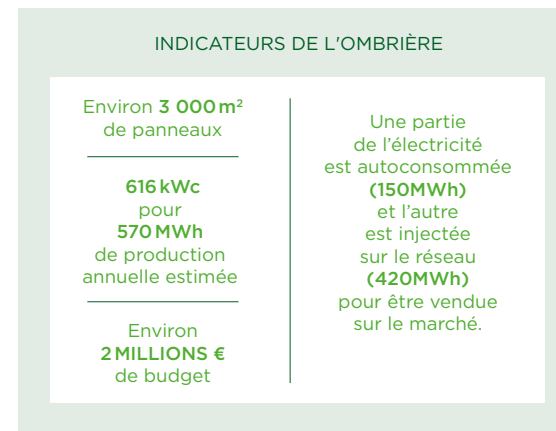
→ **Perspectives 2024**

- Le Cadastre Solaire sera mis en jour en 2024 pour prendre en compte les nouvelles données aériennes sur la base d'une prise de vues de 2020.



LA MISE EN SERVICE DE L'OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE DE SEQUEDIN

La Métropole européenne de Lille a souhaité implanter sur l'espace de stationnement du dépôt de bus de Sequedin une centrale photovoltaïque. Cet aménagement permet de produire de l'électricité renouvelable, tout en améliorant le confort d'été des utilisateurs, en apportant de l'ombre sur une surface déjà artificialisée. Cette centrale est constituée d'environ 3000 m² de panneaux solaires photovoltaïques. Réceptionnée en juin 2022, une partie de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque est consommée par le dépôt de bus de Sequedin.



LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CRÉE HYLÉOS POUR PRODUIRE ET DISTRIBUER DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE

La production d'hydrogène *via* une électricité bas carbone constitue une énergie d'avenir et un levier important de transition énergétique. C'est pourquoi la MEL souhaite mettre en place une station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable qui utilisera notamment l'électricité produite au Centre de Valorisation Énergétique d'Halluin à partir des déchets. La station sera située sur les communes de Sequedin et de Lomme à proximité immédiate du dépôt bus et de l'annexe de collecte des bennes à ordures ménagères où seront affectés les véhicules hydrogène. L'énergie produite permettra notamment d'alimenter 42 bus et 5 bennes à ordures ménagères circulant sur le territoire métropolitain.

En vue de la mise en œuvre opérationnelle du projet, le conseil métropolitain a acté en avril 2022 la décision de création de la société de la Société par Actions Simplifiée (SAS) nommée HYLEOS, en partenariat avec Engie. La création effective nécessite l'obtention de subventions pour équilibrer le budget du projet. La MEL a ainsi candidaté au nouvel appel à projets publié par l'ADEME au printemps 2023.

© Vincent Lécigne

PRIORITÉ N° 2

RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

Le secteur des transports joue un rôle clé pour atteindre les objectifs du Plan Climat car il est très émetteur de gaz à effet de serre (40 % des émissions du territoire), de polluants atmosphériques, et très consommateur en énergie (25 % des consommations du territoire). Le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, marche, vélo, autopartage, covoiturage) et de nouvelles sources de motorisation (véhicules électriques) constituent des leviers d'actions importants.

75 KM DE TRANSPORTS NOUVEAUX QUI VONT CHANGER NOS VILLES ET NOS VIES

La concertation préalable concernant les lignes structurantes de transports en commun inscrites dans le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) s'est achevée le 5 avril 2022. Avec près de 45 000 vues sur la plateforme internet, 1 000 participants aux réunions et 1 100 contributions, elle a permis des échanges constructifs autour des projets et a confirmé la pertinence de ces nouvelles lignes attendues des métropolitains. Sur cette base, le Conseil métropolitain a adopté le 24 juin 2022 et le 16 décembre 2022, les tracés et orientations de quatre futures lignes : deux de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et deux de tramway qui viendront renforcer le maillage territorial en transports en commun.

Le tramway du pôle métropolitain de Lille et de sa couronne desservira trois branches : Nord jusque Wambrechies, Ouest jusque Haubourdin et Sud jusque Wattignies ainsi que la façade Nord-Ouest de Lille. Pour le tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing, l'axe Neuville-en-Ferrain - Hem est confirmé jusqu'au centre bourg de Hem.

Pour le projet de BHNS Villeneuve d'Ascq - Marcq-en-Barœul, le tracé est retenu de Saint-André-lez-Lille jusqu'à Lezennes. Le projet de BHNS Lille - Villeneuve d'Ascq ira quant à lui jusqu'à 4 Cantons en passant par la Haute Borne.

Une concertation continue tout au long de la réalisation des projets est mise en place jusqu'aux futures enquêtes publiques, pour poursuivre ce grand rendez-vous avec le public.

L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TELIO POUR ACCOMPAGNER LA MEL DANS L'APPLICATION DE SON SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS (SDIT)

À l'été 2022, a été lancé le marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets du Schéma Directeur des Infrastructures des Transports (SDIT), en présence du nouveau partenaire, TELIO (groupe Transamo - Artélia).

TELIO travaillera ainsi pour une durée de dix ans aux côtés de la direction de projet SDIT et des nombreuses autres directions de la MEL impliquées dans sa mise en œuvre, notamment celles couvrant les politiques métropolitaines en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Son expertise couvre la mise en place des outils et le pilotage du projet, en passant par l'élaboration des programmes des projets, le suivi des études et des travaux jusqu'aux mises en service.



LE NOUVEAU PLAN DE MOBILITÉ S'INSCRIT PLEINEMENT DANS L'AMBITION DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE BAISSSE DES NUISANCES ATMOSPHÉRIQUES ET SONORES.



© Alexandre Traisnel

LA MEL ET LA RÉGION ENGAGENT DES ÉTUDES POUR CRÉER DEUX LIAISONS INTERURBAINES LILLE-COMINES ET ASCQ-ORCHIES

Ne pouvant plus être exploitées du fait de la vétusté des infrastructures, les lignes ferroviaires reliant Lille à Comines et Ascq à Orchies sont suspendues depuis 2019 et 2015. Afin de renforcer la mobilité interurbaine, la MEL et la Région ont lancé en 2022 des études opérationnelles dans le but de développer de nouvelles offres de transport sur ces deux axes.

LIGNE LILLE-COMINES :

L'enjeu de l'étude opérationnelle est la définition d'une offre de transport sous la forme d'une liaison rapide en bus entre la vallée de la Lys depuis Comines et le centre urbain lillois. Elle doit compléter le réseau de transports déjà existant et se développer en cohérence avec le futur projet d'une ligne de tramway reliant Lille et Wambrechies. L'intégralité de la liaison se trouvant sur le territoire métropolitain, l'étude sera lancée et pilotée par la MEL. La Région y participera financièrement à hauteur de 50 % du coût total.

LIGNE ASCQ-ORCHIES :

Concernant la ligne Ascq-Orchies, l'étude opérationnelle vise à établir une offre de transport sous la forme d'une liaison rapide routière interurbaine entre Orchies et la métropole lilloise. En concertation avec la MEL et la Communauté de Communes de Pévèle-Carembault (CCPC), la Région s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude opérationnelle. La MEL et la CCPC pourraient y contribuer financièrement à hauteur de 50 %.

LE NOUVEAU PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ POUR DES DÉPLACEMENTS PLUS DURABLES ET AGRÉABLES EN 2035

Les ambitions métropolitaines en matière de mobilité consistent à garantir à tous la possibilité de se déplacer tout en luttant contre le réchauffement climatique, contre les pollutions atmosphériques et contre les nuisances sonores. Il s'agit également de tenir compte de la croissance démographique de la MEL qui entraîne un nombre plus important de déplacements quotidiens. Ces ambitions se déclinent dans le projet de Plan de Mobilité arrêté au Conseil métropolitain du 24 juin 2022. Il entend répondre à l'horizon 2035 à l'enjeu d'organiser une mobilité pour tous, abordable, moins polluante et moins émissive en gaz à effet de serre et contribuant au dynamisme métropolitain. Pour cela, il prévoit le déploiement progressif d'un plan d'actions en trois axes :

- Moderniser et optimiser les infrastructures de transports collectifs afin de transporter plus de voyageurs et dans de meilleures conditions et d'offrir davantage d'espace public aux mobilités douces ;
- Améliorer et développer l'offre de services et sa qualité ;
- Encourager les changements des comportements de mobilité des usagers du territoire en développant les alternatives à l'usage de la voiture en solo et en favorisant la pratique de la marche à pied et du vélo, l'emprunt des transports collectifs ou encore le recours au covoiturage.

Le nouveau Plan de Mobilité s'inscrit pleinement dans l'ambition de transition énergétique et de baisse des nuisances atmosphériques et sonores. Il contribuera à réduire de 37 % les émissions de GES sur le territoire métropolitain entre 2016 et 2035, tous déplacements de personnes et de marchandises confondus, tout en proposant des solutions de mobilité agréables et durables.

→ Perspectives 2023

- La consultation administrative sur le Plan de Mobilité 2035 a été tenue entre le 31 août et le 30 novembre 2022, et le projet de PDM a été soumis à enquête publique au printemps 2023, pour une approbation définitive en conseil prévue au dernier trimestre 2023.

➔
2 St-Philibert

Métro
2 St-Philibert

RECHARGEMENT

Bienvenue sur le réseau ilévia

LES TRANSPORTS DE LA MEL

LÉGENDE

QUELQUES DESTINATIONS À DÉCOUVRIR

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L
- M
- N
- O
- P
- Q
- R
- S
- T
- U

Les grands équipements de loisirs

B Forum des Sciences

3 000 m² d'exposition, d'ateliers, de conférences, de spectacles... Pour un grand public, des ateliers de découverte et de sensibilisation pour tous les âges de la population.

Métro: 1 direction C.H. Dron / 2 direction St-Philibert

F LeM

Plus de 1000 œuvres, LeM présente un espace unique en Europe. Des tableaux, des sculptures, des objets, des vidéos... Une programmation variée de fin de semaine et de soirées théâtrales, musicales, littéraires, cinématographiques.

Métro: 1 direction C.H. Dron / 2 direction St-Philibert

J MUBa

Le Musée de la Ville de Lille présente une programmation d'exposition et de conférences, de spectacles et de soirées théâtrales.

Métro: 2 direction C.H. Dron / 1 direction St-Philibert

L Musée La Piscine

Avant-projet municipal soutenu par l'État dans le site de la Piscine, le musée d'Art et d'Architecture de Lille présente une programmation variée de fin de semaine et de soirées théâtrales, musicales, littéraires, cinématographiques.

Métro: 2 direction C.H. Dron / 1 direction St-Philibert

N Palais des Beaux-Arts

Classé parmi les plus importants musées de France, le palais des Beaux-Arts de Lille présente une programmation variée de fin de semaine et de soirées théâtrales, musicales, littéraires, cinématographiques.

Métro: 1 direction C.H. Dron / 2 direction St-Philibert

P Stade Pierre Mauroy

Musée de la Ville de Lille et du Stade Pierre Mauroy est la destination des grands événements sportifs et culturels de la Métropole Lille-Europe.

Métro: 1 direction C.H. Dron / 2 direction St-Philibert

Wipostale

Le Wipostale est un espace de travail et de création pour les artistes et les entrepreneurs.

Métro: 1 direction C.H. Dron / 2 direction St-Philibert

Appli ilévia
POUR CONNAÎTRE LES INFORMATIONS ET L'ACTUALITÉ DU RÉSEAU

Facebook • Twitter • Instagram

Réseaux sociaux ilévia
POUR CONNAÎTRE LES INFORMATIONS, L'ACTUALITÉ ET LE TRAFIC EN TEMPS RÉEL

Transport reservation
IL QUAND VOUS VOUSÉZ!

Le Covoiturage avec ilévia
TOUT LE MONDE Y GAGNE!

Réservez votre trajet:
Application ilévia covoiturage

LA POURSUITE DES TRAVAUX DE DÉFINITION DE LA FUTURE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Amorcé en juin 2019, le projet de Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la MEL vise à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des métropolitains.

À l'été 2022, une nouvelle étude d'opportunité et de préfiguration a été engagée par la MEL dans l'objectif de définir précisément la future ZFE selon les nouvelles exigences de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Son avancement a été partagé par des échanges réguliers en ateliers, conférences territoriales et restitutions en conférences des Maires.

→ **Perspectives 2023**

- La mise en œuvre effective de la ZFE de la MEL est prévue avant le 31 décembre 2024, en conformité avec les délais fixés par la loi Climat et Résilience.



LE PROGRAMME ECOBONUS : L'OUTIL ANTI-POLLUTION AU PROFIT DES USAGERS

En 2022, la MEL a attribué le marché pour la mise en place du programme Ecobonus : un programme d'incitation au changement de comportements de mobilité en vue de diminuer la congestion sur les axes structurants de la MEL et de favoriser le report modal.

Changer ses habitudes, ça rapporte ! Grâce au programme Ecobonus, la MEL entend lutter contre la pollution de l'air, le réchauffement climatique, la congestion du trafic routier, et récompenser les usagers qui changent leurs habitudes. Il s'agit d'un dispositif inédit en France visant à encourager les conducteurs autosolistes à utiliser un mode de transport plus vertueux, à décaler leurs trajets hors des heures de pointe ou éviter le déplacement en télétravaillant.

Comment l'Ecobonus fonctionne-t-il concrètement ? La récompense concerne les automobilistes métropolitains et hors métropole volontaires qui diminuent leur utilisation de la voiture sur certains axes autoroutiers de l'agglomération lilloise très fréquentés et souvent congestionnés aux heures de pointe, alors qu'ils l'empruntaient habituellement tous les jours et seuls sur ces trajets. Pour participer, les automobilistes devront déclarer de façon volontaire leurs trajets évités sur une application dédiée. Chaque trajet en voiture évité aux heures de pointe leur rapportera alors une récompense d'un montant de 2€ versés directement sur leur compte bancaire, dans la limite de 80€ par mois. A la place, les participants peuvent utiliser les transports en commun, le vélo, pratiquer les modalités « hybrides » (utiliser leur véhicule pour se rendre à la gare ou dans un parking-relais), covoiturer, télétravailler ou encore décaler leurs horaires de travail. Les modifications d'itinéraires ne sont en revanche pas éligibles au dispositif.

L'Ecobonus concernera dans un premier temps les autoroutes A1 et A23, dans le sens entrant vers Lille à l'heure de pointe du matin (7h-9h) et dans le sens sortant de Lille à l'heure de pointe du soir (16h30-18h30). L'A1 ayant une capacité d'environ 12 000 véhicules, l'objectif est de diminuer le trafic de 6%, soit 750 véhicules en circulation en moins.

→ **Perspectives 2023**

- Le programme sera déployé dès 2023 en plusieurs étapes :
- Campagne de pré-inscription des automobilistes volontaires d'avril à mai 2023
- Vérification de leur éligibilité de mai à juin 2023 par détection automatique du passage de leurs plaques d'immatriculation sur les axes autoroutiers concernés
- Inscription effective de 3 000 conducteurs durant l'été 2023
- Déploiement opérationnel du programme et versement des récompenses de septembre 2023 à juin 2024

FAIRE DE LA MEL UNE TERRE DE VÉLO : LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE V'LILLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PISTES CYCLABLES

La MEL est porteuse d'une politique cyclable ambitieuse qui s'est matérialisée par l'adoption en 2021 du nouveau cadre sur la politique cyclable métropolitaine. Son objectif est de créer un écosystème vélo complet impliquant l'ensemble des communes et acteurs du territoire et permettant de favoriser les mobilités douces et alternatives aux modes de déplacement polluants. D'ici 2035, l'ambition est d'augmenter la part modale du vélo des 2% actuels à 8%.

Le service V'Lille se place au cœur de ce projet. Avec près de 12 000 abonnés annuels et 270 000 titres ponctuels, les V'Lille sont très prisés des métropolitains et battent des records de fréquentation. Le service représente déjà 223 stations sur 15 communes et 2 600 vélos en libre-service disponibles, couvrant environ 750 km sur l'ensemble du territoire métropolitain. Fort de ce succès, la MEL entend accélérer le développement du réseau afin d'atteindre 300 stations d'ici 2030.

En 2022, les élus du Conseil métropolitain ont acté l'implantation de pas moins de 38 nouvelles stations V'Lille sur le territoire de la MEL qui étendront le maillage territorial du dispositif en incluant six nouvelles communes au réseau : Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hem, Lezennes, Marquette-lez-Lille et Wasquehal.

De plus, la MEL a réalisé en 2022 de nombreux chantiers d'aménagements cyclables : 49 chantiers ont démarré en 2022 sur le territoire de la MEL, pour un montant total de 38,2 M€ (dont 13,9 M€ pour la part cyclable).

Ainsi, et à titre d'exemples, des aménagements cyclables ont été réalisés :

- rue Combemale à Lille et Loos,
- rue de Cambrai à Lille,
- avenue de l'Europe à Roubaix et Hem,
- route de Péronne entre Bouvines, Sainghin-en-Mélantois et Péronne-en-Mélantois.

D'autres rues ont également fait l'objet de travaux d'amélioration de leurs aménagements cyclables, pour en améliorer la sécurité et le confort :

- boulevards de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité à Wattrelos et Roubaix,
- avenue du Bois à Lambersart.

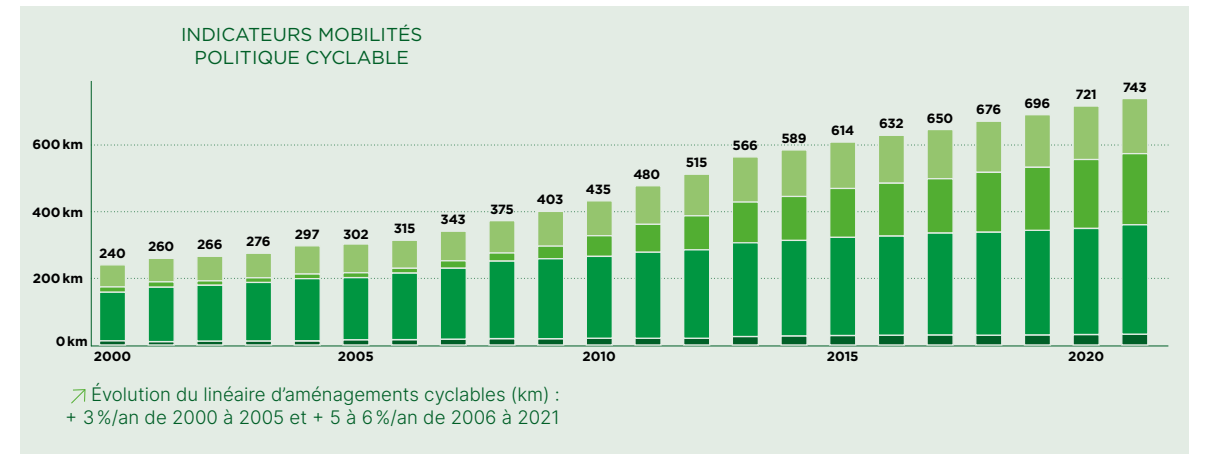
Par ailleurs, des couloirs de circulation dédiés aux bus et aux vélos ont également été aménagés sur le boulevard Clémenceau à Wattignies et Fâches-Thumesnil, en préfiguration de la future ligne de tramway.

Au total, ce sont 28km nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables qui ont été livrés en 2022 au service des habitants de la métropole, dans un contexte de forte augmentation de la pratique du vélo sur notre territoire (+ 100% depuis 2014 et + 15% entre 2021 et 2022 au vu des données de compteurs installés sur la voirie).

Cette dynamique en faveur de la création d'aménagements cyclables se poursuivra tout au long de la période 2022-2026, avec la décision de la MEL de consacrer au total 100 millions d'euros à la réalisation d'aménagements cyclables. Plusieurs projets majeurs ont ainsi vu un démarrage de travaux ou un lancement d'appel d'offres travaux en 2022, pour une mise en service en 2023-2024 :

- le boulevard Carnot et la rue Pierre Mauroy à Lille,
- le quai du Sartel à Roubaix.

Favorisant un mode de déplacement écologique, économique, agréable et bon pour la santé, ce sont autant de projets qui permettront de faire de la MEL une terre de vélo.



PRIORITÉ N° 3

FAVORISER UN AMÉNAGEMENT PLUS DURABLE DU TERRITOIRE ET ADAPTÉ AU CLIMAT DE DEMAIN

LE 29 MAI 2022, LA MEL DONNAIT RENDEZ-VOUS AUX MÉTROPOLITAINS POUR DÉCOUVRIR UNE PARTIE DU PARCOURS DU TOUR DE FRANCE

Comme un avant-goût de la grande boucle ! Le dimanche 29 mai 2022, la MEL a proposé une balade à vélo gratuite, familiale et festive empruntant une partie du parcours de la 5^e étape du Tour de France devant se tenir quelques semaines plus tard. Deux itinéraires étaient alors proposés - un parcours de 35 km et une petite boucle de 4,5 km - pour permettre aux familles, sportifs, touristes et amoureux du vélo de se mettre dans la peau des célèbres coureurs.

Des jeux et animations de sensibilisation à la pratique du vélo étaient également proposés pour promouvoir dans un cadre convivial ce mode de déplacement aussi agréable pour les usagers que pour l'environnement.

LE 6 JUILLET 2022, LA MEL ACCUEILLAIT LA 5^E ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE : L'OCCASION DE CÉLÉBRER LE VÉLO DE MANIÈRE EXEMPLAIRE

La 5^e étape du Tour de France 2022 s'est élancée au départ du siège de la MEL à Biotope, pour rallier Lille à Arenberg, en traversant notamment 12 communes sur le territoire de la MEL. Ce fut l'occasion pour la métropole de promouvoir ses politiques en faveur des mobilités douces, et notamment du vélo, et d'en faire un événement exemplaire du point de vue de la gestion des déchets. Ainsi, 3 parcs à vélos gratuits et sécurisés ont été mis en place à proximité immédiate du village départ dont un parc à vélos test, mais également un parc à vélos pouvant accueillir 2000 vélos à Forest-sur-Marque, deux parcours encadrés et sécurisés pour se rendre sur le site champêtre de célébration, et une valorisation des mobilités actives dans tous les supports de communication.

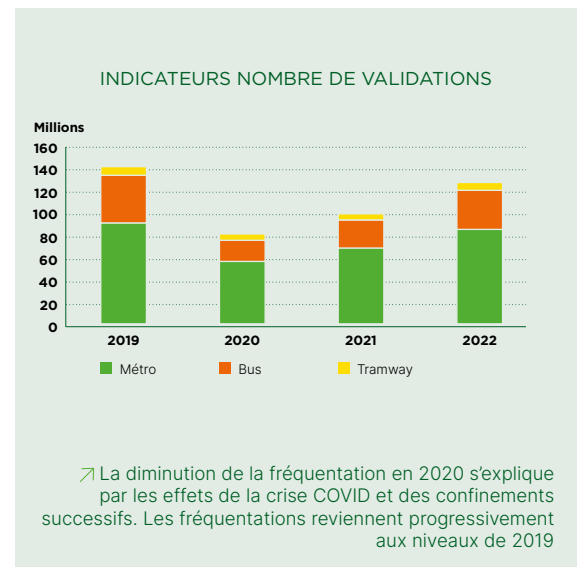
La MEL a développé des animations faiblement émettrices de déchets, pour réduire drastiquement la quantité de déchets produite et optimiser le tri, en proposant notamment de nombreux sacs bi-flux sur les barrières départ, la sensibilisation des caravaniers sur site et les communes traversées, la mise à disposition de 4 000 écocups et 3 fontaines à eau sur site, ainsi que des toilettes sèches. À Forest-sur-Marque, une brigade verte de 7 personnes a également sensibilisé les food-trucks et les participants sur site.

LE DOUBLEMENT DE LA CAPACITÉ DU PARKING-RELAIS DE LOMME AU SERVICE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Une enquête de stationnement de 2016 et une étude de circulation de 2021 ont mis en évidence la saturation de l'offre de stationnement actuelle du parking-relais de Lomme, situé au niveau de la station de métro Saint-Philibert, au terminus de la ligne 2. Pour pallier ce problème, le élu ont acté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 le doublement de la capacité de ce parking-relais. Dès 2025, il offrira ainsi 570 places de stationnement aux usagers des transports en commun métropolitains, sur une surface totale de 10 000 m².

Le projet s'inscrit pleinement dans les ambitions métropolitaines de transition écologique. Outre le l'accès facilité aux transports en commun qu'il permet, la durabilité environnementale de l'infrastructure est également pensée, avec l'utilisation de bétons bas carbone, l'installation de panneaux photovoltaïques et une gestion intelligente des eaux de pluie et de la noue existante.

Les travaux nécessaires au projet sont financés par un investissement de 11 millions d'euros de la MEL. Ils débiteront à l'automne 2023, pour une durée prévisionnelle estimée à 18 mois.



Source : Direction Transports

La MEL renforce l'intégration des enjeux d'atténuation, d'adaptation au changement climatique et de qualité de l'air dans ses documents d'urbanisme (SCOT, Plan Local d'Urbanisme...) et dans l'ensemble des projets d'aménagement publics et privés menés sur le territoire. L'objectif est de réduire autant que possible l'impact climatique et environnemental des aménagements réalisés (émissions liées aux déplacements pendulaires, construction et exploitation des bâtiments, artificialisation des sols...). En complément, il s'agit de renforcer la séquestration carbone du territoire grâce à la régulation foncière, au développement des boisements et espaces naturels et de réduire les « îlots de chaleur urbains », en agissant sur l'orientation des bâtiments, le choix des matériaux ou la végétalisation.

L'AVANCÉE DU CHANTIER FIVES CAIL : DE FRICHE INDUSTRIELLE À ÉCOQUARTIER MÉTROPOLITAIN

En 2022, s'est engagée la seconde phase des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'écoquartier Fives Cail. Ce site emblématique de la MEL, d'une superficie de 25 ha, incarne à la fois le patrimoine industriel français et l'art de vivre moderne métropolitain. Plusieurs chantiers ont ainsi été entamés en 2022 pour permettre :

→ La production de 500 logements, soit la moitié des 1 030 logements prévus à terme sur le site.

Cette offre de logements est conçue dans le souci de prioriser la sobriété, l'intergénérationnalité, l'inclusivité, la mixité sociale et la qualité de vie, notamment avec le programme d'habitat participatif « Les Cailloux Verts ».

→ Le lancement de deux chantiers d'aménagement des halles historiques.

Ils promeuvent de nouvelles manières de produire en ville, dans une dynamique inclusive, de convivialité et de circuits locaux : Halle G1 (aménagement de lieux de bien-être et de convivialité telle qu'une micro-brasserie) et LaLoco (tiers-lieu engagé voué à accompagner l'émergence de projets de transition écologique et solidaire).

→ La prise en compte des enjeux environnementaux. Le projet Fives Cail est pensé pour limiter l'impact climatique de la construction et de nos modes de vie. Pour cela, une attention particulière est portée aux performances énergétiques des bâtiments et

habitations, avec notamment le partage par plusieurs logements d'un même réseau de chaleur biomasse. En outre, les espaces publics s'attachent à la diversité des milieux naturels et à la gestion la plus naturelle possible des eaux. 260 arbres, 1 200 arbustes, 15 000 vivaces, bulbes et graminées ont ainsi été plantés, et ce sont 14 000 m² de toitures qui ont été réhabilitées pour intensifier la végétalisation et la collecte des eaux de pluie. Enfin, en tant qu'écoquartier, le site de Five Cail fait une large place aux mobilités douces en réservant des espaces publics généreux aux piétons, vélos et trottinettes.

Ces travaux permettent de donner une seconde vie à ce site métropolitain exceptionnel en créant un lieu plus attractif, durable et apaisé, tout en témoignant de son passé industriel et ouvrier. Ce dernier se retrouve tant dans la forme et dans les matériaux de construction utilisés que dans les noms historiques donnés aux nouvelles voies.

→ Perspectives 2023

- La poursuite de cette seconde phase permettra de prolonger les espaces publics et de construire 530 nouveaux logements mixtes socialement et performants énergétiquement. Cette seconde phase opérationnelle intégrera la réalisation d'une piscine intercommunale et un parc de 5 ha au Sud du site propice à la biodiversité. Une série d'ateliers et de concertations est prévue en 2023 afin de définir les usages du parc en fonction des souhaits et attentes des usagers.

LE PARC DU MUSÉE DU LAM RETROUVE SES COULEURS D'ORIGINE

Après plusieurs phases de travaux de rénovation et d'amélioration du Musée le LaM, c'est désormais au tour du Parc du Héron de se refaire une beauté en vue de la célébration des 40 ans du musée.

À la suite d'un diagnostic technique et patrimonial du parc piloté par le LaM et la MEL, les travaux réalisés de septembre à décembre 2022 ont visé à embellir et renaturer ce véritable poumon vert et lieu de vie.

L'accessibilité du musée et du parc par l'allée du Café-Concert a été améliorée en facilitant les possibilités de circulation pour les personnes à mobilité réduite et en accroissant la visibilité du chemin entre l'arrêt de bus et le musée afin de favoriser l'emprunt des transports en commun.

La priorité était également de densifier la végétation afin de rendre au parc son esthétique originelle imaginée par l'architecte Roland Simounet à la construction du musée, et d'inscrire les rénovations dans la démarche écologique de la MEL. Ce retour de nature visait notamment à redonner vie à la peupleraie d'origine, située face à l'entrée du musée, dont les arbres malades ont dû être abattus en 2021. 68 nouveaux peupliers ont ainsi été replantés en 2022 et le sol a été remodelé pour favoriser l'enracinement des arbres et permettre un meilleur drainage des eaux de pluie. Les « placettes » présentes dès la construction du musée ont été réaménagées et font de la peupleraie un véritable lieu de détente pour le public.

À l'occasion de ces travaux d'embellissement et de renaturation du parc, une campagne de financement participatif s'est clôturée fin 2022 afin de permettre à tous les citoyens et citoyennes de s'impliquer dans ce projet.



© Alexandre Traisnel

LE BRAS DE LA BASSE DEÛLE SORT DE SON ISOLEMENT POUR DEVENIR UN LIEU DE PROMENADE

Le bras de la Basse Deûle est au cœur d'un projet de requalification dont l'enjeu est de désenclaver le site et de le rendre plus agréable, sécurisé et accessible. Au programme :

- **Restauration des qualités paysagères, écologiques et patrimoniales du site**, notamment au niveau des berges, de la ripisylve et des espaces verts ;
- **Restauration des continuités hydrauliques ;**
- **Développement de la mobilité piétonne**, avec la création d'une promenade haute et basse le long du bras ;
- **Amélioration de la mobilité cyclable**, avec la création d'une liaison vélo connectée aux voies de vélo existantes du Vieux Lille et de la Citadelle.

Constituant un chaînon essentiel entre le cœur urbain et les espaces péri-urbains, la requalification du bras de la Basse Deûle en véritable lieu de promenade et son intégration aux trames vertes et bleues sont essentielles pour les communes de Lille, La Madeleine et Saint-André. Le bras de la Basse Deûle sort de son isolement pour devenir un lieu de promenade.

→ Perspectives 2023

- Les travaux débiteront à la suite de l'attribution du marché prévue pour octobre 2023.

UNE CHARTE DE L'ESPACE PUBLIC ACTUALISÉE POUR UN TERRITOIRE DE DEMAIN PLUS AGRÉABLE ET DURABLE

Issue d'un travail partenarial mené entre la MEL et l'Agence de Développement et d'Urbanisme et auquel chacune des 95 communes a été associée, une charte de l'espace public a été adoptée le 16 décembre 2022 par le Conseil métropolitain.

Son rôle ? Fixer des ambitions claires et une méthodologie de travail et d'évaluation partagée entre la MEL et ses communes membres concernant l'aménagement de l'espace public.

Sur la période 2022-2026, la MEL a prévu de consacrer près de 600 millions d'euros pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voirie et d'espace public. À cet effort sans précédent s'ajoutent les dépenses des communes sur leurs domaines de compétences (les espaces verts, l'éclairage public, le mobilier urbain), mais aussi les futures lignes de tramway et de bus à haut niveau de service ou encore la politique de rénovation urbaine.

Ces engagements se concrétiseront par la réalisation de nombreux projets qui sont autant d'occasion d'améliorer et parfois de transformer le cadre de vie des habitants, d'encourager un changement des comportements en faveur d'une mobilité dé-carbonée et de concrétiser les ambitions du Plan Climat Air-Énergie Territorial.

La charte de l'espace public définit trois ambitions claires en faveur d'espaces publics de qualité :

- Favoriser une mobilité bas-carbone ;
- Aménager des espaces publics à vivre et conforter les pôles de vie ;
- Contribuer à la résilience du territoire, notamment en favorisant la présence du végétal et en privilégiant l'infiltration des eaux de pluie.

Cette charte acte une série d'engagements de la MEL et de chacune de ses 95 communes pour atteindre ces ambitions.

LA RÉNOVATION DU QUARTIER DE LA BOURGOGNE À TOURCOING EN LIEU DE COHÉSION SOCIALE ET D'INNOVATION

Représentant 100 hectares et comptant 7 000 métropolitains, le site de la Bourgogne à Tourcoing est au cœur de l'ambition de renouvellement urbain impulsée par la MEL et ses partenaires depuis 2016.

Il s'inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de la MEL signé en 2019 et 2021. Ce programme d'ampleur concerne 14 sites répartis dans 8 communes du territoire et est doté d'un budget global de plus de 2 milliards d'euros. Il doit permettre de conduire près de 400 opérations afin de

rendre ces sites plus attractifs, d'assurer leur développement durable et d'améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale par le biais du relogement, d'aménagements urbains et d'équipements publics.

Le projet de la Bourgogne prévoit plus de 1000 démolitions de logements sociaux, plus de 1000 réhabilitations de logements sociaux et la construction de 850 logements neufs diversifiés à long terme. Le réaménagement complet du quartier et des espaces publics de qualité, installera un cadre de vie renouvelé et agréable. Le projet se traduira également par la refondation de l'offre en équipements publics, notamment scolaires, et le développement de l'activité et de l'emploi à travers le nouvel équipement de commerces et services et le redéveloppement du site Lepoutre.

Les élus métropolitains ont attribué la concession d'aménagement du quartier à la société SEM Ville Renouvelée, pour un début des travaux prévu en 2025. La MEL a investi 76 millions d'euros dans le chantier, d'un montant total de 274,3 millions d'euros. En 2022, le projet est entré dans ses premières phases.

LANCEMENT EN 2022 DU CHANTIER DE RESTAURATION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA BRANCHE DE CROIX

La MEL est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement des espaces de plein air et la préservation des milieux naturels. Elle a ainsi lancé en juin 2022 des travaux de restauration hydraulique, écologique et paysagère de la Branche de Croix sur la partie existante et sur la partie enterrée.

Le site de la Branche de Croix représente un maillon essentiel de la trame verte et bleue métropolitaine, situé à un emplacement stratégique entre les communes de Croix, Wasquehal et Villeneuve-d'Ascq. Ce bras mort comblé par des sédiments pollués constitue donc un enjeu de développement urbain, d'attractivité économique et d'amélioration du cadre de vie des habitants et usagers.

Les aménagements portés par la MEL visent à curer la branche existante pour recréer des milieux naturels et écologique variés, remettre à l'air libre la partie enterrée, à démolir les ouvrages hydrauliques pour rétablir une circulation naturelle de l'eau et à créer une voie verte tout le long de la Branche, rendue agréable pour ses usagers par de nouvelles plantations et la mise en place d'éclairages publics, d'équipements de jeux, de loisirs, de détente et de sports.

→ Perspectives 2023

- Les travaux s'achèveront mi 2024, pour un coût prévisionnel pour la MEL de 25 millions d'euros. Leur avancée ont permis d'inaugurer en juin 2023 le premier tronçon restauré longeant le nouveau quartier de la Maillerie

PRIORITÉ N° 4

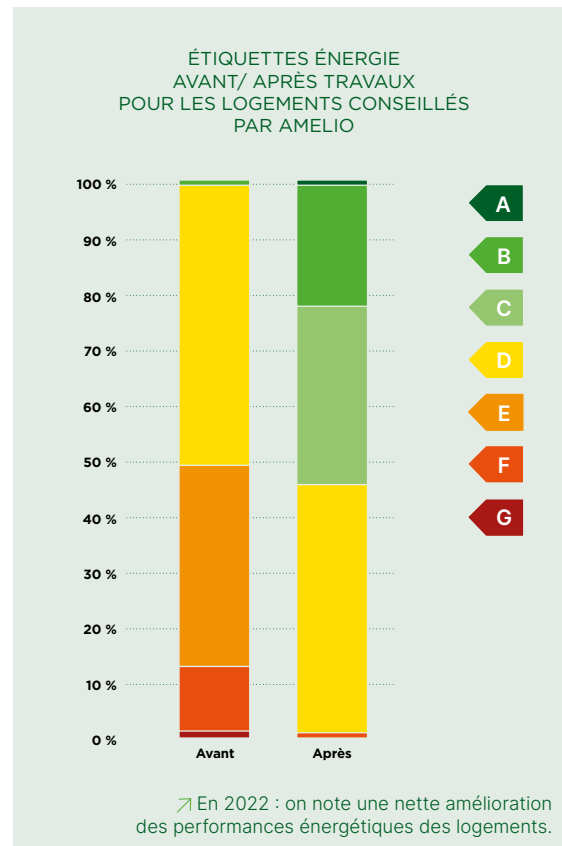
AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU BÂTI RÉSIDENTIEL ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le secteur résidentiel est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (32 % des consommations d'énergie, 24 % des émissions de GES) ainsi que de polluants atmosphériques du territoire. En plus d'agir sur les constructions neuves en imposant des niveaux élevés de performance environnementale (recours à des matériaux bio-sourcés, constructions sobres énergétiquement...), la MEL porte de nombreux dispositifs de rénovation thermique à destination des propriétaires privés, des logements sociaux, ou des copropriétés. Elle amplifie son action, en vue de rénover 8 200 logements par an (dont 2 500 logements sociaux).

AMELIO : AU SERVICE DE LA PERFORMANCE DES LOGEMENTS MÉTROPOLITAINS

Depuis fin 2013, la Métropole européenne de Lille (MEL) anime un réseau de conseil et d'accompagnement des particuliers en faveur d'un habitat plus durable et plus confortable. Créé en partenariat avec les communes, la Région Hauts-de-France, l'ADEME et l'Anah, ce réseau se structure autour de : la Maison de l'habitat durable (MHD) située à Lille, les conseillers FRANCE RENOV' et les opérateurs AMELIO + et AMELIO Pro, pour un conseil personnalisé ou un accompagnement complet des ménages, bailleurs, propriétaires ou copropriétés.

En 2022, 1801 logements ont été subventionnés, représentant 3,2 M€ d'ingénierie portés par la MEL, co-financés par Anah, le Département et le CLER, pour 32,8 M€ d'aides publiques aux travaux en 2022, générant 43 M€ de travaux et avec un gain énergétique estimé à 40%. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des étiquettes énergie des logements accompagnés en 2022.



Source : Comité de pilotage AMELIO 2023

LA MEL A BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION EUROPÉENNE AFIN DE DÉPLOYER UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION GROUPEE DES MAISONS DE L'ÈRE INDUSTRIELLE

En janvier 2022, la MEL a remporté un appel à projet européen dans le cadre de la facilité européenne pour les villes. La MEL bénéficie ainsi d'un accompagnement technique, juridique et financier à hauteur de 60 000 euros pour concevoir et mettre en œuvre un plan d'investissement en matière d'énergie durable et pour soutenir le travail déjà engagé d'élaboration d'un plan d'investissement en faveur de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier se concentre sur le déploiement d'une offre d'accompagnement pour la rénovation groupée des maisons de l'ère industrielle (dites 1930) de la métropole lilloise. Le projet réunit cinq partenaires - la Métropole Européenne de Lille, les villes de Lille et Roubaix, l'association Habiter 2030, la Fabrique des Quartiers (Société Publique Locale) et le Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E) - qui coopéreront afin de développer et mettre en œuvre un projet pilote à l'échelle d'un îlot urbain. Un accent important sera mis sur l'implication citoyenne et le respect de l'architecture locale, en lien avec le nouveau Bauhaus européen.

LA MEL ADOPTE UN NOUVEAU CADRE DES AIDES POUR INCITER À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DURABLES ET ABORDABLES

Le 9 novembre 2021, dix ans après la tenue du Après plus de trois ans de concertation, les élus ont arrêté au Conseil métropolitain du 24 juin 2022 le projet de **nouveau programme local de l'habitat (PLH3)**. L'accent est mis à la fois sur la production de logements et sur l'amélioration du parc locatif existant afin de proposer les logements durables, désirables et abordables. Pour cela, deux axes d'actions sont avancés :

- Produire 6 200 nouveaux logements par an sur le territoire métropolitain pour répondre aux besoins du marché, dont 30% de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI), 30% de logements intermédiaires en location et en accession et 40% de logements libres en location et en accession ;
- Accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3 000 logements par an, en ciblant les passoires énergétiques progressivement interdites à la location par la Loi Climat et Résilience.

Pour inciter au développement et à l'amélioration du parc locatif social, la MEL a également actualisé le cadre d'attribution des aides pour le logement locatif social et l'accession abordable, à destination des bailleurs sociaux et mis en place depuis d'adoption du premier plan local de l'habitat (PLH).

Cet accompagnement s'articule autour de trois moyens principaux :

- L'attribution de subventions pour le développement du logement aidé : 9 aides sont proposés selon le type de logement, ses caractéristiques et les opérations d'amélioration réalisées ;
- La reconduction des aides spécifiques sur le foncier métropolitain destiné à des projets d'habitat social ;
- L'adaptation des marges de loyers sur le logement locatif social et l'accompagnement métropolitain à la réhabilitation afin d'inciter à la réalisation d'opérations qui améliorent la qualité de service des logements, allègent les charges des locataires et contribuent à la transition énergétique et environnementale.

Pour bénéficier des aides du nouveau cadre, les bailleurs sociaux devront d'une part respecter un référentiel sur la qualité des opérations que la MEL met en place autour de six critères de développement durable : mobilité, eau et énergie, adaptation au changement climatique, matériaux bas carbone et économie circulaire, nature biodiversité et agriculture urbaine, qualité des projets et de leur intégration dans l'environnement. D'autre part, ils devront également respecter un prix plafond pour les Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) du logement neuf hors produits spécifiques, avec possible majoration pour les bâtiments énergétiquement performants et les opérations complexes en foncier contraint. Le but de cette mesure est d'établir un cadre transparent et économiquement viable opposable à tous et ainsi donner aux opérateurs des règles pour leur permettre de négocier le foncier à un prix acceptable du point de vue de la mixité sociale.

Perspectives 2023

- Adoption définitive et mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat dont le projet a été arrêté en 2022
- Élaboration du référentiel qualité et test sur quelques opérations neuves pour une généralisation effective en 2024
- Mise en place et expérimentation de la valeur maximale de référence proposée sur les VEFA, pour un éventuel ajustement en 2024

LES CONCERTATIONS SE POURSUIVENT POUR PROPOSER DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le cadre de la loi Besson 2, du Schéma départemental 2019-2025 d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la MEL se mobilise pour accueillir les gens du voyage et leur permettre de vivre dignement sur le territoire. Actuellement, la métropole propose déjà 14 aires permanentes d'accueil, 3 terrains de passage, une aire de grand passage et un terrain provisoire. Dans les six années à venir, ce sont 450 places d'aires de passage et grand passage, 10 terrains provisoires et près de 150 logements sociaux supplémentaires qui viendront s'y ajouter.

L'année 2022 a été l'occasion de nombreuses consultations publiques concernant l'aménagement des emplacements présents et futurs. Le but est d'engager et récolter les avis et souhaits de toutes les parties prenantes afin que cette offre d'accueil des gens du voyage s'intègre au mieux dans le tissu métropolitain, en cohérence avec les ambitions de développement durable.

Près de 1 200 contributions ont ainsi été comptabilisées sur le site de la MEL et au travers d'ateliers thématiques lors de 2 phases de concertation menées de février 2022 à janvier 2023. Elles ont permis la délibération et le vote par les élus du Conseil métropolitain de la pertinence des localisations des aires proposées par les 21 communes concernées. Pour 19 d'entre elles, l'emplacement de leur future aire d'accueil a déjà été validée : Bauvin, Croix, Faches-Thumesnil, Hellemmes, Hem, La Madeleine, Leers, Lys-les-Lannoy, Lille, Loos, Lomme, Mouvaux, Santes, Haubourdin, Wavrin, Sainghin-en-Weppes, Linselles, Wervicq, Ronchin.

LE MEL CONTINUE À LUTTER POUR UN HABITAT DIGNE POUR TOUS LES MÉNAGES

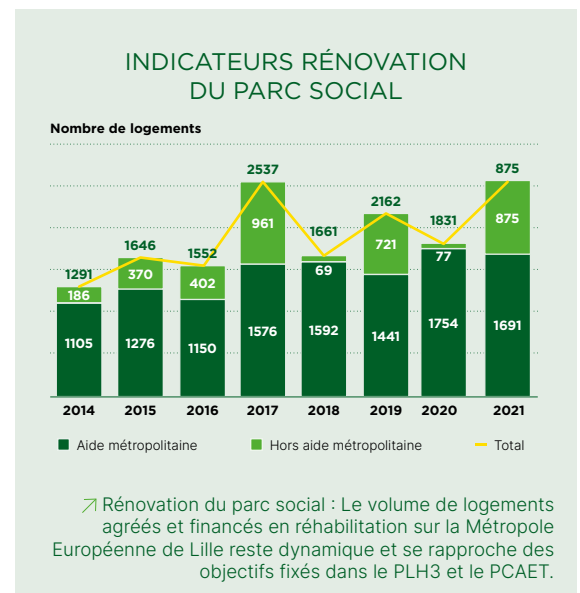
L'accès pour tous à un logement digne est l'une des priorités de la MEL dans sa lutte contre la précarité. Dès septembre 2020, elle mettait en place avec quatre banques partenaires un prêt à 0 %. Il vise à aider les ménages dans le financement de leur logement principal neuf et, dans le même temps, à soutenir le monde de la construction en facilitant la commercialisation des programmes de logements. Au vu du très grand nombre de dossiers reçus, la MEL avait déjà décidé en avril 2021 de prolonger ce dispositif exceptionnel jusqu'à septembre 2023.

Pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages dans le contexte économique actuel, les élus ont en plus acté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 l'augmentation du plafond des aides maximales, tout en restant dans l'enveloppe budgétaire fixée de 4 millions d'euros et pour une durée maximale de 15 ans.

- Pour un prêt de 25 000€ : 6 000€ d'aides maximales pourront être distribuées ;
- Pour un prêt de 45 000€ : 11 000€ d'aides maximales pourront être distribuées ;
- Pour un prêt de 60 000€ : 15 000€ d'aides maximales pourront être distribuées.

Le prêt de 75 000€ a quant à lui était supprimé car il était peu demandé.

En outre, la MEL prolonge son partenariat avec la CAF du Nord dans le cadre de son Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui vise à fournir des aides aux ménages en difficulté afin qu'ils accèdent et se maintiennent dans un logement décent.



Source : Bilan annuel – habitat social

LA MEL S'ASSOCIE À LA CAF ET LA MSA POUR SOUTENIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU POTABLE

Dans le contexte de hausse globale du coût de la vie, la MEL s'engage en aidant les ménages les plus précaires à accéder à l'eau potable. Depuis 2016, elle expérimente plusieurs dispositifs pour assister les plus démunis dans leurs dépenses liées à l'eau, tels que les chèques Eau. Or, ces dispositifs d'aides étaient freinés par le manque de données disponibles et environ 80% des ménages en situation d'impayés demeuraient non détectés par la MEL.

Pour pallier cet obstacle, les élus ont voté au Conseil métropolitain du 7 octobre 2022 la conclusion de partenariats avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Ces dernières mettront à disposition de la MEL les données qu'elles peuvent partager dans le respect des règles de traitement des données personnelles. La MEL sera ainsi en mesure de mieux détecter et soutenir les ménages dans le besoin, en priorité ceux dont les dépenses d'eau représentent plus de 3% de leurs revenus totaux. L'amélioration du dispositif permettra de fournir ces aides dès janvier 2024, dans le cadre du prochain contrat de distribution d'eau sur la métropole.

DANS LE CONTEXTE DE HAUSSE GLOBALE DU COÛT DE LA VIE, LA MEL S'ENGAGE EN AIDANT LES MÉNAGES LES PLUS PRÉCAIRES À ACCÉDER À L'EAU POTABLE.



© Samuel Armez

PRIORITÉ N° 5

SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLES

Les secteurs de l'industrie et du tertiaire représentent à eux deux 42% des consommations d'énergie et 21% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est donc essentiel de travailler avec les entreprises pour réduire cet impact. L'empreinte carbone du territoire est par ailleurs considérablement alourdie par les émissions indirectes liées à la consommation de biens importés. La MEL agit avec ses partenaires pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : CAP SUR LA SOBRIÉTÉ EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'évolution de nos modes de consommation a entraîné un doublement en 40 ans de la production d'ordures ménagères par personne et par an, soulevant de nombreux enjeux environnementaux. La MEL est porteuse du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) qui concrétise le Schéma Directeur des Déchets ménagers et assimilés (SDDMA) adopté en 2021. Afin de co-construire la stratégie de prévention et de réduction des déchets au cœur du PLPDMA, une large concertation auprès des métropolitains, des collectivités et des parties prenantes concernées a eu lieu de septembre 2021 à mars 2022. Elle a recueilli 1 200 contributions issues de la concertation citoyenne et fait émerger 36 propositions d'actions dans le cadre de groupes de travail thématiques.

L'objectif du PLPDMA est de parvenir à une diminution d'au moins 15% des déchets ménagers et assimilés sur le territoire métropolitain entre 2010 et 2030 et à deux tiers de valorisation des déchets résiduels. Cela représente une baisse de 90 kilos de déchets par habitant et par an. À mi-parcours, en 2020, chaque habitant de la MEL produisait 557 kilos de déchets par an, soit une diminution de 51 kilos par rapport à 2010, ce qui implique de réduire la production de déchets d'environ 40 kilos par habitant d'ici 2030.

Les actions menées en ce sens sont multiples : compostage des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, incitation à la réparation et au réemploi des objets ou encore recherche d'alternatives à la consommation. Elles incitent à la sobriété et au changement de comportement de tous les métropolitains en matière de consommation et de production de déchets. Le 28 avril 2022, en visite au sein du Centre de Valorisation Organique (CVO) situé à Sequedin, Damien Castelain, Président de la MEL, a en ce sens annoncé la mise à disposition de sacs de compost pour les particuliers dans les déchèteries du territoire. Le CVO contribue déjà activement à la transition écologique et énergétique du territoire en traitant et valorisant plusieurs milliers de tonnes de déchets organiques chaque année pour produire du biogaz et du biocompost. Il se place dans les dix premières unités de valorisation en France. Destiné en grande partie au secteur agricole pour la fertilisation des sols, 10% de la production de compost du CVO sont proposés gratuitement aux métropolitains afin de les impliquer dans une démarche d'économie circulaire, favorisant le retour à la terre des biodéchets. Progressivement, la MEL proposera à l'ensemble des 500 000 foyers du territoire une solution de tri à la source des biodéchets.

LA MEL MODERNISE SES INFRASTRUCTURES POUR MIEUX TRIER SES DÉCHETS

Afin de répondre aux défis de gestion des déchets ménagers sur le territoire national, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dite LTECV, impose de trier tous les emballages plastiques séparément à compter de 2022. Pour se conformer à cette nouvelle réglementation, la MEL souhaite faire évoluer son système de tri des déchets, les gestes de tri des habitants et moderniser ses infrastructures de gestion des déchets. Plusieurs décisions ont été prises en 2022 pour évoluer dans ce sens.

Au Conseil métropolitain de février et d'avril 2022, les élus ont acté la rénovation des deux centres de tri de la MEL : Halluin et Lille Loos. Ces derniers seront en mesure de séparer plus finement les emballages plastiques afin de recycler non plus seulement les bouteilles et flacons plastiques mais aussi les pots de yaourts, films et barquettes.

En outre, afin de collecter séparément les bouteilles et bocaux en verre des autres emballages recyclables (plastiques, métaux, papiers/cartons), les élus du Conseil métropolitain ont acté en octobre 2022 l'implantation de points d'apport volontaire dans 50 communes du territoire. Dans un premier temps, ces points d'apport volontaires sont dédiés prioritairement à la collecte du verre mais ils pourront dans les années à venir accueillir d'autres types de déchets ménagers tels que les déchets d'emballage et papiers graphiques, les ordures ménagères résiduelles voire les biodéchets. Leur déploiement se fait de manière progressive et cohérente afin de passer des 920 points présents actuellement à près de 6 000 avant la fin du mandat.

Perspectives 2023

- Les travaux du centre de tri Lille Loos devraient s'étendre sur toute l'année 2023, pour une livraison souhaitée en fin d'année. Ils précèdent ceux du centre d'Halluin, programmés entre 2024 et 2025, afin d'assurer la continuité du tri pendant toute la durée du projet.
- 17 communes seront équipées de points d'apport volontaire pour la collecte du verre dès la fin du premier trimestre 2023, et elles en seront toutes munies d'ici à 2024.

LA MEL LANCE LA DEUXIÈME SESSION DES TROPHÉES EUROPÉENS DE LA MODE CIRCULAIRE

Deuxième industrie la plus polluante, le secteur textile est au cœur des actions de la MEL pour réduire son impact sur la planète et en faire un modèle d'économie circulaire. Après le succès de la première édition en 2020, elle a souhaité mettre à nouveau à l'honneur des porteurs de projets qui agissent et innovent pour une mode engagée en lançant la deuxième session des Trophées européens de la mode circulaire. Ceux-ci visaient à récompenser des projets innovants de produits, services et process, déjà sur le marché ou encore en développement, disposant d'un potentiel de création de valeur et réduisant l'impact environnemental de la filière sur les territoires national, belge et néerlandais.

Au total, 200 projets ont été retenus et 15 projets ont atteint la finale. Parmi les finalistes, figurent 4 projets métropolitains :

- Dans la catégorie **Espoir Petite entreprise** : Juin fait le lin et son legging de sport fabriqué en fibres de lin naturelles et locales ;
- Dans la catégorie **Booster Petite entreprise** : Moom et son projet de dressing virtuel personnalisé qui permet de mieux gérer sa consommation de vêtements et de trouver des solutions durables de réemploi ;
- Dans la catégorie **Grand Entreprise** : l'atelier couture en magasin Redlab de la marque Devianne, ainsi que le café-restaurant Newlife de Tape à l'œil proposant des services de collecte, réparation et retouche des vêtements.

Les projets de tous les finalistes ont pu être observés du 9 au 27 novembre 2022 à l'occasion d'une exposition au musée textile La Manufacture à Roubaix.

Au total, les 11 projets récompensés (projets et coups de cœur) lors de la cérémonie de remise des trophées au Théâtre du Nord à Lille, en ouverture de la semaine européenne de réduction des déchets le 18 novembre 2022, illustrent les différents leviers d'une économie plus durable en terme de production par la réutilisation de matériaux existants, le recours aux produits biosourcés, les circuits courts par la relocalisation d'activités, la production de services et la vente d'usages plutôt que l'achat du bien.

23 PROJETS SOUTENUS PAR LA MEL À L'ISSUE DE L'AMI « INNOVER POUR L'EXCELLENCE CLIMATIQUE »

En janvier 2022, Euraclimat a lancé un premier appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique », diffusé aux acteurs économiques de la métropole, entreprises, écosystèmes innovants, sites d'excellence et associations. Il vise à récompenser et accompagner le déploiement de solutions, initiatives et projets innovants qui contribuent à lutter contre le dérèglement climatique.

Quarante-neuf dossiers ont été auditionnés et ce sont au total 23 lauréats qui ont été retenus par les membres du comité de sélection et qui bénéficient d'une labellisation leur offrant une visibilité importante, un accompagnement et une mise en réseau facilitée pour répondre à leurs besoins.

Les initiatives soutenues sont riches et variées, et proposent des innovations de produits, de process ou d'usage. Les projets au stade de la création bénéficient d'une labellisation « EuraClimat Emergence ». Les projets en phase d'accélération ou de massification sont quant à eux labellisés dans la catégorie « EuraClimat Excellence ». Autant de projets ambitieux et impactants permettant d'avancer vers l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 inscrit dans le PCAET.

→ **Perspectives 2023**

- Lancement d'un second appel à manifestation d'intérêt « Innover pour l'excellence climatique » pour faire émerger les projets innovants de décarbonation de l'économie et de lutte contre le dérèglement climatique.
- Mise en place d'une Communauté des labellisés, afin de créer une dynamique collective et d'accroître l'accompagnement proposé.

“
SENSIBILISER LE PUBLIC AUX NOTIONS DE SOBRIÉTÉ, D'ÉCOLOGIE, ET LE FAMILIARISER AVEC LES BONS GESTES À APPLIQUER AU QUOTIDIEN.
”

LE FESTIVAL MAKER FAIRE LILLE 2022 A ATTIRÉ LES FOULES POUR IMAGINER L'HABITAT DE DEMAIN

Maker Faire, le festival gratuit de l'innovation et de la créativité de Lille, a eu lieu les 14, 15 et 16 octobre 2022 à la Gare Saint Sauveur. Cette 4^e édition s'est articulée autour des thèmes de l'habitat durable et de l'économie circulaire et a permis d'alimenter des projets autour de thématiques diverses telles que la qualité de l'air, l'éco-conception, l'adaptabilité du logement ou encore les économies d'eau et d'électricité. 600 exposants répartis sur 180 stands sont venus partager leurs idées pour « faire soi-même », qu'il s'agisse de créer, détourner ou réparer, et 27 conférences ont été proposées.

L'événement avait pour but de créer du lien entre les acteurs, les idées et les projets afin de voir se développer des initiatives innovantes répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il s'agissait également de sensibiliser le public aux notions de sobriété, d'écologie, et de le familiariser avec les bons gestes à appliquer au quotidien.

En tant que partenaire de l'événement, la MEL a tenu un stand visant à valoriser les projets qu'elle porte dans les thématiques Énergie Climat, Habitat durable, Communication interne et Développement économique, ainsi que les projets de porteurs soutenus par la MEL dans la cadre d'appels à projets récents.

Cette quatrième édition de Maker Lille a connu un réel succès en réunissant 36 000 visiteurs sur les trois jours, soit une fréquentation 2,5 supérieure à l'édition précédente en 2019. Durant la journée du vendredi consacrée à l'éducation, le festival a accueilli 4 590 élèves de tous niveaux et représentants d'établissements éducatifs, soit 40% de plus qu'en 2019.

LE FESTIVAL DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS « LE GOÛT EN COULEURS » 2022 : UNE PREMIÈRE EN HAUTS-DE-FRANCE POUR LA FILIÈRE

Les vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre 2022, le festival « Le Goût en couleurs » a investi le Marché de Gros de Lomme à l'occasion des 50 ans de ce site d'excellence métropolitain. L'objectif de ce premier festival des Fruits et Légumes frais en Hauts-de-France consistait à animer le dialogue entre les acteurs de la filière et à valoriser l'alimentation durable auprès du grand public.

La journée du vendredi avait une visée d'avantage professionnelle, organisée autour d'un village entreprises, de deux conférences et de six parcours permettant de découvrir la filière, ses métiers, ses besoins et la complémentarité des acteurs régionaux des fruits et légumes frais. La finale des Meilleurs Apprentis de France s'est également tenue à l'occasion de cette première journée.

La journée du samedi était quant à elle ouverte à tous, gratuitement. Il s'agit d'une première dans les Hauts-de-France. Petits et grands ont pu profiter de diverses activités animées par les acteurs de la filière telles que des jeux, des concours ou encore des master-class de Chefs. Ils ont également pu déambuler au sein d'un village foodtruck aux couleurs des fruits et légumes frais. À cette occasion, la MEL était présente pour valoriser son engagement en termes de circuits-courts, d'alimentation durable et de changements de comportement alimentaire.

LES AGENTS DE LA MEL SONT SOLlicitÉS POUR PARTICIPER AU PROJET SYNAPTIC ET AINSI CONTRIBUER À RÉDUIRE LES PESTICIDES SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le projet SYNAPTIC vise à créer une SYnergie des Acteurs pour la Protection Territoriale Intégrée des Cultures de pommes de terre contre le mildiou. En effet, la pomme de terre est l'une des cultures qui demande le plus de passages pour un traitement fongicide en cas de pression mildiou, qui se diffuse par des spores libérées dans l'atmosphère. Le but de ce projet est donc de réduire l'usage des fongicides utilisés en misant sur une vigilance commune de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, jardiniers, amateurs, citoyens ...) afin de prévenir l'infection, mieux gérer les risques et donc moins traiter dans les parcelles agricoles comme dans les potagers amateurs.

À ce titre, les agents de la MEL étaient sollicités en 2022 à deux niveaux. Ils ont d'une part pu participer à la surveillance du mildiou de la pomme de terre et de la tomate en renseignant l'application VIGIMILDIOU développée par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). D'autre part, cinq jardiniers particuliers cultivant des pommes de terre et/ou des tomates se sont engagés à recueillir des échantillons de mildiou s'il arrive dans leur jardin et à les renvoyer aux chercheurs de l'INRAE, à l'aide de kits très faciles d'emploi.



© Anouk Desury

LA 5^E ÉDITION DU MARCHÉ « MADE IN MEL » MET À L'HONNEUR LA PRODUCTION LOCALE ET DE QUALITÉ

Avec près de 50% de son territoire cultivé et environ 750 exploitations agricoles, la MEL est la première métropole agricole de France. Cela représente une réelle opportunité en termes de développement économique, d'emplois et offre la possibilité aux habitants d'accéder à une alimentation qualitative de proximité.

La MEL porte donc depuis plusieurs années une stratégie agricole et alimentaire pour consommer mieux et local, rapprocher l'urbain et le rural et ainsi répondre aux attentes des métropolitains, en collaboration avec un réseau de partenaires et avec les citoyens.

Pour mettre en lumière le 3^e pilier économique du territoire, le marché « Made in MEL » est revenu pour une 5^e édition en 2022. À cette occasion, producteurs, artisans locaux et entrepreneurs se sont réunis pour présenter leurs produits et leur engagement dans une démarche de mieux consommer à proximité. Parallèlement, une large diffusion de la 3^e édition du « carnet des producteurs » permet d'accompagner tous les métropolitains vers une consommation locale et de qualité... tout au long de l'année !



© Anouk Desury

“

RAPPROCHER L'URBAIN ET LE RURAL ET AINSI RÉPONDRE AUX ATTENTES DES MÉTROPOLITAINS, EN COLLABORATION AVEC UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ET AVEC LES CITOYENS.

”

LES 32 LAURÉATS DE L'AMI « INNOVATION DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE » INNOVENT POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

La communauté de l'innovation « De la fourche à la fourchette » s'est créée en 2022 autour de plus de 50 porteurs de projets et entreprises : ils sont désormais soutenus et accompagnés par la MEL et ses partenaires dans leur démarche.

Initié en mai 2021, le thème de cet appel invitait à proposer des solutions innovantes aux questions de l'alimentation durable, de l'agriculture biologique et raisonnée, des circuits courts, de l'écoconception des emballages, de la santé, du goût ou encore du gaspillage alimentaire.

Parmi les projets lauréats, fleurit une grande diversité d'idées et d'objectifs, couvrant toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire, du producteur au consommateur, afin de rendre l'alimentation plus locale et plus respectueuse de l'environnement à tous les échelons. Il s'agit par exemple du développement sur la métropole lilloise des supermarchés coopératifs et participatifs « Superquinquin », l'initiative « Haut la Consigne » d'accompagnement des professionnels de l'industrie agro-alimentaire et de la restauration dans l'adoption de pratiques plus durables, ou encore le projet des « Alchimistes » de tester en 2023 la collecte de biodéchets sur les marchés de plein air.

Tous ces projets offrent de belles idées qui se concrétiseront pour permettre une production et une consommation alimentaire de proximité et durable sur le territoire métropolitain.



© Alexandre Traisnel

PRIORITÉ N° 6

RÉDUIRE L'IMPACT DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES SUR LE CLIMAT

En tant qu'organisation, la MEL souhaite réduire l'impact carbone de son fonctionnement. Elle agit ainsi sur son patrimoine (véhicules, équipements et bâtiments) en déployant notamment une stratégie d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de ses bâtiments ainsi qu'une stratégie d'achats responsables. Elle veille plus généralement à rendre ses politiques plus sobres en mobilisant les élus et les agents autour de pratiques durables (plan de mobilité employeur, éco gestes, formations, bureau des temps...). L'analyse des budgets primitifs et comptes administratifs métropolitains permet de rendre compte de manière simple et compréhensible des avancées réalisées (cf. annexe).

LA MEL RENFORCE SON ACTION EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET SIGNE LA CHARTE ECOWATT

La MEL s'engage depuis longtemps en faveur de la sobriété énergétique. Au titre de son PCAET notamment, elle agit directement sur les équipements métropolitains afin de les rendre moins énergivores et accompagne les communes et leurs habitants dans la réduction de leur consommation énergétique.

Le contexte d'accélération du changement climatique et d'augmentation générale des coûts du gaz et de l'électricité incite à intensifier les efforts de sobriété énergétique pour réduire la consommation d'électricité et limiter les risques de coupure.

À la suite du lancement par l'État en juin 2022 du plan national sur la sobriété énergétique, le Conseil métropolitain a validé le 7 octobre 2022 le plan de sobriété métropolitain et la signature de la charte EcoWatt avec l'Ademe et RTE, afin que la MEL prenne pleinement sa part de l'effort national.

Le plan métropolitain de sobriété énergétique vient intensifier les efforts déjà engagés au titre du PCAET par des mesures supplémentaires telles que la baisse du chauffage, l'optimisation de l'éclairage public, l'accélération de travaux d'isolation des bâtiments et du remplacement de l'éclairage intérieur par des ampoules LEDs 75% moins consommatrices. La MEL forme de plus ses agents à l'adoption de pratiques de travail moins énergivores et contribue ainsi à la diffusion des bonnes pratiques de sobriété énergétique. Enfin, lors des périodes de forte tension sur le système électrique, des baisses supplémentaires de consommation sont prévues. Le plan de sobriété prévoit aussi d'accompagner les différents acteurs du territoire (communes, entreprises, particuliers).

LA MEL FORME SES AGENTS À L'ADOPTION DE PRATIQUES DE TRAVAIL MOINS ÉNERGIVORES ET CONTRIBUE À LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.

LE NOUVEAU SITE BIOTOPE 2, UN EXEMPLE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Après deux ans de travaux, le bâtiment de l'extension du site de l'unité territoriale de la MEL de Ronchin est désormais opérationnel. Baptisé Biotope 2, il abrite quatre entités dans quelques 10 000 m² de surface bâtie : Sourcéo (la régie de l'eau de la MEL), les archives de la MEL, l'imprimerie de la MEL et le laboratoire de veille écologique et sanitaire.

Conformément à la Stratégie Qualité Énergétique et Environnementale des Bâtiments (QEEB) de la MEL adoptée en avril 2019 (et notamment son axe 4 « Constructions et réhabilitations exemplaires »), le bâtiment a été pensé dans l'objectif de maximiser ses performances énergétiques et environnementales et le résultat dépasse même les ambitions initiales du projet. Biotope 2 produit sa propre énergie solaire grâce à des panneaux photovoltaïques en autoconsommation (installation de 96 kWc de puissance). Le chauffage et le refroidissement des bâtiments sont assurés par un système de géothermie sur nappe. Les eaux de pluie sont récupérées afin d'alimenter les sanitaires et d'assurer l'entretien des locaux. De plus, le bâtiment a été construit avec des matériaux biosourcés - du bois pour l'ossature et de la ouate de cellulose pour l'isolation - permettant au site d'être labellisé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). Le tout nouveau site Biotope 2 témoigne ainsi de la place centrale des engagements environnementaux métropolitains dans la stratégie patrimoniale et immobilière, tout en garantissant les meilleures conditions de confort possibles pour les 160 agents qui y travaillent désormais au quotidien.

→ Perspectives 2023

- L'inauguration de Biotope 2 a eu lieu le 3 mars 2023 et le site s'est vu remettre le 29 juin 2023 par Certivéa les attestations d'atteinte des trois labels énergétiques et environnementaux :
 - Label E+C- (Énergie/Carbone), niveau E3 et C2
 - Label BBCA (Bâtiment Bas Carbone), niveau Excellent
 - Label BEPOS Effinergie 2017 (Bâtiment à Énergie Positive)

Au cours du 2^e semestre 2023 l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage QEEB de la MEL sera renouvelé pour la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie QEEB. De plus, afin de pouvoir mutualiser les outils d'ingénierie énergétique et environnementale avec les communes, cet accord-cadre sera élargi à l'ensemble des adhérents de la Centrale d'Achats Métropolitaine.

LA MEL, PARTENAIRE DU PÔLE D'EXCELLENCE EURASANTÉ, S'ASSOCIE À L'OPÉRATION DE COLLECTE DE MATÉRIEL MÉDICAL

Libel'Up, contraction de libellule (symbole de transformation et de renouveau) et de upcycling (qui traduit l'idée de seconde vie des objets en anglais), est un projet de collecte, de reconditionnement et de redistribution des aides techniques de santé soutenu par la MEL. Lors d'une opération de sensibilisation menée du 9 au 20 mai 2022, les agents de la MEL et de ses partenaires de collecte (Eurasanté, Ville de Lille, Ville de Loos, Ville de Sainghin-en-Weppes, Ville d'Armentières, CHU de Lille, Département du Nord, Fabrique de l'Emploi de Loos, Malakoff Humanis, Vitamine T) étaient invités à déposer le matériel médical dont ils n'avaient plus l'utilité. Les dons concernent notamment l'aide à la mobilité, l'aide aux transferts, l'aide à la communication et l'aide à l'hygiène. En fonction de leur état, ils étaient reconditionnés aux normes en vigueur en lien avec les fabricants du Nord, redistribués à des particuliers et des établissements médico-sociaux, donnés à des associations, remis en état pour servir à la formation de professionnels de santé, ou recyclés pour leurs matières premières ou en pièces détachées.

En 2022, les opérations de collecte mises en place ont généré :

- 2004 aides techniques collectées dont 1450 présentant un intérêt pour la remise aux normes de santé;
- 300 aides techniques nettoyées et reconditionnées;
- 300 aides techniques redistribuées;
- 20% de ce qui a été collecté est reconditionnable ou réemployable aux normes de santé;
- +500 pièces détachées et 1800 kg de métal recyclé.



© Samuel Arnez

PROMOTION DE L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE : CAP SUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Au 1^{er} semestre 2022, la MEL a entamé une démarche de révision de son schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable (SPAPSER) pour la période 2022 - 2026. Celui-ci prendra une dimension supplémentaire pour intégrer les dernières évolutions réglementaires (loi anti-gaspillage et économie circulaire, loi climat et résilience, loi numérique responsable...). Il a pour objectif d'utiliser le levier des achats métropolitains pour contribuer aux objectifs sociaux et écologiques de la MEL.

La 3^e rencontre métropolitaine de l'achat public responsable a eu lieu le 29 novembre 2022 à la Maison Stéphane Hessel à Lille. Co-organisée par l'APES et la MEL, cette journée a alimenté les échanges autour de l'économie sociale et solidaire afin d'évoluer vers une commande publique de plus en plus responsable. Les thèmes abordés à cette occasion comprennent notamment le plan climat, les clauses et considérations environnementales et sociales, l'économie circulaire ou encore le mobilier d'occasion.



© Vincent Lecigne

→ **Perspectives 2023**

■ L'adoption du nouveau SPAPSER est prévue fin 2023.

LES EFFORTS DE VALORISATION DES SÉDIMENTS SE POURSUIVENT AVEC LE PROJET SÉDIMEL ET LA SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE

Dans l'exercice de ses compétences relatives à la gestion des sédiments ayant le statut de déchets, la MEL s'est engagée dès 2013 dans la démarche Sédimatériaux. Le projet Sédimel 1 s'est achevé en 2020 et a permis la réalisation d'études de valorisation pour différentes filières d'utilisation des sédiments et la réalisation de trois chantiers tests à Bondues, Tourcoing et Leers. Afin de poursuivre ses efforts de valorisation des sédiments, la MEL a engagé le projet Sédimel 2 qui porte sur le potentiel de valorisation des sédiments fluviaux dans les deux applications de remblais et de couche de forme sous voirie. La phase 1 de caractérisation des quatre sédiments utilisés dans le cadre de l'étude est d'ores et déjà achevée et a mis en évidence leur non dangerosité et une teneur en matière organique de 7 à 13%. La comparaison de ce paramètre avec les seuils du guide des terrassements routiers permettra de déterminer l'aptitude à utiliser les sédiments en remblais ou en couche de forme. La phase 2, qui correspond à l'étude formulation, est en cours d'achèvement. Enfin, la phase 3 a démarré en octobre 2022 pour une durée d'un an et vise à réaliser une étude environnementale du potentiel de relargage des polluants contenus dans des éprouvettes de remblais et de couche de forme à base de sédiments, en le comparant avec celui de matériaux témoins ne contenant pas de sédiments. Un chantier test viendra enfin vérifier la faisabilité de ce moyen de valorisation des sédiments. L'ensemble du projet fait l'objet d'une demande de subvention FEDER.

En outre, la MEL a également signé un Engagement pour la Croissance Verte relatif à la valorisation des sédiments dans les applications béton/ciment/composite. Officialisée le 15 novembre 2022 lors des Assises nationales du sédiment organisées par le CD2E, cette signature engage la MEL à introduire des clauses spécifiques dans ses marchés afin de générer une demande pérenne de matériaux formulés à partir de sédiments et ainsi faire du territoire métropolitain un laboratoire pour l'émergence d'une filière industrielle à fort potentiel international.

LES POUBELLES DU MUSÉE DU LAM ANALYSÉES POUR MIEUX GÉRER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

En janvier 2022, le musée du LaM a lancé un diagnostic du contenu de ses poubelles et de sa production de déchets, avec l'appui de la direction des Déchets ménagers de la MEL. L'analyse des résultats a suggéré plusieurs mesures à mettre en place afin de réduire et mieux gérer les déchets produits :

- Favoriser le tri : des corbeilles de tri sélectif ont été installées à proximité des lieux générant beaucoup de déchets, notamment les bureaux et les distributeurs automatiques ;
- Réemployer les déchets liés au montage des expositions : la circularité est privilégiée en réutilisant les matériaux dans d'autres scénographies, en les triant ou en les donnant à des associations ;
- Réduire et valoriser les déchets : un composteur collectif a été installé pour récupérer les restes de repas, une partie des déchets verts issus de l'entretien du parc et même les biodéchets produits par les salariés, chez eux, grâce au bio-seau qui leur a été remis. Les salariés peuvent également emporter le compost une fois mature afin de l'utiliser comme engrais naturel ;
- Sensibiliser : un fort accent a été mis sur le travail de sensibilisation des agents afin de les impliquer davantage. Les volontaires ont été sensibilisés au tri et formés à l'entretien du compost et quatre salariés ont accepté de le gérer et de veiller à sa bonne utilisation.

→ **Perspectives 2023**

■ Une seconde analyse du contenu des poubelles du LaM a été réalisée en janvier 2023 pour mesurer les progrès réalisés sur l'année. Le dispositif pourrait également être déployé au sein d'autres équipements de la MEL.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LE MUSÉE DE PLEIN AIR

À Villeneuve-d'Ascq, le Musée de Plein Air s'apprête à faire peau neuve. Cet écrin de verdure géré par la Métropole Européenne de Lille est emblématique de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine naturel et architectural. Avec une fréquentation en constante augmentation mais des infrastructures vieillissantes, un renouveau s'imposait. Ainsi la MEL a délibéré à l'unanimité en juin 2022 un investissement de plus de 10 millions d'euros. Le projet prévoit notamment la création d'un restaurant, de plusieurs bâtiments, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la création d'une promenade valorisant le site, une desserte de transport en commun, la naissance de 500 m de voie verte pour relier le musée à la chaîne des lacs, ou encore l'installation de 60 places de parking vélo. La MEL a réalisé en 2022 la conception d'un nouveau bâtiment technique vertueux, de 800 m² avec ossature bois, isolation paille, toiture végétalisée, production solaire photovoltaïque et récupération des eaux pluviales. Au global, 82% (en volume) des matériaux utilisés dans le projet seront biosourcés et la même proportion sera issue du réemploi.

LA MEL SE MOBILISE POUR LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

La MEL a entrepris plusieurs actions en 2022 afin de générer une prise de conscience de l'empreinte environnementale du numérique et une réduction de la consommation des données numériques. Elle s'est mobilisée d'une part dans le cadre du Cyber World CleanUp Day, journée de sensibilisation qui a eu lieu le 19 mars 2022 et qui a été l'occasion d'inviter la population à agir concrètement en nettoyant leurs données et/ou en offrant une seconde vie à leurs équipements numériques non utilisés. D'autre part, la MEL développe des actions internes pour former ses agents à la sobriété numérique. Ils ont notamment été invités à participer à des conférences et ateliers ludiques pour apprendre à réduire leur propre consommation de données numériques. La direction des Systèmes d'information et de communication (DSIC) de la MEL a également lancé en septembre 2022 une campagne d'analyse de la volumétrie des serveurs de fichiers internes afin d'identifier les fichiers très volumineux et tenter d'alléger l'espace de stockage.

LA DIRECTION COMMUNICATION DE LA MEL A OBTENU LE HASHTAG D'OR POUR L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE SON SITE INTERNET

Les 14^e Rencontres nationales de la communication numérique se sont tenues le 15 septembre 2022. À cette occasion, l'Observatoire Social Média des Territoires a voulu mettre en lumière les meilleurs sites web « éco-responsables ». 45 nommés ont été sélectionnés sur la base d'une note écologique, d'une note éthique et d'une note de conformité de leur site web. Les lauréats ont ensuite été départagés par cinq critères : l'ergonomie, le graphisme, la qualité rédactionnelle, les fonctionnalités et le respect des obligations légales. Sur neuf catégories en fonction de la taille de la collectivité, la MEL s'est placée en tête de la catégorie Métropole, permettant à la direction Communication de recevoir le Hashtag d'or pour son site web éco-responsable.

À WATTRELOS, LA 2^E STATION D'ÉPURATION DE LA MEL ENTIÈREMENT RÉNOVÉE POUR EN FAIRE UNE DES PLUS MODERNES DE FRANCE

Dans cadre de ses compétences en fourniture d'eau potable et assainissement pour ses 1,2 million d'usagers, la MEL intervient tout au long du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation du milieu naturel.

Afin de pouvoir répondre à l'évolution de la réglementation, les élus du Conseil métropolitain ont lancé en juin 2022 un marché public global de performance (MPGP) qui permettra l'extension, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration de Watrelos dès 2026. Ce sont ainsi les eaux usées de 500 000 métropolitains qui pourront être traitées dans le respect des normes environnementales.

La station d'épuration de Watrelos est la deuxième plus grande installation du parc métropolitain, après la station de Marquette-lez-Lille. En plus de servir l'agglomération de Roubaix, elle dispose d'une localisation stratégique puisqu'elle reçoit et traite les effluents provenant de Belgique (10% de son traitement) et rejette également ses eaux propres dans la rivière Espierre, affluent de l'Escaut.

“
LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA MEL A REÇU LE HASHTAG D'OR POUR SON SITE WEB ÉCO-RESPONSABLE.
 ”

Construite dans les années 1980 et mise aux normes en 2005, la station ne peut plus aujourd'hui répondre aux niveaux de traitement exigés par la réglementation. C'est pourquoi les aménagements consisteront en :

- La construction d'un bassin enterré de stockage d'eau de 30 000 m³ ;
- L'aménagement de la file biologique existante et la construction d'une file de traitement pluvial ;
- La mise en place d'une nouvelle file boues qui permettra la production de biogaz et la valorisation énergétique des boues.

Ces nouvelles infrastructures répondent à des objectifs écologiques majeurs pour la gestion de la ressource en eau. La station d'épuration rénovée sera plus performante sur le plan énergétique grâce à une filière biogaz issue des boues, la récupération de la chaleur produite localement et des panneaux photovoltaïques. Elle sera également moins énergivore. Cette rénovation s'inscrit dans la volonté de la MEL d'être un territoire exemplaire en gestion et traitement des eaux usées. Elle fait suite au chantier de modernisation de la station d'épuration de Marquette-Lez-Lille, qui avait été inaugurée en 2015.

→ **Perspectives**

- Le lancement du marché public global de performance (MPGP), visant à confier à un nouveau titulaire la conception et la réalisation des chantiers notamment, ainsi que l'exploitation de la station pour sept ans, fera l'objet d'un second vote par les élus de la MEL en 2024 pour un début des études estimé avant la fin 2024.



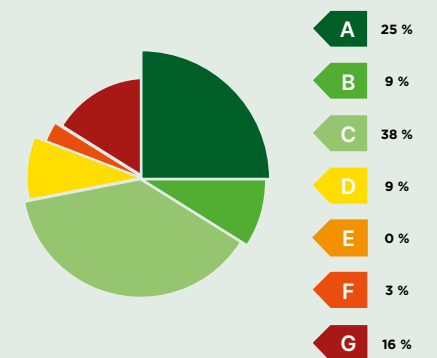
© Nicolas Fernandez

COUP D'ENVOI DE LA RÉNOVATION DU STADIUM DE VILLENEUVE D'ASCQ

Inauguré en 1976, le Stadium Lille Métropole est un site de référence pour la pratique de l'athlétisme et du rugby dont les équipements de qualité profitent aux sportifs de haut niveau et aux sportifs amateurs. Pour le moderniser en le développant et le préparer à accueillir la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux Olympiques de 2024, des travaux ont été entamés en 2021 afin de reconstruire une tribune comprenant une terrasse et un lieu de vie, de rénover les vestiaires de la tribune Présidentielle avec de nouvelles installations et de remplacer les mâts d'éclairage du terrain honneur.

Ces travaux visent à moderniser les équipements du Stadium, mais aussi à les rendre plus durables. Ainsi, les nouveaux mâts d'éclairage sont dotés de LED permettant d'être plus performants et de consommer moins. Le site a également été relié au réseau de chauffage urbain développé par la Mel. La rénovation du site avec des matériaux plus performants permet également de minimiser l'empreinte carbone de l'équipement.

INDICATEURS DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DU PATRIMOINE MEL

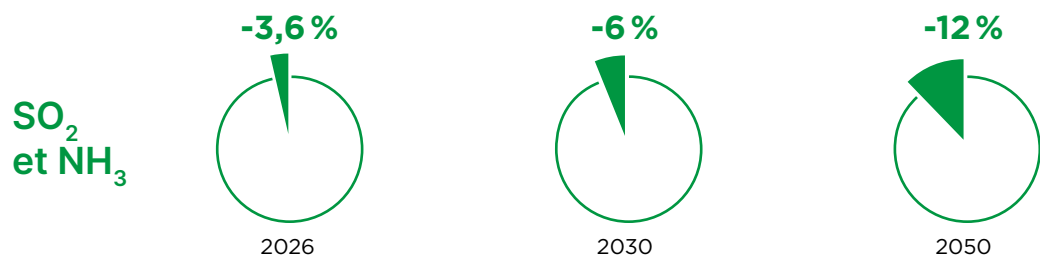
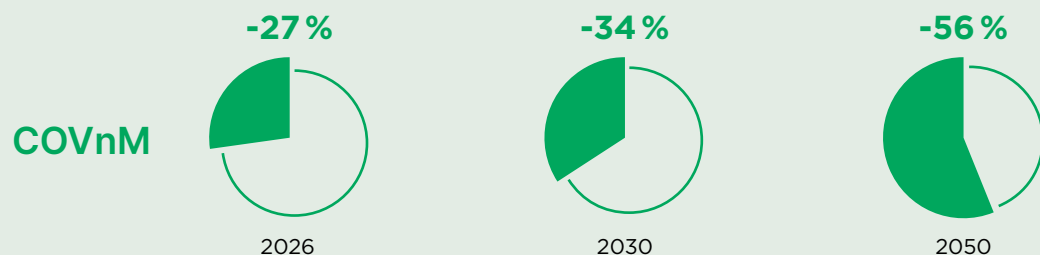
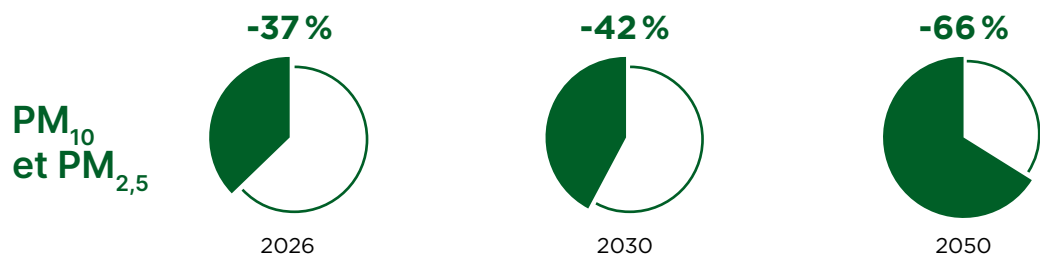
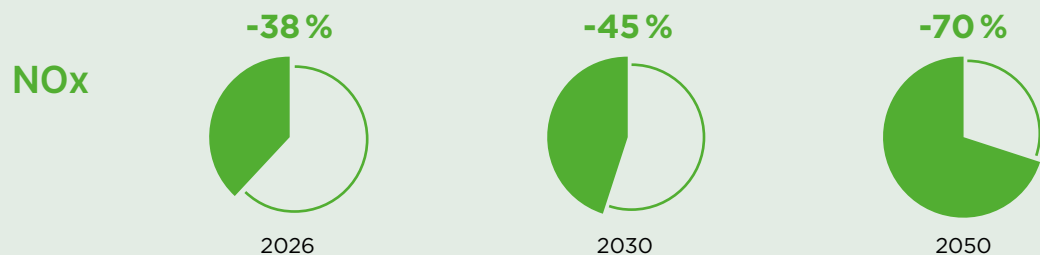


➤ Diagnostic de Performance Énergétique du patrimoine MEL (sur une trentaine de sites).

AMBITION N° 2

Construire une Métropole résiliente au changement climatique en améliorant la qualité de l'air

Rappel des objectifs du PCAET en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2012 :



PRIORITÉ N° 7

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET LUTTER CONTRE TOUTES LES POLLUTIONS

Le PCAET entend réduire la pollution atmosphérique en agissant sur les principales sources d'émissions de polluants sur le territoire : Le transport routier, l'industrie, le chauffage des logements et les pratiques agricoles (épandage d'intrants, ou de pesticides).

LA POURSUITE DU PROGRAMME FONDS AIR EN 2022 POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel est la première source d'émissions de particules fines de la métropole, juste devant le secteur routier. Les chauffages au bois domestiques anciens, fortement émetteurs de particules fines, en sont les principaux responsables. C'est pourquoi la MEL met en place depuis 2021 le programme Fonds Air qui prévoit le remplacement d'ici 2025 de 2 000 appareils de chauffage au bois polluants par des équipements plus performants en finançant à hauteur de 1 600 € par appareil leur remplacement. Il doit permettre de réduire de 6 à 8% les émissions de particules fines du secteur résidentiel et ainsi améliorer la qualité de l'air. L'ADEME finance à hauteur de 50% ce programme.

En 2022, 700 métropolitains ont bénéficié de la Prime Air, permettant le remplacement de 364 cheminées à foyer ouvert, 282 foyers fermés et 54 poêles installés avant 2002. Cela porte le renouvellement à 1 200 équipements depuis le début du programme. Ce renouvellement a permis d'éviter l'émission de 35 tonnes de PM10 (soit 4,1% de l'ensemble des émissions de PM du secteur résidentiel) et de 82 tonnes de composés organiques volatils (soit 2,1% de l'ensemble des émissions de composés organiques volatils du secteur résidentiel).

Le 22 novembre 2022, un atelier a également été organisé à la Maison de l'Habitat Durable et a réuni huit participants pour les sensibiliser et les initier aux bonnes pratiques liées au chauffage au bois.

→ Perspectives 2023

■ Vu le succès du programme, dès 2023, la MEL atteindra les objectifs de 2 000 équipements renouvelés. En 2023, la MEL candidatara auprès de l'ADEME pour prolonger le fonds au-delà de 2 000 équipements, et deux autres ateliers de sensibilisation et de formation au chauffage au bois seront organisés.



© Stéphane Desbois

LA MEL RENOUVELLE SON SOUTIEN À ATMO HAUTS-DE-FRANCE, L'ASSOCIATION AGRÉÉE POUR ASSURER LA SURVEILLANCE RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

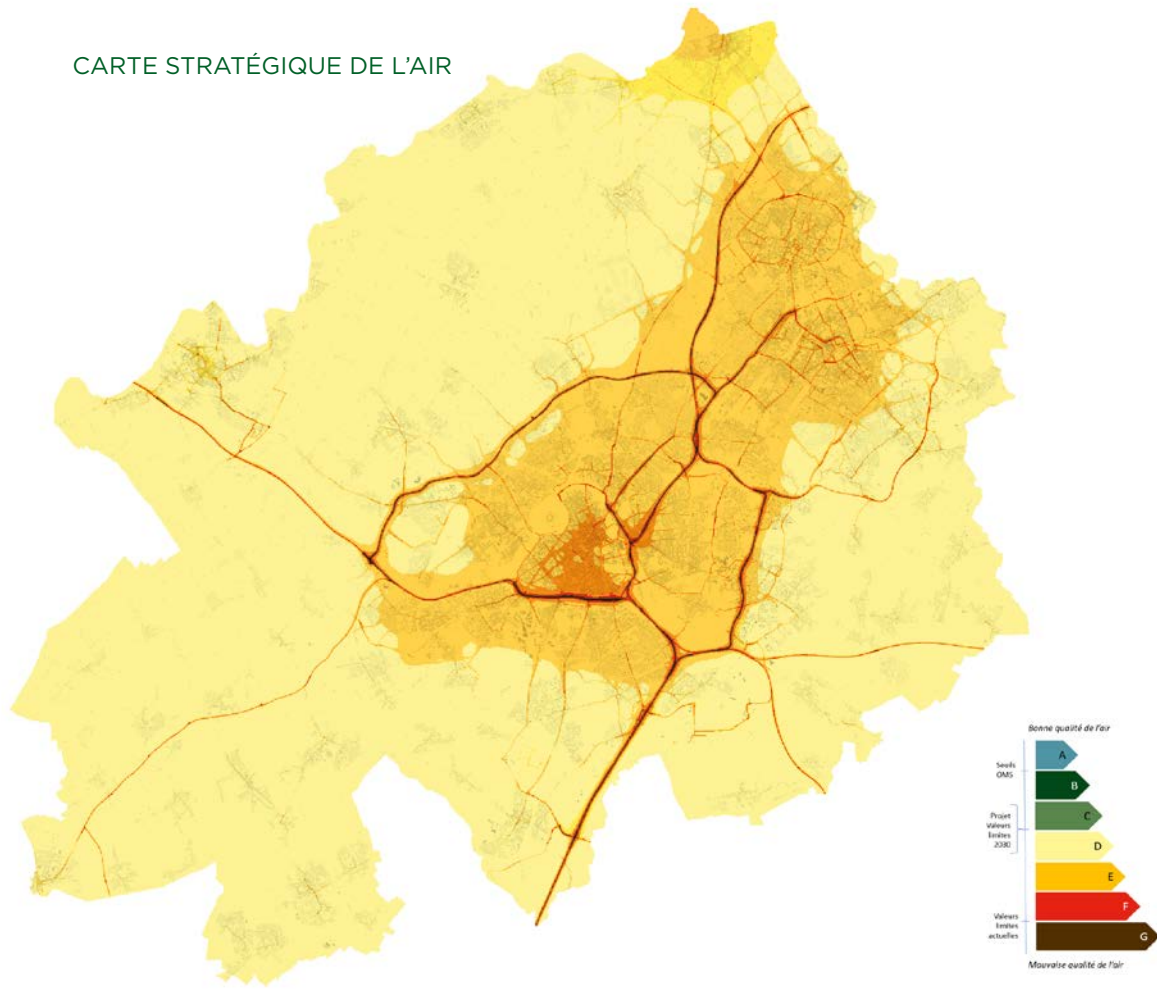
La MEL, qui soutient le réseau de surveillance de la qualité de l'air local depuis 1979, a renouvelé son engagement auprès d'Atmo en 2022, via une subvention de 175 415 €, qui comprend la participation au financement de quatre actions de sensibilisation et d'amélioration des connaissances sur les phénomènes atmosphériques :

- La poursuite de l'étude « CARA », visant à mieux connaître la composition chimique et les sources d'émission - tant d'un point de vue sectoriel que géographique - des particules fines PM10 et PM2.5, dont les niveaux de concentration demeurent élevés dans la région ;

- La mise à jour de la Carte Stratégique de l'Air de la MEL, qui présente un diagnostic de la qualité de l'air et de l'exposition aux polluants atmosphériques pour l'ensemble du territoire métropolitain et favorise l'appropriation de ces enjeux et la prise de décisions adaptées en matière d'aménagement ;
- Le développement d'outils automatisés d'estimation des émissions évitées grâce au remplacement des équipements de chauffage au bois, principaux émetteurs régionaux des particules PM2.5, par des équipements performants ;
- La sensibilisation sur les enjeux de qualité de l'air auprès des habitants, des professionnels et des élus.

Les rapports des études financées sont consultables sur le site internet atmo-hdf.fr.

CARTE STRATÉGIQUE DE L'AIR

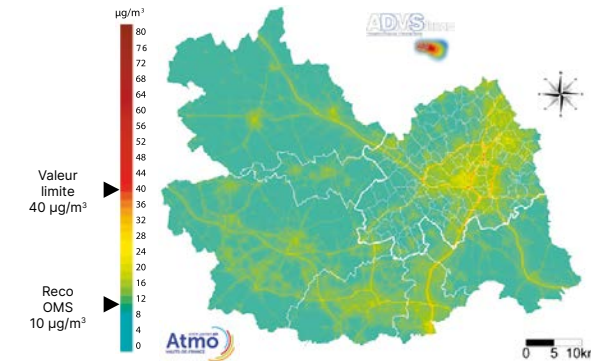


INDICATEURS LIÉS AUX CONCENTRATIONS DES PRINCIPAUX POLLUANTS DANS L'AIR

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant pour les bronches qui provoque des troubles respiratoires.

En 2022
Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille

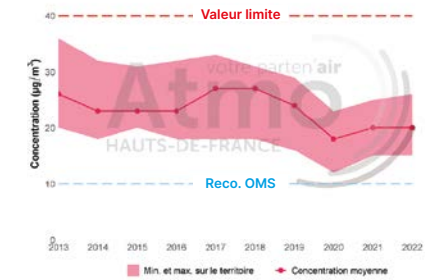


12 µg/m³ en moyenne sur le territoire
9 µg/m³ sur le département

Dépassement de la valeur limite le long des grands axes routiers

0 % exposée au dépassement de la valeur limite
94 % au-dessus de la recommandation de l'OMS

Depuis 10 ans
Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



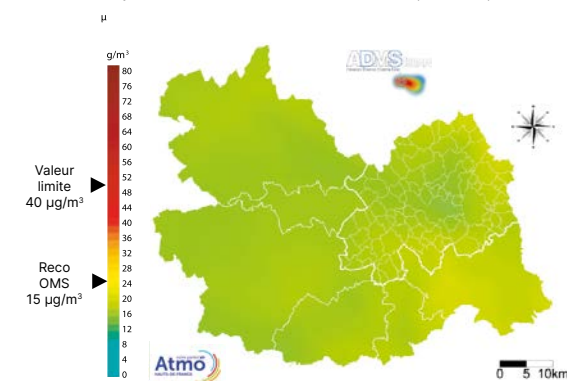
-23 % baisse moyenne des concentrations depuis 10 ans (en partie liée à la baisse des émissions)

Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 10 ans

LES PARTICULES PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 micromètres - 10 µm)

Les particules PM10 sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures.

En 2022
Moyennes annuelles estimées sur la Métropole Européenne de Lille

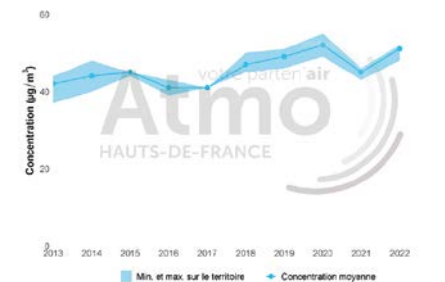


12 µg/m³ en moyenne sur le territoire
6 µg/m³ sur le département

Dépassement de la valeur limite le long du réseau routier structurant

0 % exposée au dépassement de la valeur limite
100 % au-dessus de la recommandation de l'OMS

Depuis 10 ans
Moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-21 % Baisse moyenne des concentrations depuis 2012

Aucun dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle depuis 10 ans

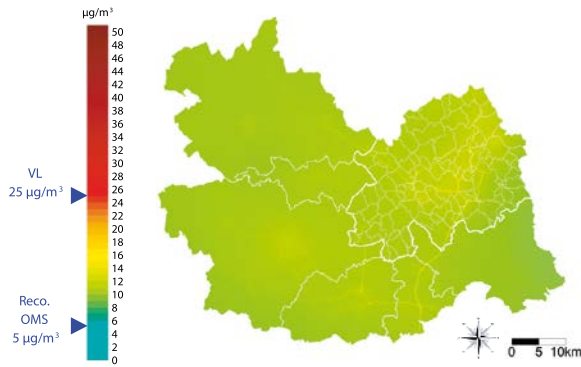
Dépassement de l'objectif de qualité depuis 10 ans

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé et l'environnement.
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.
Objectifs de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement.

LES PARTICULES PM_{2,5} (de diamètre inférieur à 2,5 micromètres – 2,5 µm)

Les particules PM_{2,5} pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

En 2022
moyennes annuelles estimées
sur la Métropole Européenne de Lille



12 µg/m³ en moyenne sur le territoire
10 µg/m³ sur le département

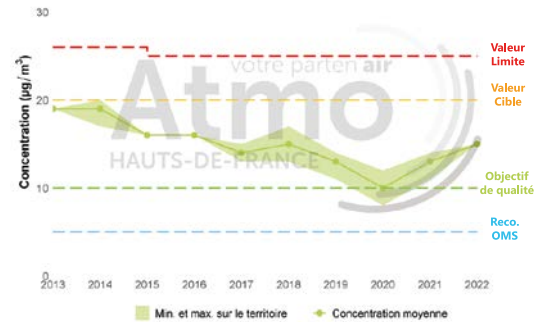


0% exposée au dépassement
de la valeur limite
100% au-dessus de la
recommandation de l'OMS

Dépassement de la valeur limite
le long du réseau routier structurant

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé et l'environnement.
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.
Objectifs de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement.
VC - Valeur Cible : valeur réglementaire à atteindre dans le délai donné, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.

Depuis 10 ans
Moyennes annuelles mesurées toutes stations
confondues sur la Métropole Européenne de Lille



-21% Baisse moyenne des concentrations
depuis 10 ans

Aucun dépassement de la valeur limite
en moyenne annuelle depuis 10 ans

Aucun dépassement de la valeur cible depuis 10 ans
Dépassement de l'objectif de qualité depuis 10 ans

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE MÉTRO

La qualité de l'air dans le métro fait l'objet d'une surveillance de la MEL depuis 2007, afin de mieux connaître l'exposition des usagers, identifier les sources spécifiques d'émissions de polluants liées à l'exploitation du réseau et de réduire les concentrations en polluants.

En 2022, Atmo Hauts-de-France a publié le rapport de la quatrième campagne de mesures de la qualité de l'air dans le réseau métro de la MEL, menée en 2021 selon le nouveau protocole national de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques). Cette campagne visait à évaluer les concentrations auxquelles sont exposés les voyageurs dans les rames des lignes 1 et 2 et sur les quais des stations Gare Lille Flandres, Porte des Postes et Mairie d'Hellemmes. Les mesures comprenaient les particules PM_{2,5}, PM₁₀, les métaux, et des paramètres de confort tels que le CO₂, la température et l'humidité. Les résultats mettent en évidence des concentrations respectant les valeurs guides du Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Concernant la Gare Lille Flandres, les concentrations en particules fines ont diminué de 40% pour les PM₁₀ et de 54% pour les PM_{2,5} entre 2010 et 2021.

En parallèle, afin d'améliorer encore la qualité de l'air, la MEL étudie plusieurs méthodes de réduction des sources d'émissions, notamment basées sur une maintenance et un fonctionnement optimisés des rames, et de captation des polluants. Elle a notamment expérimenté entre mars et juillet 2022 deux solutions de traitement de l'air sur les quais de la station Gare Lille Flandres. Il s'agit d'une part du système OXYLON de purificateur d'air biologique à base de micro-algues et, d'autre part, du système TERRAOPUR visant à purifier l'air grâce à un échange air/eau. Ces deux solutions sont le résultat de l'innovation de deux sociétés locales : BIOTEOS et STARKLAB. L'expérimentation a témoigné non seulement de l'efficacité des deux systèmes pour capter les différents polluants, mais également de la faisabilité de leur mise en œuvre dans les stations de métro.

→ Perspectives 2023

■ Afin de pérenniser la surveillance et poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air, un accord-cadre notifié mi-2023 pour une durée de quatre ans permet la réalisation de mesures de la qualité de l'air dans le métro, à la fois sur les quais des stations mais aussi éventuellement dans les rames du métro. Une nouvelle campagne de mesures a ainsi été engagée en 2023 et se poursuivra à minima en 2024 et 2025 et pourra concerner les quais et les rames du métro.

MOINS DE BRUIT POUR LES MÉTROPOLITAINS

Compétente dans le domaine de la voirie et de la lutte contre les nuisances sonores, la MEL est tenue par la réglementation européenne de réviser tous les cinq ans son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Ce dernier s'appuie sur des cartographies stratégiques du bruit qui permettent d'établir un diagnostic de l'exposition des populations à différentes sources de bruit et de définir les zones calmes à préserver et les zones où l'exposition est trop importante. Le travail d'actualisation de ces cartes a permis d'aboutir à un nouveau PPBE qui a fait l'objet d'une concertation citoyenne avant son adoption en avril 2022 par le Conseil métropolitain.

Les cartes de bruit stratégiques établies par la MEL indiquent que 76 900 habitants sont potentiellement exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux seuils réglementaires, ce qui représente 7% de la population de la métropole. La principale source de bruit identifiée est le trafic routier. À l'échelle de l'ensemble du territoire, la MEL a d'ores et déjà pris des décisions majeures qui auront pour effet de diminuer les émissions sonores directement liées à la circulation routière :

- En encourageant le report modal vers les transports en commun et l'usage du vélo ;
- En concourant à la réduction des vitesses *via* le développement des zones limitées à 30 km/h ;
- En accélérant le déploiement de l'électromobilité.

À cela s'ajoute une réflexion au cas par cas, en fonction des zones et de l'origine des nuisances sonores, afin d'identifier les mesures qui permettront de les réduire drastiquement (modification du plan de circulation, réduction de la vitesse, changement du revêtement de la chaussée, etc.).

→ Perspectives 2023

■ Dans le cadre d'AMELIO, dispositif métropolitain d'aide à la rénovation des bâtiments, la MEL a en outre proposé une aide financière afin de prendre en charge les surcoûts d'installation d'équipements plus performants sur le plan acoustique. Le Conseil métropolitain devrait approuver en 2023 une enveloppe budgétaire 3 millions d'euros dédiée à ce programme spécifique.

PRIORITÉ N° 8

ADAPTER LE TERRITOIRE POUR MIEUX FAIRE FACE AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour rendre le territoire métropolitain plus résilient face aux impacts du changement climatique, la MEL améliore la connaissance et la gestion des différents risques, préserve la ressource en eau et favorise le développement de la nature et de la végétalisation dans les villes et villages.

MIEUX VIVRE LES PICS DE TEMPÉRATURE : CRÉATION D'UNE CARTE MÉTROPOLITAINE DES LIEUX DE FRAÎCHEUR L'ÉTÉ 2022

Dans la perspective d'étés de plus en plus chauds, la MEL a créé une carte métropolitaine des lieux frais diffusée sur le territoire pendant l'été 2022. Cet outil s'inscrit dans la politique des temps. Cette politique vise à prendre en compte la question des temps individuels (loisirs, famille...) et collectifs (travail, déplacements, horaires...) pour mieux les articuler dans l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, mobilité, urbanisme, aménagement, etc.). Levier dans la lutte contre le changement climatique, elle est identifiée comme un moyen d'atténuer l'impact de l'activité humaine sur le climat et d'aider à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Les lieux de fraîcheur ont été ainsi recensés sur une cartographie dynamique et accessible à tous les métropolitains sur le site internet de la MEL. Elle comprend notamment les espaces arborés accessibles aux habitants, les points d'eau potable en libre accès ou encore les bâtiments frais tels que les piscines, les musées et certaines bibliothèques. Des lieux publics, intérieurs et extérieurs, qui sont autant de refuges climatiques et permettent aux métropolitains de vivre aux mieux la période estivale.

LE 22 SEPTEMBRE 2022, LA MEL A ORGANISÉ « LES TEMPORELLES » AYANT POUR TITRE « LE TEMPS PRESSE, ADAPTONS NOS RYTHMES ! »

La MEL, membre de Tempo Territorial (réseau national des acteurs des démarches temporelles), a organisé l'événement « Les Temporelles » qui s'est tenu le 22 septembre 2022 à la Gare Saint-Sauveur à Lille. Avec pour thème « Le temps presse, adaptons nos rythmes ! », il s'agissait d'aborder d'une part la question du délai de la crise climatique et de la nécessité d'agir maintenant pour demain et, d'autre part, d'interroger notre rapport au temps et au quotidien. La question sous-jacente était celle des changements à apporter à nos rythmes de vie pour diminuer les impacts de nos activités collectives et gagner en avantages environnementaux, économiques et sociaux.

La conférence d'ouverture donnée par Mathieu Baudin (directeur de l'Institut des Futurs Souhaitables) sur « L'art d'imaginer les futurs » a lancé les échanges et l'envie d'impulser ces changements. Les thèmes de l'urbanisme et des déplacements, choisis pour leur convergence et leur complémentarité, ont ensuite fait l'objet de deux tables-rondes, avec des regards croisés pour montrer que le temps est un instrument à disposition pour aborder les changements nécessaires de rythmes collectifs. Pour terminer la journée, le média Usbek&Rica a proposé un débat sur la nécessaire adaptation de nos usages dans un contexte de crise climatique et énergétique. Levier d'innovation, la gestion par le temps est un élément de réponse collective à l'impératif de soutenabilité.

LES MARAÎCHERS RÉCOLTENT UN FORT SOUTIEN DE LA MEL

En février dernier, la tempête Eunice a causé, sur le territoire métropolitain, des dégâts matériels sur les outils de production agricoles s'élevant à environ 266 500 € pour 28 exploitations. Cet événement a été révélateur de la fragilité de nos exploitations agricoles face à ces crises climatiques alors même que ces dernières années en montrent la multiplication et particulièrement cette année 2022 : gel d'avril, sécheresse, autant de facteurs déstabilisants le système agricole et alimentaire du territoire.

La MEL a souhaité soutenir rapidement les exploitants impactés par la tempête Eunice et, sur la base de ses compétences propres, s'est dotée d'un dispositif pérenne permettant de financer la reconstruction des bâtiments de production endommagés par un aléa climatique, déduction faite des indemnités d'assurance, ainsi que de prévenir les dommages et à atténuer les risques causés par cet événement.

Activé en 2022 pour répondre aux dégâts causés par la tempête Eunice, ce dispositif a permis, suite à un appel à projet, de soutenir 11 exploitations pour un montant total de 156 198,05 €, soit un financement global de 58 % des dégâts subis par les exploitations ayant répondu.



© Alexandre Traisnel

EN 2022, LES COMMUNES DES GARDIENNES DE L'EAU DE LA MEL POURSUIVENT LEURS ACTIONS DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau de 2022, la MEL et les 26 communes Gardiennes de l'Eau ont réaffirmé leur engagement en matière de préservation durable de la ressource en eau de la Craie au sein de l'aire d'alimentation des captages.

L'alimentation en eau potable de la MEL se fait, pour plus de 30 %, par prélèvement au sein de la nappe de la Craie, située au sud du territoire, particulièrement fragile compte tenu de son faible recouvrement géologique et dans le contexte de changements climatiques. C'est pourquoi, afin de garantir la recharge qualitative des nappes, le projet de territoire des communes gardiennes de l'eau se dessine et s'anime.

Ainsi, des actions concrètes ont ainsi été conduites en 2022 :

- L'organisation d'une trentaine d'événements valorisant l'eau et le rôle des Gardiennes de l'Eau au sein des Espaces Naturels Métropolitains ;
- L'accompagnement vers une agriculture plus durable par un dispositif co-construit répondant aux nouvelles exigences et adaptations spécifiques aux territoires des Gardiennes de l'Eau ;
- Le renforcement des mobilités douces et durable prévues dans le SDIT et le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les voies vertes et les voies cyclables ;
- L'élaboration du PLU3 qui conciliera les capacités d'aménagement dans les communes Gardiennes de l'Eau avec des mesures permettant de garantir la pérennité de la nappe.

Le Plan Paysage, d'un budget de 1,2M€ sur deux ans, a été mis en place afin d'englober et de rendre cohérentes ces actions sur l'ensemble du territoire des Gardiennes de l'Eau, l'occasion également de déterminer les sites à enjeux qui nécessiteront une attention particulière.

En parallèle et à l'échelle du territoire de la MEL, des actions en matières de protection des ressources en eau et de sensibilisation aux usages pour la réduction des consommations sont des axes forts de la politique de l'eau.

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE A MIS EN PLACE, AVEC LE SOUTIEN DE LA MEL, UN OUTIL PARTICIPATIF DE RECENSEMENT DES MARES

Aujourd'hui, il ne reste que 10% des mares présentes au début du XX^e siècle sur le territoire national. Celles-ci ont progressivement été délaissées avec l'arrivée de l'eau potable et le changement des pratiques agricoles. Pourtant, les mares restent un élément important du paysage qui procure de multiples bénéfices : abreuvement du bétail, épuration de l'eau, stockage des eaux de ruissellement, accueil de la biodiversité...

Pour toutes ces raisons, en 2022, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France et la MEL ont souhaité déployer un inventaire participatif des mares sur le territoire métropolitain. L'objectif est de dresser un état des lieux, tout en sensibilisant les citoyens aux enjeux importants liés à leur préservation. La mobilisation de chacun est primordiale d'autant que peu de mares étaient recensées à l'échelle de la métropole lilloise par rapport à d'autres territoires des Hauts-de-France.

Le Groupe Mares du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France a ainsi mis en place un outil participatif de saisie en ligne permettant de recenser les mares et de décrire leurs principales caractéristiques (en version simplifiée ou plus complète), pour mieux les connaître et les protéger : www.cartogroupemares.org

En parallèle de cet inventaire participatif, et pour promouvoir la démarche, une enquête a été menée auprès des métropolitains afin d'identifier leur intérêt, leur vision de la place des mares au sein des écosystèmes et leur motivation à participer à des animations autour des mares ; elle a collecté 66 réponses.

Initialement, l'outil comptait 561 mares potentielles, contre 1 561 à l'issue de cette première phase.

Il est prévu de poursuivre la promotion de cet outil en 2024 pour compléter, confirmer et préciser les données existantes.

LA MEL S'ENGAGE POUR LA PLANTATION DE HAIES EN MILIEU AGRICOLE

La MEL, dans le cadre de son action en faveur de l'intégration de l'agriculture dans le territoire, du maintien des paysages, du développement de l'agro-écologie et de l'accompagnement du monde agricole pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, souhaite renforcer son action autour de l'agroforesterie. Cette ambition est également affichée dans la Stratégie Agricole Alimentaire Métropolitaine adoptée en 2016 ainsi que dans sa nouvelle stratégie de renforcement des trames écologiques du territoire métropolitain adoptée en 2021.

« C'est pour cette raison qu'elle soutient, l'action de deux associations, les Planteurs Volontaires et Lys Deûle Environnement, respectivement depuis 2016 et 2021, dont les missions principales sont les plantations de végétaux en milieu agricole (haies...) ».

En 2022, ce sont ainsi 22 projets de plantation, pour un total de plus de 20 000 végétaux plantés et plus de 6 000 m linéaires.

EN DÉCEMBRE 2022, LA MEL A REJOINT LA MISSION D'ADAPTATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Vagues de chaleur, sécheresses, incendies de forêts ou encore érosion des côtes, les effets néfastes du changement climatique sont d'actualité dans le monde et en Europe. Ils touchent non seulement l'environnement et l'économie mais aussi la santé des Européens. Les phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes étant amenés à devenir la norme, nous devons accélérer les solutions qui renforcent la résilience au changement climatique.

La MEL fait partie des lauréats de la mission de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique, appelée « mission adaptation ». Elle a ainsi rejoint les 118 premières régions et autorités déjà membres de la mission. Par ailleurs, 17 entreprises privées, centres de services, réseaux de recherche et groupes d'action locale actifs dans l'amélioration de la résilience au changement climatique figurent parmi les « amis » de la mission et ont également signé la charte.

La mission d'adaptation vise à aider au moins 150 régions et communautés à accélérer leur transition vers la résilience au changement climatique d'ici à 2030. Elle aidera ces régions et autorités locales à mieux comprendre les risques climatiques, à mieux s'y préparer et à mieux les gérer, ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes pour renforcer la résilience. Elle disposera d'un financement de 370 millions d'euros sur l'ensemble de l'Europe pour la période 2021-2023. Les actions de recherche et d'innovation porteront sur la reconstruction des zones touchées par des

phénomènes climatiques extrêmes, la restauration des plaines inondables, l'agriculture verticale, les approches en matière de prototype d'assurance ou la création d'une ville « parfaitement adaptée », prête à résister à une tempête ou à une vague de chaleur. Il est également possible de mettre en place des initiatives conjointes avec d'autres missions et programmes de l'Union. Enfin, la mission permet aussi la mise en réseau, les échanges de bonnes pratiques entre les régions et les autorités locales et un soutien pour associer les citoyens à la mission.

LA MEL PRIORISE LA GESTION NATURELLE DES EAUX PLUVIALES

Afin d'adapter le territoire au changement climatique, d'améliorer le cadre de vie et de préserver la ressource en eau, la nature et la biodiversité, la MEL agit pour la mise en œuvre d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Ce principe, inscrit dans le PLU depuis 2004, priorise la gestion le plus en surface possible, fondée sur des solutions naturelles de rétention et d'infiltration dans le sol à la source même, au plus proche de l'endroit où les eaux pluviales sont tombées. Si cette solution n'est pas possible, l'excédent non infiltrable est dirigé vers des milieux superficiels tels que des fossés ou cours d'eau. En dernier recours, la MEL autorise par dérogation le rejet des eaux pluviales au réseau de collecte, sur respect de critères qualitatifs et quantitatifs.

En avril 2022, un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé pour inclure davantage la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans les projets métropolitains. Cet enjeu figure également parmi les engagements de la nouvelle charte de l'espace public adoptée en décembre 2022. Enfin, de nombreuses actions de sensibilisation et de formation des divers acteurs du territoire métropolitain ont été menées tout au long de l'année et se poursuivent afin de maximiser la prise en compte de la gestion des eaux pluviales : interventions au Forum Mondial de l'eau, au Conseil de l'Eau, au Club Climat des communes, auprès de bailleurs sociaux.

“
LA MEL FAIT PARTIE DES LAURÉATS DE LA MISSION DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, APPELÉE « MISSION ADAPTATION ».
 ”

UTOPIA OU LA NATURE RÉENCHANTÉE

Du 14 mai au 2 octobre 2022, la 6^e édition thématique de Lille 3000 « Utopia » a investi le territoire métropolitain pour une saison consacrée à la nature et aux liens qui unissent l'Homme et le vivant. La MEL a pris part à ce temps fort de sa vie culturelle qui, en mêlant art et nature, se donnait l'ambition d'éveiller les consciences à l'impératif écologique et de donner envie d'agir pour l'environnement. Les artistes ont ainsi proposé des créations engagées suscitant la réflexion, donnant à voir la nature et incitant à sa sauvegarde.

Tout au long de la saison, ce thème s'est décliné dans toute la métropole et ses alentours par des expositions, métamorphoses urbaines, projets participatifs, spectacles, conférences mais aussi, une des nouveautés de l'édition 2022, lors des Caps, randonnées mêlant art et sensibilisation à la nature qui nous entoure.

Enfin, afin de faire d'Utopia un démonstrateur de culture durable et éco-responsable, une attention particulière a également été portée à l'accessibilité à tous les publics, aux modes de transports, aux achats responsables, à l'impact environnemental du montage des expositions, aux circuits-courts ainsi qu'à la réduction et au tri des déchets.

Une Métropole solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique

PRIORITÉ N° 9

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ET DÉVELOPPER AVEC LES PARTENAIRES UNE COOPÉRATION INTERTERRITORIALE ET INTERNATIONALE AU SERVICE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE

Pour atteindre l'objectif ambitieux de réduire de 45 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2030 et de parvenir à la neutralité carbone en 2050, l'implication et l'engagement de tous les acteurs du territoire sont nécessaires. Au-delà de la MEL elle-même, les communes, les entreprises, les associations et les citoyens participent à l'atteinte de ces objectifs en menant des actions à leur propre échelle.

La MEL développe également des coopérations avec les territoires voisins, français, belges ou plus lointains sur des sujets comme la mobilité, la production d'énergie renouvelable, les réseaux de chaleurs, la gestion de l'eau ou des déchets...

LA MEL CONTRIBUE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL

La MEL a créé en 2021 le fonds de concours Transition Énergétique et Bas Carbone. Doté de 5 M€ par an, ce fonds est destiné aux communes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public par des travaux de rénovation, mais aussi pour développer la production d'énergie renouvelable sur le patrimoine communal.

En 2022, la MEL a accompagné 73 projets portés par 41 communes à hauteur de plus de 3,5 M€, dont 14 projets d'audits / simulations thermiques dynamiques (STD), 52 projets de rénovation (dont 70 % représentant des projets de rénovation d'éclairages publics), 5 projets de production d'énergie renouvelable et 2 opérations de rénovation portant sur des équipements sportifs.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF CEE POUR FINANCER LES OPÉRATIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le dispositif national des CEE (Certificats d'Economie d'Énergie) permet de financer des actions d'économies d'énergie, dans des secteurs variés, tel que le passage à un mode de chauffage plus performant, l'isolation des bâtiments tertiaires et résidentiels ou encore l'achat de vélos électriques. Concrètement, les opérations respectant les critères CEE de performance énergétique sont éligibles à la réception de ces certificats d'économie d'énergie qui permettent de générer une recette financière correspondante.

Afin d'aider les communes à utiliser les CEE pour financer leurs opérations, la MEL a mis en place depuis 2019 un dispositif de mutualisation. La MEL se charge pour le compte des communes adhérentes de faire valider les actions d'économies d'énergies, de vendre les CEE ainsi générés puis de reverser la recette aux communes.

Au 1^{er} janvier 2022, le dispositif a été renouvelé pour quatre nouvelles années. La valorisation des opérations de rénovation énergétique menées à l'échelle de la MEL et des 61 communes et de la FEAL adhérentes au dispositif mutualisé a permis de générer un volume de CEE de 32,8 GWh cumac, correspondant à une recette financière d'environ 210 000 €.

LA MEL ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LEUR GESTION ÉNERGÉTIQUE

La MEL accompagne les communes dans leur démarche de transition énergétique et bas carbone, au travers notamment de la mission de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Il s'agit d'un service à destination des communes volontaires de moins de 15 000 habitants visant à les aider à optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine communale. Avec le soutien d'un conseiller mutualisé entre plusieurs communes, chaque commune adhérente est accompagnée dans la réalisation d'un état des lieux énergétique, dans le suivi de ses consommations et dépenses énergétiques et dans la mise en œuvre d'actions concrètes et durables sur une durée minimale de trois ans. Pour cela, le service s'appuie sur un nouvel outil, DEEPKI, que le MEL utilise et met à disposition pour suivre les consommations en énergie et eau pour tous les bâtiments et de suivre l'avancement du plan d'actions.

En 2022, la MEL a notamment accompagné les projets suivants :

- La réalisation d'un plan de sobriété énergétique, à Houplines et Forest-sur-Marque ;
- La rénovation de l'éclairage public pour le rendre moins énergivore, dans les communes de Marquette-lez-Lille, Lys-lez-Lannoy, Houplines, Verlinghem, Noyelles-les-Seclin, Tressin et Pérenchies ;
- Le développement des énergies renouvelables, par un projet de chaufferie biomasse à Verlinghem, de centrale en autoconsommation collective à Bousbecque, de production photovoltaïque et de pompes à chaleur à Erquinghem-Lys, ou encore d'installation d'une chaudière à granulés à l'école élémentaire d'Erquinghem-le-Sec.

→ Perspectives 2023

- 14 nouvelles communes adhèrent à la mission CEP depuis le 1^{er} juillet 2023, en plus des 39 communes qui y étaient déjà adhérentes.

LA MEL CONTINUE D'ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ACTIONS DE TRANSITION

En 2022, la MEL a poursuivi son engagement auprès de deux partenaires clés des transitions qu'elle a accompagné dans plusieurs projets.

- Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

La MEL a participé à l'organisation de la seconde édition du Forum des Outils pour la Transition qui s'est tenu à Lille le 7 décembre 2022. Piloté par la MRES, l'événement visait à présenter, expérimenter et nourrir les échanges autour des ressources concrètes permettant d'engager des actions en faveur de la transition. Cette seconde édition fut une réussite : ce ne sont pas moins de 38 ateliers et animations qui ont été présentés aux 220 participants présents.

En outre, la MEL a également soutenu le projet TEDDA dans la parution d'un guide méthodologique à destination des associations. Il les outille dans la réalisation de leur autodiagnostic et la mise en place de changements concrets pour réduire l'empreinte carbone de leurs activités quotidiennes et réussir leur transition écologique.

Enfin, le 30 avril 2022 s'est clôturée la 7^e édition des DECLICS Énergie Eau, défis écocitoyens impliquant les participants pour le climat et la sobriété à travers l'application d'écogestes. Au total, ce sont 130 foyers réunis en 18 équipes sur 33 communes métropolitaines qui ont relevé le défi. L'édition 2021-2022 a ainsi permis de réaliser en moyenne 9,5 % d'économie d'énergie, 12,25 % d'économie d'eau, et d'éviter l'émission de 67 teqCO₂. La 8^e édition a été lancée en 2022 et fixe aux 235 foyers participants un objectif de 8 % de réduction de consommation d'eau et d'énergie.

- Centre Ressource du Développement Durable (CERDD).

Dans le cadre de son partenariat avec le groupement d'intérêt public CERDD, la MEL soutient le réseau des ambassadeurs du développement durable composé d'acteurs divers expliquant concrètement et pédagogiquement au sein de leurs entreprises comment agir pour le climat et le développement durable. 80 interventions ont eu lieu au cours de l'année 2022, autant d'occasions de générer l'envie de s'impliquer et d'impulser l'engagement de toutes et tous sur les enjeux de développement durable.

29 RÉUNIONS DU HAUT CONSEIL MÉTROPOLITAIN POUR LE CLIMAT TENUES EN 2022

Lancé en septembre 2021, le Haut Conseil métropolitain pour le Climat (HCmC) s'inscrit comme instance de gouvernance territoriale et partagée qui accompagne la MEL dans le pilotage et le suivi du PCAET. Il s'est réuni tout au long de l'année 2022 et a travaillé sur de nombreuses propositions. Au total, ont eu lieu quatre séances en inter-collèges, sept réunions du collège citoyen, cinq réunions du collège socio-économique, quatre réunions du collège socio-économique et neuf Clubs Climat des communes. Les thématiques traitées concernent tous les aspects du Plan Climat : de la sobriété aux énergies renouvelables en passant par la consommation alimentaire et l'évaluation du Plan Climat. Les actions proposées font l'objet d'une instruction et d'un suivi et plusieurs d'entre elles sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. Il s'agit par exemple d'organiser un événement autour de l'alimentation durable, savoureuse et solidaire et d'un cahier de recommandation destiné aux projets d'énergies renouvelables.

→ Perspectives 2023

- Lancement du cycle 2 du HCmC en septembre 2023

LA MEL ET SES PARTENAIRES SOUTIENNENT LES JEUNES TALENTS MÉTROPOLITAINS, BELGES ET NÉERLANDAIS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Réseau Franco-Néerlandais de l'enseignement supérieur, en partenariat avec la MEL, a organisé un creathon croisé Lille-Maastricht sur la thématique de l'économie circulaire. Pendant cet événement, 32 étudiants métropolitains, belges et néerlandais ont travaillé pour présenter un projet autour de l'économie circulaire répondant aux problématiques à la fois métropolitaines, belges et néerlandaises. Il s'est ouvert sur le territoire de la MEL, du 16 au 18 mars 2022. Les participants ont ainsi pu échanger avec des professionnels agissant sur cette thématique mais ils ont également découvert le Couvent des Clarisses, lieu dédié à l'économie circulaire à Roubaix.

L'étape finale du creathon a eu lieu pendant 3 jours à Maastricht et s'est clôturé, pendant le Circular Work Place Europe (13 mai 2022). Après une présentation de leurs projets à un jury composé de professionnels métropolitains, belges et néerlandais, l'équipe gagnante a reçu un prix financier. Leur participation au Circular Work Place Europe leur a permis d'approfondir le sujet de l'économie circulaire avec des professionnels néerlandais.

LA RECHERCHE AU SERVICE D'UNE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE PLUS VERTE

Le programme de coopération territoriale européenne (volet interrégional) pour la connaissance territoriale ESPON, destiné aux chercheurs, administrations nationales, régionales ou locales et agences d'urbanisme, permet de créer un lien entre la recherche scientifique et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'aménagement et du développement territorial.

Parmi les projets financés, figure le projet Infrastructure de transport durable dans la région urbaine stratégique Eurodelta (STISE), un vaste territoire très urbanisé au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, bordé par la mer du Nord et traversé par plusieurs frontières, duquel la MEL fait partie. Le projet consiste en une étude sur la mobilité menée en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne pour développer une mobilité plus verte et contribuer aux objectifs européens de développement durable. L'étude a été finalisée en février 2022 et a mis en évidence quatre axes d'action :

- Le report de l'avion vers le train pour des courtes et moyennes distances dans, vers et depuis l'Eurodelta ;
- L'implantation de Zones Zéro Emission (ZEZ) d'ici 2035 dans toutes les villes de la région de plus de 100 000 habitants ;
- L'exploration du potentiel du MaaS (Mobility as a Service ou mobilité servicielle), ce volet ayant notamment fait l'objet d'une présentation de l'expertise de la MEL au séminaire organisé par ESPON à Lille en juin 2022, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'UE ;
- L'amélioration de l'offre de transport ferroviaire public transfrontalier au sein des trois corridors Lille-Bruxelles, Rhin-Escaut et Rhin-Waal.

Dès la fin du projet, un groupe de travail s'est mis en place entre les partenaires pour continuer la dynamique de coopération et, compte tenu de sa localisation, la région pourrait même devenir une zone pilote intéressante où politiques et concepts ambitieux pourraient être testés, notamment dans le cadre de la coopération stratégique entre la MEL et la Région Bruxelles-Capitale.

LA MEL ET SES VOISINS APPORTENT DES RÉPONSES COORDONNÉES AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Les actions en faveur du climat dépassent les limites administratives, ce qui rend les coopérations nécessaires avec les territoires voisins, qu'ils soient français ou belges.

En 2022, la MEL a continué à coopérer avec la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de communes Pévèle-Carembault (CCPC) ou encore la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), sur des sujets qu'il faut appréhender à une large échelle comme la gestion de l'eau ou la mobilité durable des voyageurs ou des marchandises. Concrètement, l'accueil à Lille des Assises de l'économie de la mer en novembre 2022, conjointement avec la CUD, a permis de réaffirmer l'importance de coopérer entre territoires maritimes et arrière-pays pour atteindre des objectifs de report modal, de décarbonation de l'économie, de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La MEL a poursuivi par ailleurs son implication forte dans la gouvernance du GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Un des objectifs est d'apporter des réponses coordonnées aux enjeux quotidiens transfrontaliers tels que la mobilité durable.

En juin 2022, la MEL et le Département du Nord ont signé une convention de partenariat. Ce rapprochement au service des habitants du territoire se compose de cinq grands engagements, dont celui de renforcer la protection de l'environnement et la transition écologique. Cela se traduira dans la politique agricole et alimentaire (consolidation du label « Ici, je mange local » par exemple) et la politique de mobilité durable (financement des nouvelles lignes de transports collectifs inscrits au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports porté par la MEL).

LILLE ECO SPORT CHALLENGE : UN FESTIVAL SPORTIF AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Lille Eco Sport Challenge est un événement ouvert à tous et ludique qui mêle sport et écologie. Il a eu lieu le 17 octobre 2022 à l'occasion du la World Clean Up Day (Journée mondiale de nettoyage de la planète). Un programme varié attendait les participants. Ils ont pu déambuler dans un éco-village des partenaires, se sensibiliser au développement durable et à l'écologie par le biais d'ateliers et d'animations ou encore pratiquer une éco-marche ou un éco-jogging à travers la ville.

De nombreux athlètes de haut niveau étaient présents pour l'occasion, tels que Pierre-Ambroise Bosse. Parrain de l'événement, il a pu donner aux participants ses conseils sportifs en tant que champion du monde du 800 m, ambassadeur de la Métropole et licencié au Lille Métropole Athlétisme club.

Enfin, deux challenges sportifs et écologiques ont mis les participants au défi. D'une part, il s'agissait pour 30 équipes de s'affronter de manière ludique et bienveillante afin de collecter et trier le plus de déchets possibles à la Citadelle et dans la Ville de Lille. D'autre part, l'événement ambitionnait de battre le record du monde de ramassage de mégots sur toute la journée. Ces derniers ont ensuite été revalorisés au sein de deux entreprises spécialisées dans le domaine, MéGO ! et Lemon Tri.

Sur la journée, les participants ont ramassé : 485 000 mégots, 2 500 L d'encombrants, 1 400 L de bouteilles plastiques, 800 L de verre, 700 L de cartons et 500 L de canettes.



© Lucas Dumortier

LE FORUM CULTURE EUROCITIES 2022 S'EST TENU À LILLE AUTOUR DE LA CULTURE RÉSILIENTE ET DURABLE

La MEL est membre depuis 1995 du réseau Eurocities qui réunit plus de 200 villes et métropoles à travers l'Europe afin de défendre leurs intérêts vis-à-vis des instances européennes, de favoriser la collaboration et les échanges de bonnes pratiques, et de promouvoir des projets internationaux autour de six grandes thématiques : le développement économique, la culture, l'environnement, la mobilité, les affaires sociales et la société de la connaissance. Pour chacune d'elles, des groupes de travail se réunissent régulièrement et un Forum annuel est organisé.

En 2022, le Forum Culture Eurocities s'est tenu à Lille les 28, 29 et 30 septembre et a accueilli environ 200 partenaires et participants. Son organisation coïncidait avec la clôture du festival Utopia afin de mettre en lumière la saison culturelle riche de la métropole.

Le thème retenu était celui de la « culture résiliente et durable » et il invitait les élus et techniciens à s'interroger sur le rôle des collectivités locales dans le soutien aux acteurs culturels face à la transition écologique et sociale. Les échanges se sont structurés pendant les trois jours en séances plénières au Palais des Beaux-Arts de Lille et au LaM ainsi qu'autour de parcours thématiques dans différents hauts lieux culturels métropolitains sur des enjeux variés : la résilience urbaine et sociale par l'action culturelle, les activités culturelles et l'inclusion, la durabilité dans le spectacle vivant et la musique, la culture et la transformation durable des quartiers, et enfin la reconversion de sites patrimoniaux en lieux culturels. Ils ont donné lieu à des présentations par des professionnels des domaines artistiques et culturels des défis auxquels ils sont confrontés en termes d'inclusion et de transition écologique afin d'éclairer et d'alimenter les discussions.

RENCONTRES INSPIRANTES ENTRE

FAVORISER LA COLLABORATION ET LES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ENTRE MÉTROPOLIS EUROPÉENNES, ET PROMOUVOIR DES PROJETS INTERNATIONAUX.

LES DEUX LAURÉATS DU CHALLENGE « METS L'EUROPE DANS TES PROJETS » ET LEURS HOMOLOGUES EUROPÉENS

En septembre 2021, la délégation permanente de la MEL auprès des institutions européennes (DPMEL) a lancé un challenge interne intitulé « Mets l'Europe dans tes projets » afin d'inciter les agents de la MEL à prendre davantage en compte le volet européen dans leurs dossiers. Deux projets métropolitains ont été récompensés lors de l'annonce des résultats le 9 mai 2022, à l'occasion de l'événement « Faites l'Europe à la MEL » : MELbility (action de lobbying en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux infrastructures de recharge des véhicules électriques) à la première place, et BIM Cycle (travail sur le Building Information Modeling (BIM), ou modélisation des informations du bâtiment, dans l'objectif de montrer l'intérêt du BIM pour structurer et optimiser le réemploi des matériaux dans les projets de réhabilitation des bâtiments patrimoniaux) à la seconde place ex-aequo, avec l'équipe EphémEL (création d'une boîte à outils, apportant des solutions aux acteurs du territoire souhaitant développer des projets d'animation et de gestion transitoire des espaces vacants des sites concernés par un projet de renouvellement urbain). Cette victoire a débouché sur une rencontre respective avec leurs homologues néerlandais et belges afin de partager les bonnes pratiques et initiatives inspirantes.



— PRIORITÉ N° 10 —

MOBILISER LES MOYENS FINANCIERS ET PRATIQUES À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DU PCAET

La réussite et l'atteinte des objectifs de réduction de consommations et d'émissions de GES aux horizons 2026, 2032 et 2050 du PCAET dépendent non seulement de l'engagement des acteurs du territoire mais aussi de la bonne adéquation entre les ambitions et les moyens mobilisés (budgétaires, techniques ou humains). Des investissements massifs ou parfois de nouveaux outils opérationnels sont nécessaires. Pour suivre la mise en œuvre et évaluer les impacts du programme d'actions, un dispositif renforcé de pilotage, fondé sur des indicateurs, est proposé et partagé dans le cadre du Haut Conseil métropolitain pour le Climat.

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PCAET EN VUE DE SON ACTUALISATION

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la MEL a été adopté en février 2021 et prévoit un programme d'actions jusqu'en 2026. L'évaluation à mi-parcours permettra d'établir un bilan intermédiaire sur les actions menées, leurs résultats et l'avancement vers les objectifs fixés. Sur cette base, le PCAET fera l'objet d'une actualisation afin d'ajuster le programme d'actions.

En 2022, la MEL a attribué à la société I-CARE le marché pour la mise à jour des bilans des émissions de gaz à effet de serre, du diagnostic des risques du territoire et pour l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET. Ces travaux intègrent également la quantification climatique de 10 actions structurantes du plan climat dans les domaines de la rénovation énergétique, des transports, du tertiaire, des déchets, des énergies renouvelables et de l'agriculture. L'évaluation inclut également le volet patrimoine et compétences de la MEL en tant qu'institution.

→ Perspectives 2023

■ Réception des rapports de mise à jour des bilans GES (territoire et patrimoine et compétences), diagnostic des risques et ajustement du programme d'actions du plan climat.

→ Perspectives 2024

■ Mise à disposition du public du rapport d'évaluation à mi-parcours, délibération en conseil de février 2024



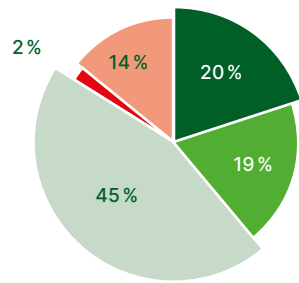
Analyse du budget climatique appliquée au compte administratif 2022



01 - INVESTISSEMENT

Périmètre d'analyse : 504 M€ en 2022

ATTÉNUATION
du changement climatique



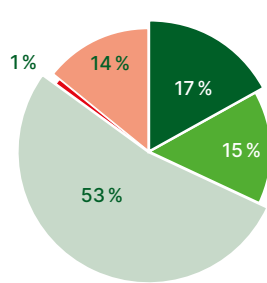
199 M€
(très) favorables à l'atténuation
du changement climatique, dont :

- Reconstruction du bâtiment de Ronchin Biotope 2 en appliquant la stratégie QEEB, études de mise en œuvre du décret tertiaire,
- Financement par la MEL de la rénovation thermique des bâtiments,
- Modernisation et développement des infrastructures électriques de l'offre métro et SDIT, modernisation des gares et de la billettique,
- Développement des pistes cyclables.

11 M€
défavorables à l'atténuation
du changement climatique, dont :

- Enfouissement de déchets,
- Achats de combustibles fossiles
- Achats de réactifs (STEP),
- Déplacements en voiture/engins essence ou diesel, en avion.

ADAPTATION
au changement climatique



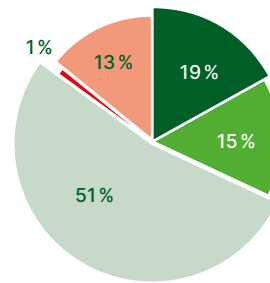
160,6 M€
(très) favorables à l'adaptation
au changement climatique, dont :

- Reconstruction du bâtiment de Ronchin Biotope 2 en appliquant la stratégie QEEB,
- Financement par la MEL de la rénovation thermique des bâtiments et de l'habitat (AMELIO),
- Lutte contre les fuites,
- Mise en œuvre du plan Bleu, voies vertes,
- Gestion patrimoniale eau potable.

6,2 M€
défavorables à l'adaptation
au changement climatique, dont :

- Artificialisation des sols.

QUALITÉ
de l'air



171,8 M€
(très) favorables à la qualité
de l'air, dont :

- Modernisation de l'offre des transports en commun et SDIT,
- Travaux de rénovation du Stadium, du LaM,
- Développement des pistes cyclables.

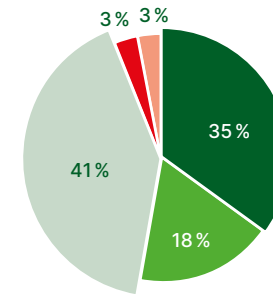
8,5 M€
défavorables à la qualité
de l'air, dont :

- Achats de BOM diesel, véhicules thermiques, matériels informatiques.

02 - FONCTIONNEMENT CA 2022

Périmètre d'analyse : 964 M€ en 2022

ATTÉNUATION
du changement climatique



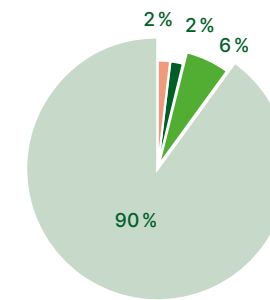
507,3 M€
(très) favorables à l'atténuation
du changement climatique, dont :

- Impact de l'inflation sur les 3 grandes politiques métropolitaines à fort impact (transports, déchets, eau et assainissement),
- Retour à des niveaux de fréquentation des transports en commun d'avant COVID,
- Prise en compte du Plan Climat Air Energie dans les documents de planification et les marchés et contrats (ex : exploitation des stations d'épuration, distribution d'eau),
- Achat d'électricité (depuis le 1^{er} janvier 2022) et de gaz (depuis le 1^{er} juillet 2022) 100% verts.

32,3 M€
défavorables à l'atténuation
du changement climatique, dont :

- Dépenses d'énergie, en fonction, des km parcourus et du type d'énergie,
- Déplacements (avion – voiture) en amont ou en aval des grands événements.

ADAPTATION
au changement climatique



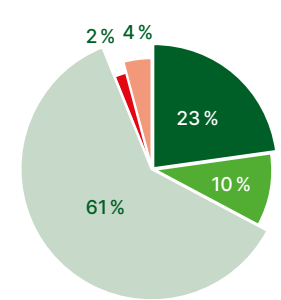
76,7 M€
(très) favorables à l'adaptation
au changement climatique, dont :

- Entretien ENM, espaces verts, GEMAPI.

2,1M€
défavorables à l'adaptation
au changement climatique, dont :

- Artificialisation des sols.

QUALITÉ
de l'air



319,6 M€
(très) favorables à la qualité
de l'air, dont :

- Prime air pour le changement des chauffages au bois.

19,5 M€
défavorables à la qualité
de l'air, dont :

- Déplacements (avion – voiture) en amont ou en aval des grands événements.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies

CS 70043

59040 Lille Cedex

T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

23-C-0362



512/560

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.


Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105586-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0363

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2024

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal entre les communes et la Métropole européenne de Lille (MEL). Son mode de calcul est régi par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI).

I. Rappel du contexte

L'attribution de compensation est une dotation fixe et pérenne.

Elle doit obligatoirement être notifiée aux communes par la MEL avant la date du 15 février.

L'attribution de compensation est modifiée des charges et produits transférés au titre des mouvements de compétences réalisés depuis 2002 entre la MEL et les communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

II. Objet de la délibération

L'attribution de compensation prévisionnelle 2024 est égale à 219M€ versés par la MEL à 73 communes et 2M€ versés à la MEL par 22 communes.

Pour ne pas obérer la trésorerie des communes et leur assurer la meilleure visibilité possible, l'attribution de compensation est versée par douzième.

Dans son dernier rapport, en 2020, la Chambre régionale des comptes souligne que la MEL n'a pas mis en place de pacte financier et fiscal. Elle recommande dès lors la formalisation d'un tel pacte. Des travaux sont actuellement engagés au sein d'un groupe de travail dédié.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De fixer les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle 2024 par commune comme figurant dans le tableau annexé ;
- 2) De liquider les montants par douzième à compter de janvier 2024 ;

- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 219M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;
- 4) D'imputer les recettes d'un montant de 2M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2024

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal entre les communes et la Métropole européenne de Lille (MEL). Son mode de calcul est régi par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI).

I. Rappel du contexte

L'attribution de compensation est une dotation fixe et pérenne.

Elle doit obligatoirement être notifiée aux communes par la MEL avant la date du 15 février.

L'attribution de compensation est modifiée des charges et produits transférés au titre des mouvements de compétences réalisés depuis 2002 entre la MEL et les communes membres, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

II. Objet de la délibération

L'attribution de compensation prévisionnelle 2024 est égale à 219M€ versés par la MEL à 73 communes et 2M€ versés à la MEL par 22 communes.

Pour ne pas obérer la trésorerie des communes et leur assurer la meilleure visibilité possible, l'attribution de compensation est versée par douzième.

Dans son dernier rapport, en 2020, la Chambre régionale des comptes souligne que la MEL n'a pas mis en place de pacte financier et fiscal. Elle recommande dès lors la formalisation d'un tel pacte. Des travaux sont actuellement engagés au sein d'un groupe de travail dédié.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De fixer les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle 2024 par commune comme figurant dans le tableau annexé ;
- 2) De liquider les montants par douzième à compter de janvier 2024 ;

- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 219M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement ;
- 4) D'imputer les recettes d'un montant de 2M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE REFERENCE		TRANSFERT DE CHARGES													ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2024	
	A VERSER	A PERCEVOIR	Patinoire	Energie	Réseau de chaleur	Tourisme	Taxe de séjour	Politique de la ville	Aires de stationnement	Chemins doux	Aménagement numérique	Défense extérieure contre l'incendie	Contribution au SDIS	GEMAPI	Compétences transférées de la MEL aux communes	A VERSER	A PERCEVOIR
ALLENES LES MARAIS	495 842,48	0	0	496	0	485	0	0	0	0	0	0	99 294	1 586	0	393 981,48	0
ANNOEULLIN	1 458 957,03	0	0	749	0	0	0	0	0	0	0	0	306 751	770	0	1 150 687,03	0
ANSTAINING	32 633	0	0	0	0	0	0	0	0	585	0	0	0	0	0	32 048	0
ARMENTIERES	3 985 065	0	0	-11 650	0	111 632	0	5 361	0	0	0	0	0	0	0	3 879 722	0
AUBERS	131 996	0	0	-249	0	2 055	0	0	0	0	0	1 898	51 160	0	-86 535	163 667	0
BAISIEUX	181 701	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 701	0
BAUVIN	645 297	0	0	766	0	485	0	0	0	0	0	0	155 998	383	0	487 665	0
BEAUCAMPS LIGNY	0	60 701	0	-1 136	0	763	-364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 964
BOIS GRENIER	267 511	0	0	-36	0	0	0	0	0	0	0	5 893	55 300	0	-85 277	291 631	0
BONDUES	2 067 053	0	0	0	0	0	0	0	0	-10 875	0	0	0	0	0	2 077 928	0
BOUSBECQUE	1 231 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 231 052	0
BOUVINES	0	57 338	0	0	0	371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 709
CAPINGHEM	0	48 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 817
CARNIN	197 947,49	0	0	417	0	0	0	0	0	0	0	0	31 050	74	0	166 406,49	0
CHERENG	68 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 093	0
COMINES	3 095 173	0	0	0	0	44 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 050 776	0
CROIX	3 247 564	0	0	0	0	0	0	1 765	15 387	0	0	0	0	0	0	3 230 412	0
DEULEMONT	0	2 655	0	-3 337	0	1 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	583
DON	14 730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 730	0
EMMERIN	0	168 452	0	0	0	1 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 880
ENGLOS	168 271	0	0	0	0	18 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 125	0
ENNETIERES EN WEPPE	81 535	0	0	-711	0	6 568	-13 131	0	0	0	0	0	0	0	0	88 809	0
ERQUINGHEM LE SEC	0	27 617	0	-137	0	146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 626
ERQUINGHEM LYS	180 627	0	0	0	0	0	0	0	5 803	0	0	0	0	0	0	174 824	0
ESCOBECQUES	0	32 829	0	0	0	237	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 066
FACHES THUMESNIL	1 122 710	0	0	0	0	0	0	0	11 577	286	0	0	0	0	0	1 110 847	0
FOREST SUR MARQUE	322 663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 663	0
FOURNES EN WEPPE	0	72 870	0	-659	0	3 571	-1 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 149
FRELINGHNIEN	0	18 251	0	-1 534	0	1 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 110
FRETIN	2 530 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 530 748	0
FROMELLES	103 954	0	0	-193	0	555	-22	0	0	0	0	2 444	27 861	0	-30 021	103 330	0
GRUSON	0	120 637	0	0	0	601	0	0	0	716	0	0	0	0	0	0	121 954
HALLENNES LES HAUBOURDIN	23 346	0	0	0	0	1 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 970	0
HALLUIN	3 700 504	0	0	0	0	0	0	0	14 360	0	0	0	0	0	0	3 686 144	0
HANTAY	0	67 044	0	0	0	529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 573
HAUBOURDIN	3 870 915	0	0	0	0	955	0	0	11 061	4 045	0	0	0	0	0	3 854 854	0
HEM	1 739 582	0	0	0	0	0	0	4 838	0	0	0	0	0	0	0	1 734 744	0
HERLIES	0	142 403	0	0	0	439	-317	0	0	361	0	0	0	0	0	0	142 886
HOUPLIN ANCOISNE	0	90 042	0	0	0	1 767	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 809
HOUPLINES	261 217	0	0	0	0	3 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257 577	0
ILLIES	151 386	0	0	-359	0	758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 987	0
LA BASSEE	80 802	0	0	-800	0	1 021	0	0	0	1 924	0	0	0	0	0	78 657	0
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	870 240	0	0	0	0	3 893	0	0	0	0	0	0	0	0	0	866 347	0
LA MADELEINE	2 653 188	0	0	-10 721	0	0	-50 755	0	79 201	895	-11 168	0	0	0	0	2 645 736	0
LAMBERSART	0	481 223	0	0	0	27 178	0	2 550	973	7 157	-18 256	0	0	0	0	0	500 825
LANNOY	0	11 503	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 503
LE MAISNIL	89 189	0	0	-444	0	435	0	0	0	0	2 442	18 861	0	-14 977	82 872	0	
LEERS	2 261 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 261 394	0
LESQUIN	3 550 992	0	0	0	0	0	-101 426	0	10 186	2 796	0	0	0	0	0	3 639 436	0
LEZENNES	2 682 649	0	0	0	0	0	-17 244	0	0	1 029	0	0	0	0	0	2 698 864	0
LILLE	52 190 320	0	0	-92 161	126 385	1 413 882	-1 189 047	75 443	21 416	20 877	0	0	0	0	0	51 813 725	0
LINSELLES	1 915 951	0	0	0	0	0	0	0	1 563	0	0	0	0	0	0	1 914 388	0
LOMPRET	0	6 236	0	-2 125	0	2 102	0	0	0	0	-4 373	0	0	0	0	0	1 840
LOOS	2 262 929	0	0	-9 596	0	0	0	0	17 884	6 039	0	0	0	0	0	2 248 602	0
LYS LEZ LANNOY	2 363 709	0	0	0	0	0	0	1 961	0	0	0	0	0	0	0	2 361 748	0
MARCO EN BAROEUL	7 954 750	0	47 714	0	0	0	-74 320	0	0	0	-22 472	0	0	0	0	8 003 828	0
MARQUETTE	3 065 475	0	0	0	0	8 582	0	0	1 102	611	-5 627	0	0	0	0	3 060 807	0
MARQUILLIES	0	81 860	0	0	0	758	0	0	0	3 636	0	0	0	0	0	0	86 254
MONS EN BAROEUL	2 098 509	0	0	-10 407	4 902	0	0	11 506	3 372	6 208	0	0	0	0	0	2 082 928	0
MOUVAUX	552 185	0	15 625	0	0	0	0	0	3 957	1 681	0	0	0	0	0	530 922	0
NEUVILLE EN FERRAIN	3 707 820	0	0	0	0	0	0	0	0	835	0	0	0	0	0	3 706 985	0
NOYELLES LES SECLIN	876 433	0	0	0	0	459	0	0	0	0	0	0	0	0	0	875 974	0

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE REFERENCE		TRANSFERT DE CHARGES													ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2024	
	A VERSER	A PERCEVOIR	Patinoire	Energie	Réseau de chaleur	Tourisme	Taxe de séjour	Politique de la ville	Aires de stationnement	Chemins doux	Aménagement numérique	Défense extérieure contre l'incendie	Contribution au SDIS	GEMAPI	Compétences transférées de la MEL aux communes	A VERSER	A PERCEVOIR
PERENCHIES	1 218 457	0	0	0	0	6 256	0	0	0	767	-7 684	0	0	0	0	1 219 118	0
PERONNE EN MELANTOIS	0	58 237	0	0	0	444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 681
PREMESQUES	0	25 573	0	0	0	0	0	0	2 611	0	0	0	0	0	0	0	28 184
PROVIN	442 410	0	0	605	0	0	0	0	0	0	0	0	123 445	310	0	318 050	0
QUESNOY SUR DEULE	282 678	0	0	0	0	5 402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277 276	0
RADINGHEM	171 691	0	0	-11	0	1 105	-701	0	0	0	0	5 244	30 974	0	-75 103	210 183	0
RONCHIN	1 652 946	0	0	0	0	0	0	0	2 679	0	0	0	0	0	0	1 650 267	0
RONCQ	3 335 026	0	0	0	0	0	0	0	8 593	0	0	0	0	0	0	3 326 433	0
ROUBAIX	21 141 450	0	0	-51 956	-39 362	466 699	-52 146	55 046	0	0	0	0	0	0	0	20 763 169	0
SAILLY LEZ LANNOY	0	170 887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 887
SAINGHIN EN MELANTOIS	380 529	0	0	0	0	0	0	0	0	4 868	0	0	0	0	0	375 661	0
SAINGHIN EN WEPPES	0	206 759	0	0	0	415	-587	0	0	6 248	0	0	0	0	0	0	212 835
SAINT ANDRE	3 164 691	0	0	0	0	10 151	0	0	0	0	-10 671	0	0	0	0	3 165 211	0
SALOME	187 829	0	0	0	0	824	0	0	0	644	0	0	0	0	0	186 361	0
SANTES	350 138	0	0	0	0	756	-215	0	0	3 805	0	0	0	0	0	345 792	0
SECLIN	7 282 747	0	0	0	0	108 077	-35 889	0	12 354	0	0	0	0	0	0	7 198 205	0
SEQUEDIN	1 287 493	0	0	0	0	1 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 286 433	0
TEMPLEMARS	1 506 829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 506 829	0
TOUFFLERS	11 803	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 803	0
TOURCOING	15 093 079	0	0	-56 453	0	167 112	-43 551	29 615	4 282	14 566	0	0	0	0	0	14 977 508	0
TRESSIN	127 715	0	0	0	0	0	0	0	0	699	0	0	0	0	0	127 016	0
VENDEVILLE	651 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	651 715	0
VERLINGHEM	308 578	0	0	0	0	1 920	0	0	0	0	-825	0	0	0	0	307 483	0
VILLENEUVE D'ASCQ	22 932 998	0	0	-32 933	-22 301	151 443	-163 724	3 073	24 869	17 709	0	0	0	0	0	22 954 862	0
WAMBRECHIES	808 237	0	0	0	0	13 672	0	0	0	1 916	-8 484	0	0	0	0	801 133	0
WARNETON	25 824	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 824	0
WASQUEHAL	9 932 529	0	29 669	0	0	69 001	-28 880	0	8 455	1 020	0	0	0	0	0	9 853 264	0
WATTIGNIES	196 940	0	0	0	-42 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 401	0
WATTRELOS	7 033 057	0	0	-20 377	-884	87 185	0	4 969	0	0	0	0	0	0	0	6 962 164	0
WAVRIN	236 461	0	0	0	0	955	0	0	0	5 309	0	0	0	0	0	230 197	0
WERVICQ SUD	670 107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670 107	0
WICRES	0	14 066	0	0	0	146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 212
WILLEMS	126 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 889	0
TOTAL	221 115 454	1 966 000	93 008	-304 952	26 279	2 754 295	-1 773 952	196 127	261 685	117 232	-100 435	17 921	900 694	3 123	-291 913	219 249 689	1 999 347

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.



Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105587-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0364

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2024

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été créée avec la taxe professionnelle unique. Elle constitue un outil de solidarité entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes membres.

Elle est régie par l'article L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales. La MEL étant signataire d'un contrat de ville, elle a l'obligation d'instituer une DSC, sur la base de critères de péréquation destinés à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

Ces critères sont déterminés notamment en fonction : a. de l'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale ; b. de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil.

La délibération cadre de la DSC n° 20 C 0082, adoptée lors du Conseil du 21 juillet 2020, fixe les modalités de calcul des enveloppes communales.

I. Rappel du contexte

Comme chaque année, il est proposé de fixer les montants prévisionnels de DSC par commune lors du Conseil métropolitain de décembre afin de permettre le versement mensuel dès janvier 2024 afin d'accompagner la trésorerie des communes.

L'enveloppe principale de DSC 2023 s'élevait 26,1 M€ (hors DSC spécifiques).

II. Objet de la délibération

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de la DSC 2024 s'établit donc à 26,1 M€ (hors DSC spécifiques).

Dans son dernier rapport, en 2020, la Chambre régionale des comptes souligne que la MEL n'a pas mis en place de pacte financier et fiscal. Elle recommande dès lors la formalisation d'un tel pacte. Des travaux sont actuellement engagés au sein d'un

groupe de travail dédié et conduiront à proposer un projet de pacte financier et fiscal qui portera des modalités actualisées de répartition et calcul de la DSC.

En conséquence et afin de ne pas obérer les décisions futures du Conseil métropolitain, il est proposé une reconduction des montants de DSC 2023 de chaque commune.

Les enveloppes spécifiques de la DSC régies par les délibérations n°20 C 0084 et 20 C 0086 adoptées lors du Conseil du 21 juillet 2020 sont maintenues en 2024.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De fixer les montants de la dotation de solidarité communautaire prévisionnelle 2024 de chaque commune comme figurant dans le tableau annexé ;
- 2) De liquider les montants par douzième à compter de janvier 2024 ;
- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 26,1M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2024

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été créée avec la taxe professionnelle unique. Elle constitue un outil de solidarité entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) et les communes membres.

Elle est régie par l'article L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales. La MEL étant signataire d'un contrat de ville, elle a l'obligation d'instituer une DSC, sur la base de critères de péréquation destinés à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.

Ces critères sont déterminés notamment en fonction : a. de l'écart du revenu par habitant de la commune au revenu moyen par habitant de l'établissement public de coopération intercommunale ; b. de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil.

La délibération cadre de la DSC n° 20 C 0082, adoptée lors du Conseil du 21 juillet 2020, fixe les modalités de calcul des enveloppes communales.

I. Rappel du contexte

Comme chaque année, il est proposé de fixer les montants prévisionnels de DSC par commune lors du Conseil métropolitain de décembre afin de permettre le versement mensuel dès janvier 2024 afin d'accompagner la trésorerie des communes.

L'enveloppe principale de DSC 2023 s'élevait 26,1 M€ (hors DSC spécifiques).

II. Objet de la délibération

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de la DSC 2024 s'établit donc à 26,1 M€ (hors DSC spécifiques).

Dans son dernier rapport, en 2020, la Chambre régionale des comptes souligne que la MEL n'a pas mis en place de pacte financier et fiscal. Elle recommande dès lors la formalisation d'un tel pacte. Des travaux sont actuellement engagés au sein d'un

groupe de travail dédié et conduiront à proposer un projet de pacte financier et fiscal qui portera des modalités actualisées de répartition et calcul de la DSC.

En conséquence et afin de ne pas obérer les décisions futures du Conseil métropolitain, il est proposé une reconduction des montants de DSC 2023 de chaque commune.

Les enveloppes spécifiques de la DSC régies par les délibérations n°20 C 0084 et 20 C 0086 adoptées lors du Conseil du 21 juillet 2020 sont maintenues en 2024.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) De fixer les montants de la dotation de solidarité communautaire prévisionnelle 2024 de chaque commune comme figurant dans le tableau annexé ;
- 2) De liquider les montants par douzième à compter de janvier 2024 ;
- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 26,1M€ TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

	DSC 2023	DSC 2024	Evolution 23/24
ALLENES LES MARAIS	224 317 €	224 317 €	0 €
ANNOEULLIN	286 397 €	286 397 €	0 €
ANSTAING	58 039 €	58 039 €	0 €
ARMENTIERES	550 793 €	550 793 €	0 €
AUBERS	75 912 €	75 912 €	0 €
BAISIEUX	96 919 €	96 919 €	0 €
BAUVIN	276 355 €	276 355 €	0 €
BEAUCAMPS LIGNY	45 455 €	45 455 €	0 €
BOIS GRENIER	22 019 €	22 019 €	0 €
BONDUES	140 968 €	140 968 €	0 €
BOUSBECQUE	85 207 €	85 207 €	0 €
BOUVINES	74 021 €	74 021 €	0 €
CAPINGHEM	33 878 €	33 878 €	0 €
CARNIN	49 279 €	49 279 €	0 €
CHERENG	56 576 €	56 576 €	0 €
COMINES	260 407 €	260 407 €	0 €
CROIX	337 613 €	337 613 €	0 €
DEULEMONT	73 361 €	73 361 €	0 €
DON	67 811 €	67 811 €	0 €
EMMERIN	209 997 €	209 997 €	0 €
ENGLOS	7 982 €	7 982 €	0 €
ENNETIERES EN WEPPE	9 098 €	9 098 €	0 €
ERQUINGHEM LE SEC	41 551 €	41 551 €	0 €
ERQUINGHEM LYS	63 746 €	63 746 €	0 €
ESCOBECQUES	28 383 €	28 383 €	0 €
FACHES THUMESNIL	231 641 €	231 641 €	0 €
FOREST SUR MARQUE	19 178 €	19 178 €	0 €
FOURNES EN WEPPE	135 754 €	135 754 €	0 €
FRELINGHIEN	92 248 €	92 248 €	0 €
FRETIN	100 620 €	100 620 €	0 €
FROMELLES	49 272 €	49 272 €	0 €
GRUSON	80 396 €	80 396 €	0 €
HALLENNES LES HAUBOURDIN	64 677 €	64 677 €	0 €
HALLUIN	425 714 €	425 714 €	0 €
HANTAY	89 415 €	89 415 €	0 €
HAUBOURDIN	463 080 €	463 080 €	0 €
HEM	317 490 €	317 490 €	0 €
HERLIES	147 464 €	147 464 €	0 €
HOUPLIN ANCOISNE	198 826 €	198 826 €	0 €
HOUPLINES	120 568 €	120 568 €	0 €
ILLIES	45 039 €	45 039 €	0 €
LA BASSEE	111 213 €	111 213 €	0 €
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	122 411 €	122 411 €	0 €
LA MADELEINE	326 322 €	326 322 €	0 €
LAMBERSART	360 001 €	360 001 €	0 €
LANNOY	31 177 €	31 177 €	0 €
LE MAISNIL	42 304 €	42 304 €	0 €
LEERS	154 042 €	154 042 €	0 €
LESQUIN	169 827 €	169 827 €	0 €

	DSC 2023	DSC 2024	Evolution 23/24
LEZENNES	97 566 €	97 566 €	0 €
LILLE	5 037 207 €	5 037 207 €	0 €
LINSELLES	140 063 €	140 063 €	0 €
LOMPRET	20 670 €	20 670 €	0 €
LOOS	449 916 €	449 916 €	0 €
LYS LEZ LANNOY	241 039 €	241 039 €	0 €
MARCQ EN BAROEUL	580 201 €	580 201 €	0 €
MARQUETTE	224 502 €	224 502 €	0 €
MARQUILLIES	123 676 €	123 676 €	0 €
MONS EN BAROEUL	408 109 €	408 109 €	0 €
MOUVAUX	137 593 €	137 593 €	0 €
NEUVILLE EN FERRAIN	197 186 €	197 186 €	0 €
NOYELLES LES SECLIN	32 385 €	32 385 €	0 €
PERENCHIES	131 116 €	131 116 €	0 €
PERONNE EN MELANTOIS	64 503 €	64 503 €	0 €
PREMESQUES	64 012 €	64 012 €	0 €
PROVIN	286 359 €	286 359 €	0 €
QUESNOY SUR DEULE	79 497 €	79 497 €	0 €
RADINGHEM	71 183 €	71 183 €	0 €
RONCHIN	277 344 €	277 344 €	0 €
RONCQ	241 011 €	241 011 €	0 €
ROUBAIX	2 933 506 €	2 933 506 €	0 €
SAILLY LEZ LANNOY	105 182 €	105 182 €	0 €
SAINGHIN EN MELANTOIS	28 782 €	28 782 €	0 €
SAINGHIN EN WEPPE	248 248 €	248 248 €	0 €
SAINT ANDRE	211 008 €	211 008 €	0 €
SALOME	46 795 €	46 795 €	0 €
SANTES	58 143 €	58 143 €	0 €
SECLIN	365 362 €	365 362 €	0 €
SEQUEDIN	64 129 €	64 129 €	0 €
TEMPLEMARS	66 334 €	66 334 €	0 €
TOUFLERS	46 929 €	46 929 €	0 €
TOURCOING	2 242 731 €	2 242 731 €	0 €
TRESSIN	15 322 €	15 322 €	0 €
VENDEVILLE	26 664 €	26 664 €	0 €
VERLINGHEM	24 675 €	24 675 €	0 €
VILLENEUVE D'ASCQ	1 562 290 €	1 562 290 €	0 €
WAMBRECHIES	128 109 €	128 109 €	0 €
WARNETON	1 482 €	1 482 €	0 €
WASQUEHAL	456 172 €	456 172 €	0 €
WATTIGNIES	217 079 €	217 079 €	0 €
WATTRELOS	973 519 €	973 519 €	0 €
WAVRIN	137 597 €	137 597 €	0 €
WERVICQ SUD	80 790 €	80 790 €	0 €
WICRES	32 712 €	32 712 €	0 €
WILLEMS	40 491 €	40 491 €	0 €
TOTAL	26 093 952 €	26 093 952 €	0 €

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188

Quorum minimum requis : 95

Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien

(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

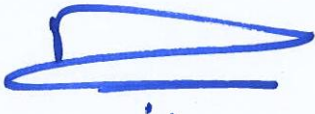

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105588-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0365

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

OUVERTURE DE CREDITS PROVISOIRES - EXERCICE 2024

I. Rappel du contexte

Les budgets primitifs 2024 seront présentés au vote du Conseil métropolitain du 9 février 2024. En cas d'absence de vote du budget au 1er janvier de l'exercice, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit les modalités d'ouverture et d'exécution des crédits.

II. Objet de la délibération

En vertu des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales, les métropoles peuvent, jusqu'à l'adoption du budget primitif :

- Mettre en recouvrement les recettes ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement (hors autorisations d'engagement - AE) dans la limite de celles inscrites au budget précédent ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP) ou dans une autorisation d'engagement (AE), liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent ;
- Sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP et hors dépenses de la dette), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le cas spécifique des dépenses d'investissement hors AP, la mise à disposition de crédits provisoires nécessite l'adoption préalable d'une délibération. Un tableau en annexe liste les montants par budget affectés par chapitre, dont il est proposé au Conseil d'autoriser l'exécution budgétaire.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'acter, pour 2024, la mise en œuvre des dispositions du Code général des collectivités territoriales concernant le cas où un EPCI n'a pas adopté son budget primitif au 1er janvier ;
- 2) D'autoriser le Président de la MEL, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme et hors remboursement de la dette), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et conformément aux crédits provisoires définis en annexe (annexe 1) ;
- 3) D'autoriser le Président de la MEL, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent (annexe 2).

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

OUVERTURE DE CREDITS PROVISOIRES - EXERCICE 2024

I. Rappel du contexte

Les budgets primitifs 2024 seront présentés au vote du Conseil métropolitain du 9 février 2024. En cas d'absence de vote du budget au 1er janvier de l'exercice, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit les modalités d'ouverture et d'exécution des crédits.

II. Objet de la délibération

En vertu des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales, les métropoles peuvent, jusqu'à l'adoption du budget primitif :

- Mettre en recouvrement les recettes ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement (hors autorisations d'engagement - AE) dans la limite de celles inscrites au budget précédent ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP) ou dans une autorisation d'engagement (AE), liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent ;
- Sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors AP et hors dépenses de la dette), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans le cas spécifique des dépenses d'investissement hors AP, la mise à disposition de crédits provisoires nécessite l'adoption préalable d'une délibération. Un tableau en annexe liste les montants par budget affectés par chapitre, dont il est proposé au Conseil d'autoriser l'exécution budgétaire.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'acter, pour 2024, la mise en œuvre des dispositions du Code général des collectivités territoriales concernant le cas où un EPCI n'a pas adopté son budget primitif au 1er janvier ;
- 2) D'autoriser le Président de la MEL, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme et hors remboursement de la dette), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et conformément aux crédits provisoires définis en annexe (annexe 1) ;
- 3) D'autoriser le Président de la MEL, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent (annexe 2).

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ANNEXE 1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS AP - CREDITS PROVISOIRES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Act. Immo et Eco		Budget Assainissement		Budget Crématoriums		Budget Eau		Budget Général		Budget Opé Aménagement		Budget Transports	
		Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023	Crédits Votés en 2023	1/4 des crédits votés 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves									3 500 600	875 150				
16	Emprunts et dettes assimilées	122 000	30 500	9 800 000	2 450 000	200 000	50 000	30 000	7 500	176 555 000	44 138 750			120 695 030	30 173 757
20	Immobilisations incorporelles	48 500	12 125	2 301 657	575 414	168 448	42 112			21 075 654	5 268 914			420 000	105 000
204	Subventions d'équipement versées									15 507 986	3 876 996				
21	Immobilisations corporelles	243 000	60 750	329 080	82 270	194 913	48 728			12 619 638	3 154 910			17 018 500	4 254 625
23	Immobilisations en cours	1 474 634	368 659	38 055 934	9 513 984	2 876 209	719 052	3 264 408	816 102	33 208 118	8 302 029	31 992	7 998	25 728 137	6 432 034
26	Participations et créances rattachées à des participations									2 010 000	502 500				
27	Autres immobilisations financières	4 000	1 000							8 179 958	2 044 990				
45810005	Groupements de commandes - dépenses									1 932 963	483 241				
45810007	Eco - cités - dépenses									295 753	73 938				
45810008	Opé cpte de tiers - Lecture publique - Dépenses									84 324	21 081				
45810010	FICOL-Opé. pour compte de tiers-Dépenses									241 385	60 346				
45810013	FEDER - Opération pour compte de tiers - dépenses									1 064 000	266 000				
458101	Aides déléguées de l'Agence de l'Eau (dépenses)			250 000	62 500										
45820005	Groupements de commandes - recettes									20 000	5 000				
Total		1 892 134	473 034	50 736 671	12 684 168	3 439 570	859 892	3 294 408	823 602	276 295 379	69 073 845	31 992	7 998	163 861 667	40 965 417

ANNEXE 2 - EXERCICE 2024
ETAT DES CREDITS PROVISOIRES RELATIFS AUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Act. Immo et Eco		Budget Assainissement		Budget Eau		Budget Général		Budget Transports	
		Autorisations 2024 ouvertes au cours de l'exercice antérieur	Crédits provisaires (un tiers de l'autorisation)	Autorisations 2024 ouvertes au cours de l'exercice antérieur	Crédits provisaires (un tiers de l'autorisation)	Autorisations 2024 ouvertes au cours de l'exercice antérieur	Crédits provisaires (un tiers de l'autorisation)	Autorisations 2024 ouvertes au cours de l'exercice antérieur	Crédits provisaires (un tiers de l'autorisation)	Autorisations 2024 ouvertes au cours de l'exercice antérieur	Crédits provisaires (un tiers de l'autorisation)
16	Emprunts et dettes assimilées							8 449 278	2 816 426		
20	Immobilisations incorporelles	35 000	11 667	5 035 000	1 678 333	220 000	73 333	18 370 980	6 123 660	5 190 965	1 730 322
204	Subventions d'équipement versées							80 361 468	26 787 156		
21	Immobilisations corporelles	28 000	9 333	4 672 000	1 557 333	110 000	36 667	14 652 766	4 884 255	7 212 000	2 404 000
23	Immobilisations en cours	17 357 600	5 785 867	45 760 500	15 253 500	28 950 000	9 650 000	178 594 336	59 531 445	178 350 207	59 450 069
26	Participations et créances rattachées à des participations							1 204 016	401 339		
27	Autres immobilisations financières							9 472 746	3 157 582		
45810002	Opérations de voirie - dépenses							380 000	126 667		
45810004	Courées - dépenses							100 000	33 333		
45810005	Groupements de commandes - dépenses							2 920 845	973 615		
45810012	COT Énergies renouvelables - Opération pour compte de tiers - dépenses							1 571 000	523 667		
Total		17 420 600	5 806 867	55 467 500	18 489 167	29 280 000	9 760 000	316 077 436	105 359 145	190 753 172	63 584 391

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

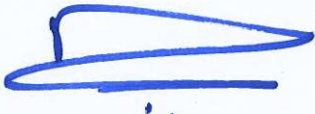

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

AVANCE REMBOURSABLE POUR SOURCEO

I. Rappel du contexte

La Métropole Européenne de Lille a créé Sourcéo, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, en application des articles L1412-1, L2221-1 à L2221-10, R1412 1, R2221-1 à R2221-52 du Code général des collectivités territoriales, par la délibération n° 15 C 0359 du 17 avril 2015.

Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) a pour objet principal l'exploitation d'un service public industriel et commercial d'exploitation de l'eau potable et non potable.

II. Objet de la délibération

Au regard de son activité, Sourcéo a besoin d'un instrument de gestion de sa trésorerie et d'accompagnement de son plan d'investissements.

En conséquence, il est proposé de contractualiser une avance remboursable avec Sourcéo selon les modalités suivantes :

- Le montant total maximal s'élève à 30 M€ ;
- La durée totale maximale est de 7 ans ;
- Le taux d'intérêt est de 0% conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les tirages peuvent être faits au fur et à mesure des besoins de Sourcéo sur présentation d'un avis de tirage ;
- Les remboursements peuvent être partiels et faits au fur et à mesure des possibilités de Sourcéo sur présentation d'un avis de remboursement et au plus tard le jour d'échéance de la convention ;
- Les remboursements reconstituent le droit de tirage dans la limite du montant maximal de l'avance.

La convention est consultable par les Élus sur l'intranet Flash Conseil de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser la mise à disposition d'une avance remboursable à l'EPIC Sourcéo d'un montant maximal de 30M€ (trente millions d'euros) dans les conditions précisées ci-dessus ;
- 2) D'approuver les termes de la convention d'avance remboursable ;
- 3) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille ou son représentant délégué à signer les conventions ;
- 4) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille ou son représentant délégué à verser cette avance en un ou plusieurs tirages au fur et à mesure des besoins et à encaisser les remboursements partiels ou le remboursement total ;
- 5) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Françoise GOUBE, Audrey LINKENHELD et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Jean-Philippe ANDRIES, Alain BEZIRARD, Michel BORREWATER, Alain CAMBIEN, Alexandre GARCIN, Christophe GRAS, Alexandre HOuset et Julien PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

AVANCE REMBOURSABLE POUR SOURCEO

I. Rappel du contexte

La Métropole Européenne de Lille a créé Sourcéo, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, en application des articles L1412-1, L2221-1 à L2221-10, R1412 1, R2221-1 à R2221-52 du Code général des collectivités territoriales, par la délibération n° 15 C 0359 du 17 avril 2015.

Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) a pour objet principal l'exploitation d'un service public industriel et commercial d'exploitation de l'eau potable et non potable.

II. Objet de la délibération

Au regard de son activité, Sourcéo a besoin d'un instrument de gestion de sa trésorerie et d'accompagnement de son plan d'investissements.

En conséquence, il est proposé de contractualiser une avance remboursable avec Sourcéo selon les modalités suivantes :

- Le montant total maximal s'élève à 30 M€ ;
- La durée totale maximale est de 7 ans ;
- Le taux d'intérêt est de 0% conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les tirages peuvent être faits au fur et à mesure des besoins de Sourcéo sur présentation d'un avis de tirage ;
- Les remboursements peuvent être partiels et faits au fur et à mesure des possibilités de Sourcéo sur présentation d'un avis de remboursement et au plus tard le jour d'échéance de la convention ;
- Les remboursements reconstituent le droit de tirage dans la limite du montant maximal de l'avance.

La convention est consultable par les Élus sur l'intranet Flash Conseil de la MEL.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser la mise à disposition d'une avance remboursable à l'EPIC Sourcéo d'un montant maximal de 30M€ (trente millions d'euros) dans les conditions précisées ci-dessus ;
- 2) D'approuver les termes de la convention d'avance remboursable ;
- 3) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille ou son représentant délégué à signer les conventions ;
- 4) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille ou son représentant délégué à verser cette avance en un ou plusieurs tirages au fur et à mesure des besoins et à encaisser les remboursements partiels ou le remboursement total ;
- 5) D'autoriser le Président de la Métropole Européenne de Lille à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Françoise GOUBE, Audrey LINKENHELD et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que MM. Jean-Philippe ANDRIES, Alain BEZIRARD, Michel BORREWATER, Alain CAMBIEN, Alexandre GARCIN, Christophe GRAS, Alexandre HOUSET et Julien PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.


Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105590-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0367

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LEZENNES -

AVENANT AU PROTOCOLE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA COMMUNE DE LEZENNES RELATIF AU STADE PIERRE MAUROY

Par délibération n°12C0779 adoptée lors du Conseil du 14 décembre 2012, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le protocole avec la commune de Lezennes relatif au Stade Pierre Mauroy.

I. Rappel du contexte

Ce protocole définit notamment la garantie par la MEL d'un équilibre des charges et des recettes pour la commune.

Depuis le 1er janvier 2021 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit, en compensation, la part départementale de la taxe foncière (TF).

Cette évolution impacte l'application du protocole.

II. Objet de la délibération

L'objectif de l'avenant, annexé à la présente délibération, est de neutraliser le transfert de la part départementale de TF avec un résultat identique à celui obtenu avant transfert.

En plus du transfert, en 2021, du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Lezennes (19,29%), la réforme a également entraîné une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021, ce taux départemental s'élève à 19,29%.
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025, dernière année du lissage défini par l'État.

La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Cette méthode de calcul sera appliquée pour les années 2021 à 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant au protocole entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Lezennes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LEZENNES -

**AVENANT AU PROTOCOLE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA
COMMUNE DE LEZENNES RELATIF AU STADE PIERRE MAUROY**

Par délibération n°12C0779 adoptée lors du Conseil du 14 décembre 2012, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le protocole avec la commune de Lezennes relatif au Stade Pierre Mauroy.

I. Rappel du contexte

Ce protocole définit notamment la garantie par la MEL d'un équilibre des charges et des recettes pour la commune.

Depuis le 1er janvier 2021 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit, en compensation, la part départementale de la taxe foncière (TF).

Cette évolution impacte l'application du protocole.

II. Objet de la délibération

L'objectif de l'avenant, annexé à la présente délibération, est de neutraliser le transfert de la part départementale de TF avec un résultat identique à celui obtenu avant transfert.

En plus du transfert, en 2021, du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Lezennes (19,29%), la réforme a également entraîné une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021, ce taux départemental s'élève à 19,29%.
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025, dernière année du lissage défini par l'État.

La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Cette méthode de calcul sera appliquée pour les années 2021 à 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant au protocole entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Lezennes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avenant au protocole signé entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Lezennes.

Le présent avenant substitue la partie « Équilibre des charges et des recettes pour la commune » dans la « 4- Retombées fiscales » du protocole signé entre la commune de Lezennes et la Métropole Européenne de Lille.

Équilibre des charges et des recettes pour la commune :

La taxe sur les spectacles permet à la ville de financer la charge en fonctionnement que représente pour elle l'encadrement des manifestations : policiers municipaux, barriérage, propreté urbaine pendant et après les évènements, gestion technique quotidienne d'équipements publics dédiés au stade (éclairage, espaces verts et grands végétaux, salage des pistes cyclables et piétonnes).

Aussi la Métropole Européenne de Lille garantit que, de la réalité des dépenses et des recettes constatées au Stade Pierre Mauroy et citées au présent protocole, il résulte pour la commune un solde positif.

Pour ce faire, la Métropole Européenne de Lille et la commune de Lezennes conviennent de se revoir chaque année afin de tirer le bilan de l'année écoulée.

Il s'agira premièrement de valider le montant réel justifié par la ville et son comptable des dépenses de fonctionnement associées au Stade Pierre Mauroy, et deuxièmement de calculer le solde de ces dépenses et des recettes de taxe sur les spectacles et de taxe foncière citées au protocole.

La réforme de la taxe d'habitation intervenue en 2020 a entraîné, dès 2021, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière à la commune. Ce mécanisme augmente donc automatiquement le produit de taxe foncière perçue par la commune au titre du parking C1.

En plus du transfert du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Lezennes (19,29%), la réforme a également impliqué une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021 ; ce taux départemental s'élève à 19,29%.
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025. La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Pour les années 2021 à 2023, la neutralisation aboutit aux résultats suivants :

	Pour Mémoire 2020	2021	2022	2023
<i>Cotisation communale totale</i>	14 744€	30 498€	32 985€	35 473€
<i>dont part départementale neutralisée</i>	0€	15 229€	16 408€	17 589€
<i>dont part retenue pour le calcul de l'équilibre charges/recettes</i>	14 744€	15 269€	16 577€	17 884€

La même méthode de calcul sera appliquée pour les années 2024 et 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Si le solde de l'année N, constaté en année N+1, est en défaveur de la ville, la Métropole Européenne de Lille assurera à titre de compensation le versement à la commune du montant correspondant.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOuset Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

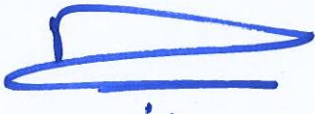

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
	



Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105591-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0368

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

VILLENEUVE D'ASCQ -

AVENANT AU PROTOCOLE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ RELATIF AU STADE PIERRE MAUROY

Par délibérations n°12C0779 et 13C0078 adoptées lors des Conseils du 14 décembre 2012 et 15 février 2013, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le protocole avec la commune de Villeneuve d'Ascq relatif au Stade Pierre Mauroy.

I. Rappel du contexte

Ce protocole définit notamment les modalités du partage de la taxe foncière générée par l'enceinte du stade et la garantie par la MEL d'un équilibre des charges et des recettes pour la commune.

Depuis le 1er janvier 2021 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit, en compensation, la part départementale de la taxe foncière (TF).

Cette évolution impacte l'application du protocole.

II. Objet de la délibération

L'objectif de l'avenant, annexé à la présente délibération, est de neutraliser le transfert de la part départementale de TF avec un résultat identique à celui obtenu avant transfert.

En plus du transfert, en 2021, du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Villeneuve d'Ascq (19,29%), la réforme a également entraîné une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021, ce taux départemental s'élève à 19,29% ;
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025, dernière année du lissage défini par l'État.

La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Cette méthode de calcul sera appliquée pour les années 2021 à 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant au protocole entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Villeneuve d'Ascq.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

VILLENEUVE D'ASCQ -

**AVENANT AU PROTOCOLE ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA
COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ RELATIF AU STADE PIERRE MAUROY**

Par délibérations n°12C0779 et 13C0078 adoptées lors des Conseils du 14 décembre 2012 et 15 février 2013, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le protocole avec la commune de Villeneuve d'Ascq relatif au Stade Pierre Mauroy.

I. Rappel du contexte

Ce protocole définit notamment les modalités du partage de la taxe foncière générée par l'enceinte du stade et la garantie par la MEL d'un équilibre des charges et des recettes pour la commune.

Depuis le 1er janvier 2021 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune perçoit, en compensation, la part départementale de la taxe foncière (TF).

Cette évolution impacte l'application du protocole.

II. Objet de la délibération

L'objectif de l'avenant, annexé à la présente délibération, est de neutraliser le transfert de la part départementale de TF avec un résultat identique à celui obtenu avant transfert.

En plus du transfert, en 2021, du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Villeneuve d'Ascq (19,29%), la réforme a également entraîné une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021, ce taux départemental s'élève à 19,29% ;
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025, dernière année du lissage défini par l'État.

La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Cette méthode de calcul sera appliquée pour les années 2021 à 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille à signer l'avenant au protocole entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Villeneuve d'Ascq.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Avenant au protocole signé entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Villeneuve d'Ascq.

Le présent avenant substitue la partie « Taxe foncière Grand Stade » dans la « 4-Retombées fiscales » du protocole signé le 31 mai 2013 entre la commune de Villeneuve d'Ascq et la Métropole Européenne de Lille.

Taxe foncière Grand Stade

La part communale de taxe foncière générée par le Stade Pierre Mauroy est partagée comme suit :

- Commune : 5/17^e de la part communale ;
- MEL : 12/17^e de la part communale.

Une majoration de 200 000€ au profit de la commune s'applique, après la répartition suivant les proportions évoquées.

La réforme de la Taxe d'habitation intervenue en 2020 a entraîné, dès 2021, le transfert de la part départementale de Taxe Foncière à la commune. Ce mécanisme augmente donc automatiquement le produit de taxe foncière perçue par la commune.

En plus du transfert du taux 2020 de la part départementale de taxe foncière à la commune de Villeneuve d'Ascq (19,29%), la réforme a également impliqué une harmonisation du lissage appliqué suite à la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.

Une neutralisation du transfert de la part départementale de taxe foncière (TF) implique donc :

- Une réduction du taux communal de l'année par le taux départemental transféré en 2021, ce taux départemental s'élève à 19,29%.
- Une prise en compte du lissage appliqué sur la cotisation due jusque 2025. La neutralisation du lissage s'effectue au prorata de la somme des cotisations communale et départementale 2020.

Pour les années 2021 à 2023, la neutralisation aboutit aux résultats suivants :

	Pour Mémoire 2020	2021	2022	2023
<i>Cotisation communale totale</i>	977 291€	1 691 611€	1 751 018€	1 932 621€
<i>dont part départementale neutralisée</i>	0€	684 644€	708 660€	732 718€
<i>dont part retenue pour le calcul du partage de la TF</i>	977 291€	1 006 966€	1 042 358€	1 199 904€

La même méthode de calcul sera appliquée pour les années 2024 et 2025. À compter de 2026, la neutralisation se calculera uniquement par réduction du taux départemental 2020, le lissage n'étant plus appliqué à partir de cette date.

Le partage s'opérera donc, au moyen d'un reversement conventionnel de fiscalité assuré par la commune de la façon suivante :

- Commune : 5/17^e de la part communale retenue pour le calcul du partage de la TF calculée selon les modalités reprises ci-dessus, et augmentée forfaitairement de 200 000€. La commune de Villeneuve d'Ascq perçoit l'intégralité de la part départementale neutralisée ;
- MEL : 12/17^e de la part communale retenue pour le calcul du partage de la TF calculée selon les modalités reprises ci-dessus et diminuée forfaitairement de 200 000€.

Ce calcul aboutit aux résultats suivants pour les années 2021 à 2023 :

	Pour Mémoire 2020	2021	2022	2023
<i>Cotisation communale totale</i>	977 291€	1 691 611€	1 751 018€	1 932 621€
<i>dont part départementale neutralisée</i>	0€	684 644€	708 660€	732 718€
<i>dont part retenue pour le calcul du partage de la TF</i>	977 291€	1 006 966€	1 042 358€	1 199 904€
<i>dont Part revenant à Villeneuve d'Ascq</i>	487 438€	1 180 811€	1 215 236€	1 285 631€
<i>dont Part revenant à la MEL</i>	489 852€	510 800€	535 782€	646 991€

La commune perçoit également l'intégralité de la part communale de taxe foncière générée par les Espaces annexes (programme immobilier réalisé par Eiffage dans le cadre du contrat de partenariat).

Enfin, les parkings réalisés par la MEL et réservés aux spectateurs du Stade Pierre Mauroy lors des évènements étant également productifs de taxe foncière, la commune en perçoit l'intégralité de la part communale de taxe foncière.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : *DETERPIGNY Nicolas*)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALLY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPRESZ-LEFEBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOI Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAËY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOUT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Le Secrétaire de séance	Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Nicolas DETERPIGNY	Damien CASTELAIN
